

COMMENT UTILISER LES FICHES «CITOYENS DU MONDE» ?

Les enseignants ont un rôle prépondérant à jouer dans la promotion des droits humains. Les relations privilégiées que vous entretenez avec les jeunes vous permettent de sensibiliser les nouvelles générations aux droits humains, tout en les aidant à acquérir un sens critique suffisant pour juger d'eux-mêmes la situation de ces droits dans le monde, jour après jour.

Il faut trouver les mots justes et des projets motivants pour donner envie aux jeunes citoyens de s'intéresser aux droits humains, aux valeurs de solidarité et de justice. Pour ce faire, Amnesty International vous propose une série de «Papiers libres», dossiers pédagogiques approfondis sur les principales problématiques de droits humains, ainsi que des projets à long terme.

Ce numéro de «Papiers libres» est composé d'une introduction générale, qui permet d'appréhender globalement la thématique des droits humains, afin de mieux situer la problématique des défenseurs, et d'une série de «fiche-pays». Chacune de ces fiches contient :

- un ou plusieurs portraits de défenseurs des droits humains
- des informations générales sur le pays, son histoire et sa culture
- une carte du pays
- une présentation de la situation des droits humains
- des pistes pédagogiques qui renvoient à l'histoire et la culture du pays ou à une thématique.

Ces fiches sont avant tout destinées aux enseignants du secondaire, qui pourront les adapter selon la matière enseignée et la tranche d'âge des élèves. Mais n'hésitez pas à les distribuer également à vos élèves comme outil d'information et de réflexion. Nous vous conseillons d'utiliser la version simplifiée de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) en annexe, afin de spécifier pour chaque pays étudié par vos élèves les droits mis en cause (par exemple en utilisant une grille d'analyse des pays, avec le n° des articles de la DUDH).

Nous vous proposons deux grandes approches pour l'utilisation de ces fiches :

1) Une approche transversale

Cette approche permet d'offrir aux jeunes une vue générale de la situation des droits humains dans le monde. Elle peut se

faire dans différentes matières telles que Français, Histoire, Religion ou Morale, etc. Pour cette approche, il est utile de consacrer un cours d'introduction à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux mécanismes qui protègent ces différents droits.

MÉTHODE PROPOSÉE :

Choisissez un certain nombre de fiches (par exemple une fiche pour 3 élèves) en respectant un équilibre géographique, afin que chaque région du monde soit représentée. Demandez ensuite à vos élèves de lire les fiches en essayant de dégager une thématique (par ex. : les enfants soldats, la liberté d'expression, l'environnement,...), et de l'approfondir par leurs propres recherches. Proposez à vos élèves de présenter à la classe leurs découvertes.

Vous pouvez alors proposer des pistes de recherche et de débat avec les questions suivantes :

- Les problèmes sont-ils comparables d'une région à l'autre ? Quels sont les points communs et les différences ? Quels sont les droits humains les moins respectés ? Quelles sont les difficultés rencontrées par les défenseurs des droits humains ? Qu'auriez-vous fait dans telle situation ? Trouvez des exemples comparables dans l'histoire de la Belgique ou de l'Europe...

Vous pouvez également consacrer un cours à Amnesty International, son histoire, ses méthodes et ses résultats. Pour plus d'informations, consultez notre site www.amnesty.be ou contactez notre secrétariat. Ces fiches ne sont qu'un instantané non exhaustif de la situation des droits humains dans certains pays en 2006. Elles sont forcées à compléter en fonction des soubresauts de l'actualité.

BELGIQUE

Des défenseurs des droits humains brutalisés par la police

André Delbecq est un homme politique belge. Il a été élu député fédéral en 1999 et a été ministre de la Justice de 2003 à 2007. Il a été élu député fédéral en 2003 et a été ministre de la Justice de 2003 à 2007. Il a été élu député fédéral en 2003 et a été ministre de la Justice de 2003 à 2007.

Informations générales

Une affaire policière ?

Actualité

Régions

Actualité

Régions

Actualité

Régions

2) Une approche régionale

Cette approche permet d'approfondir les connaissances d'un pays ou d'une région, notamment en cherchant d'autres informations, selon la matière que vous enseignez.

SCIENCES HUMAINES / ECONOMIE / MATHÉMATIQUE
Demandez à vos élèves de chercher des données telles que le nombre d'habitants, la superficie, la densité (hab./km²), l'espérance de vie, le taux de fécondité (nombre moyen d'enfants/femme), le taux d'alphabétisation, la croissance démographique annuelle, le PIB,...

Vous pouvez proposer comme exercice une présentation syn-

thétique de ces données à l'aide de graphiques ou de tableaux.

Tentez ensuite d'analyser, parmi toutes ces données, lesquelles ont le plus d'influence sur la situation du pays ou de la région.

GÉOGRAPHIE / ÉCONOMIE

À l'aide de cartes, situez les pays étudiés. Vous pouvez proposer une étude basée sur certains aspects bien précis, tels que les mouvements de population, les ressources naturelles, les problèmes d'environnement, les voies de communication, ou encore la religion, l'ethnie ou la langue des populations... Grâce à des atlas géopolitiques (voir par exemple «Le dessous des cartes» aux éditions Arte - Tallandier), vous pouvez faire des liens dans le temps et dans l'espace. Vous pouvez aussi emprunter à la Médiathèque les extraits de cette très bonne émission afin d'approfondir le sujet.

HISTOIRE

Plusieurs pistes pédagogiques renvoient à une période de l'histoire à approfondir. Nous vous conseillons d'utiliser des atlas historiques afin de mieux comprendre les liens entre régions à une même époque.

Vous pouvez croiser des données historiques avec le présent afin de montrer que les événements d'aujourd'hui proviennent souvent de situations complexes. Ainsi, pour bien comprendre le conflit israélo-palestinien, il est nécessaire de remonter dans le passé et de voir quelles sont les causes du mouvement sioniste et de la création de l'État d'Israël.

Vous pouvez également chercher des interprétations différentes d'un même fait historique, afin de montrer comment l'histoire peut devenir un instrument de propagande politique ou est influencée par la culture dominante au moment où l'histoire s'écrit. Pour reprendre l'exemple d'Israël, vous pouvez également montrer à quel point la tâche de l'historien n'est pas toujours facile, notamment dans ses rapports avec le pouvoir politique. Ainsi, ceux qu'on appelle « les nouveaux historiens israéliens » ont osé aller à l'encontre de certains mythes officiels de l'histoire de la création d'Israël.

Enfin, n'hésitez pas à chercher des romans historiques que vous pourriez conseiller à vos élèves afin d'approfondir une thématique liée à une région ou un pays.

FRANÇAIS / LANGUES ÉTRANGÈRES

Les pistes pédagogiques des fiches renvoient souvent à des romans, des essais, des BD, des films ou des chansons, parfois en langue étrangère et/ou traduits en français. Vous pouvez vous servir de ces supports pour explorer la culture du pays et/ou des thématiques précises (droits des femmes, droits des enfants, conflits,...), tout en développant les capacités linguistiques des élèves.

Autre idée : proposez leur d'écrire des rédactions ou de faire une élocution à partir des fiches étudiées ou de leurs propres réflexions sur les droits humains, sur les dictatures, sur les différences culturelles... Pour aller plus loin dans votre recherche, renseignez-vous sur les expositions, les pièces de théâtre ou les films sur le sujet.

En ce qui concerne les langues étrangères, n'hésitez pas à consulter les sites et les documents d'Amnesty en néerlandais, anglais, espagnol, allemand, arabe ou dans la langue qui vous intéresse ! Vous trouverez la liste de ces sites à cette adresse : <http://web.amnesty.org/contacts/fraindex>

Toutes les fiches sont sur notre site www.amnesty.be dans L'Espace Enseignants - secondaire.

3) Participation à la semaine «Papiers libres» : du 20 au 26 novembre.

Chaque année, nous proposons aux écoles secondaires d'envoyer un maximum de lettres en faveur de personnes victimes d'injustice. Cette action permet à la fois de sensibiliser les jeunes et de soutenir concrètement les droits humains.

COMMENT PRÉPARER LES JEUNES À CETTE ACTION ?

Il est important que cette action soit volontaire et non imposée. Avant d'écrire une lettre, les élèves doivent avoir acquis un minimum de connaissances sur un sujet donné (pays, personne ou droit). Pour cela, nous vous enverrons un dossier reprenant la situation des victimes et de leur pays ainsi que des modèles de lettres. Les informations que nous diffusons sont fiables et faciles à comprendre.

Vous pouvez également rappeler à vos élèves dans quel contexte cette action a lieu : Amnesty International, un mouvement mondial de défense des droits humains indépendant de toute idéologie politique, religieuse ou autre, dénonce des violations partout dans le monde, quelque soit la nature politique du régime. Pour mener ses actions, Amnesty se base sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, signée par la quasi-totalité des pays du monde. L'action d'Amnesty permet d'améliorer la situation de nombre de personnes victimes de tortures, de mauvais traitements, d'arrestations arbitraires, de procès truqués, de «disparitions», de condamnations à la peine de mort... N'hésitez pas à montrer les bonnes nouvelles récoltées par Amnesty suite à ces actions.

4) Participation au projet « Citoyens du monde » : 2006-2008

Ce projet s'étale sur deux années et s'adresse aux 5ème secondaires. Il vous propose d'établir des contacts avec une ONG de défense des droits humains. Comme d'habitude, vous devrez faire preuve de créativité en concevant un projet artistique autour de l'ONG ou du pays que vous allez étudier. L'ensemble des oeuvres et projets seront présentés lors d'une journée - événement en janvier 2008. Un jury départagera les meilleurs projets. Les gagnants seront récompensés par un voyage dans un pays où ils pourront rencontrer des défenseurs des droits humains sur le terrain. Ils ramèneront de ce voyage un reportage qui pourra être diffusé vers un plus large public.

Ce projet peut impliquer différents professeurs, dans toutes les matières déjà citées et même en arts plastiques. Les élèves pourront imaginer un projet qui exprimera le fruit de leurs recherches sur les défenseurs de droits humains. Pour plus d'informations, renvoyez-nous le coupon-réponse dans les plus brefs délais.



LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Art 1 : Les valeurs fondamentales :
liberté, égalité, fraternité

Art 2 : Tu as droit à la non-discrimination

Art 3 : Tu as droit à la vie et à la sécurité

Art 4 : Tu es protégé contre l'esclavage

Art 5 : Tu es protégé contre la torture

Art 6 : Tu es protégé partout

Art 7 : Tu as droit à l'égalité devant la loi

Art 8 : Tu as droit au recours

Art 9 : Tu ne peux pas être arrêté arbitrairement

Art 10 : Tu as droit à un procès équitable

Art 11 : Tu as droit à la présomption
d'innocence

Art 12 : Tu as droit à la protection de ta
vie privée

Art 13 : Tu as le droit de circuler librement

Art 14 : Tu as le droit d'asile

Art 15 : Tu as le droit d'avoir une nationalité

Art 16 : Tu as le droit de te marier et de
fonder une famille

Art 17 : Tu as droit à la propriété

Art 18 : Tu as droit à la liberté de pensée,
de conscience et de religion

Art 19 : Tu as droit à la liberté d'opinion
et d'expression

Art 20 : Tu as droit à la liberté d'association

Art 21 : Tu as le droit de prendre part
aux affaires de ton pays

Art 22 : Tu as le droit à la sécurité
sociale

Art 23 : Tu as droit au travail

Art 24 : Tu as droit au repos et aux loisirs

Art 25 : Tu as droit à un niveau de vie
suffisant

Art 26 : Tu as droit à l'éducation

Art 27 : Tu as droit à la culture

Art 28 : Tu as droit à la paix

Art 29 : Les autres ont les mêmes droits
que toi

Art 30 : Nul ne peut détruire les droits et
libertés que tu viens de lire dans
cette déclaration



LISTE DES FICHES PAYS

Algérie	Guatemala
Autorité Palestinienne	Haïti
Australie	Indonésie
Bahreïn	Iran
Bangladesh	Israël
Belgique	Maroc
Biélorussie (Belarus)	Mexique
Brésil	Myanmar
Burundi	Népal
Cambodge	Ouzbékistan
Cameroun	Russie
Chine	Rwanda
Colombie	Serbie
Congo (RDC)	Soudan
Côte d'Ivoire	Syrie
Cuba	Tunisie
Équateur	Turkménistan
Érythrée	Turquie
Etats-Unis	Zimbabwe
Éthiopie	
France	
Grèce	

Par soucis de cohérence, les fiches ont été classées par ordre alphabétique

BON DE PARTICIPATION

PAPIERS LIBRES

Je désire inscrire ma classe/ mon association à l'opération Papiers Libres. Je recevrai le dossier d'action (cas et modèles de lettres).

GROUPES-ÉCOLES

Je souhaite recevoir la documentation sur les groupes-écoles d'Amnesty International.

ACTIONS URGENTES

Je désire inscrire ma classe aux actions urgentes jeunes (je recevrai chaque mois de l'année scolaire une action d'écriture en faveur de personnes dont les droits n'ont pas été respectés).

Je désire recevoir les actions urgentes à mon adresse privée.

Je préfère recevoir les actions urgentes à l'adresse de l'école / de l'association.

CONCOURS «CITOYENS DU MONDE»

Ce nouveau projet, mené en partenariat avec le CNCD 11.11.11, va durer deux ans. Il s'adresse aux 5^{ème} secondaires (qui seront donc en 6^{ème} l'année prochaine). Le projet vise à mettre en contact les jeunes avec des défenseurs des droits humains dans le monde. Autour de ces échanges, les élèves et leurs professeurs devront créer un projet créatif. Cinq élèves de la classe qui aura réalisé le meilleur projet partiront à la rencontre de défenseurs des droits humains dans leur pays, et ramèneront un reportage sous la forme qu'ils choisiront (photo, radio ou vidéo). Ce reportage sera diffusé sur un média belge pour sensibiliser l'opinion publique à ce qu'ils auront vu et entendu.

Je souhaite avoir plus d'informations sur ce projet.

CAMPAGNE BOUGIES ET OPÉRATION COURAGE

Je souhaite participer avec mon école / mon association à la vente de bougies d'Amnesty.

NOM ET PRÉNOM :

ADRESSE PRIVÉE :

ADRESSE DE L'ÉCOLE OU ASSOCIATION / MOUVEMENT DE JEUNESSE :

.....

TEL :

FAX :

E-MAIL :

REMARQUES / QUESTIONS :

.....

.....

A renvoyer chez Amnesty International, Programme Jeunesse, 9 Rue Berckmans,
 1060 Bruxelles fax. 02/537 37 29 - jeunes@aibf.be



10€

T-shirt «Stop torture» Homme

Réf. T932 Taille L

Réf. T943 Taille XL

Réf. T954 Taille XXL

T-shirt «Stop torture» Femme

Réf. T965 Taille S

Réf. T976 Taille M

Réf. T980 Taille L

Réf. T991 Taille XL



Réf. A593 Affiche A2 «Stop torture» **Gratuit**



Réf. B744 Set
stylo-bille et
portemine
3,50€



Réf. A604 Set de quatre autocollants **3,50€**

LA BOUTIQUE ÉTHIQUE...
9 rue Berckmans - 1060 Bruxelles
11 rue Souverain Pont - 4000 Liège
Sur internet : www.amnesty.be/shopping

Bon de commande

À renvoyer à Amnesty International :
rue Berckmans, 9 - 1060 Bruxelles
par fax au 02 537 37 29
ou par téléphone 02 538 81 77

Mme/Mlle/M. Nom :

Prénom :

Adresse :

N° : Bte : .. CP : Ville :

Tél. : E-mail :

Vous recevrez une facture et un bulletin de virement pré-imprimé avec votre colis. Attendez de recevoir ces formulaires pour payer. Merci !

désire recevoir :

Référence		Prix	Quantité	Montant
T932	T-Shirt «Stop torture» homme L	10,00 €
T943	T-Shirt «Stop torture» homme XL	10,00 €
T954	T-Shirt «Stop torture» homme XXL	10,00 €
T965	T-Shirt «Stop torture» homme S	10,00 €
T976	T-Shirt «Stop torture» homme M	10,00 €
T980	T-Shirt «Stop torture» homme L	10,00 €
T991	T-Shirt «Stop torture» homme XL	10,00 €
A593	Affiche A2 «Stop torture»	Gratuit
A604	Set de 4 autocollants	3,50 €
B744	Set stylo-bille et portemine	3,50 €
Montant total des articles			
Participation aux frais de port		2,50 €		
Total de la commande			

Date : Signature :

ALGÉRIE

AMINE SIDHOUM ABDERRAMANE, militant en faveur des «disparus» d'Algérie, menacé.



Des mères manifestent pour réclamer des nouvelles de leurs proches « disparus » en Algérie.

Amine Sidhoum Abderramane est un avocat algérien et défenseur des droits humains. Il est membre de l'ONG SOS Disparus (<http://www.disparus-dz.org/>). Cette association a été créée par des parents de personnes enlevées et « disparues » durant

la violente crise des droits humains que l'Algérie a traversée entre 1992 et 1999. Il y a eu alors des milliers de disparitions, entre 4.000 et 20.000, touchant des jeunes, des femmes, des personnes de toutes les couches de la population, pour décourager la constitution d'une opposition politique civile forte et conserver le pouvoir dans une atmosphère de peur et de silence. Beaucoup de ces personnes étaient suspectées d'avoir des liens avec des mouvements d'opposition au gouvernement, d'autres enlèvements ont été attribués à des mouvements islamistes ou à du banditisme. Des familles qui avaient perdu des proches ont réussi à briser le silence et se sont organisées en associations pour exiger des enquêtes impartiales sur les événements tragiques, et pour demander le retour des enfants et adultes enlevés.

Me Amine Sidhoum Abderramane devait intervenir publiquement en mai 2006 pour la Fédération internationale des Droits de l'Homme, (la FIDH, regroupant les ligues des droits de l'homme du monde entier) sur la situation des droits humains sur le continent africain. A la veille de son intervention, portant notamment sur les conséquences de l'adoption de la **Charte de réconciliation nationale** en Algérie, Me. Sidhoum a été **menacé par un représentant de la délégation algérienne**, afin de le dissuader de s'exprimer. Celui-ci a tenu à lui « rappeler » que s'il persistait à présenter son intervention, il serait « passible de trois à cinq ans de prison dès [son retour] en Algérie ». Du fait de ces menaces, M. Sidhoum n'a pu intervenir oralement le 13 mai 2006.

Les menaces de ce représentant officiel se fondent sur l'**article 46 de l'ordonnance du 27 février 2006** (voir fiche pédagogique). Les défenseurs des droits humains sont très inquiets face à ce climat **d'intimidation et de harcèlement** auquel ils sont confrontés, notamment lorsqu'il s'agit de défendre les droits des familles de disparus. Par ailleurs, ces menaces confirment le risque d'une utilisation abusive de l'ordonnance de mise en vigueur de la Charte, en vue de criminaliser tout débat public portant sur le conflit algérien.

Pour plus d'informations se référer à l'appel urgent de la FIDH DZA 001 / 0506 / OBS 063, disponible sur : FIDH, <http://www.fidh.org/article.php3?id_article=3340>

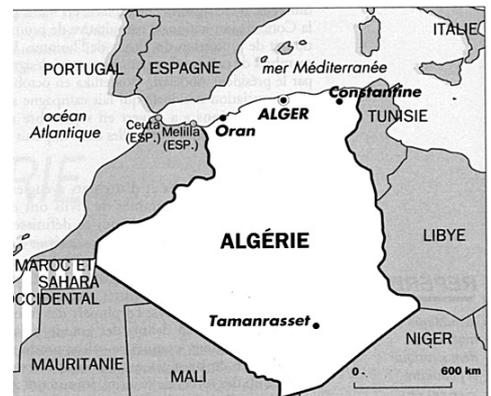
INFORMATIONS GÉNÉRALES

Deuxième plus grand pays d'Afrique après le Soudan, l'Algérie est surtout couverte par le désert du Sahara. Les montagnes de l'Atlas et des Hautes plaines séparent le désert des terres cultivables sur la côte méditerranéenne. **45 % de la population a moins de 15 ans.** Berceau de la culture berbère et numide, l'Algérie a vu se succéder grecs, romains, byzantins, arabes, turcs et français en trois millénaires d'histoire. Parmi la population, plus de 33 millions de personnes, on compte une majorité d'arabophones, mais aussi une forte minorité berbérophone. Dans les cinq dernières années, l'Algérie a connu des mouvements de révolte de la part de ses populations berbérophone revendiquant leur culture propre.

Au XVI^e siècle, l'Algérie devient une province de l'Empire Ottoman, mais ce sont les émirs et corsaires locaux qui conservent le pouvoir jusqu'à l'arrivée des Français au XIX^e siècle. Afin de restaurer le prestige de la monarchie, le roi de France, Charles X, décide d'envoyer des troupes en Algérie et de prendre Alger, sous le prétexte de se débarrasser la Méditerranée des corsaires turcs. En 1830, l'Armée française débarque dans le port de Sidi Ferruch, non loin d'Alger. La ville tombe quelque semaine plus tard. La conquête du reste du pays est lente et difficile, des personnalités prennent la tête de coalition de tribus - comme l'Emir Abdelkader, et résistent farouchement à l'avancée des Français. Village après village, les soldats pillent et exterminent ceux qui ne veulent pas se soumettre. Le pays n'est **entièrement conquis** qu'en 1847. Sous la III^e République, les enjeux de la colonisation sont économiques et idéologiques. Ferry, le ministre républicain, va jusqu'à déclarer que les races supérieures ont le **devoir d'apporter la civilisation** aux races inférieures. L'Algérie est une des rares colonies à avoir été envisagée comme une **colonie de peuplement** par les autorités françaises, qui encouragent les colons à s'installer. En 1926, on y compte près de **800 000 Européens**.

La **décolonisation de l'Algérie** fut tout aussi violente. Le 8 mai 1945, une révolte éclate à **Sétif**. La répression est d'une extrême dure. Les estimations varient de **8 000 à 20 000 morts**.

L'**insurrection armée** reprend en 1954 aux appels du **Front de Libération National (FLN)**. Des combats sont livrés entre les soldats français, les partisans du FLN et





les membres de l'**Organisation de l'Armée Secrète** (une milice de militants pour l'Algérie Française). La torture, les déplacements de population, les mauvais traitements et les viols sont systématiques dans chacun des camps, et vont d'ailleurs faire l'objet de protestations au sein d'une fraction de l'opinion française. L'Algérie accède à l'indépendance en 1962, à la signature des **Accords d'Evian**. La guerre d'Algérie, qui a fait plus d'un million de morts, a profondément marqué les esprits, l'histoire des mouvements de décolonisation et le nationalisme arabe.

Sous la présidence du militaire Houari Boumediene (mort en 1976), inspiré par le modèle de socialisme soviétique, et dans une structure de parti unique et d'interdiction du pluralisme, l'état algérien a construit ses structures de santé, d'éducation et de production en bénéficiant de ses nombreuses ressources en hydrocarbures et en pétrole. En l'absence de tout contrôle démocratique, le pouvoir s'est enlisé dans la bureaucratie et la corruption. Jusqu'en 1989, le FLN est resté au pouvoir, les autres partis étant interdits. En 1988, des émeutes de jeunes ont été réprimées dans le sang par l'armée. Suite à ce traumatisme, et dans le contexte de la destruction du mur de Berlin à la même époque, une démocratisation est entamée avec pluralisme politique, liberté d'association et liberté de la presse, de 1989 à 1991.

Durant cette décennie 1985-90, et étant donné des difficultés sociales, économiques et identitaires, le **mouvement islamiste intégriste** s'est largement développé, notamment à travers le **Front Islamique du Salut (FIS)**, qui remporte une victoire écrasante lors du premier tour des élections législatives en 1991. En janvier 1992, l'armée intervient pour interrompre le processus électoral. Le président en exercice depuis 1977, Chadli Ben Djedid, également issu de l'armée, démissionne et est remplacé par une figure historique de la guerre d'indépendance, **Mohamed Boudiaf**. Celui-ci se fait **assassiner** en juin 1992. Passé dans la clandestinité, le Front islamique du salut et d'autres mouvements islamistes entrent en résistance, et les luttes entre ces mouvances et le noyau de militaires qui veut garder le pouvoir depuis la période de la guerre d'indépendance ensanglantent l'Algérie. C'est alors que commence la période de la stratégie des disparitions, des embuscades, des massacres, des attentats à l'explosif, et de la torture à grande échelle. Finalement le président Zeroual démissionne, et en 1999, suite à un nouveau processus électoral, un ancien compagnon de Boumediene, Bouteflika, est président. Mais l'armée conserve le pouvoir derrière la structure politique. Beaucoup d'observateurs se demandent dans quelle mesure certains attentats attribués aux islamistes n'auraient pas été manipulés par certaines instances militaires afin de justifier l'implication de l'armée dans la direction du pays. Proclamé en 1992, l'**état d'urgence** n'a toujours pas été levé en août 2006.

DROITS HUMAINS

Le **niveau de violence a diminué**, mais plusieurs centaines de personnes, dont des dizaines de civils, ont été tuées. L'**impunité** reste l'obstacle principal au traitement des séquelles du passé : des dizaines de milliers de cas d'**homicide**, d'**enlèvement**, de « **disparition** » et de **torture** n'ont toujours fait l'objet d'aucune enquête. Le recours à la **torture** persiste, notamment contre des personnes soupçonnées d'« *appartenance à un groupe terroriste* » (cf. *Pouvoirs illimités : la pratique de la torture par la Sécurité militaire en Algérie*, rapport disponible sur :

<<http://web.amnesty.org/library/index/framde280042006>>).

En 2005, une douzaine de membres présumés de groupes armés ont été **condamnés à mort**, dans la plupart des cas par contumace. Le moratoire sur les exécutions est toujours en vigueur. Des modifications législatives commencent à **améliorer le statut juridique des femmes** (transmission de leur nationalité à leurs enfants, même âge légal pour le mariage que les hommes), mais de nombreuses dispositions discriminatoires restaient en l'état. Pour plus d'informations, se référer au Rapport 2006 d'Amnesty International, disponible sur :

<<http://web.amnesty.org/report2006/dza-summary-fra>>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ Étudier l'**histoire de colonisation française de l'Algérie**, puis de la décolonisation.

📖 Consulter les sites suivants :

- Institut National de l'Audiovisuel, dossier sur *La Guerre d'Algérie à la télévision française*, disponible sur :

<http://www.ina.fr/voir_revoir/algérie/index.fr.html>

- Soldats dans la Guerre d'Algérie, qui contient de nombreux témoignages et photos, disponible sur :

<<http://jyjaffres.club.fr/JYJ/index.html>>

- Le dossier *L'Algérie de St. Augustin à l'indépendance* du site internet Hérodote, disponible sur : <http://www.herodote.net/Dossier/Histoire_des_Algeriens.htm>

- Le dossier pédagogique « Algérie 1830-1962 : de la colonisation à l'indépendance » :

<<http://education.france5.fr/algérie/W00190/4/71522.cfm>>

📖 Se référer aux ouvrages suivants :

- Benjamin Stora, *Histoire de l'Algérie coloniale*, découverte, 1991.

- Benjamin Stora, *Histoire de la guerre d'Algérie, 1954- 1962*, La découverte, 1992

- Patrick Rotman, *L'ennemi intime*, Seuil, 1995

📖 Projeter et étudier les ouvrages suivants :

Sur la Guerre d'Algérie

- Gillo Pontecorvo, *La Bataille d'Alger* (1965)

- Pierre Schoendoerffer, *L'honneur d'un capitaine* (1982)

- Marc Robson, *Les centurions* (1986)

- Yves Boisset, *R.A.S.* (1973)

- Jean-Luc Godard, *Le petit soldat* (1963)

Sur l'immigration algérienne en France

- Christophe Ruggia, *Le Gone du Chaâba* (1997)

📖 Bande-dessinée :

Jean-Pierre Vittori, Jacques Ferrandez, *Midi pile, l'Algérie*, Ed. La Rue du monde, 2001.

■ Introductions à l'anthropologie : **étude des sociétés touaregs**.

📖 Consulter le site internet « Touaregs, Culture et Histoire », disponible sur : <http://tuaregs.free.fr/touareg_f/accueil.php3>

📖 Se référer aux ouvrages suivants :

- Dominique Casajus, *La tente dans la solitude : la société et les morts chez les Touaregs Kel Ferwan*, Ateliers d'anthropologie sociale, 1987

- Paul Pandolfi, *Les Touaregs de l'Ahaggar*, Karthala, 1998

■ Réaliser un **débat** autour de l'article 46 de l'ordonnance du 27 février 2006, stipulant : « Est puni d'un emprisonnement de trois ans à cinq ans et d'une amende de 250 000 à 500 000 DA, quiconque qui, par ses déclarations, écrits ou tout autre acte, utilise ou instrumentalise les blessures de la tragédie nationale, pour porter atteinte aux institutions de la république algérienne démocratique et populaire, fragiliser l'État, nuire à l'honorabilité de ses agents qui l'ont dignement servi, ou ternir l'image de l'Algérie sur le plan international. ».

Jusqu'où la liberté d'expression peut-elle être limitée au nom de la sauvegarde des intérêts de l'Etat ? Peut-on aller jusqu'à entraver le travail de mémoire ?

📖 Se référer aux articles suivants :

- Jean-Pierre Peyroulou, *Amnistie en Algérie : quand le pouvoir se reconduit dans l'impunité*, Esprit, juin 2006.

- Déclaration commune de Amnesty International, Human Rights Watch, le Centre international pour la justice transitionnelle, et la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, *Algérie: La nouvelle loi d'amnistie assure l'impunité aux responsables des atrocités*, disponible sur :

<<http://hrw.org/french/docs/2006/03/01/algeri12747.htm>>

■ Faire une recherche sur le **phénomène des «disparitions»** politiques et sur les mouvements de mères et de proches qui recherchent la vérité (Argentine, Chili, Turquie,...).

AUSTRALIE



© Anti-discrimination Commission Queensland

EDDIE MABO, défenseur des droits des peuples autochtones.

Eddie Mabo était un militant aborigène dont les efforts ont abouti, peu de temps après sa mort en 1992, au renversement par la Haute Cour d'Australie de la doctrine de la « **terra nullius** » entraînant de ce fait de profonds changements dans le paysage juridique et législatif de l'Australie, influençant le statut et les droits fonciers des peuples indigènes et les relations interethniques en général.

En déclarant l'Australie « **terra nullius** » (terre inhabitée), les puissances coloniales s'arrogeaient le droit de s'approprier les territoires découverts. Il a été fait peu de cas des Aborigènes qui habitaient effectivement en Australie : aux yeux des métropoles, ils ne formaient pas une entité étatique souveraine et à ce titre, ne pouvaient pas posséder de terres.

La portée de l'affaire Mabo est un cas rare dans l'histoire moderne de **reconnaissance d'un droit tribal préexistant comme supérieur à la loi fondamentale de la culture des colons européens, indépendamment des implications économiques et politiques.**

Sources :

- *Les Aborigènes dans l'Histoire de l'Australie*, disponible sur : <[http://perso.orange.fr/oz-australie/aborigenes\(1\).htm](http://perso.orange.fr/oz-australie/aborigenes(1).htm)>
- UNESCO, *Les Manuscrits de l'Affaire Mabo*, disponible sur : <http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=3828&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html>

Rodney Croome et Nick Toonen, défenseurs des droits des minorités sexuelles.



© Rodney Croome

Nick Toonen et Rodney Croome sont tous deux militants pour la défense des droits des homosexuels, et membres actifs du **Groupe Tasmanien pour les Droits des Gays et Lesbiennes** (Tasmanian Gay and Lesbian Rights Group, <<http://www.tglrg.org/>>).

Ils ont mené une campagne dans la capitale tasmanienne, Hobart, contre les articles 122 et 123 du code pénal de Tasmanie. Aux termes de cette législation, **les actes sexuels contre nature commis en privé entre adultes consentants étaient passibles d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à vingt et un ans.** Toonen et Croome ont déposé **une plainte contre le gouvernement de Tasmanie auprès du Comité des droits de l'Homme des Nations Unies.** Ce dernier est l'organisme

émanant de l'ONU qui surveille le respect par les États signataires du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

En 1994, le Comité leur a donné raison et le gouvernement australien a voté le « **Human rights (Sexual conduct) act** » (loi sur les droits humains conduite sexuelle), qui reconnaît le droit à l'intimité sexuelle dans le droit australien.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La population est aujourd'hui à 92% d'origine européenne. Les premiers habitants, les **Aborigènes** sont moins de 400 000 (moins de 1 % de la population totale). Ces derniers survivants ont été confrontés, comme les Amérindiens du Canada, au choc entre leurs coutumes ancestrales et le progrès technologique. Mais cette population a pu conserver sa culture, sa relation si particulière avec la terre et le temps. Une culture de laquelle nous ne connaissons que quelques emblèmes, comme le didjeridoo, un instrument de musique traditionnel, et le boomerang.

Selon les connaissances anthropologiques actuelles, les Aborigènes sont les descendants des **populations austronésiennes** qui ont migré de la Papouasie Nouvelle Guinée à l'Australie il y a entre **40 000 et 60 000 ans.**

Les **Européens** n'explorent la région que beaucoup plus tardivement, au XVIIe siècle. Le Hollandais Willem Janszoon découvre les côtes australiennes en 1605 et James Cook ne fonde la **colonie britannique du New South Wales** (Nouvelle-Galles-du-Sud) qu'en 1770.

À leur arrivée, ils ne reconnaissent pas la souveraineté des tribus indigènes et déclarent l'Australie « **Terra Nullius** » et s'approprient peu à peu l'ensemble des terres australiennes, y compris les terres ancestrales aborigènes.

L'île devient une immense **colonie pénitentiaire** où sont envoyés les repris de justice et les prisonniers politiques. Suite aux revendications des pionniers européens, l'Australie acquiert un début d'autonomie à la proclamation de l'**Australian Colony Act** en 1840 et devient un pays souverain membre du Commonwealth en 1901.

Les **Aborigènes sont décimés** par les massacres, les maladies importées par les Européens, et surtout par la **politique d'assimilation culturelle** menée par la puissance occupante. Un rapport du gouvernement australien estime que de 1910 à 1970, entre un enfant sur trois et un enfant sur dix auraient été enlevés de force à leur famille aborigène pour être élevé par des colons. Cette « **génération perdue** »





compte de **40 000 à 100 000 individus**.

Les Européens d'Australie se sont inquiétés de ce que leur territoire ne soit envahi par d'autres populations, et tout particulièrement par des asiatiques. Les débats du Parlement de l'époque montrent clairement que les députés australiens –y compris ceux de l'opposition– considéraient les Chinois comme une menace à leur culture et à leur bien-être.

La **Loi de Restriction Relative à l'Immigration de 1901** (*Immigration restriction Act of 1901*) est l'une des premières lois adoptées par le nouveau Parlement fédéral. Celle-ci stipule entre autres que les services postaux australiens n'emploieront que des Européens, et interdit l'immigration en Australie de toute personne ne pouvant écrire plus de 50 mots dans une langue européenne. Les personnes ne parvenant pas à remplir ce test d'orthographe, sont arrêtées, détenues jusqu'à leur **déportation** et doivent payer une amende de 100£. Cette loi est restée en vigueur jusqu'en 1958.

À partir des années 60, la politique de « **L'Australie blanche** » est de plus en plus controversée et critiquée par les puissances occidentales. Elle est définitivement abandonnée dans les années 70 et les migrants non-européens affluent en masse. Aujourd'hui, les Asiatiques composent environ 7% de la population totale. Le problème de l'accueil des « **boat-people** », ces réfugiés fuyant leur pays d'origine sur des embarcations de fortune, n'est toutefois pas résolu.

Le **statut des populations aborigènes dans la société australienne** est une autre question délicate. Si les Aborigènes obtiennent la reconnaissance de leur **nationalité australienne** en 1967 et, par là même, un **droit de vote** aux élections fédérales, ils n'ont toujours aucun droit sur leurs terres ancestrales qui continuent d'être exploitées par des compagnies minières ou des agriculteurs.

Il faut attendre l'**Arrêt Mabo** de 1992 (Cour Suprême Fédérale) pour que les autorités australiennes acceptent le droit ancestral aborigène et leur accordent des **droits fonciers** substantiels. Malheureusement, ces nouveaux droits ne s'accompagnent pas d'une plus grande intégration sociale.

La mémoire de ce que beaucoup appellent le « **génocide des Aborigènes** » reste un sujet sensible. En 1999, le premier Ministre John Howard a refusé publiquement et à plusieurs reprises de présenter des **excuses** au nom de l'autorité australienne pour les exactions commises à l'encontre du peuple aborigène et notamment envers la « **génération perdue** ».

DROITS HUMAINS

En 2005, **les indigènes représentaient un pourcentage disproportionné de la population carcérale** par rapport à l'ensemble de la population. Une étude relevait que les Aborigènes étaient 11 fois plus susceptibles d'être emprisonnés que les autres Australiens et que leur **espérance de vie était inférieure** de dix-sept ans, en moyenne, à celle de la population dans son ensemble.

Les pratiques en matière de **détention des immigrés** ont été sensiblement modifiées, permettant la **remise en liberté** d'un certain nombre de demandeurs d'asile mineurs et de leurs familles. Toutefois, l'Australie appliquait toujours la politique qui consiste à **placer systématiquement les demandeurs d'asile en détention**.

Le gouvernement n'a pas apporté de financement suffisant aux budgets pour l'année 2005 des deux grands programmes nationaux relatifs aux **violences infligées aux femmes**. L'Institut australien de la santé et de la protection sociale a révélé que, en moyenne, 48 % des femmes fuyant des violences conjugales se voient refuser un logement spécial par manque de ressources.

Il est à craindre que les nouvelles mesures de **lutte contre le terrorisme** n'aient des **répercussions négatives sur les droits fondamentaux de la personne**. Au nombre de celles-ci figurent la détention secrète pendant quatorze jours sans inculpation ni procès, ainsi que des ordonnances restrictives renouvelables dont la durée d'application pouvait atteindre douze mois. Ces ordonnances risquent de restreindre considérablement la

liberté de mouvement et d'association, mais aussi de limiter les possibilités en matière d'emploi et de communication. De nouvelles lois sur la sédition limitent également la liberté d'expression.

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur :

<<http://web.amnesty.org/report2006/aus-summary-fra>>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ Après avoir projeté et étudié le film *Rabbit-Proof Fence*, de Phillip Noyce (2002), réaliser un exposé sur la « **génération perdue** ».

☞ **Se référer à** : 'Stolen Children' National Inquiry, *Bringing them home*, Parlement Fédéral, 1997, disponible à partir de : <http://www.hreoc.gov.au/social_justice/stolen_children/>

☞ **Consulter** le dossier pédagogique disponible sur : <<http://www.hreoc.gov.au/bth/index.htm>>

■ **Introduction à la culture aborigène** : présenter quelques éléments de la culture aborigène (mythologie, art, mode de vie).

☞ **Consulter les sites suivants** :

- le dossier pédagogique du Musée Indigenous Australia, disponible sur :

<<http://www.dreamtime.net.au/>>. On y trouve des contes et légendes, des images, des informations sur l'héritage culturel aborigène, etc.

- le site *Les aborigènes*, disponible sur :

<<http://perso.orange.fr/oz-australie/aborigene.htm>>

☞ **Se référer à** :

- Jean-Jacques de Dardel, *Art Aborigène*, Musée Olympique, 2001.

- Cyril Havecker, *Le Temps du rêve : La Mémoire du peuple aborigène australien*, Rocher, 2003.

■ **Faire une présentation historique de la politique d'immigration australienne**.

☞ **Consulter les sites suivants** :

- Département de l'immigration et des affaires multi-culturelles, *Abolition of the 'White Australia' Policy*, disponible sur : <<http://www.immi.gov.au/media/factsheets/08abolition.htm>>

- Parliamentary Education Office, *Immigration Restriction Act 1901*, disponible sur :

<http://www.peo.gov.au/resources/immigration_bill.htm>

- National Archives of Australia, *Immigration Restriction Act 1901*, disponible sur :

<<http://www.foundingdocs.gov.au/item.asp?dID=16>>

☞ **Se référer à** :

-Eva Le Pallec, *La criminalisation des réfugiés en Australie, Plein Droit*, n°58, 2003, disponible sur :

<<http://www.gisti.org/doc/plein-droit/58/australie.html>>

<<http://www.gisti.org/doc/plein-droit/58/australie.html>>

-Délégation du groupe sénatorial France-Australie, *Une Société Multiculturelle*, in *L'Australie, une ambition mondiale*, Sénat, 2000, disponible sur : <<http://www.senat.fr/ga/ga-031/ga-03110.html#toc126>>

■ **Cinéma** : projeter et étudier :

- *Walkabout*, Nicolas Roeg (1971) : introduit la thématique du voyage initiatique chez les aborigènes.

- *Manganinnie*, John Honey (1980) : Tasmanie, Australie du Sud, 1830. Manganinnie a échappé au massacre de sa tribu par les soldats anglais, Elle part à la recherche des siens en suivant le cycle des migrations ancestrales. Elle rencontre la petite Joanna qui décide de la suivre...

- *10 canoës, 150 lances et 3 épouses*, Rolf de Heer et Peter Djigirr (2006), reprend avec beaucoup d'humour une légende ancestrale aborigène d'amours interdits, d'enlèvement, de sorcellerie et de vengeance qui tourne mal.

AUTORITÉ PALESTINIENNE

EYAD RAJAB EL SARRAJ, torturé.



Le docteur Eyad Rajab El Sarraj est le fondateur et directeur médical du Gaza Community Health Program, un service de santé indépendant qui dispense des soins d'urgence – comme la réhabilitation physique de victimes de torture – aux larges tranches de populations affectées par l'Intifada ou l'occupation militaire israélienne. Ses critiques ouvertes – y compris de l'Autorité Palestinienne à l'époque d'Arafat – lui ont fait courir de grands dangers. Arrêté à de nombreuses

reprises par le passé, il a été torturé, mis en cellule d'isolement et privé de son droit à un avocat.

Le docteur El Sarraj est membre du Centre International de Réhabilitation pour les victimes de Torture et du Comité Coordinateur de la Campagne contre la Torture. Il a reçu le Prix Martin Ennals en 1998 (prix décerné par différentes ONG de défense des droits humains, dont Amnesty).

D'après la Martin Ennals Foundation, <<http://www.martinnennalsaward.org/en/winners/1998/>>

« En ce monde troublé, les vrais champions sont les personnes qui sacrifient leur vie derrière des barreaux pour que d'autres puissent mener une vie normale. »

Dr. Eyad Rajab El Sarraj

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Si on l'appelle « Autorité palestinienne », c'est parce que ce n'est pas encore un État officiel. Les Palestiniens ne cessent d'ailleurs de lutter pour la reconnaissance de leur État proclamé en 1988, depuis que les Israéliens ont créé le leur en 1948. Comme capitale de leur État, les mouvements palestiniens pragmatiques voudraient Jérusalem-Est, un quartier palestinien de la ville annexé par Israël lors de la guerre des six jours de 1967. Cette revendication, comme celle sur le **droit au retour en Palestine des réfugiés** exilés en 1948, a toujours été refusée par Israël lors des différentes négociations de paix. C'est dans cet exil forcé que les Palestiniens ont créé l'OLP (Organisation de Libération de la Palestine), qui rassemble plusieurs mouvements de résistance, dont celui de **Yasser Arafat**, le Fatah.

En 1987, de jeunes Palestiniens se rebellent contre les patrouilles israéliennes, en leur jetant des pierres. C'est ce

qu'on appelle l'**Intifada**, littéralement « l'ébrouement ». L'armée d'Israël, Tsahal, réprime ce mouvement dans la violence. La colonisation israélienne des territoires palestiniens continue, ainsi que la destruction des maisons des présumés terroristes. En 1993, les **accords d'Oslo** aboutissent à la reconnaissance mutuelle d'Israël et de l'OLP et à la mise en place de l'Autorité palestinienne sur une partie des territoires de la Cisjordanie. Ces accords, basés sur le principe « la paix en échange des terres », tardent à être appliqués, plongeant la population palestinienne dans la désillusion. En 2001, la visite d'Ariel Sharon sur l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem est ressentie comme une provocation par les Palestiniens, qui se soulèvent. On parle alors d'une deuxième intifada. La répression brutale de l'armée israélienne radicalise encore plus les groupes armés palestiniens, dont les attentats contre des civils se font de plus en plus violents. De jeunes Palestiniens sont recrutés pour servir de bombes humaines. L'armée israélienne multiplie les représailles, touchant aussi de nombreux civils innocents.

Après la mort de Yasser Arafat et l'élection, en janvier 2006, du président **Mahmoud Abbas**, les groupes armés palestiniens ont accepté d'observer pour une durée indéterminée une trêve durant laquelle ils s'abstiendraient d'attaquer des Israéliens. Les autorités israéliennes ont, pour leur part, annoncé la suspension des attaques visant des Palestiniens dans les territoires occupés. Les deux camps ont toutefois continué de mener des attaques, mais celles-ci ont été moins nombreuses que dans les années qui ont suivi le déclenchement de la deuxième intifada.

La **Bande de Gaza** est évacuée par l'armée israélienne en août 2005, donnant pour la première fois à ce territoire une certaine autonomie, toutefois très limitée par les fréquents barrages israéliens et par le contrôle de son espace aérien et maritime par Israël.

Les élections municipales palestiniennes, qui ont débuté en 2004, se sont déroulées dans plusieurs localités de Cisjordanie et de Gaza. Beaucoup de villes votent pour le Hamas, un mouvement islamiste radical. Le scrutin législatif prévu pour le mois de juillet 2005 est reporté à janvier 2006. Le Hamas remporte ces élections à la majorité absolue. Ce succès peut notamment être attribué à un vote de protestation des Palestiniens contre la corruption de certains membres du gouvernement précédant ainsi qu'à la reconnaissance de la population





envers les programmes sociaux ou religieux du Hamas.

L'Autorité Palestinienne entre alors dans une nouvelle période de tension et de difficultés, celle-ci devant faire face la fois à ses dissensions internes (Président (Fatah)/Gouvernement et Parlement (Hamas)), à la radicalisation de la politique israélienne en réaction à ces élections, et à la reprise des hostilités par les groupes armés. Inquiets de l'islamisation radicale des institutions palestiniennes, les pays occidentaux suppriment leurs aides à l'Autorité Palestinienne, contribuant ainsi à son affaiblissement.

En juin 2006, un conflit d'une grande ampleur éclate suite à l'enlèvement d'un soldat israélien par un groupe armé proche du Hamas et à des tirs de roquettes sur le territoire israélien. La bande de Gaza est à nouveau plongée dans une situation de guerre et de catastrophe humanitaire. Les représailles israéliennes touchent à la fois le Hamas (des ministres et des fonctionnaires sont enlevés) mais aussi les infrastructures civiles comme les routes, une centrale électrique, des immeubles... L'Autorité palestinienne est complètement anéantie et risque de se relever très difficilement d'un tel chaos (voir fiche Israël).

UN TERRITOIRE MORCELÉ

Les Palestiniens vivent dans des territoires séparés par des colonies israéliennes ou par la « clôture » (ou mur de séparation) construite par Israël. On peut distinguer trois territoires revendiqués par les Palestiniens : la Cisjordanie, la Bande de Gaza et Jérusalem-Est.

LA CISJORDANIE

En Cisjordanie vivent environ 2,5 millions de Palestiniens et 236 000 colons israéliens. La Cisjordanie a été annexée et occupée par la Jordanie de 1949 à 1967, puis Israël en a récupéré le contrôle durant la guerre des Six Jours. Les Palestiniens considèrent qu'Israël occupe les territoires de Cisjordanie, alors que du côté israélien, on préfère parler de « contrôle » et de territoires « disputés » plutôt que d'occupation. Au niveau international, cependant, il est généralement admis que la Cisjordanie est un territoire occupé, et qu'à ce titre les implantations de populations israéliennes y ont un caractère illégal. Israël a toujours contesté cette vision des choses, argumentant que ce territoire était sous occupation jordanienne avant 1967. Israël continue à y construire des logements pour accueillir des colons israéliens. Une « clôture » de sécurité (terme officiel utilisé par Israël, les Palestiniens préférant l'expression « mur de séparation ») construite par Israël à l'Ouest de la Cisjordanie vise à empêcher toute infiltration terroriste palestinienne. Cette barrière dépasse les limites territoriales israéliennes et pourrait préfigurer les futures frontières de l'Etat palestinien, coupant même certains villages en deux. Cette barrière fait passer 22 000 colons du côté d'Israël, soit environ 15% des colonies présentes en Cisjordanie.

LA BANDE DE GAZA

Bande de terre de 8 à 12 km de large sur 40 km de long. À la fin du conflit israélo-arabe de 1948, la Bande de Gaza fut occupée par l'Égypte, et le resta jusqu'à l'occupation par Israël pendant la guerre des six jours de 1967. 7000 colons israéliens s'y installent, protégés par l'armée israélienne, jusqu'au retrait opéré en août 2005. Aujourd'hui gérée par l'Autorité Palestinienne, elle est toutefois coupée du reste de la Cisjordanie, et les liaisons entre les deux territoires ne sont pas faciles. La Bande de Gaza constitue un des territoires les plus densément peuplés du monde : 1,3 million de Palestiniens y vivent, la plupart dans des camps de réfugiés. Près de la moitié des habitants ont moins de 20 ans...

JÉRUSALEM-EST

La ville de Jérusalem est au cœur des tensions entre Palestiniens et Israéliens. Jérusalem-Est représente la partie orientale de Jérusalem qui était administrée par la Jordanie et qui fut conquise puis annexée par Israël en 1967. Cette partie inclut la vieille ville et ses lieux saints (Saint-Sépulcre, l'Esplanade des Mosquées - Mont du Temple et Mur des Lamentations). Pour Israël, la

conquête de Jérusalem-Est en 1967 a permis de réunifier la capitale « une, indivisible et éternelle » d'Israël. A l'inverse, pour les Palestiniens, Jérusalem-Est (al-Qods en arabe) doit devenir la capitale de leur futur État. La conquête de Jérusalem-Est par l'armée israélienne a été condamnée par l'ONU (résolution 242 et résolution 478 du Conseil de sécurité), ce qui n'a pas empêché l'Etat hébreu de construire dans ce quartier de nouvelles implantations réservées aux Juifs, surtout aux nouveaux migrants venus d'Europe de l'Est ou d'Éthiopie. Jérusalem-Est est également un symbole religieux important pour « les trois religions du Livre », le christianisme, l'islam et le judaïsme.

LE TERRORISME PALESTINIEN

Présenté par ses partisans comme une forme de résistance légitime à l'occupation israélienne, le terrorisme pratiqué par les groupes armés palestiniens fait rarement la différence entre les cibles civiles et militaires. Ainsi, en 2005, des membres de groupes armés palestiniens ont tué 50 Israéliens – essentiellement des civils, parmi lesquels figuraient six enfants – dans les territoires occupés et en Israël. La plupart de ces attaques ont été revendiquées par les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa (groupe issu du Fatah) et par le Djihad islamique. Des centaines de Palestiniens et d'Israéliens ont été blessés lors des attaques perpétrées par l'un et l'autre camp. Des groupes armés palestiniens ont également procédé, depuis la bande de Gaza, à des tirs de mortier visant des localités israéliennes voisines. L'impunité reste généralisée, les forces de sécurité palestiniennes étant réticentes à agir lorsqu'elles en ont la possibilité pour empêcher les attaques et arrêter leurs auteurs présumés. Des membres des forces de sécurité palestiniennes ont aussi participé à des attaques et à des enlèvements. Pour plus d'informations se référer au Rapport 2006 d'Amnesty International, <<http://web.amnesty.org/report2006/pse-summary-fra>>

Sur la question du terrorisme et de sa définition, voir le dossier « Papiers Libres 2005, les dérives identitaires », disponible sur <http://www.amnestyinternational.be/doc/rubrique.php?id_rubrique=925>

PISTES PÉDAGOGIQUES

Pour en savoir plus :

■ Pascal Fenaux, *La Palestine, entre promesse et élection*, *La Revue Nouvelle*, Tome 118, n° 12, 2004.

■ Henri Laurens, *Le Retour des Exilés – la Lutte pour la Palestine de 1869 à 1997*, Robert Laffont, 1998.

■ **Romans / Récits :**

Selim Nassib, *Un amant en Palestine*, Robert Laffont, 2004.

Mahmoud Darwich, *Une mémoire pour l'oubli*, Actes Sud, 1994 : l'auteur raconte un jour de 1982 pendant le siège de Beyrouth par les troupes israéliennes.

Ghada Karmi, *A la recherche de Fatima*, Une vie palestinienne, Labor-Fides, 2005 : une évocation de la période avant la création d'Israël et sur l'exil qui s'en est suivi.

■ **Romans pour les jeunes**

Si tu veux être mon amie, de Lisla BOUDALIKA (Folio junior) : deux jeunes filles, l'une palestinienne et l'autre israélienne, s'écrivent durant la période de l'Intifada en 1988.

Soliman le pacifique de Véronique MASSENOT : journal d'un enfant dans l'Intifada. (Hachette jeunesse, 2003)

Une bouteille dans la mer de Gaza de Valérie ZENATTI (L'Ecole des loisirs, 2005).

■ **Cinéma**

☞ **Noces en Galilée** de Michel Khleifi (1987) : un mariage durant l'occupation israélienne.

BAHREÏN



GHADA JAMSHEER, inculpée pour diffamation.

Ghada Jamsheer, militante des droits humains, a comparu devant un tribunal en juin 2005. Elle était **inculpée d'outrage à magistrat** ainsi que de **diffamation envers un juge** aux affaires familiales et envers le mari d'une **victime de violences domestiques**. Le premier chef d'inculpation était lié à des pétitions et à des

articles publiés entre octobre 2002 et juin 2003 par le **Comité de la pétition des femmes**, dont Ghada Jamsheer est la responsable. Constitué en octobre 2002, ce groupe fait campagne en faveur de la réforme des tribunaux de statut personnel et de la codification des lois relatives à la famille. Ghada Jamsheer a nié tous les faits qui lui étaient reprochés et la plupart des charges qui pesaient sur elle ont été abandonnées ou classées sans suite. Elle reste cependant inculpée de diffamation envers un juge.

Pour plus d'informations, consulter la déclaration publique d'Amnesty International, *Bahrain: Ghada Jamsheer at risk of imprisonment (MDE 11/002/2005)*, disponible sur : <http://web.amnesty.org/library/Index/ENGMDE110022005?open&of=FRA-375>

Abbas Abd Ali et Musa Abd Ali, agressés pour avoir défendu les droits des chômeurs.

Dans la nuit du 5 au 6 juillet 2006, Abbas Abd Ali, membre du **Comité des chômeurs** et frère de Musa Abd Ali, l'un des fondateurs de cet organisme, aurait été **agressé** près de son domicile. Selon les informations recueillies, plusieurs voitures ont entouré son véhicule après qu'il eut décliné son identité. Des hommes en civil l'ont alors fait sortir et l'ont **violemment frappé**. Retrouvé inconscient plusieurs heures plus tard, il a dû être soigné à l'hôpital.

Le 29 novembre 2005 vers 1 heure du matin, des hommes en civil avaient **enlevé** Musa Abd Ali près de son domicile et l'avaient emmené dans un lieu isolé non loin de là, dans le quartier Al Akr Al Gharbi de Manama. **Ils l'auraient alors frappé, dévêtu et menacé de violences sexuelles, lui enjoignant de faire cesser les activités du Comité des chômeurs.**

Pour plus d'informations, se référer à la déclaration publique d'Amnesty International, *Bahrain : des défenseurs des droits humains menacés (MDE 11/002/2006)*, disponible sur : <http://web.amnesty.org/library/Index/FRAMDE110022006?open&of=FRA-BHR>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Bien qu'aujourd'hui le Royaume du Bahreïn soit une île d'à peine 691 km², il a été l'une des capitales culturelles et scientifiques du monde arabo-musulman du VI^e au XVIII^e siècle. A cette époque, le royaume tirait sa puissance de sa position stratégique sur les principales routes commerciales de la région et des richesses que lui rapportent la culture perlière. Jusqu'à **l'invasion des Portugais** en 1521, le Bahreïn comprenait également les provinces du Qatlif et de Ahsa (aujourd'hui en Arabie Saoudite) et s'étire de Basrah à Oman. La domination portugaise de l'île, quoique brutale, ne dure que jusqu'en 1602. En prise avec les autres puissances européennes, les Portugais ne peuvent faire face aux insurrections des Bahreïnais. Le Bahreïn passe alors sous **contrôle perse** de 1602 à 1783, ce qui explique qu'aujourd'hui 70% des Musulmans bahreïnais sont **chi'ites**.

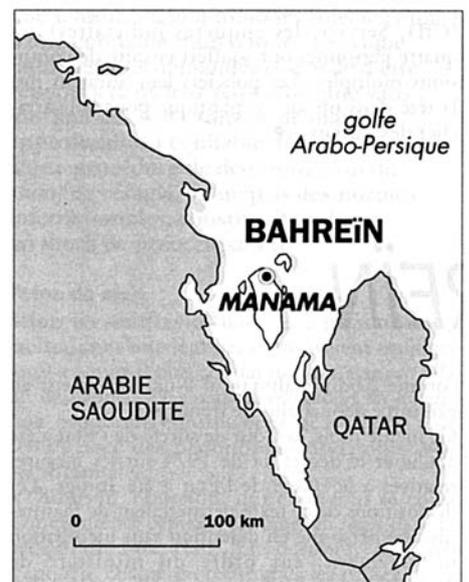
En 1783, **le clan sunnite** Al-Khalifa prend le pouvoir et fait du Bahreïn un **Émirat arabe indépendant** de la puissance perse. Un traité est signé entre les Al-Khalifa et les Britanniques en 1861. Ce traité place le Bahreïn sous **protectorat britannique**, et assure une protection au régime sunnite en cas d'agression.

Les différents **émirs** de la dynastie Al-Khalifa modernisent le pays et développent les infrastructures pétrolières, ce qui permet un enrichissement rapide des populations.

En 1968, la Grande-Bretagne annonce qu'elle ne souhaitait pas reconduire les accords de protectorat avec les « **États**

de la Trêve » (Bahreïn, Qatar, Abu Dhabi, Ajman, Dubaï, Fujairah, Ras al-Khaimah, Sharjah et Umm al-Qaiwain). Ces derniers projettent alors de s'unir dans une fédération, mais ne parvenant pas à se mettre d'accord sur les termes et conditions de ce projet. Le Qatar et le Bahreïn proclament leur **indépendance** en 1971.

Afin de préserver le pouvoir du clan Al-Khalifa, de plus en plus contesté par la **majorité chi'ite** bahreïnienne, l'**Émir Isa ibn Salman Al-Khalifa** instaure un régime autoritaire, **suspend le pouvoir législatif de l'Assemblée** et fait adopter, par décret, la **loi de Sécurité d'État** en 1975. Cette loi autorise les autorités à **arrêter et à emprisonner des personnes**





sans qu'elles ne soient jugées, au nom de la sécurité de l'État. Elle est complétée par une série de mesures qui **banalise des pratiques comme la détention arbitraire et l'usage de la torture**. Les autorités mènent une politique de **répression extrêmement dure à l'égard des membres de l'opposition Chi'ite**. La crise atteint son paroxysme dans les années 1990, quand l'opposition fait circuler des pétitions demandant la restauration de l'Assemblée Nationale et la convocation d'élections législatives. Plusieurs chefs religieux chi'ites sont arrêtés, ce qui provoque des émeutes durement réprimées.

Hamad Ben Issa Al-Khalifa succède à son père en 1999, avec le désir de mettre fin à la crise politique. Il abroge les lois de Sécurité d'Etat et promet de redonner son pouvoir à l'Assemblée Nationale. En 2001, il propose l'adoption d'une Charte Nationale qui rétablit la Constitution de 1973, mais attribue le pouvoir législatif à une chambre basse démocratiquement élue (Assemblée Nationale) et une chambre haute, dont les membres sont choisis par l'Emir. Devant les objections de l'opposition, l'Emir assure que la chambre haute n'aura qu'un rôle d'expertise-conseil. La Charte Nationale est adoptée par référendum en 2001, avec 98,4% de votes favorables.

Toutefois, l'Emir promulgue une nouvelle constitution en 2002, où les deux chambres ont autant de pouvoir l'une que l'autre. Depuis, les principaux groupes d'opposition boycottent les élections législatives et exigent des amendements à la Constitution de 2002, afin que l'Assemblée Nationale retrouve la totalité du pouvoir législatif.

DROITS HUMAINS

Les autorités continuent à arrêter des personnes pour avoir **exprimé leur opinion** sur le gouvernement et la famille royale. Les forces de sécurité font un **usage excessif de la force** et la **peine de mort** continue d'être appliquée.

En avril 2005, le gouvernement a soumis au Parlement une **nouvelle loi antiterroriste** qui punit de mort quiconque est déclaré coupable d'avoir commis ou planifié des actes de terrorisme. Des défenseurs des droits humains et certains parlementaires ont dénoncé ce texte comme étant une tentative de **restriction excessive des libertés**.

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur :
<<http://web.amnesty.org/report2006/bhr-summary-fra>>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ Débat sur les liens entre richesse économique et respect des droits humains

On prétend souvent que le développement économique d'une région va lui apporter une plus grande stabilité, ce qui entraîne automatiquement un plus grand respect des droits humains. Que pensez-vous de cette thèse, à la lumière de ce qui se passe dans ces pays très riches que sont les Etats du Golfe et l'Arabie Saoudite ? Pensez-vous que la communauté internationale est aussi vigilante à l'égard de ces pays qu'à l'égard de pays plus pauvres ?

Voir les documents d'Amnesty sur l'Arabie Saoudite :
<<http://web.amnesty.org/library/fra-sau/index>>
et sur les Emirats Arabes Unis :
<<http://web.amnesty.org/library/fra-are/index>>

■ Introduction à la religion musulmane :

☞ Présenter l'histoire et la philosophie de l'Islam. Expliquer les différents courants, ainsi que leurs enjeux politiques dans le Moyen-Orient. Sur les débuts de l'Islam, voir le film « *Le Message* » de Moustapha Akkad (1976), disponible en DVD à la Médiathèque.

Lire : « Le Soleil d'Allah brille sur l'Occident : Notre héritage arabe » par Sigrid Hunke, Solange de Lalène, et Georges de Lalène (éd. Albin Michel) : portrait de l'âge d'or de l'Islam et de son rayonnement sur le monde.

☞ Discuter de l'hypothétique incompatibilité entre islam et droits humains. Trouver des points de vue différents à l'aide de ces ouvrages :

- Tahar Ben Jelloun, *L'Islam expliqué aux enfants*, Seuil, 2002 : pour une approche générale de la religion islamique, de ses fondements et de sa richesse.

- Mohamed Charfi, *Islam et libertés. Le malentendu historique*, Albin Michel, 1998. L'auteur, professeur de droit à Tunis, suggère plusieurs pistes pour ancrer l'Islam dans la modernité.

- Voir aussi le documentaire « Terres d'Islam », dvd disponible à la Médiathèque (TF1, 52 min., 2005).

■ Sur la thématique du pétrole : étudier les techniques d'exploitation, les alternatives, les enjeux économiques, environnementaux, géostratégiques, sociaux et politiques (économie rentière).

☞ Consulter le site de l'Institut Français du Pétrole, disponible sur :

<<http://www.ifp.fr/IFP/fr/decouvertes/cles/index.htm>>

☞ Se référer :

- au dossier *Le pétrole : ordre ou désordre mondial ?* de la revue *Questions Internationales*, n°2, 2003

- au dossier *Géopolitique de l'Energie* de la *Revue Française de Géopolitique*, n°2, Ellipse, 2004

- à la fiche pédagogique *Les États du Golfe, la spécificité de ses migrations liée au pétrole*, dans le dossier d'Annoncer la Couleur *Penser l'accueil autrement*, 2002. Disponible auprès d'Annoncer la Couleur: 02/213 12 06. Pour aller plus loin : *L'énergie à petits pas*, ouvrage pédagogique pour les jeunes de 8 à 14 ans, Actes Sud Junior, 2003.

☞ Projeter et étudier :

- l'émission de Carnet d'Histoire Parallèle (Arte) consacrée au Pétrole du Moyen-Orient. Téléchargement locatif disponible sur :

<<http://www.artevod.com/programDetails.do?emissionId=1265>>

- *Syriana* de Stephen Gaghan (2005), qui propose une réflexion intéressante sur l'exploitation du pétrole et le terrorisme au Moyen Orient.

☞ Utiliser le jeu de rôle sur le pétrole proposé par Marylène Michelini, disponible sur :

<<http://www.geoeco.ulg.ac.be/lmg/didac/cours/petrole.html>> et la fiche proposée par le site en faveur de la décroissance économique :

<<http://decroissance07.free.fr/fiche%2011%20petrole%20apocalypse.pdf>>

■ Faire une présentation historique de la dynastie Al-Khalifa (origine géographique et clanique, accession au pouvoir, politique).

☞ Se référer à des ouvrages d'histoire générale du Bahreïn et du Qatar :

- Olivier Da Lage, Gérard Grzybek, *Le Jeu des six familles*, Autrement, 1985

- Rémy Leveau, Frédéric Charillon, *Monarchies du Golfe*, La Documentation française, 2005

- Remy Leveau, Abdellah Hammoudi, *Monarchies arabes : transition et dérives dynastiques*, Documentation française, 2002.

BANGLADESH

Les défenseurs des droits humains pris pour cible.

Des centaines de défenseurs des droits humains au Bangladesh ont reçu des **menaces de mort**. Beaucoup ont été grièvement blessés et continuent de nécessiter un suivi médical. Plusieurs journalistes engagés dans la défense des droits humains ont subi des mutilations aux doigts ou aux mains, de telle sorte qu'ils ne peuvent plus tenir un stylo.

Depuis l'an 2000, au moins huit défenseurs des droits humains ont été assassinés par des individus dont on pense qu'ils sont liés à des bandes criminelles armées ou aux factions armées de partis politiques. À cause des menaces persistantes, de nombreux défenseurs des droits humains ont dû quitter l'endroit où ils vivaient.

Les attaques contre les défenseurs des droits humains se poursuivent au Bangladesh, quel que soit le gouvernement au pouvoir. **Les gouvernements successifs se sont systématiquement abstenus de protéger les personnes en danger, d'enquêter sur les atteintes aux droits humains et de traduire les responsables présumés en justice.**



NAZMUL IMAM

Nazmul Imam est journaliste pour le quotidien national *Manavzamin* dans le district de Kush-tia. En 2001, il a écrit plusieurs articles dans lesquels il affirmait qu'un membre du Par-

lement était impliqué dans différentes activités illégales (notamment meurtre, vol qualifié, collecte d'argent provenant d'un racket, enlèvement contre rançon et comportement menaçant d'un groupe politique en vue d'obtenir des voix pendant des élections).

Le 27 mai 2002, Nazmul Imam a été attaqué par au moins six hommes. Il a reçu **cinq coups de couteau** ainsi que des coups, notamment sur l'œil gauche. Il a déclaré: «*Ils ont découpé une bande de chair de mon pouce et m'ont dit qu'ils faisaient ça pour que j'arrête d'écrire.*»

La police de Kushtia a tout d'abord refusé d'enregistrer sa plainte. Une enquête a par la suite été ouverte, mais il semble qu'elle fasse l'objet d'ingérences visant à ralentir le cours de la justice: au moins trois enquêteurs ont été remplacés et certaines informations indiquent que l'enquête repart de zéro à chaque fois.

Pour plus d'informations, se référer à Amnesty International, *Bangladesh: Human rights defenders under attack*, 2005, disponible sur:

<<http://web.amnesty.org/library/index/engASA130042005>>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le lendemain de la partition de l'Empire des Indes Britanniques en 1947, l'actuel Bangladesh était une province du Pakistan. Il n'est devenu indépendant qu'en décembre 1971, après plus de neuf mois de lutte armée d'une violence extrême (**Guerre de Libération du Bangladesh**), auquel l'Inde a également pris part. S'en suit une longue période d'instabilité politique où les dictatures s'enchaînent, rythmées par des coups d'Etat périodiques (1975, 1977, 1982).

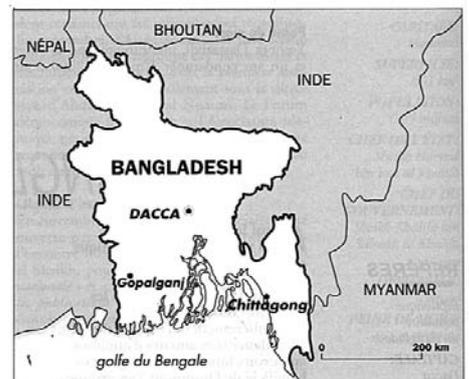
Bien que la **démocratie soit officiellement réinstaurée** en 1991, le Bangladesh connaît depuis quelques années une **escalade de la violence**. Les séries d'attentats à l'explosif, et l'absence de réaction adéquate du gouvernement ont entraîné le Bangladesh vers une grave crise des droits humains. Dirigée par le *Bangladesh Nationalist Party* (BNP, Parti nationaliste du Bangladesh), la coalition de quatre partis au pouvoir a, dans un premier temps, mis en cause l'*Awami League* (Ligue Awami), principal parti d'opposition, avant de reconnaître qu'elle était confrontée à la montée de l'activisme islamiste. Deux groupes islamistes – le *Jamaat ul Mujahideen-Bangladesh* (JMB, Assemblée des combattants du Bangladesh) et le *Jagrata Muslim Janata-Bangladesh* (Peuple des musulmans éveillés du Bangladesh) ont été interdits au mois de février 2005.

La Banque mondiale a annulé le financement de trois projets de développement en arguant de la **corruption des autorités**. Pour la cinquième année consécutive, l'organisation non gouvernementale **Transparency International a désigné le Bangladesh comme le pays le plus corrompu au monde.**

En octobre 2006, le Parti nationaliste du Bangladesh (BNP) et ses alliés des formations musulmanes céderont le pouvoir à un gouvernement intérimaire, qui sera chargé d'organiser des élections nationales dans un délai de 90 jours. La tâche ne sera pas aisée. La troisième manche, depuis 1996, de la "bataille des deux Bégums" (dames de haut rang), qui oppose le Premier ministre, Khaleda Zia, et Sheikh Hasima, la dirigeante de la Ligue Awami, le principal parti d'opposition, se disputera sur fond de montée de l'extrémisme islamiste, mais les courants politiques dominants devraient rester résolument laïcs.

Le Bangladesh est un des pays les plus **régulièrement inondés**, ce qui provoque des **milliers de morts**, des déplacements de populations, des maladies... L'eau est également un **enjeu politique** et suscite des **tensions avec l'Inde**.

Avant même la naissance du pays en 1971, les Pakista-





nais appréhendaient le partage des eaux du Gange. La signature en 1996 du traité des eaux du Gange entre l'Inde et le Bangladesh a plus ou moins mis fin aux problèmes, mais l'Inde et le Bangladesh partagent 54 rivières, or seul le Gange a fait l'objet d'un accord. La décision du gouvernement indien de construire un immense barrage de 1 500 MW sur la rivière Barak, sur la frontière qui sépare l'Etat d'Assam du Manipur, à 100 km au nord de la frontière avec le Bangladesh, fait craindre à Dacca l'assèchement de deux de ses rivières. Avec ses 145 millions d'habitants qui s'entassent sur une superficie deux fois moindre que la France, le Bangladesh n'a pas d'eau à perdre. (Le Monde du 25 mai 2006)

En avril 2006, des **paysans protestant contre des coupures d'électricité** sont sévèrement réprimés par la police. On compte six morts, parmi lesquels un jeune garçon de 10 ans. Des témoins ont déclaré que des policiers avaient tiré à balles réelles avec des AK 47, ainsi que des balles en caoutchouc, et qu'ils avaient lancé du gaz lacrymogène pour disperser la foule, qui a répliqué à coups de bâton et de machette. Selon des médias locaux, environ **300 personnes ont été blessées**, dont une vingtaine de policiers (voir communiqué d'Amnesty du 12 avril 2006).

Le Bangladesh est souvent qualifié d'**atelier textile de la planète**. Mais les ouvriers travaillent dans des conditions déplorables et ne reçoivent qu'un salaire de misère.

Sept usines incendiées, un manifestant tué par la police, une cinquantaine de blessés... Dacca, capitale du Bangladesh, et ses faubourgs ont vécu, les 22 et 23 mai, deux **jours-noires**. Des dizaines de milliers d'ouvriers du textile s'étaient rassemblés pour réclamer une hausse de salaire de 57 %. Payés 7 takas (10,2 centimes d'euro) par pull-over, les protestataires en demandaient 11 (16 centimes) et exigeaient de ne plus travailler 7 jours sur 7, mais seulement 6. (Le Monde du 30 Mai 2006).

Bien qu'il soit toujours **parmi les pays les plus pauvres du monde**, il a fait le premier pas sur le chemin du développement grâce à son **ouverture croissante aux échanges internationaux**. Dans ses prévisions pour 2006, le Courrier International prévoit que la hausse de l'inflation, la cherté du pétrole et l'affaiblissement de la monnaie locale – pour ne rien dire de la confusion du climat politique – compliqueront singulièrement la gestion économique. De nouvelles règles commerciales et une rude concurrence chinoise contraindront le secteur de la confection à procéder à des ajustements. La question des exportations de gaz vers l'Inde, politiquement épineuse, évoluera lentement. Malgré tout, l'économie tiendra bien le cap. Des inondations dévastatrices sont certes toujours à craindre, mais la probabilité d'une catastrophe humanitaire débouchant sur une crise économique est désormais moindre. Le rôle des investissements étrangers, notamment dans le secteur énergétique, sera plus important. L'aide internationale et l'exceptionnel réseau d'organisations non gouvernementales dont dispose le pays compenseront les défaillances de l'Etat pour assurer la fourniture de biens et de services. Le **microcrédit** continuera de représenter un mécanisme modèle de création de débouchés pour les pauvres du monde en développement. (Courrier International hors série « Le monde en 2006 », décembre 2005).

DROITS HUMAINS

L'**aggravation des violences**, souvent imputables à des groupes islamistes, touche la plus grande partie du pays. Les principales cibles des attaques sont des défenseurs des droits humains, des avocats, des juges, des militants de l'opposition et des membres des groupes minoritaires ; des lieux de culte sont également visés. La **violence contre les femmes** reste très répandue. Au moins trois personnes ont été exécutées en 2005. Les **violences perpétrées contre les groupes minoritaires**, notamment les Hindous, les Chrétiens, les Ahmadis et les populations tribales des Chittagong Hill Tracts, sont **largement impunies**. Ainsi, 22 familles ahmadies viennent encore de subir des menaces de mort de la part d'un groupe islamiste (voir

communiqué d'Amnesty du 22 juin 2006). En prenant pour cible la communauté ahmadie, les groupes islamistes cherchent semble-t-il à contraindre le gouvernement de céder à leur revendication concernant l'application d'une loi islamique plus stricte au Bangladesh. Ces groupes espèrent recueillir le soutien massif des catégories les plus pauvres et les moins représentées de la société, qu'ils pensent pouvoir séduire en faisant appel à leurs convictions religieuses.

Pour plus d'information se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur : <http://web.amnesty.org/report2006/bgd-summary-fra>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ Faire une brève **présentation de l'Empire des Indes Britanniques** (colonisation, partition, présentation des pays Bangladesh, Bhoutan, Inde et Pakistan).

■ Projeter et discuter de l'**interview des défenseurs de droits humains** (en anglais), disponible sur <http://emedia.amnesty.org/bangladesh-070605-eng.ram>

■ Aborder la **thématique du travail des enfants** (débat, présentation des enjeux, du droit des enfants, des pays concernés). Vous pouvez utiliser le coffret pédagogique de l'Organisation Internationale du Travail, disponible sur : <http://www.ilo.org/iloroot/public/french/standards/ipec/doc-view.cfm?id=1560>

■ Faire une recherche sur la **Grameen Bank**, lancée par le professeur d'économie Yunus. Il s'agit d'une des premières banques à avoir osé prêter de l'argent à des femmes pauvres, sous forme de mini crédits. Vous pouvez emprunter au CNCD la vidéo "Grameen Bank, la banque des pauvres". Plus d'infos sur <http://www.cncd.be/>

■ Aborder la **thématique du commerce équitable** : les vêtements que nous portons sont souvent importés d'Asie, mais nous ignorons dans quelles conditions ils sont fabriqués. Pour mener une réflexion sur le sujet, vous pouvez contacter la plate-forme « Vêtements propres » et emprunter une expo ou un film. Voir le site <http://www.vetements-propres.be/>

■ Littérature

Chercher des citations de **Rabindranath Tagore**, écrivain, artiste et philosophe dont la famille était originaire de ce qui est aujourd'hui le Bangladesh, fut lauréat du Prix Nobel de littérature en 1913. Prônant l'harmonie entre Hindous et Musulmans, Tagore exaltait les vies simples et leurs misères. L'un de ses poèmes est devenu l'hymne national du Bangladesh, Amar Shona Bangla (Mon Bengale doré).

■ Documentaires : projeter et discuter de :

-*Bangladesh : l'eau qui tue*, émission TEMPS PRÉSENT (1999), disponible à la Médiathèque.

-*Femmes à contre-courant* : les femmes du Bangladesh sont submergées : de travail, d'enfants, d'humiliations. Leur naissance est malheur pour leur famille. Et, cependant, au plus profond de la misère, ces femmes ne sont pas soumises. Elles se battent, elles se regroupent, elles s'associent. Disponible au CNCD. Voir <http://www.cncd.be/>

BIÉLORUSSIE (BELARUS)

TSIMAFEY DRANCHUK, MIKALAY ASTREYKA, ENIRA BRANIZKAYA, ALYAKSANDR SHALAYKA, membres de l'ONG Partenariat, arrêtés et condamnés.

En tant que membres de l'ONG PARTENARIAT, les militants politiques Mikalay Astreyka, Enira Branizkaya, Alyaksandr Shalayka, et Tsimafey Dranchuk ont voulu surveiller les élections présidentielles qui ont eu lieu en Biélorussie en mars 2006. Des semaines avant les élections, des dirigeants du KGB ont perquisitionné et pillé



Des manifestants écrasés par la police, mars 2005. ©Bymedia.net

les bureaux régionaux de l'organisation, puis ont arrêté les quatre activistes à Minsk, le 21 février 2006. Ils sont détenus depuis lors dans un centre de détention du KGB à Minsk. Les autorités ont accusé les quatre militants d'avoir agi au nom d'une organisation non inscrite.

La cour de Justice a rendu son jugement le 4 août 2006 en condamnant à des peines de prison allant de six mois à deux ans les quatre membres de l'ONG biélorusse «Partenariat».

Mikalay Astreyka a été condamné à 2 ans de prison, Tsimafey Dranchuk 1 an, Alyaksandr Shalayka et Enira Branizkaya 6 mois. Compte tenu de leur détention déjà réalisée, Alyaksandr Shalayka et Enira Branizkaya ont été libérés le 21 août 2006. Néanmoins, leurs camarades restent emprisonnés.

Pour plus d'informations, se référer au Communiqué de Presse d'Amnesty International, *Biélorussie. Des pacifistes sont condamnés. Amnesty International demande la libération de quatre prisonniers d'opinion* disponible sur :

<<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAEUR490112006?open&of=FRA-BLR>>

LE COMITÉ HELSINKI DE BIÉLORUSSIE

Il s'agit de la dernière organisation de défense des droits humains à opérer dans le pays. Depuis janvier 2004, elle est continuellement la cible d'actes de harcèlement. Elle a ainsi été accusé de fraude fiscale et de diffamation (des charges qui ont été abandonnées ou dont l'organisation a été innocentée depuis), et d'infraction à la réglementation biélorusse. En outre, les autorités lui ont reproché de ne pas disposer d'une adresse officielle.

Pour plus d'informations, consulter l'article d'Amnesty International, *Les défenseurs des droits humains en Eurasie*, disponible sur : <<http://web.amnesty.org/pages/blr-161105-action-fra>>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Entourée de la Russie, de l'Ukraine, de la Pologne, de la Lituanie et de la Lettonie, la Biélorussie était jusqu'en 1991 une des entités fédérées de l'ex-URSS. Elle a pour capitale Minsk. Cette ville fut complètement détruite durant la seconde guerre mondiale. Elle fut reconstruite dans le style soviétique.

La Biélorussie comptait près de 1,1 million de Juifs avant l'invasion allemande. Certaines de ses villes les plus importantes, Minsk, Vitebsk, Mogilev, Gomel, Bobruisk, Orsha, étaient à majorité juive. Dès le début de l'invasion, les Allemands commencèrent à assassiner les Juifs. Ceux qui échappèrent aux premières vagues d'assassinats furent réunis dans des ghettos. Très peu de Juifs sont restés en Biélorussie.

En 1994, Alexandre Loukachenko, un ancien directeur d'une ferme collective, est élu à la tête du pays et installe un régime autoritaire. En décembre 1999, l'Union russo-biélorusse est créée par traité entre les présidents Boris Ieltsine et Loukachenko, ce qui renforce les liens entre les deux pays. Le Belarus est un des rares Etats européens à ne pas faire partie du



Conseil de l'Europe.

La Biélorussie vit sous un régime présidentiel dans lequel le président, Alexandre Loukachenko détient tous les pouvoirs. Nostalgique de l'ère soviétique et adepte de ses méthodes répressives, ce président au pouvoir absolu dirige le pays d'une main de fer. Il règne en maître sur ce pays dont il contrôle l'ensemble de l'administration et de la société. Les candidats aux élections sont généralement des hommes ou des femmes sans aucune expérience politique, désignés par l'administration présidentielle et les commissions électorales sont traditionnellement composées exclusivement de représentants du pouvoir en place. Ce qui ne donne bien sûr aucune chance à l'opposition. Directeurs d'entreprises publiques, responsables de kolkhozes ou de sovkhozes, militaires, directeurs d'hôpitaux, fonctionnaires, responsables d'administrations locales sont tous liés au régime actuel auquel ils doivent leur place.

Le régime biélorusse contrôle aussi les partis





politiques - de nombreux opposants politiques sont **emprisonnés** - les syndicats, les associations et les médias. La Fédération biélorusse des syndicats,

comptant plus de quatre millions d'adhérents, a ainsi été transformée en 2002 en organisme d'État et sa direction a été confiée à un proche d'Alexandre Loukachenko. Les **rare médias indépendants sont tous en sursis**, sous la menace constante d'une fermeture arbitraire ou d'une asphyxie économique. Le pays ne possède aucune radio ou télévision indépendante et seulement 1% de la population dispose d'une antenne permettant de capter des chaînes de télévision étrangères.

Le 19 mars 2006, de nouvelles élections présidentielles ont eu lieu en Biélorussie. Alexandre Loukachenko, président de la Biélorussie depuis 1994, a été réélu pour la troisième fois avec 82,6% des voix. Mais cette fois, une **brèche démocratique** a été ouverte. En effet, lors de ces élections, les citoyens de Biélorussie ont pu choisir entre le président sortant Alexandre Loukachenko et un vrai candidat de l'opposition, **Alexandre Milinkevich**. Suite aux fraudes dénoncées par les observateurs internationaux, le pouvoir a dû faire face à une **résistance** inattendue de la population. Malgré les risques de poursuites en justice, des centaines de personnes sont descendues dans la rue, occupant la place de Minsk, afin de réclamer des élections justes. C'est la première fois que Loukachenko a été confronté à une telle résistance en public.

La Biélorussie sort encore plus **isolée** de cette élection. Loukachenko a été frappé par des sanctions de la part de l'Union européenne et des Etats-Unis. De plus, malgré ses liens très forts avec Moscou, il est confronté à un doublement des tarifs du gaz russe.

DROITS HUMAINS

Les autorités biélorusses ne tolèrent plus aucune forme de critique publique ou de dissidence. Elles ont de plus en plus souvent recours à des manœuvres de **harcèlement** et d'**intimidation**, à des **déploiements de force excessifs**, à des **vagues d'arrestations** et à de longues **peines d'emprisonnement**, autant de méthodes qui visent à **limiter le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion**. C'est le seul pays européen avec l'Ouzbekistan à appliquer encore la **peine de mort**.

De **nouvelles entraves** ont été imposées aux **organisations de défense des droits humains**, dont le travail était déjà rendu passablement difficile par les formalités administratives d'enregistrement en vigueur et par un cadre de fonctionnement donnant lieu à des litiges. Le Parlement a adopté durant l'année une série de dispositions modifiant la législation relative aux associations et aux partis politiques **et renforçant le contrôle des pouvoirs publics** sur les organisations non gouvernementales. Le montant du soutien financier susceptible d'être accordé par des organismes et des donateurs biélorusses a été réduit par décret présidentiel en juillet.

Modifié au mois d'août, le décret présidentiel du 22 octobre 2003 comporte désormais une disposition **interdisant tout soutien financier étranger** aux activités qui visent « à la modification de l'ordre constitutionnel en Biélorussie, au renversement du pouvoir, à l'ingérence dans les affaires internes de la République de Biélorussie ou à la promotion de telles activités ».

En Biélorussie, la plupart des associations de défense des droits humains ont été définitivement fermées.

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur :
<<http://web.amnesty.org/report2006/blr-summary-fra>>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ **Recherche historique:** qui sont les « Russes blancs » ? Quel rôle ont-ils joué lors de la révolution soviétique en 1917 ?

Attention, ne pas confondre les « Russes blancs » avec les Biélorusses, qui sont les habitants de Biélorussie. Plus d'informations sur <http://www.france-belarus.com>

■ Faire une recherche sur la **révolution «denim» de mars 2006** et le rôle joué par les étudiants. Comparez les mouvements de résistance des jeunes en Belarus (notamment le mouvement «Zubr» avec d'autres mouvements semblables en Serbie («Otpor») ou en Ukraine.

■ Quelle est la langue la plus parlée en Biélorussie? Peut-on affirmer qu'il existe une identité culturelle biélorusse? Se référer à l'article, *Une identité incertaine*, Le Monde Diplomatique, Mars 2006.

■ Faire des recherches sur la **catastrophe de Tchernobyl**, qui a eu lieu en Ukraine mais qui a fortement touché la Biélorussie. Plus d'informations sur :
<<http://www.sortirdunucleaire.org/index.php?menu=sinformer&sousmenu=themas&soussousmenu=tcherno3&page=index>>

Voir aussi le site d'Accueil-Santé, association qui accueille des enfants biélorusses victimes de Tchernobyl en Belgique :
<<http://www.aset.be/rubrique6.html>>

Projeter le l'émission *Le Dessous des Cartes* consacrée à la Biélorussie. Ce documentaire est disponible à partir de :
<<http://www.arte.tv/fr/histoire-societe/le-dessous-des-cartes/392.html>>

■ **Romans / Récits :**

- Svetlana Alexievitch, *La supplication, Tchernobyl, chroniques du monde après l'apocalypse*, J.C. Lattès, 1998. L'auteur donne la parole aux victimes de Tchernobyl, après avoir été elle-même malade après de nombreux voyages en zone contaminée. A cause de ses livres, elle est considérée comme une traîtresse et «une agente de la CIA» par les autorités de son pays. Accueillie par le Parlement international des écrivains, elle vit aujourd'hui en France.

- *Chroniques sur la Biélorussie contemporaine*, L'Harmattan, 2001 : ouvrage collectif d'analyse qui dresse un état des lieux particulièrement complet sur ce pays peu connu.

BELGIQUE

Des défenseurs des droits humains brutalisés par la police ?

Il est significatif que deux grandes organisations internationales de défense des droits humains, la **Fédération Internationale des Liges des Droits de l'Homme** (FIDH) et l'**Organisation mondiale contre la Torture** (OMCT), s'inquiètent du sort des défenseurs des droits humains en Belgique !

En effet, lors de la manifestation organisée le 4 juillet



Juillet 2006. Des réfugiés sans papiers et des défenseurs des droits humains se font malmenés par la police, lors de l'opération d'évacuation de l'église Notre Dame Immaculée, à Anderlecht.
©Belga / HERWIG VERGULT

2006 à **Anderlecht** (Bruxelles) contre l'évacuation de sans papiers de l'église Notre-Dame Immaculée, plusieurs **défenseurs des droits humains ont été molestés par la police.**

Ces deux ONG ont donc écrit une lettre au Premier ministre Guy Verhofstadt pour lui demander que les autorités belges garantissent la protection des défenseurs des droits humains.

Au nom de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits

de l'Homme -un programme conjoint de la FIDH et de l'OMCT- ce courrier condamne fermement les **«actes de représailles»** constatés lors de la manifestation à Anderlecht.

Lors de cette manifestation à Anderlecht, un juriste de la **Ligue des droits de l'Homme francophone belge, Manu Lambert**, a été **frappé par un policier en civil**, acte qui a été photographié par la presse. Un avocat, **défenseur des sans papiers**, a également été frappé puis placé en détention après le dépôt d'une plainte pour «coups et blessures sur policier». Il a été **maintenu en détention** pendant plusieurs heures malgré le fait que le parquet ait classé la plainte sans suite et ordonné sa libération.

D'après le bourgmestre d'Anderlecht, la police avait rédigé un rapport à la suite de plaintes de riverains pour nuisances, insalubrité et manque d'hygiène. Il y aurait également eu des bagarres sur le parvis de l'église. L'évacuation s'est faite dans un climat extrêmement tendu.

UNE BAVURE POLICIÈRE ?

Cinq avocats ont déposé plainte contre des policiers de la zone de Bruxelles-Midi **pour coups et blessures, abus d'autorité et menaces et injures**, à la suite à l'expulsion de 48 sans-papiers de l'église Notre-Dame Immaculée à Anderlecht.

Selon ces avocats, une vingtaine de sans-papiers transportés dans un bus vers le centre fermé de Vottem ont reçu des coups, ont été injuriés ou menacés durant leur transfert vers le centre fermé de Vottem. Les sans-papiers ont été invités à descendre sur une aire de parking à proximité de la caserne de pompiers de l'AZ-VUB à Jette où ils ont dû se mettre à genoux. Certains auraient reçu des coups, selon les avocats. Le Ciré (Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés et

étrangers) dépose également une plainte. Il s'est entretenu avec les 25 sans-papiers détenus au centre fermé de Vottem. «A l'issue de cette visite, il a été constaté que leurs témoignages correspondaient parfaitement», déclare le Ciré. Ces témoignages sont confirmés par des certificats médicaux.

AUCUNE BAVURE, SELON LA POLICE

La police de la zone de Bruxelles-Midi considère, quant à elle, qu'une **force strictement nécessaire** a été utilisée et dément toute bavure. Selon elle, les incidents ont été limités. Elle s'étonne que les avocats et les sans-papiers ne réagissent qu'une semaine après les faits. La police confirme que les sans-papiers étaient menottés au moyen de «colson». Selon la police, les sans-papiers sont restés calmes durant toute la journée jusqu'à leur transfert vers Vottem en bus. La police accuse certains sympathisants d'avoir excité les sans-papiers devant le commissariat à Anderlecht au moment où ils le quittaient.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Patrie reconnue de la bière, du chocolat, et de la bande dessinée, la Belgique possède également un riche héritage historique et artistique avec les peintres primitifs flamands (van Eyck, Memling ...), les pionniers de l'art nouveau (Horta,...) et du surréalisme (Magritte, Scutenaire,...). La population belge est constituée grosso modo de 60 % de Flamands et de 40 % de francophones (parmi lesquels il faut distinguer les Wallons et les Bruxellois).

La division linguistique du pays remonte à l'époque où les Germains s'installèrent au nord du pays, là où il n'y avait pas de Romains ni de Gaulois. Une épaisse forêt séparait le Nord et le Sud du territoire belge actuel, dont le tracé correspondait plus ou moins à la frontière linguistique. La Belgique abrite également le siège de la **Commission européenne** et de l'**OTAN**.



DROITS HUMAINS

La Belgique a été à la pointe dans certains combats pour un meilleur respect des droits humains. Elle a été très active dans la lutte contre **les mines anti-personnel** et contre l'impunité, avec l'adoption d'une loi de **compétence universelle** qui lui permet de poursuivre les responsables de crimes de guerre, de génocide et de crimes contre l'humanité. La portée de cette loi a toutefois été nettement amoindrie suite aux pressions internationales, dont celles d'Israël et des Etats-Unis, qui ont obtenu que la loi ne s'applique qu'aux personnes ayant un lien avec la Belgique.

Le gouvernement belge a été critiqué pour ses **livraisons d'armes** au Népal, qui connaît actuelle-





ment une guerre civile et dont les autorités se sont rendues coupables de graves violations des droits humains (voir fiche Népal). Un contrat de fabrication d'une usine de munitions en Tanzanie a été rejeté par la Région wallonne en 2005, à cause des risques de voir ces munitions utilisées par des pays en guerre, comme le Congo (RDC).

La **politique belge à l'égard des demandeurs d'asile** s'est durcie ces dernières années, avec le recours de plus en plus fréquent aux expulsions, même collectives comme ce fut le cas en octobre 1999 avec le renvoi de Tziganes en Slovaquie et en février 2001 avec celui d'Ouïghours au Kazakhstan. La situation des **mineurs** est également préoccupante. En effet, la Belgique continue de placer en centres fermés des familles avec enfants, malgré les protestations de plusieurs associations de défense des droits humains et les mises en garde de pédiatres. Depuis avril 2006, les **sans-papiers** se mobilisent, que ce soit par des occupations d'église ou d'autres bâtiments, par des manifestations, des actions symboliques ou par des grèves de la faim ou de la soif. De nombreuses interpellations d'élus ont aussi eu lieu et des marques de soutien politique ont été données. L'Eglise catholique a également déclaré qu'elle soutenait la cause des sans-papiers. L'objectif principal de ce mouvement est de **faire pression sur le gouvernement afin d'obtenir la régularisation des sans-papiers**, présents en Belgique parfois depuis de longues années. A cette fin, une liste a été mise en place, où des dizaines de milliers de sans-papiers se sont inscrits. Le but est également d'inciter le Parlement à définir des critères clairs et objectifs de régularisation et à instituer une commission permanente de régularisation qui serait chargée d'entendre les sans-papiers. Jusqu'à présent, en dehors de quelques cas particuliers, le **Ministre de l'Intérieur Patrick Dewael** est resté sourd à ces appels et veut maintenir une approche au cas par cas. Le Ministre ne compte pas non plus inscrire de critères précis de régularisation dans une loi, comme le demandent les organisations qui soutiennent les sans-papiers. Cette politique ferme a fait chuter le nombre de demandes d'asile : en avril 2006, seules 870 demandes d'asile ont été introduites dans notre pays, ce qui constitue le chiffre le plus bas depuis 1997. Si cette tendance se prolonge dans les prochains mois, la Belgique pourrait comptabiliser moins de **12 000 demandes d'asile en 2006**. Pour information, il y a eu **42 000 demandes en 2000** avant que ce chiffre ne tombe entre 15 000 et 17 000 ces trois dernières années.

Pour plus d'informations : <http://www.amnestyinternational.be/doc/article8151.html>

RACISME

En mars 2005, une femme musulmane a présenté sa démission du poste qu'elle occupait dans une entreprise de transformation alimentaire en Flandre occidentale, après que son employeur eut reçu sept lettres de menace de mort, car l'employée portait le voile sur son lieu de travail. Malgré ces menaces, l'employeur a activement soutenu la jeune femme, qui a repris ses fonctions en avril 2005.

ACTUALITÉ

En trois mois, trois faits divers ont choqué la population en 2006. Bien que n'ayant aucun lien entre elles, ces affaires créent un sentiment d'insécurité et posent des questions sur la société belge :

- Le 12 avril 2006, Joe Van Holsbeeck, 17 ans, est **poignardé à mort** pour son lecteur mp3, en pleine heure de pointe à la gare centrale. La police suspecte très vite des jeunes d'origine maghrébine, créant l'émoi dans toute cette communauté. Il s'avère que les présumés coupables étaient en fait deux adolescents d'origine polonaise. Une manifestation réunissant 80 000 personnes a parcouru les rues de Bruxelles, en solidarité avec la famille de la victime.
- Le 11 mai 2006, un skinhead belge de 18 ans a tiré sur plusieurs personnes dans les rues d'Anvers. Une femme turque de 46 ans a survécu à ses blessures, mais une Malienne de

24 ans a été tuée, de même que la fillette belge de 2 ans dont elle avait la garde. Le **raid meurtrier** a été perpétré par le neveu d'une élue du parti d'extrême droite Vlaams Belang.

- La nuit du 10 juin, Stacy et Nathalie, deux fillettes de 7 et 10 ans, disparaissent à Liège. On les retrouvera mortes un peu plus tard. Ce nouveau crime ravive l'émotion suscitée par l'affaire Dutroux et relance le débat sur les réponses à apporter aux **crimes pédophiles**.

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ **Sur la politique d'asile** : faites une recherche sur les nationalités les plus présentes parmi les demandeurs d'asile. Quelles sont les raisons qui expliquent ces demandes d'asile ? Faites le portrait de quelques demandeurs d'asile. Voir le site du cire : www.cire.irisnet.be

■ **Sur les défenseurs des droits humains** : quelles sont les personnes en Belgique qui, selon vous, peuvent être considérées comme défenseurs des droits humains ? Quels sont les moments clés des progrès pour les droits des femmes, pour les droits sociaux et pour la démocratie ? Voir le site de la ligue des droits de l'homme : www.liguedh.be

■ **Sur l'avenir de la Belgique** : comparez la Belgique et la Yougoslavie avant son éclatement (voir fiche Bosnie). Pensez-vous qu'il est possible que la situation se dégrade entre les communautés flamandes et francophones au point de provoquer un tel conflit ? Quels sont les facteurs qui pourraient provoquer un tel risque ? Quelles sont, d'après vous, les mesures à prendre pour l'éviter ?

■ **Sur l'art et la littérature** : trouvez des exemples de films, de chansons (ou de groupes), de pièces de théâtre, de romans, de spectacles, d'expositions,... qui parlent des droits humains (au sens large) en Belgique. Quels sont les thèmes abordés ? Comment le public est-il invité à participer à des actions de solidarité en Belgique ?

Voir le site www.cdkd.be/fr/index.html

■ **Pour aller plus loin sur internet** :

- www.espace-citoyen.be : un site avec plein d'idées pour agir en Belgique et dans le monde et pour mieux comprendre l'actualité sociale, politique et citoyenne.

- www.vivelandemocratie.be : un site contre l'extrême droite, le racisme et l'intolérance. En signant le manifeste «Pour que vive la démocratie», vous vous engagez à défendre les valeurs démocratiques.

- www.portaildemocratie.be : explique de façon claire et ludique le fonctionnement des institutions démocratiques. Parlement, gouvernement, suffrage, majorité,...

- www.communaute-enjeux.net : Pour mieux comprendre le fédéralisme, les institutions belges, les élections et la Communauté française.

- www.mondequibouge.be : met sur le devant de la scène ces citoyens, enseignants, animateurs, parents, professionnels divers qui proposent régulièrement des activités et des outils permettant aux enfants, aux jeunes et aux adultes de prendre conscience des interdépendances entre le progrès social, le développement économique et l'environnement (développement durable).

- www.journalessentiel.be : «L'actualité simple comme bonjour», voilà la philosophie du journal «L'Essentiel». Les faits d'actualité (politique belge, international, sport, société, culture...) y sont abordés chaque mois dans la version papier du journal et sur le net.

BRÉSIL

CONCEIÇÃO PAGANELE, lutte pour améliorer les conditions de vie des jeunes en détention.

Conceição Paganele est à la tête de l'association AMAR (*Associação de Mães e Amigos de Crianças e Adolescentes em Risco*, **Association des mères et amis des enfants et adolescents menacés**, <<http://amar.incubadora.fapesp.br/portal>>). Cette association de mères de détenus **surveille les conditions régnant dans les centres de détention pour mineurs du Brésil et rend visite aux détenus**. Elle est l'une des principales opposantes au système pénitentiaire brésilien pour les mineurs, mieux connu sous le sigle FEBEM (*Fundação do Bem-Estar do Menor*, **Fondation Brésilienne pour la Protection des Mineurs**).



Avec son association, elle a dénoncé la **torture** et autres **mauvais traitements** qui ont cours depuis longtemps dans les centres du FEBEM dans la région de São Paulo. La police civile enquête sur elle pour une série d'infractions dont elle est accusée, comme destruction de biens, incitation à l'émeute dans les centres de détention, complot, création d'un groupe de malfaiteurs et complicité dans une évasion d'un centre de détention pour mineurs. **Conceição Paganele fait l'objet de trois enquêtes de police** différentes sur les liens présumés entre ses activités et de récentes émeutes dans des centres de la FEBEM.

Aucun élément de preuve convaincant n'a été apporté en vue d'étayer les accusations portées contre Conceição Paganele. Par ailleurs, on ignore pourquoi cette femme est spécifiquement visée, étant donné qu'elle est toujours accompagnée de représentants d'autres organisations non gouvernementales (ONG) lors de ses visites dans les centres de la FEBEM.

Pour plus d'informations, se référer à Françoise Guillitte, *Brésil : Craintes pour Conceição Paganele*, disponible sur: <<http://www.amnestyinternational.be/doc/article8125.html>>

Pour plus d'informations, se référer à Françoise Guillitte, *Brésil : Craintes pour Conceição Paganele*, disponible sur: <<http://www.amnestyinternational.be/doc/article8125.html>>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Connu pour son carnaval de Rio et ses rythmes musicaux (bossa-nova, samba,...), le Brésil est composé d'une véritable **mosaïque humaine** : sa population est originaire pour moitié d'Europe (portugaise, espagnole, italienne, allemande), mais aussi africaine et amérindienne (moins de 2 % aujourd'hui) et même asiatique et moyen-orientale (Japonais, Syriens et Libanais). Il s'étend sur près de la moitié de l'Amérique du Sud et en est le seul pays **lusophone** (où l'on parle le portugais).

Recouvert pour l'essentiel de forêts et de savanes, il a une frontière commune avec tous les pays d'Amérique du Sud (sauf le Chili et l'Équateur). Le pays est depuis long-

temps connu pour ses productions agricoles, notamment le **café**, dont il assure un quart de la production mondiale, mais aussi le sucre, le cacao, et plus récemment le soja et les agrumes (jus d'orange). Malgré ces richesses, la misère des petits paysans est grande, surtout dans la **région du Nordeste**. Depuis les années 1960, l'industrie a connu un très sérieux développement et occupe une place importante dans les exportations aux côtés de l'agriculture et des minerais. À ces atouts s'ajoutent ceux de la **forêt tropicale** dont l'exploitation au nom du développement suscite de vives controverses chez les écologistes qui la considèrent comme le poumon de la planète.

À partir de 1964, le pays a connu une violente **dictature militaire** qui va durer jusqu'en 1984. Durant ces vingt ans, des opposants furent assassinés, notamment dans le cadre de la fameuse « **Opération Condor** ».

Le Brésil reste à ce jour le pays des inégalités extrêmes : aux gosses abandonnés dans les villes s'oppose l'insolente richesse d'une minorité, aux efforts d'organisation syndicale des petits paysans répond la violence des tueurs à gage (les fameux « **escadrons de la mort** ») à la solde des grands propriétaires. C'est un peu comme s'il existait deux pays distincts,



un jeune torturé dans un centre de détention du FEBEM





deux sociétés au sein des mêmes frontières. Contraste aussi entre les habitants des villes (plus de 80% de la population brésilienne, principalement sur ou près de la côte) et celle des campagnes. Mais ces deux réalités sont également connectées : la pauvreté des campagnes a entraîné un exode rural vers les favelas des grandes villes et les grands propriétaires terriens sont souvent des grandes entreprises aux mains de l'oligarchie urbaine du Sud-est.

En janvier 2003, un ancien syndicaliste et prisonnier sous la dictature, **Lula**, arrive au pouvoir sur base d'un programme mettant l'accent sur la lutte contre la pauvreté. Le Brésil est aussi connu pour avoir accueilli le premier forum social de **Porto-Allegre** qui rassemble les **alter-mondialistes**, qui luttent pour un meilleur partage des richesses du monde. Le pays vise aujourd'hui à une plus grande place sur la scène internationale, et revendique l'obtention d'un siège de membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU.



Une cellule bondée dans un centre de détention pour mineurs.

DROITS HUMAINS

Un très grand nombre d'atteintes aux droits fondamentaux ont été commises au Brésil en 2005, les **pauvres** et les **exclus** étant particulièrement touchés. Les initiatives politiques en matière de droits humains ont été rares, de nombreux projets fédéraux n'ont toujours pas été mis en œuvre et les autorités des États ne se sont guère empressées de réaliser les réformes pourtant promises dans le domaine de la sécurité publique.

Un peu partout, la **police commet de graves violations des droits humains** (exécution extrajudiciaires, torture, brutalités, etc.). **La torture et les mauvais traitements sont monnaie courante dans le système pénitentiaire.** Les conditions de détention sont souvent cruelles, inhumaines et dégradantes. La **guerre des gangs** fait aussi des ravages jusqu'au sein des prisons et l'insécurité est telle que la police n'ose plus s'avancer dans certains quartiers des grandes villes.

Des personnes d'origine indigène ont été victimes d'agressions, voire d'homicides, et des opérations ont été menées pour les **expulser de force** de leurs terres ancestrales. Les autorités fédérales, qui avaient annoncé leur volonté de délimiter tous les territoires indigènes d'ici 2006, étaient loin d'avoir atteint cet objectif.

Des défenseurs des droits humains et des militants pour le droit à la terre ont de nouveau été menacés, agressés ou tués. En raison de la lenteur de la justice et de la réticence de certains secteurs de l'appareil judiciaire à engager des poursuites dans ce genre d'affaires, l'**impunité** restait la norme en matière d'atteintes aux droits humains.

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur : <http://web.amnesty.org/report2006/bra-summary-fra>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ Organiser un débat autour de la thématique de la **détention des mineurs**. Est-ce une bonne solution ? Quelles sont les alternatives ? Quelle est la situation en Belgique ?

📖 **Se référer** :

- aux chapitres « Aux Mains de la Police » et « Derrière les barreaux » du rapport d'Amnesty International, *Enfants torturés, des victimes trop souvent ignorées*, disponible sur :

<<http://web.amnesty.org/library/index/FRAACT400382000>>

- au cahier pédagogique de Jean-Pierre Rosenczweig, *Justice pour les enfants*, Robert Laffont, 1999.

📖 **Consulter** le dossier *Jeunes et justice (1945-2005)- Permanences et évolutions de l'ordonnance de 1945 sur l'enfance délinquante*, disponible sur :

<<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/jeunes-justice/index/>>

■ Réaliser une recherche sur l'**Opération Condor** et le rôle trouble joué par la CIA dans les dictatures sud-américaines.

■ Réaliser un exposé sur la **capoeira**, en insistant sur les origines de ce sport de combat et le rôle social qui a longtemps été le sien.

📖 **Consulter** :

- Online Dojo, disponible sur :

<<http://www.onlinedojo.ca/Style%20Directory/History/Capoeira.htm>>

- AoBrazil, disponible sur :

<<http://www.aobrazil.com/capoeira/>>

📖 **Projeter** les vidéos disponibles sur le site :

<<http://www.capoeirascience.com/clips.html>>

■ **Cinéma et documentaires** : **projeter et étudier** :

- *La Cité de Dieu*, David Meirelles (2002), disponible à la médiathèque. Cidade de Deus est le lieu où les autorités de Rio de Janeiro parquent les habitants des favelas quand ils les démolissent. On suit l'histoire, d'un jeune garçon du quartier et celle de la cité, des années 60 aux années 70.

- *Gosses de Rio*, de Thierry Michel (1990). Rio de Janeiro. Luis Carlos, Luciano de Souza, 16 ans : deux « enfants de la rue ». La mendicité, le vol, la drogue, mais aussi l'amitié, le carnaval et, toujours, au bout du chemin, l'arrestation, la violence, l'emprisonnement.

- *Entre muros e favelas*, Susanne Dzeik, Kirsten Wagenschein, Marcio Jeronimo (2005). Filmé essentiellement dans les favelas de Rio de Janeiro, ce documentaire aborde la question de la violence policière dirigée contre les groupes les plus défavorisés. Dans un contexte sociétal produisant une véritable criminalisation de la pauvreté, des parents de victimes de la violence et des ONG luttent pour dénoncer les pratiques criminelles des forces de l'ordre et pour mettre fin à un système qui fait des favelados des citoyens de seconde zone. Sous-titré en français, disponible chez Amnesty.

- *Les Héritières sans terre* : 28 min. de rencontres avec des militantes du mouvement des Sans Terre du Brésil, là où des propriétaires laissent en friche leurs terres. Cultiver, mener des actions, résister aux expulsions est le quotidien de ces femmes "ordinaires". Disponible au CNCD : <www.cncd.be>

■ **Littérature** : **lire et étudier** :

- Jean-Christophe Rufin, *Rouge Brésil*, Gallimard, 2003 : l'histoire de la tentative de la France d'établir une colonie à Rio.

- Yves-Marie Clément, *Pablo, à la vie, à la mort*, Rageot, 2000 : l'histoire d'un orphelin enfant des rues à Salvador de Bahia, Livre de Poche

- Aguinaldo Silva, *La République des assassins*, Serie Noire, Poche, 2003 : un roman policier dans l'univers glauque des grandes villes brésiliennes.

BURUNDI

Arrestation arbitraire de TERENCE NAHIMANA.



Térence Nahimana, militant en faveur de la paix, doit répondre de charges passibles de vingt ans d'emprisonnement. Depuis peu, les autorités burundaises harcèlent et tentent d'intimider des défenseurs des droits humains, en particulier ceux qui les ont critiquées. Amnesty International craint qu'un grand nombre de personnes ne soient placées en détention sans autre motif que d'avoir exercé leur droit à la liberté d'expression.

Térence Nahimana est le directeur du **Cercle d'initiative pour une vision commune** (CIVIC) (<<http://civic-bdi.org/>>), une organisation non gouvernementale (ONG) qui s'efforce de **promouvoir la paix et la résolution du conflit burundais**. Le 5 mai, dans une lettre au président Pierre Nkurunziza, il a reproché au gouvernement de retarder délibérément les négociations de paix avec le dernier groupe d'opposition armé à opérer dans le pays, les Forces nationales de libération (FNL). Faisant référence à la présence de ce groupe dans la République démocratique du Congo (RDC) voisine, Térence Nahimana a suggéré que le gouvernement envisageait de recourir à ce prétexte pour envoyer des troupes dans ce pays. Le lendemain, il a exprimé les mêmes opinions lors d'une conférence de presse.

Térence Nahimana a par ailleurs reproché au gouvernement d'entraver les pourparlers avec les Nations unies au sujet de l'établissement d'une **commission vérité et réconciliation** chargée d'examiner les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qui auraient été commis dans le passé. Selon lui, le gouvernement craindrait que certains de ses membres ne soient mis en cause par une telle commission.

Térence Nahimana a été arrêté le 9 mai par la Documentation nationale (DN), les services de renseignements généraux. Il a été libéré au bout de trois heures d'interrogatoire, mais a de nouveau été appréhendé le lendemain et placé en détention au siège de la DN à Bujumbura, la capitale. Le 15 mai, le ministère public l'a formellement inculpé d'«atteinte à la sûreté de l'État», en vertu des articles 404 et 428 du Code pénal du Burundi, qui portent sur le fait d'«exposer le Burundi à l'hostilité d'une puissance étrangère» et de «pousser la population contre le gouvernement et d'inciter à la guerre civile». Térence Nahimana est actuellement **détenu** dans la prison centrale de Mpimba à Bujumbura.

Amnesty International considère cet homme comme un prisonnier d'opinion car il n'a fait qu'exercer pacifiquement son droit à la liberté d'expression, qui est proclamé par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Le Burundi est partie à ces deux traités.

Pour plus d'informations, se référer à l'Action Urgente d'Amnesty International, AU 147/06, disponible sur: <<http://www.amnestyinternational.be/doc/article8038.html>>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cet ancien protectorat belge est, comme son voisin le Rwanda, un petit pays enclavé qui connaît depuis son indépendance de **violents affrontements entre les ethnies hutu et tutsi**. La population du Burundi est majoritairement composée de Hutus, mais ce sont surtout les Tutsis qui ont par le passé dirigé l'économie et la politique. Un **accord de paix** a été signé en août 2000, mais le pays continue à faire face à des **tensions ethniques**. Les populations civiles sont les principales victimes et doivent affronter la misère et la famine. Plus de 10% des Burundais vivent toujours dans des camps de réfugiés, où le manque d'hygiène et la malnutrition font de nombreuses victimes surtout parmi les enfants, les femmes et les personnes âgées. Le café est le principal produit d'exportation.

- ◆ Au XIX siècle : les **colonisateurs belges favorisent la minorité des Tutsis**, leur donnant un statut de seigneurs locaux. Les Hutus leur doivent obéissance. L'hostilité grandit entre les deux populations.

- ◆ 1960 : départ des colonisateurs belges, les Tutsis installent à la tête du pays une **dictature militaire**. Le pays plonge rapidement dans la violence. Les assassinats de dirigeants se succèdent, deux premiers ministres, en 1961 et 1965 ainsi qu'un ancien roi en 1972. Ces crimes donnent lieu à des massacres, perpétrés dans tout le pays, faisant des centaines de milliers de morts parmi les civils.

- ◆ 1988 : de nouveaux conflits entre les Hutus et les Tutsis font **10 000 morts**. En 1993 prend fin la dictature militaire. Le Président Pierre Buyoya instaure le multipartisme et planifie des élections démocratiques. Melchior Ndadaye devient alors le premier Hutu président du Burundi. Il est assassiné par des extrémistes tutsis à la fin de l'année 1993. Le pays replonge dans la guerre civile et les troubles font plus de **50000 morts**. Dans les années qui suivent, l'élite Tutsi et les Forces armées burundaises massacrent les populations civiles hutu et les incitent à fuir les grandes villes. Un nouveau coup d'Etat, en 1996, remet au pou-





voir l'ancien président Buyoya. Les nations voisines décident alors de mettre en place un embargo économique, ce qui provoque la famine des populations.

La rébellion hutu des FNL (Forces nationales de libération), et les forces armées gouvernementales (Forces de défense nationale, FDN) se sont encore affrontées au cours de l'année 2005, et ce malgré la présence de 5 634 soldats de la paix de l'ONU. Des négociations ont finalement pu être entamées en mai 2006 entre le nouveau gouvernement et les FNL, dernière rébellion en activité. Ces pourparlers viennent d'aboutir à un cessez-le-feu permanent, après 13 ans d'une guerre civile qui a fait plus de 300 000 morts.



Un ancien enfant soldat au Burundi. Il a raconté au chercheur d'Amnesty que son chef lui a coupé une partie du bras pour l'identifier comme soldat.

Entre 6 000 et 7 000 le nombre d'enfants engagés dans le conflit burundais. Les conditions de détention des enfants soldats capturés restent déplorables, aucune distinction n'étant faite entre les prisonniers adultes et les mineurs.

En 2004, l'UNICEF est toutefois parvenue à conclure un accord avec les forces gouvernementales du Burundi et deux groupes politiques armés de moindre importance, les Forces nationales de libération (FNL Mugabarabona) et le Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD Ndayikengurukiye), afin de démobiliser et de réinsérer leurs enfants soldats.

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur : <http://web.amnesty.org/report2006/bdi-summary-fra>

DROITS HUMAINS

Les forces gouvernementales comme l'opposition armée se sont rendues coupables de graves atteintes aux droits humains.

Les femmes sont toujours victimes de viols et d'autres sévices sexuels. Les autorités burundaises ont refusé à plus de 5 000 demandeurs d'asile rwandais le droit de rester dans le pays, laissant, semble-t-il, les soldats rwandais y pénétrer pour les forcer à retourner au Rwanda. Fin 2005, 499 prisonniers se trouvaient sous le coup d'une condamnation à mort.

Les enfants sont aussi victimes de graves atteintes aux droits humains. En 2004, l'UNICEF esti-

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ **Présentation historique de la politique étrangère belge** et de ses conséquences dans la région des Grands Lacs.

📖 **Consulter** le site des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, disponible sur : <http://www.diplomatie.be/fr/default.asp>

📖 **Se référer** à Louis Michel, *Les nouveaux enjeux de la politique étrangère belge*, Editions Larcier, 2003.

■ **Étude thématique sur les enfants soldats.** **Se référer** à :

- Burundi : des enfants-soldats entre guerre et paix, *Courrier International*, 9 mars 2006.

- Amnesty International, *BURUNDI, Enfants soldats : les enjeux de la démobilisation*, 2004, disponible sur :

<http://web.amnesty.org/library/index/fracfr160112004>

- Campagne Enfants Soldats d'Amnesty International, disponible à partir de :

<http://web.amnesty.org/pages/childsoldiers-index-fra>

- UNICEF, la Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats, *Guide du Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés*, disponible sur : http://www.unicef.org/publications/files/option_protocol_conflict.pdf

- Dossier thématique d'Arte, disponible sur :

<http://www.arte-tv.com/fr/histoire-societe/1209436.html>

- Ahmadou Kourouma, *Allah n'est pas obligé*, Seuil, 2000.

■ **Cinéma et documentaires** : projeter et étudier :

- *La Vie est un Jeu de Cartes*, Philippe de Pierpont (2003). Disponible à la médiathèque. Un film sur la tension qui existe entre le destin (on n'a pas tous le même jeu de cartes en main) et le libre-choix au travers du destin filmé sur un intervalle de plus de dix années de six enfants des rues à Bujumbura. Survivants du génocide, le réalisateur les retrouve dix ans plus tard. Ils se sont séparés et mènent tous leur vie comme ils le peuvent, souvent très précairement. Ils existent pour nous par la caméra du réalisateur, qui sait dire le non-dit, ils nous émeuvent par leur lucidité effrayante d'enfants devenus trop vite adultes par la cruauté et la dureté de la vie. Et surtout, ils nous jettent à la figure l'infranchissable fossé qui existe entre eux et nous. Le film n'est qu'un pont, il n'abat pas la rivière qui passe en-dessous.

- *Ikiza, Unité et Guerre Civile au Burundi*, Guillaume Tunzini (1994). Disponible à la médiathèque. Compte-rendu des événements survenus au Burundi après le coup d'état du 21 octobre 1993 qui plongea le pays dans une guerre civile sanglante. Des explications claires et des images percutantes relatent avec précision l'histoire et l'effondrement de ce pays. «Ikiza» signifie le fléau en kirundi, la langue officielle du Burundi.

■ **Musique / Culture : Faire une recherche sur les tambours du Burundi.** Directement attaché à l'acte fondateur du royaume du Burundi, le tambour était un objet jadis sacré et garant de la continuité du pouvoir royal. Il était le symbole visible et ritualisé de la monarchie et accompagnait le roi dans toutes ses parutions publiques. Aujourd'hui, des groupes perpétuent la tradition et tentent de rassembler des personnes d'ethnies différentes à travers cette activité. Plus d'informations sur le site www.tambatamba.org/

CAMBODGE

CHEA VICHEA, assassiné.



Chea Vichea, défenseur des droits humains et président du **syndicat libre des travailleurs du Cambodge**, a été assassiné vers 9 h du matin le 22 janvier 2004 dans une rue très passante de Phnom Penh. Deux hommes en motocyclette Honda se sont arrêtés à hauteur d'un kiosque à journaux où Chea Vichea lisait, comme chaque matin, les nouvelles du jour. Un des hommes est descendu de moto et a tiré trois fois à bout portant. Chea Vichea est mort sur le coup.

A l'époque, il avait une fille de deux ans et sa femme était enceinte de sept mois ; elle vit maintenant **en exil** avec leurs deux jeunes enfants.

Ce meurtre a suscité une condamnation internationale et nationale sans précédent. De l'avis général, **le motif de cet assassinat était d'ordre politique** : il ne semble pas que le vol ait été la raison du crime, car le téléphone portable et la moto de Chea Vichea sont restés intacts sur les lieux. Son rôle de premier plan en tant que défenseur des droits des travailleurs et des syndicats – en particulier dans l'industrie du vêtement en expansion au Cambodge – faisait de lui une cible privilégiée, ainsi que son affiliation politique au parti d'opposition Sam Rainsy (Sam Rainsy Party, SRP). Il avait reçu de **nombreuses menaces de mort** tout au long de sa vie professionnelle et au moins une fois était allé vivre caché.

L'ENQUÊTE

L'enquête sur la mort de Chea Vichea s'est caractérisée par des **pressions et des ingérences politiques**, avec usage par la police de manœuvres d'intimidation, de menaces et de tortures sur la personne de suspects, de témoins et d'autres personnes en relation avec l'affaire. Plus d'un an après, deux suspects (Born Samnang et Sok Sam Ouen) sont toujours en détention préventive en l'attente d'un procès. Ils ont affirmé que, au départ, ils ont avoué le meurtre à la suite de tortures subies au cours d'interrogatoires par la police. Par la suite, ils ont proclamé publiquement leur innocence, et des recherches menées par des ONG locales, préoccupées par les allégations de tortures, ont révélé que les accusés – tous les deux petits délinquants – avaient chacun un alibi. Des témoins oculaires se sont déclarés en désaccord avec la version selon laquelle les suspects ressemblaient au véritable assassin. De **graves irrégularités dans le processus judiciaire** (notamment la nomination du juge d'instruction à un autre poste après qu'il eut ordonné la clôture du dossier pour insuffisance de preuves) ont fait que les deux accusés ne sont pas encore passés en jugement.

Pour plus d'informations, se référer à l'Appel Urgent d'Amnesty International, disponible sur :
<<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAASA230012005?open&of=FRA-394>>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Cambodge est un pays qui se relève à peine du souvenir du **génocide perpétré par les Khmers rouges** entre 1975 et 1979... Les blessures restent encore présentes, puisque la justice vient à peine de commencer son travail. Et les traces de la guerre sont toujours bien là, comme les **mines anti-personnel** qui continuent à tuer chaque année.

Le Cambodge est un **ancien protectorat français**. Il obtient son **indépendance** au lendemain de la Guerre d'Indochine en 1953. Les grandes puissances américaine et soviétique, qui se livraient une véritable lutte par populations interposées au Vietnam, firent pression sur le Cambodge pour s'assurer de son soutien dans la guerre, contribuant ainsi à la déstabilisation politique du pays et *per extenso*, à la montée en puissance des **Khmers rouges**. Ces derniers, après des années d'insurrection, soutenus par les Viêt-Congs, prennent le pouvoir en 1975 et le conservent jusqu'en 1979, sous la direction de **Pol Pot**.

Les opposants au régime, les intellectuels, les personnes appartenant à des minorités ethniques ou à des groupes religieux furent systématiquement éliminés. Le



nombre exact de victimes du régime khmer rouge, au pouvoir de 1975 à 1979, reste discuté, mais on l'estime environ à **deux millions** ! Les dirigeants de la « **République de Kampuchéa** » - nom officiel du régime khmer rouge - avaient de vastes ambitions territoriales, notamment en terre vietnamienne. Alors que les incidents de frontières se multipliaient, le **Vietnam décida d'envahir le Cambodge** en décembre 1978. Phnom Penh tombe en janvier 1979, le régime Khmer rouge est renversé et remplacé par un gouvernement largement contrôlé par le Vietnam.

Le Cambodge ne retrouve son autonomie qu'au début des années 1990, après le départ des troupes vietnamiennes et l'intervention de l'Organisation des Nations Unies. En 2005, la politique cambodgienne se déroule en grande partie devant les tribunaux. Les hommes politiques ont déposé de nombreuses plaintes les uns contre les autres, soumettant le système judiciaire à des pressions considérables.





ENFIN LA JUSTICE !

Le 3 juillet 2006, 17 juges cambodgiens et 10 juges étrangers ont prêté serment, donnant ainsi le coup d'envoi d'un procès au cours duquel seront jugés les principaux chefs khmers rouges. **Le Cambodge aura donc attendu près de trente ans pour qu'une certaine forme de justice soit rendue.** Il aura fallu de nombreux efforts sur les fronts intérieur et international pour mettre en place ce tribunal. Et il faudra encore trois ans avant de connaître les verdicts. Ce procès représente une grande victoire pour les Cambodgiens, car il a été différé durant près d'une décennie du fait de désaccords entre le gouvernement cambodgien et les Nations unies sur les modalités et le financement de l'action judiciaire. Mais il n'aurait pas été possible sans la coopération d'autorités cambodgiennes au départ très récalcitrantes. Durant toutes ces années, la communauté internationale, les donateurs et le peuple cambodgien ont fait pression sur le gouvernement de Phnom Penh pour que soient jugés les chefs khmers rouges, et notamment l'ancien numéro deux du régime chargé de la propagande, **Nuon Chea**, l'ancien chef de l'Etat, **Khieu Samphan**, l'ancien ministre des Affaires étrangères, **Ieng Sary**, et le chef de l'armée, **Ta Mok**. Si Pol Pot, le "Frère numéro un", n'était pas mort il y a huit ans, il serait lui aussi jugé pour crimes contre l'humanité.

A ce jour, on ne sait toujours pas avec certitude qui va être appelé à comparaître et quand. Les juges locaux et étrangers doivent fixer les détails de la procédure. Une chose est certaine : il y aura des surprises. N'oublions pas que le Premier ministre Hun Sen et beaucoup d'autres dirigeants de haut rang ont été officiers dans les rangs khmers rouges. Une fois que la procédure sera engagée, nul ne sait quels crimes seront divulgués ni combien de personnes seront inculpées. Qui plus est, à l'époque du génocide, certains pays, dont la Chine et la Thaïlande, entretenaient des relations amicales avec les Khmers rouges. Comment la conduite de ces Etats va-t-elle être jugée ?

Il n'est pas facile de tirer les leçons du passé, surtout quand des millions de personnes sont concernées. Les autorités devront être patientes, capables de coopérer, et surtout faire preuve d'une transparence totale. Faute de quoi il sera impossible de faire avancer pacifiquement le débat sur les horreurs du passé. (Courrier International, n° 819, 13/07/06.)

DROITS HUMAINS

La possibilité de critiquer le gouvernement, même pacifiquement, reste limitée. Les autorités ont levé en 2005 l'immunité de trois parlementaires de l'opposition, dont deux ont été condamnés à une peine d'emprisonnement. **Des poursuites pénales ont été engagées contre des syndicalistes et le dirigeant d'une radio.** Les **défenseurs des droits humains et les opposants politiques sont menacés et le droit à la liberté de réunion reste soumis à des restrictions.** Des Vietnamiens appartenant aux **minorités ethniques** collectivement désignées sous le nom de Montagnards ont continué à passer la frontière pour **demandeur asile** au Cambodge. Certains d'entre eux ont été **renvoyés de force** dans leur pays. **Des progrès ont été faits dans la lutte contre les violences conjugales** avec l'adoption d'un texte qui étend les pouvoirs d'intervention de la police et de l'administration locale.

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur : <http://web.amnesty.org/report2006/khm-summary-fra>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ Réaliser un exposé sur les **Khmers rouges** : présenter leur idéologie et leur programme politique, économique et social. Faire une biographie de Pol Pot et des principaux dirigeants du mouvement.

📖 Se référer à :

- David P. Chandler, *Pol Pot : Frère Numéro Un*, Plon, 1993.

- Philippe Richer, *Le Cambodge. Une tragédie de notre temps*, Presses de Sciences-Po, 2001.

- Christian Leverchy, *Le Khmer rouge : Homo bellicus versus homo economicus*, *Cultures & Conflits*, n°8, 1993, 24-39, disponible sur : <http://www.conflits.org/document525.html#tocto2>

📖 Projeter et étudier le documentaire S-21, La machine de mort khmer rouge de Rithy Panh sur la prison secrète S-21 et de *La déchirure* de Roland Joffé, qui relate l'histoire de deux journalistes poursuivis par les khmers rouges.

📖 Voir le dossier «Cambodge, le pays maudit», Libertés, septembre 2006. Voir www.libertes.be

■ Travail sur la **réconciliation après un conflit violent** (Pourquoi une réconciliation ? Comment une réconciliation est-elle possible ? Quels en sont les enjeux ?). Bibliographie indicative :

- International Institute for Democracy and Electoral Assistance, *La réconciliation après un conflit violent*, disponible sur : <http://www.idea.int/publications/reconciliation/fr.cfm>

- Outil pédagogique de l'ONG justice et Paix sur la mémoire, l'oubli et la réconciliation, disponible (5 euros) sur : http://www.justicepaix.be/outils_pedagogiques.htm

- Centre international pour la justice transitionnelle : http://www.idrc.org/fr/ev-102296-201-1-DO_TOPIC.html

■ **Littérature : lire et étudier :**

- François Bizot, *Le Portail*, Gallimard, 2002 : cet ethnologue français a été prisonnier des Khmers Rouges pendant trois mois en 1971. Il tire de cette expérience personnelle un livre très touchant sur la nature humaine, sur les rapports ambigus entre victime et bourreau et sur la quête d'idéal, présente en chacun de nous et coupable des pires atrocités. François Bizot fut un interlocuteur privilégié de Duch, son tortionnaire cambodgien. Cet homme deviendra d'ailleurs l'un des plus terribles chefs de guerre du siècle.

- Claire Ly, *Revenue de l'enfer : Quatre ans dans les camps khmers rouges*, L'Atelier, 2002 : Récit des épreuves subies par l'auteure, professeure de philosophie, après la prise du pouvoir de Pol Pot au Cambodge en 1975. Camps de travail à la campagne, malnutrition, exécutions sommaires, etc. Sous le coup de la haine et de la colère, elle demande des comptes au Dieu des Occidentaux. Rescapée, elle gagne la France et se convertit au christianisme.

- François Ponchaud, *Le Cambodge, Année zéro*, Julliard, 1977 : un témoignage irremplaçable sur l'arrivée des Khmers rouges au pouvoir.

CAMEROUN

Abdoulaye Math, harcelé.



Abdoulaye Math, président du **Mouvement pour la défense des Droits de l'Homme et des libertés** (MDDHL), fut appelé à se présenter au poste de police de Maroua le 22 mai 2004 à la suite d'une plainte portée contre lui en provenance de Douala. Les enquêtes du MDDHL, qui a communiqué avec le pré-

tendu plaignant, révèlent que ce dernier n'avait jamais porté plainte contre M. Math. De nombreuses autres actions en justice sont actuellement engagées contre le MDDHL. Source : Frontline, <<http://www.frontlinedefenders.org/francais/communiqués/1214>>

ADAMA MAL-SALI, condamné à six mois de prison ferme.

Selon les informations reçues, le 3 mai 2006, le Tribunal de première instance de Maroua a condamné M. Adama Mal-Sali à six mois de prison ferme pour "diffamation et dénégations calomnieuses". Cette condamnation est intervenue après de multiples reports d'audience, à la suite d'une plainte déposée par M. Amadou Adoum Haman, chef de canton (lawan) de Balaza Lawane, en avril 2005.

Monsieur Mal-Sali est le représentant du MDDHL à Balaza Lawane.

Pour plus d'informations, se référer à la source FIDH, disponible sur : <http://www.fidh.org/article.php3?id_article=3295>

L'HOMOSEXUALITÉ, UN DÉLIT QUI PEUT VOUS CONDUIRE À CINQ ANS DE PRISON!

En janvier 2006, trois journaux camerounais ont publié une liste de plusieurs dizaines de personnes, dont des représen-



L'avocate Alice Nkom est en première ligne pour défendre les homosexuels emprisonnés, malgré les menaces et le poids des tabous.

tants du gouvernement, des musiciens et des hommes d'affaire, qu'ils accusaient d'homosexualité. Des appels à la délation d'homosexuels se font régulièrement entendre. En mai 2005, neuf personnes ont été arrêtées dans une discothèque, en vertu de l'article 347-a du Code pénal. Cet article condamne toute relation entre personne du même sexe, même adultes et consentantes. L'Eglise catholique du Cameroun a dénoncé l'homosexualité en décembre 2005. Tout ce climat rend les homosexuels particulièrement vulnérables. Plusieurs personnes accusées d'homosexualité ont été maltraitées par des forces de l'ordre. Même lorsqu'elles sont acquittées, elles ont beaucoup de difficulté à réintégrer la société.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Cameroun est un pays d'Afrique centrale. Les **Pygmées Baka** sont probablement les premiers à s'y installer. Ses **sols fertiles** et ses **côtes hospitalières** en font une terre d'accueil et aujourd'hui plus de **240 ethnies** y vivent. La culture camerounaise est donc caractérisée par une très grande diversité ethnique. On y recense plus de 200 langues vernaculaires.

Les Portugais sont les premiers Occidentaux à explorer le Cameroun au XVI^e siècle, avant l'arrivée des Hollandais, des Britanniques, et des Allemands. Le commerce s'y développe tout au long du XVII^e siècle. Au XIX^e siècle le Cameroun devient un **protectorat allemand**, l'Allemagne étant parvenue à obtenir le plus de concessions avec les chefs locaux.

À la fin de la Première Guerre Mondiale, le Cameroun est placé sous mandats français et britannique. Les autorités françaises mènent une véritable politique de « francisation » culturelle et linguistique.

Le **Cameroun français** devient indépendant en 1960 et forme une fédération bilingue - **République Fédérale du Cameroun**

(RFC)- avec la partie Sud du **Cameroun britannique** (la partie Nord s'étant rattachée à la Fédération Nigériane). La RFC est un **régime présidentiel autoritaire** dirigée par **Ahmadou Ahidjo**, un Peul musulman franco-phon.

Malgré les protestations des provinces anglophones minoritaires (protestations qui perdurent encore aujourd'hui), le **Cameroun est unifié** en 1972.

En 1982, après 22 années passées à la tête du pays, le Président Ahidjo cède le pouvoir à son Premier Ministre, **Paul Biya**. Celui-ci remporte les élections de 1992, 1997 et 2004, où de nombreuses irrégularités sont constatées par les observateurs internationaux.

DROITS HUMAINS

Au Cameroun, sous le règne de 22 ans du Président Paul Biya, la **torture** persiste et des **prisonniers politiques** meurent dans des **conditions carcérales épouvantables**





après des **procès inévitables**. Les **défenseurs des droits humains** et les **militants de l'opposition** courent toujours le risque d'être détenus et leurs activités politiques pacifiques sont souvent entravées par les autorités. Quant aux **homosexuels**, ils risquent à tout moment de se faire dénoncer publiquement, ce qui peut entraîner une peine de prison. En effet, **l'homosexualité est toujours considérée comme une infraction par le code pénal camerounais**.

Trois **prisonniers politiques** sont morts en détention depuis 1999. Les enquêtes ouvertes sur plusieurs décès en garde à vue, apparemment consécutifs à des actes de torture, n'étaient ni indépendantes ni transparentes. Des détenus ont été tués ou blessés lors d'émeutes provoquées par une forte surpopulation et une discipline carcérale extrêmement dure.

Les femmes sont victimes de nombreuses violations de leurs droits humains. Environ 20% des femmes et des jeunes filles auraient été victimes de mutilations génitales, une pratique qui perdure principalement dans les régions de l'extrême nord et du sud-ouest et qui demeure autorisée par la loi. Les dispositions du Code pénal qui protègent un violeur de toute poursuite judiciaire s'il épouse sa victime sont toujours en vigueur, assurant ainsi l'impunité au coupable tout en exposant sa victime à de nouvelles violences.

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur : <http://web.amnesty.org/report2006/cmr-summary-fra>

CORRUPTION

Le Cameroun a déjà été classé deux fois comme l'État ayant le **plus haut indice de perception de la corruption** par l'ONG, *Transparency International*. La corruption quotidienne est qualifiée de nombreux noms, Gombo, *bière, taxi, carburant, motivation*, «le tchoko» et d'autres. Les policiers sont parfois même surnommés de « *mange-mille* », ce qui est un jeu de mot. Le *mil* étant un aliment comestible, et *mille* rappelant les billets de 1000 FCFA, billets salvateurs lors de barrages routiers.

ECONOMIE-ENVIRONNEMENT

Un **oléoduc** reliant le Tchad au Cameroun a été achevé en 2003. Ce projet a fait couler beaucoup d'encre, dont celle d'Amnesty qui, dans un rapport récent, estime que ce projet est **néfaste pour les droits humains des populations vivant sur son tracé**. En effet, vu les accords juridiques, il sera très difficile pour le Tchad et le Cameroun de lutter contre les **abus des compagnies pétrolières** et pour les particuliers victimes de l'oléoduc d'obtenir réparation. Bénéficiant du soutien de la Banque mondiale, ce projet d'oléoduc estimé à 3,3 milliards d'euro constitue le plus gros investissement étranger en Afrique. Le consortium, dirigé par ExxonMobil, englobe les compagnies pétrolières américaine Chevron et malaisienne Petronas.

Pour plus d'informations, voir <http://web.amnesty.org/library/Index/FRAPOL300282005?open&of=FRACMR>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ L'homophobie et les atteintes aux droits humains des minorités sexuelles au Cameroun et ailleurs.

☞ Demander le nouveau dossier pédagogique sur l'homophobie, disponible à la Communauté française (Direction de l'Égalité des chances, egalite@cfwb.be ou 02/413 32 24). Commandez l'affiche «dazibao» d'Amnesty consacrée à l'homophobie.

☞ Présenter les différentes formes de violence auxquelles sont confrontés les homosexuel(le)s, les bisexuel(le)s et les transsexuel(le)s. Référez vous à des cas concrets et récents, disponibles à partir de la page thématique LGBT d'Amnesty

International.

<<http://www.amnestyinternational.be/doc/rubrique87.html>>

☞ Utiliser des documents vidéo comme :

- *Less than Human*, une série de témoignages recueillis par Amnesty International. Commander auprès de la coordination LGBT d'Amnesty : lgbt@aibf.be ou voir en ligne :

<<http://www.ai-lgbt.org/resources.htm>>

- *Brokeback Mountain*, de Aung Lee (2005)

- *Boys Don't Cry*, de Kimberly Peirce (1999)

- *Fresa y chocolate*, de Gutierrez-Alea (1993)

☞ Étudier des chansons comme :

- *Adam et Yves*, de Zazie

- *Petit Pédé*, de Renaud

- *Une femme avec une femme*, de Mecano

☞ Faire un exposé sur le statut des droits humains des homosexuels en droit international, puis national, en insistant sur l'évolution des mentalités et des pratiques culturelles. Se référer :

- à l'extrait de Vanessa Baird, *Sex, Love and Homophobia*,

Amnesty International, 2004, disponible sur :

<http://www.amnestyinternational.be/doc/IMG/pdf/Legislation_LGBT_2004.pdf>

- aux différents rapports publiés par Amnesty International sur les droits humains des minorités sexuelles, disponible sur : <<http://www.ai-lgbt.org/resources.htm>>

- Pour plus d'informations, se référer au chapitre Orientation sexuelle du dossier pédagogique d'Amnesty International, *Dérives identitaires : identités et discriminations*, 2005, disponible sur :

<<http://www.amnestyinternational.be/doc/rubrique925.html>>

■ Aborder le thème des mutilations génitales féminines. Consulter :

- le dossier thématique d'Amnesty International sur :

<http://www.amnesty.fr/index.php?/amnesty/agir/campagnes/femmes/droits_des_femmes/mutilations_genitales_feminiennes_mgf>

- la bande dessinée « Diariatou face à la tradition », réalisée par le GAMS. Tel. 02/219 43 40 ou <info@gams.be>

- Une autre bande dessinée, « La suite du Pari de Bintou » est disponible sur le site <www.cams-fgm.org>

- la bande-dessinée réalisée par l'Athénée Royal Ardenne Hautes-Fagnes (Malmédy), dans le cadre du concours « Objectif Venus » d'Amnesty, est disponible également sur <www.objectifvenus.be>

- le dossier thématique de l'Organisation Mondiale de la Santé, disponible sur :

<http://www.who.int/topics/female_genital_mutilation/fr/>

- le site Internet du Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles et autres pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants (GAMS), disponible sur :

<<http://perso.orange.fr/..associationgams/index.html>>

- Le film *Moolaadé* d'Ousmane Sembene (2004) (+16 ans).

■ Littérature : lire et étudier :

- Calixthe Belaya, *La petite fille du réverbère*, Albin Michel, 1998. Tapoussière a onze ans. Pour sa grand-mère, qui l'élève et la chérit, elle est une princesse. En réalité, elle n'est qu'une petite fille d'un village perdu du Cameroun, de père inconnu et de mère disparue. Alors, le soir, elle étudie à la lueur du réverbère avec deux objectifs : retrouver son père et s'extirper de la misère.

- Mongo Beti, *Trop de soleil tue l'amour*, Julliard, 1999. Un polar qui dénonce la corruption et dictature, et l'attitude « néocoloniale » des Blancs en Afrique.

■ Cinéma : projeter et étudier le film *Chocolat*, de Claire Denis (1988) qui se déroule au Cameroun français.

CHINE

Ye Guozhu, condamné à quatre ans de prison.

Ye Guozhu, défenseur du droit au logement, a été condamné à quatre années de prison pour avoir protesté pacifiquement contre la démolition de la maison de sa famille et de ses deux restaurants. Accusé de « troubler l'ordre public », Ye Guozhu avait déjà été arrêté en août 2004 après avoir demandé la permission d'organiser une manifestation de masse contre les expulsions forcées et les compensations de saisie inadéquates.

En Chine, les expulsions forcées sont devenues **monnaie courante** alors que les autorités chinoises cherchent à raser d'innombrables immeubles en vue des **Jeux Olympiques de Beijing**. Les responsables du projet de construction du Centre Olympique ont déclaré qu'au moins **6 000 familles** subissaient des dommages dus aux préparatifs des Jeux ; mais les Organisations Non-Gouvernementales estiment le nombre des victimes à un chiffre bien supérieur.

Beaucoup ont été **expulsées sans que les procédures de protection ne soient entièrement suivies et sans avoir été dédommagées en conséquence**. Les expulsions forcées -qui ne sont pas soumises à un régime de protection légale adéquate- sont une violation des droits humains, dont le droit à un logement décent prévu par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, que la Chine a ratifié.

Amnesty International considère Ye Guozhu comme un prisonnier d'opinion, emprisonné pour la seule raison d'avoir exprimé ses convictions d'une manière pacifique. Amnesty appelle à sa libération immédiate et inconditionnelle, et demande au gouvernement chinois de mettre un terme à la pratique des expulsions forcées, expulsions menées sans une entière protection procédurale, sans que le gouvernement n'ait pris de disposition de relogement pour plus démunis et sans dédommagement adéquate pour les dégâts occasionnés.

D'après Amnesty International, <<http://www.amnestyusa.org/action/summer/china.html>>

Harry Wu

« **M**on histoire n'est qu'une brique du grand mur du Laogaï. J'ai enlevé cette brique pour que vous puissiez voir ce qui se passe dans le Laogaï chinois. »



Harry Wu est un ancien prisonnier politique qui a passé 19 ans au **Laogaï** (les «Goulags» chinois, véritables camps de travail forcé). Il était déterminé à survivre à la dure peine qu'il purgeait pour avoir exercé son droit d'expression lorsque, étudiant, il

avait critiqué l'invasion soviétique de la Hongrie en 1956. A sa remise en liberté en 1979, il fut invité à Berkeley.

En 1991, il repartit en Chine avec sa femme, muni d'une caméra cachée, afin de recueillir d'avantage d'information sur la précarité des **conditions de vie** au Laogaï.

Depuis, il lutte pour que le monde prenne conscience des conditions dans lesquelles vivent les prisonniers des camps

de travail chinois. Il a aidé à la réalisation de nombreux documents télévisés largement télédiffusés.

Il continue de se battre pour l'**avancement des droits humains** dans son pays, en dénonçant les atteintes dans le Logaï et en prenant position contre la vente d'organes ou autres violations de normes internationales.

Harry Wu est le fondateur et le directeur de la **Laogaï Research Foundation** à Milpitas, en Californie.

D'après la Martin Ennals Foundation, <<http://www.martinennalsaward.org/en/winners/1994/>>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

De 1949 à 1979, la Chine, alors le pays **le plus peuplé du monde**, a ignoré le reste de l'humanité.

Aujourd'hui, elle se montre sous **un jour nouveau** : économie de marché, musique et fast-foods «à l'occidentale». La Chine, aussi appelée l'« **Empire du Milieu** », est héritière d'une civilisation très ancienne. Elle est influencée par plusieurs religions et philosophies, surtout le confucianisme (pensée de Confucius), mais aussi le bouddhisme, le taoïsme et l'islam.

En 2001, Pékin fut choisie pour accueillir les **Jeux Olympiques de 2008**. La **libéralisation économique** n'a pas effacé, bien au contraire, les **inégalités sociales** : 40 % des richesses sont détenues par 1 % de la population. La Chine se divise entre l'Est, plutôt riche -les mégapoles de Pékin et de Shanghai-, et l'Ouest, beaucoup plus pauvre -les régions autonomes du Xinjiang et du Tibet. Dans les campagnes, la vie n'a pas foncièrement changé et les



problèmes sont toujours les mêmes : **extrême pauvreté, difficulté à**

contrôler les naissances, racisme à l'égard des minorités culturelles ou religieuses, corruption. Le problème de Taïwan, une île chinoise qui s'est déclarée indépendante, reste une

obsession des autorités communistes qui souhaitent récupérer ce morceau de leur territoire historique, par la force s'il le faut.

DROITS HUMAINS

Des **dizaines de milliers de personnes sont détenues** et doivent subir la **torture** ou **d'autres mauvais traitements**. Plusieurs milliers de personnes ont été **condamnées à mort** ou exécutées. Le Chine détient le triste **record mondial de recours à la peine de mort**. Celle-ci est appliquée





de façon arbitraire, parfois en raison d'ingérences politiques. Des personnes ont été exécutées pour des infractions à la législation sur les stupéfiants et pour des crimes de sang, mais aussi pour des infractions ne relevant pas de la criminalité violente, telles que la fraude fiscale et les détournements de fonds. De plus, un trafic d'organes s'est développé avec les cadavres des condamnés à mort. Fin 2005, Amnesty a recensé au moins 3 900 condamnations à la peine capitale et au moins 1 770 exécutions, mais tout porte à croire que ces chiffres sont bien en deçà de la réalité.

Les autorités ont souvent **recours à la force** face à une **agitation sociale croissante**. Elles invoquent des atteintes à la sûreté de l'État, définies en des termes vagues, pour emprisonner des militants, notamment des avocats, des plaignants et des défenseurs du droit au logement. Elles ont pris de nouvelles mesures de **répression contre les médias** et renforcé les **contrôles sur Internet**. Dans la région autonome ouïghoure du **Xinjiang**, la Chine poursuit sa sévère politique de répression envers les Ouïghours au nom de la « *guerre contre le terrorisme* ». Au **Tibet**, comme dans d'autres régions à population tibétaine, les libertés d'expression et de religion restent très limitées.

Pour plus d'information, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur :

<<http://web.amnesty.org/report2006/chn-summary-fra>>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ La Chine accueille les prochains **Jeux Olympiques**. Interrogez les élèves sur le **rôle que le sport peut jouer dans la circulation des valeurs** et le rapprochement des cultures (universalité des sports, égalité des sportifs, communion des populations grâce à une passion commune etc). Présentez également des **dérives sportives** et les **risques sociaux** qui en découlent (nationalisme sportif, hooligans, culte de la compétition, individualisme, etc).

Débat : Que pensez-vous du choix de la Chine comme pays organisateur des prochains jeux olympiques ? (Pour : force la Chine à s'ouvrir, permettra au monde entier de constater les atteintes aux droits humains perpétrés par les autorités chinoises, etc. Contre : la Chine n'est pas un pays modèle et ne devrait donc pas être investi d'une mission aussi symbolique que la préparation des Jeux, multiplie les risques de violation (expropriations), etc.)

■ Étudier **la construction de la Chine moderne**, afin d'introduire la thématique des minorités chinoises.

■ **Initiation aux « philosophies » orientales** (confucianisme, taoïsme, bouddhisme, etc.) .

■ **Projection et étude de films sur la Chine**. Exemples : *Epouses et Concubines* ou *Not one less* de Zhang Yimou sur la place de la femme et de l'éducation dans la société traditionnelle chinoise.

■ Réaliser un exposé sur l'**annexion du Tibet par la Chine**. Lire et étudier Birgit van de Wijer, *Exode d'enfants du Tibet*, disponible (commande) à partir de :

<<http://www.childexodus.org/fr/indexfr.html>>. Cet ouvrage traite de l'immigration des enfants tibétains vers le Népal et l'Inde, ceux-ci fuyant la politique d'acculturation mise en place par les autorités chinoises.

■ Faites **traduire cette chanson écrite par un dissident chinois**. Faites en même temps une recherche sur les **événements de la place Tiananmen**, en juin 1989, lorsque l'armée chinoise a réprimé les manifestations étudiantes.

CHANSON POUR LES ETUDIANTS DE TIANANMEN

To the Students at Tiananmen

BY WANG YU

From the time you gathered at Tiananmen
Our daylight dissolved into your midnight
To become a white night enmeshed in nightmares
As twilight descended upon your shoulders
Dawn's light slowly ascended
Our terrified eyes
Irrepressible cries of horror
As yet another white night arrived
We lived in
A nightmare between
The eastern and western hemispheres
Between one night and the next and one dream and the next
The direction shifted
And crisis concealed itself beside you
From the first it was a group of you
Betraying yourselves
Beware!
Youth of China
History bowed its head in shame
The badge of revolution rusted
And warped
A thief's cunning
A butcher's treachery
Exhausted
We glued our eyes to the news
On the glittering screen
In the newspaper
We joined our hearts to your bodies
The white night scorched us
At some unknown time
The troops appeared
And shouted with rage—
Your echo
Resounded across the globe
You were our hope
China's future
In the heart of the motherland
With youth you attacked
Withered arteries
And transplanted them with living
Democracy and freedom
In May 1989
The world watched you in hope
Youth of China
As you shed your light on the darkness
And lit a lantern in the heart of the motherland
Where darkness transited into white night
Hope battled despair
Blind to the tanks
Blind to recklessness
Have no fear that someone will oppose the future
An eternally unobstructable willpower
Is passed from one generation to the next
Youth of China
Marching heroically toward
The breach of dawn.
Composed June 3, 1989
Published June 24, 1989 in *Wen Wui Po* (Hong Kong)
Translated by Stacy Mosher

COLOMBIE

Soraya Gutierrez Arguello et sa fille, menacées.



Soraya Gutierrez Arguello, 38 ans, est une avocate qui défend les victimes de violations des droits humains. Elle est la présidente de l'Association d'Avocats José Alvear Restrepo

(<http://www.colectivo-deabogados.org/> >), une ONG qui promeut les droits humains et lutte contre l'impunité au moyen d'actions juridiques. Elle a déjà défendu des victimes de sévères violations des droits humains, notamment des victimes de massacres commis par les forces

de sécurité colombiennes ou par les **groupes paramilitaires**, souvent leurs complices pour les « sales » besoins, comme le massacre « Alaska » dans lequel 24 personnes ont péri.

Soraya a mené la campagne nationale contre l'adoption de la « Loi pour la justice et la paix », une loi controversée qui accorde l'impunité et des récompenses financières aux paramilitaires qui remettent leurs armes.

La Colombie est un des endroits les plus dangereux au monde pour les défenseurs des droits humains : en 2004 seulement, plus de 26 d'entre eux furent assassinés. Soraya a survécu à une tentative d'assassinat en 2003.

Soraya et sa fille de sept ans ont reçu de nombreuses **menaces de mort** : en mai dernier, elles ont trouvé, dans leur boîte aux lettres, une poupée mutilée couverte de vernis à ongle rouge. Une note accompagnait la poupée : « Tu as une très belle famille – prends garde qu'elle ne soit pas sacrifiée ».

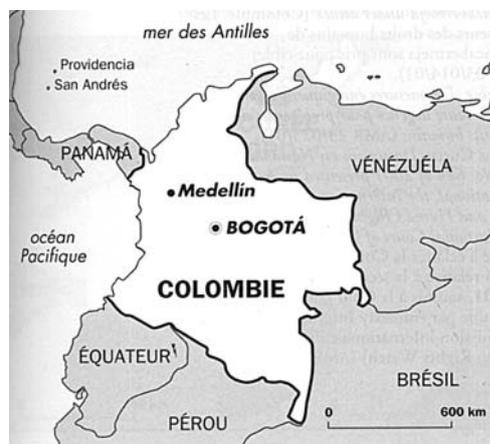
Pour plus d'informations se référer à l'article *Front Line* annonce la liste des finalistes pour son prix 2006, disponible sur : <http://www.frontlinedefenders.org/francais/communiques/2800>

Consulter également l'action urgente d'Amnesty International, AMR 23/024/2003, disponible sur : <http://web.amnesty.org/library/Index/FRAAMR230242003?open&of=FRA-COL>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les Espagnols s'installent dans les territoires formant l'actuelle Colombie au milieu du XVI^e siècle. En 1549, ils proclament la création d'une **colonie espagnole** ayant pour capitale Santa-Fé de Bogotá. En 1717, la Colombie est intégrée à la Vice Royauté de Nouvelle-Grenade qui comprend également les territoires de l'actuel Venezuela, Panama et Équateur. La présence d'or en Colombie fait rêver beaucoup de colons, mais ceux-ci s'enrichissent surtout grâce à l'exploitation des populations autochtones et des esclaves africains.

En 1810, les provinces de la Vice Royauté décident de **rompre avec leur métropole**. Mais la **répression espagnole est sanglante** et il faut attendre les victoires de **Simón Bolívar** sur les troupes coloniales pour que soit proclamée l'**indépendance de la Colombie** en 1813. Le *Libertador* crée, en 1819, la **Fédération de la Grande Colombie**, comprenant l'ensemble des anciennes provinces de la Vice-Royaute.



Bolívar rêvait d'une Amérique Latine indépendante et unie. Il libère également le Pérou et la Bolivie. Mais son rêve d'unité ne lui survit pas. En 1830, il meurt en exil, et quelque temps plus tard, **la Fédération est dissoute** après la sécession de l'Équateur et du Venezuela.

La Colombie prend le nom de République de Nouvelle-Grenade, puis d'États-Unis de Colombie en 1863 et enfin République de Colombie en 1886.

C'est de cette époque que date la **formation des deux principaux partis de Colombie**, tous deux reprenant la vision politique d'un homme de la Grande Colombie. Les disciples de Bolívar forment le noyau dur du **Parti Conservateur Colombien** (PCC), fondé en 1849. Ils militent en faveur d'un État centralisé, d'une alliance avec l'Église Catholique et d'un suffrage restreint. Les libéraux, quant à eux, sont influencés par Francisco de Paula Santander. Général dans l'armée bolivarienne, ancien ami du *Libertador*, Santander a été le Vice-Président de la Grande Colombie. À ce titre, il exerce le pouvoir lorsque Bolívar est parti sur le front. Il met en place une politique libérale, cherchant à instaurer le libre-échange économique et une plus grande liberté de circulation des personnes. Les libéraux, qui fondent le **Parti Libéral Colombien** (PCL) en 1846, veulent un État décentralisé, fédéral, laïque, et un suffrage élargi.

Depuis leur création, ces deux partis se partagent le pouvoir alternativement et démocratiquement. En deux siècles, la Colombie n'a connu que trois coups d'État (ce qui est





relativement peu pour la région) : en 1830 lors du démembrement de la Grande-Colombie, en 1953 et en 1957. Cela pourrait laisser penser que la **vie politique colombienne est relativement stable**. Pourtant, elle est plutôt caractérisée par son **extrême violence**.

Les partisans des deux partis s'affrontent dans des guerres civiles nombreuses (52 au XIXe siècle) et violentes. La **Guerre des 1000 jours** (1899-1902) a fait plus de **100 000 victimes**, et la **Violencia** (1948, fin des années 50), **300 000** !

La *Violencia* est lancée après l'assassinat du chef de file du PCL, Jorge Eliécer Gaitán. Les réformes agraires et sociales en faveur des plus défavorisés et les projets de nationalisation des grandes entreprises agricoles préconisées par Gaitán lui assureraient le soutien des masses colombiennes, tant et si bien qu'il était donné favori aux élections présidentielles de 1950. Les circonstances de son assassinat restent floues. Certains font état d'un complot fomenté par la CIA qui voyait d'un mauvais œil ses réformes sociales. D'autres attribuent la responsabilité de l'affaire au gouvernement colombien de l'époque.

En 1958, pour mettre fin aux révoltes populaires qui suivirent cet assassinat, les présidents du PCL et PCC décident de mettre en place un gouvernement d'union, le **Front National**, où les deux partis dirigeraient le pays ensemble. Ce régime accumule les contradictions politiques et est de plus en plus critiqué par la société civile pour sa politique de répression.

En 1974, le Front National n'existe plus en tant que tel, mais des membres de l'opposition continuent d'être représentés au Gouvernement. Le pouvoir est contesté par plusieurs mouvements de Guérilla, comme les **FARC-EP** (*Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia – Ejército del Pueblo*, Forces Armées Révolutionnaires Colombiennes – Armée du Peuple), l'**ELN** (*Ejército de Liberación Nacional*, Armée de Libération Nationale) ou le **M-19** (Movimiento del 19 de Abril, Mouvement du 19 avril).

Chacun de ces mouvements se revendique comme étant le **défenseur des paysans démunis et s'oppose à l'influence des États-Unis en Colombie**. Pour trouver les fonds nécessaires à leurs activités, ils se livrent à des **enlèvements** de ressortissants étrangers, à des extorsions et à des « protections spéciales » accordées aux trafiquants de **drogue**.

A leur création en 1964, les FARC-EP étaient la branche armée du Parti Communiste Colombien, avec lequel elles rompent dans le courant des années 90 pour fonder leur propre parti, le Parti Communiste Clandestin Colombien, d'obédience marxiste-léniniste. Les FARC-EP comptent environ **20 000 partisans**, dont **20 à 30% ont moins de 18 ans**. Elles sont présentes sur une grande partie du territoire, et tout particulièrement dans les jungles du Sud-Ouest. **Ingrid Betancourt**, ancien membre du Sénat colombien et candidate aux élections présidentielles sous la bannière d'un parti écologiste qu'elle a créé, a été enlevée par les FARC-EP en 2002 et n'a toujours pas été libérée, malgré les pressions de la communauté internationale. Elle est l'une des 3000 personnes enlevées par les FARC-EP.

Les FARC-EP, l'ELN et le M-19 ont été inscrites sur la liste des **organisations terroristes** par l'Union Européenne et les États-Unis.

Le gouvernement colombien reçoit d'importants soutiens financiers et militaires de la part des puissances occidentales dans sa lutte contre la guérilla et les narcotraffiquants.

Le « **Plan Colombie** » encore appelé le « Plan pour la Paix, la Prospérité et le Renforcement de l'État », est un programme d'aide militaire et économique mis en place par les autorités états-uniennes et colombiennes en 1999. Il est **fortement critiqué par Amnesty International** et les autres ONGs de droits humains, car il ne prend en compte ni les spécificités politiques de la Colombie, ni les causes profondes du conflit. Il risque plus de contribuer à une escalade de la violence et au maintien de l'impunité que de favoriser l'instauration d'une paix viable.

En juillet 2005, le président Álvaro Uribe a promulgué la **Loi pour la justice et la paix**. Ce texte, qui établit un **cadre juridique pour la démobilisation des formations paramilitaires et des groupes d'opposition armés**, n'est pas conforme aux normes internationales relatives au droit

des victimes à la vérité, à la justice et à des réparations, et menace d'aggraver l'impunité en Colombie.

Parallèlement, les efforts déployés pour négocier un échange de prisonniers avec les FARC-EP n'ont pas donné de résultats concrets, mais des pourparlers en vue de l'ouverture de négociations de paix avec l'ELN ont repris au mois de décembre 2005.

Réélu en juillet 2006, soutenu par les élites économiques qui apprécient sa **politique de stabilisation forte** et les liens qu'il entretient avec les puissances occidentales, Álvaro Uribe devrait poursuivre son **programme de répression armée**.

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ **Comparer les grands mouvements de guérilla colombiens** avec les **groupes paramilitaires** (similitudes et différences dans leurs relations au pouvoir en place, dans leur idéologie, etc.)

☞ **Consulter** :

- le dossier *Paramilitarisme* du Réseau d'Information et de Solidarité avec l'Amérique Latine (RISAL), disponible sur : <http://risal.collectifs.net/mot.php?id_mot=26>

- la page *History of the Colombian Conflict (1928–1973)*, disponible sur :

<<http://www.icdc.com/~paulwolf/colombia/colombiawar.htm>>

☞ **Se référer à** :

- Charles Bergquist, *Violence in Columbia, 1990-2000: Waging War and Negotiating Peace*, SR Books, 2002.

- Grace Livingstone, *Inside Colombia: Drugs, Democracy, and War*, Rutgers University Press, 2004.

■ **Discuter** des enjeux que soulèvent les **enlèvements**, une des armes privilégiée des rebelles dans les conflits asymétriques. Quelle attitude doit avoir l'État des ressortissants enlevés ?

☞ **Présenter** certains cas, en Colombie, en Iraq ou ailleurs (Glen Heggstad, Ingrid Betancourt, Florence Aubenas, etc.)

Lire et étudier, Gabriel Garcia Marquez, *Journal d'un enlèvement*, Poche, 1999.

Ingrid Betancourt, *La rage au cœur*, Pocket, 2002.

☞ **Écouter et étudier** la chanson de Renaud, *Dans la Jungle*, 2005.

☞ Voir le site <www.Aeropostale-3000.org> : il propose une action de solidarité avec les 3000 «séquestrés» de Colombie, dont Ingrid Betancourt, ainsi que plein d'informations.

■ **Commander** à Amnesty le numéro de Libertad consacré à la Colombie. Cette revue est destinée aux professeurs d'espagnol. Contacts : <abougault@aihf.be>

■ **Voir** le dossier «Lettres de Colombie» : un dossier pédagogique de 32 pages sur les thèmes suivants : la recherche d'un fils disparu, une télévision solidaire, un syndicat en exil, journalisme et menace, parodie de démocratie, victime de mines antipersonnel... Disponible au CNCD. Voir : <www.cncd.be>

■ **Cinéma** : **projeter et étudier** :

- *Maria pleine de grâce*, Joshua Marston (2004), sur les « femmes-mules » transportant de la cocaïne de la Colombie aux États-Unis. Disponible à la médiathèque.

- *Les condors ne meurent pas tous les jours*, Francisco Norden (1984), traite de la « Violencia ». Disponible à la médiathèque.

■ **Peinture** : **réaliser** un exposé sur le peintre colombien **Fernando Botero**.

Consulter *Ciudad Botero*, disponible sur : <<http://www.elcolombiano.com/proyectos/ciudadbotero/>>



tions législatives depuis que le Congo a obtenu son indépendance de la Belgique, en 1960. En août 2006, l'annonce des résultats a provoqué la mort d'une vingtaine de personnes, suite aux violences entre les milices des deux grands rivaux, le président Joseph Kabila et Jean-Pierre Bemba.

DROITS HUMAINS

De **timides progrès** ont été accomplis en 2005 dans l'instauration d'un climat de sécurité, de justice et de respect des droits humains, après quasiment dix ans de guerre. Une guerre qui provoqua **entre 3 et 4 millions de morts** !

Tout est à refaire dans un pays où des chefs de groupes armés font la loi. Les civils sont les premières victimes du conflit. **Exécutions sommaires, arrestations arbitraires, détentions illicites, actes de torture, mauvais traitements, des conditions de détention dangereuses** ont été signalés dans l'ensemble du pays. Le **viol a été utilisé comme une arme de guerre** par toutes les parties. Les forces de sécurité ont usé sans discernement et de façon excessive de la force pour mettre fin aux protestations politiques.

Les tensions ethniques sont manipulées à des fins politiques dans les zones présentant une importance stratégique politique ou militaire, comme par exemple les provinces du Katanga et du Nord-Kivu. L'insécurité persiste dans l'est du pays, où des **crimes de guerre** (homicides illégaux, viols, tortures et recrutement d'enfants soldats) ont été commis par des factions armées congolaises et des groupes armés du Rwanda et de l'Ouganda.

Malgré les **violations systématiques des droits humains** qui ont été commises, presque aucun des auteurs présumés de ces actes n'a été déféré à la justice. Aucune initiative n'a été prise pour exclure de la nouvelle armée les individus soupçonnés d'atteintes graves aux droits fondamentaux, et certaines personnes considérées comme responsables de crimes et d'autres atteintes aux droits humains en vertu du droit international occupent des postes clés au sein de l'armée et des institutions de transition. Des failles dans le système judiciaire empêchent les victimes d'engager des actions en justice contre les auteurs des violences. Ces derniers temps, des tribunaux congolais (en Ituri et en Equateur) ont cependant prononcé des condamnations pour des viols massifs commis par des soldats.

Cette **impunité** soulève de plus en plus de réactions au sein de la Communauté Internationale. En 2000, la Belgique engageait des poursuites à l'encontre de Mr. Yérodi, ancien Ministre des Affaires Etrangères du Congo qui avait lancé à la radio des appels à la haine envers les Tutsis. Cette plainte était basée sur la **loi belge de compétence universelle** de juin 1993. Suite à l'Arrêt Yérodi, rendu par la Cour Internationale de Justice en 2002, la Belgique dut abandonner ses poursuites. Mais de nouvelles actions en justice furent engagées par la **Cour Pénale Internationale (CPI)**. En mars 2006, la CPI a arrêté **Thomas Lubanga Dyilo**, chef de guerre présumé, fondateur présumé de l'Union des Patriotes Congolais. Il a été inculpé pour crimes de guerre, au titre de l'article 8 du Statut de Rome, pour des crimes commis en RDC depuis juillet 2002, incluant « l'enrôlement et la conscription d'enfants de moins de quinze ans », contraints de « participer activement aux hostilités ».

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur :

<<http://web.amnesty.org/report2006/cod-summary-fra>>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ Aborder le thème des **violences contre les femmes dans les conflits armés**.

Visionner et discuter des témoignages de Gégé Katana, disponible sur :

<http://web.amnesty.org/actforwomen/Gege_Katana-fra>

<<http://www.amnesty.be/doc/IMG/mov/sofad.mov>>

■ **L'aventure coloniale belge au Congo**

Les débats sur la colonisation du Congo font régulièrement

surface en Belgique, même si cette époque est encore largement ignorée du grand public. En 1998 est parue la traduction française du best-seller d'Adam Hochschild, *Les Fantômes du roi Léopold*. Un holocauste oublié. Le livre a inspiré un film à Peter Bate, *White King, Red Rubber, Black Death*, documentaire de la BBC dont la diffusion par la RTBF et la VRT, au printemps 2004, a suscité des réactions passionnées (beaucoup contestent la qualification de « génocide », tout en reconnaissant l'importance des exactions commises lors de la campagne d'exploitation du caoutchouc). L'exposition "La mémoire du Congo, le temps colonial" réalisée au Musée royal de l'Afrique Centrale à Tervuren fut aussi l'objet de certaines critiques.

Pour alimenter votre réflexion :

☞ <www.congo2005.be> et <<http://www.africamuseum.be/>> : le site du Musée de l'Afrique centrale, sur lequel on peut trouver un aperçu de cette exposition consacrée à la colonisation belge.

☞ Marc Twain, *Le Soliloque du Roi Léopold II*, L'Harmattan, 2004: un pamphlet contre le roi Léopold II et les dérives du colonialisme.

☞ Hergé, *Tintin au Congo*, Casterman, 1^{ère} édition (1930) : une bande-dessinée qui reflète l'esprit de l'époque coloniale, paternaliste et condescendant vis-à-vis des Congolais. L'histoire fut remaniée en 1946 et Hergé modifia l'idéologie colonialiste de l'album. Pour plus d'informations, consulter le site <www.tintin.free.fr/aventures/voirbd.php?choix=congo>

☞ Joseph Conrad, *Au Cœur des Ténèbres*, Flammarion, 1993: Plongée dans l'atmosphère étouffante, sauvage et mystérieuse de la jungle africaine, au cœur du Congo. Le roman a été librement adapté au cinéma par Francis Ford Coppola en 1979 dans *Apocalypse Now* (qui se déroule au Vietnam).

-Une étude des manuels scolaires belges sous la période coloniale, est disponible sur : <http://www.abbol.com/commonfiles/docs_projecten/colschoolbks/manuels_sco_col.php>

■ **L'influence belge au Congo** : la Belgique a mis sur pied, en 2001, une commission d'enquête parlementaire sur l'**assassinat de Patrice Lumumba**, ancien Premier ministre du Congo. Quelles en étaient les conclusions ?

■ **Cinéma / documentaires** : Organisez des débats après la projection d'un film :

■ *Congo River, Au-delà des Ténèbres* de Thierry Michel (2005). Sur les traces de Stanley, le film «Congo River» nous fait remonter de l'embouchure à la source le plus grand bassin fluvial du monde, celui du fleuve Congo.

■ *Congo, la paix en otage*, documentaire de Marc Le Pape et Robert Genoud, disponible auprès de Médecins Sans Frontières : Tourné en novembre 2004, ce documentaire a pour objectif de faire connaître la situation de violences chroniques qui règne au Nord Katanga.

■ *Réalités Congolaises*, de Robert Bodson, 1954, commander à partir de:

<http://www.africamuseum.be/news/museumshop_dvd>

Littérature : lire et étudier :

Aimé Césaire, *Une saison au Congo*, Seuil, 2001.

L'auteur évoque dans ce recueil l'Afrique au temps du vertige des indépendances reconquises.

Pie Tshibanta, *Un fou noir au pays des Blancs*, éd. Bernard Gilson, 1999 : un spectacle qui a fait le tour de la Belgique et qui raconte avec humour les difficultés d'intégration d'un réfugié congolais.

Exposition

Notre Congo/Onze Kongo, la propagande coloniale belge : fragments pour une étude critique :

Disponible auprès de l'ONG Coopération par l'Éducation et la Culture, voir <<http://www.cec-ong.org/>>

COTE D'IVOIRE

Amourlaye Touré, directeur du Mouvement Ivoirien des Droits de l'Homme, menacé de mort.

Le 26 janvier 2005, Amourlaye Touré publie un rapport dénonçant les graves violations des droits humains commises aussi bien par le gouvernement que par la rébellion, depuis la reprise de la guerre civile en Côte d'Ivoire en novembre 2004.

A peine deux jours après la publication du rapport, le 28 janvier 2005, M. Blé Goudé, dirigeant de l'Alliance des jeunes patriotes, proche du président Gbagbo, qualifie sur les ondes de la radio l'attitude du Mouvement Ivoirien des Droits de l'Homme de « provocation ». Le lendemain, Amourlaye Touré reçoit un e-mail anonyme avec des menaces de mort, les membres du MIDH devant se considérer en « partance pour l'enfer ». Depuis lors, des actes de harcèlement et des menaces de mort n'ont cessé de se multiplier à l'encontre des membres du MIDH et plus particulièrement d'Amourlaye Touré. Ce dernier a notamment été informé par des sources « bien informées », de l'existence de menaces d'expéditions punitives contre le siège de son organisation, ainsi que de la probable préparation d'un attentat contre sa personne.

Pour plus d'informations, se référer à l'Appel Urgent du 23/03/2005 de la FIDH, disponible sur : http://www.fidh.org/rubrique.php3?id_rubrique=62

INFORMATIONS GÉNÉRALES

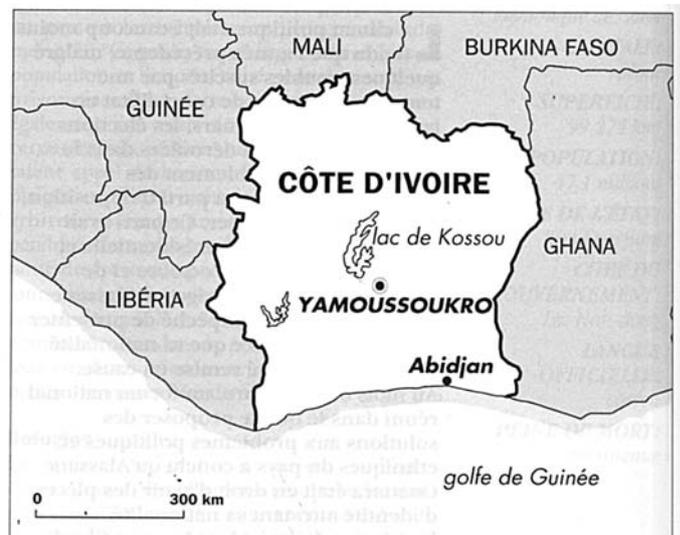
Les premiers explorateurs européens (Portugais) arrivent en 1490. Ils établissent des comptoirs commerciaux le long de la côte, à partir desquels s'organisent la traite des esclaves et le commerce de l'ivoire. La colonisation ne commence qu'au XIXe siècle. Les Français et les Britanniques se livrent à une lutte d'influence dans la région, cherchant à conclure un maximum de contrats d'exploitation et de commerce avec les chefs locaux. La Colonie Française de Côte d'Ivoire est officiellement créée en 1893. Les Français se heurtent à la résistance farouche des Malinkés et des Baoulés, soutenus par les Britanniques. La Côte d'Ivoire n'est pacifiée qu'en 1915.

La culture du café et du cacao se développe et permet l'enrichissement des propriétaires terriens autochtones et la formation d'une élite locale, dont est issu Félix Houphouët-Boigny. Ce dernier fonde le premier syndicat agricole ivoirien en 1944. L'année suivante, il est élu député de la Côte d'Ivoire à l'Assemblée Nationale Française. Il participe à tous les cabinets ministériels de la France de 1956 à 1959. A ce titre, il prend part à la rédaction de la loi-cadre Defferre sur l'autonomie des colonies africaines en 1956 et de la Constitution de la Ve République en 1958.

L'indépendance de la Côte d'Ivoire est proclamée en 1960 et Félix Houphouët-Boigny en devient le premier président. Il occupe cette fonction jusqu'à sa mort en 1993. Durant toutes ces années, la Côte d'Ivoire conserve des liens économiques, stratégiques et politiques étroits avec la France, son ancienne métropole. Le français demeure la

langue officielle, car la présidence estime qu'il constitue « le ciment de l'unité nationale » ivoirienne. Durant la Guerre Froide, la politique extérieure du pays est résolument anti-communiste et pro-occidentale. Ses bonnes relations avec les grandes puissances, le pouvoir fort exercé par Félix Houphouët-Boigny et son sens de la planification permet à la Côte d'Ivoire de prospérer économiquement. Entre 1950 et 1980, le pays multiplie par 10 son Produit Intérieur Brut (PIB). Il est alors le premier producteur de cacao au monde, le quatrième pour le café et le premier producteur de caoutchouc d'Afrique. Cette situation attire un grand nombre de migrants, notamment du Burkina Faso, d'autant que les autorités leur accordent droit de vote, accès aux services publics et accès à la terre.

Ce que l'on appelait le « miracle ivoirien » dure jusque dans les années 80. Ayant une économie ouverte, la Côte d'Ivoire est frappée de plein fouet par la récession mondiale des années 1970/80. Le cours du cacao s'effondre, plongeant le pays dans une période de graves difficultés économiques. Devant les manifestations toujours plus fréquentes de l'opposition, Félix Houphouët-Boigny doit organiser des élections multipartites en 1990. Il est élu pour son septième quinquennat à plus de 89% des voix. Il meurt le 7 décembre 1993, jour anniversaire de l'indépendance. Conformément à la constitution, le président de



l'Assemblée Nationale, Henri Konan Bédié, termine le mandat en cours.

A la mort de Félix Houphouët-Boigny, le conflit ethnique, que celui-ci avait toujours parvenu à contenir, éclate. Les Bétés et les Baoulés s'opposent à l'ouest. Les immigrés du Nord - Maliens musulmans et Burkinabés - qui se considèrent comme ivoiriens, sont marginalisés politiquement et socialement avec l'invention du concept d'ivoirité (voir ci-dessous).

En 1993, Laurent Gbagbo demande une révision du code électoral afin que seuls les Ivoiriens « de souche » puissent voter et se présenter aux élections présidentielles. Ces révisions marginalisent de facto Alassane Ouattara, candidat des régions nord, représentant des populations immigrées et principal adversaire politique d'Henri Konan Bédié aux élections présidentielles de 1995 et de Laurent Gbagbo en 2000.





Henri Konan Bédié est réélu en 1995. En 1998, il propose un amendement à la constitution pour pouvoir se représenter aux élections présidentielles. L'opposition proteste et lance des appels au soulèvement. En 1999, la Côte d'Ivoire est en pleine **crise civile**. Le pays connaît alors son premier coup d'État : le Général Robert Guié prend le pouvoir par la force et prône un retour au calme, s'engageant à organiser des élections en 2000. Une nouvelle constitution est adoptée avant la tenue de ces élections. Elle entérine le principe d'ivoirité, et les changements du code électoral de 1993. Alassane Ouattara est de nouveau écarté des élections, sa candidature à la présidence étant rejetée par la Cour Suprême.

Laurent Gbagbo, vieil opposant socialiste à Houphouët-Boigny, est élu en janvier 2000, mais de nombreux affrontements opposent ses partisans, chrétiens du Sud, à ceux d'Alassane Ouattara, musulmans du Nord. Les hostilités tournent à la guerre civile entre les rebelles du Nord (Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire) et les loyalistes du Sud (Mouvement pour la Justice et la Paix). Un **cessez-le-feu** est signé à Bouaké en octobre 2002, puis un autre à Lomé en janvier 2003. Ceux-ci prévoient, entre autres, le déploiement de troupes françaises (Force Licorne) et des forces de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les violences ne s'arrêtent pas pour autant.

En 2004, les factions rebelles et les différents partis politiques ivoiriens se réunissent à **Marcoussis**, à l'initiative de la France. Cette conférence aboutit à la signature des Accords de Linas-Marcoussis, qui prévoient la création d'un gouvernement de réconciliation, sous la présidence de Laurent Gbagbo. Mais les partisans du président n'acceptent pas que des ministères clefs, comme le Ministère de la Défense et le Ministère de l'Intérieur, soient confiés à des rebelles. En octobre 2004, l'offensive des **Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire** (FANCI) contre les Forces Nouvelles rebelles relance le conflit. Des soldats de l'**Opération Licorne** sont touchés. L'armée française riposte et détruit deux avions ivoiriens. Le Président Gbagbo accuse alors la France d'ingérence et demande le rapatriement des 4500 soldats de la Force Licorne.

Ni les élections ni les nombreuses tentatives de réconciliation n'ont permis d'empêcher la division du pays entre Nord et Sud. En janvier 2006, la Côte d'Ivoire est à nouveau secouée par une vague de **manifestations pro-Gbagbo**. Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général des Nations unies évoquent la possibilité de sanctionner ceux qui porteraient atteinte au processus de paix.

LE CONCEPT D'IVOIRITÉ

Le concept d'ivoirité a été utilisé pour la première fois par Henri Konan Bédié en 1995. Il désignait à l'origine la formation d'une **identité nationale ivoirienne commune** aux différentes ethnies et aux émigrés du Nord. Mais les hommes politiques nationalistes, relayés par les médias, **changent le sens** de cette expression et en font un mode de **discrimination xénophobe**. Cette idéologie de l'exclusion sert plusieurs objectifs :

- ◆ elle sert d'une part à **détourner l'opinion publique de la crise économique**, lui offrant comme **bouc émissaire** les quelque 30% d'« étrangers » qui vivent en Côte d'Ivoire ;
- ◆ d'autre part, elle permet d'**évincer le principal rival politique de Bédié**, Alassane Ouattara, qui est soudainement présenté comme étranger, de nationalité douteuse, c'est-à-dire burkinabé, donc inapte à la fonction présidentielle. Cette lutte de pouvoir conduit à des conflits entre partisans de Ouattara et Bédié, et entre Ivoiriens et Burkinabés.

DROITS HUMAINS

Intervenu malgré les intenses efforts diplomatiques de l'Union africaine et les pressions exercées par les Nations unies et la communauté internationale, l'ajournement de l'élection présidentielle, en octobre 2005, a abouti à une **impasse politique**.

En décembre, un gouvernement de transition, avec à sa tête un nouveau Premier ministre, a été formé. La reprise des hostilités a pu être évitée grâce aux efforts déployés à l'échelle internationale pour trouver une solution pacifique à la crise, ainsi qu'à la présence de 10 000 soldats chargés du maintien de la paix. Les **forces de sécurité gouvernementales** et les **Forces nouvelles**, une coalition politique réunissant d'anciens groupes d'opposition armés qui contrôlent le nord du pays, **continuent de bafouer les droits humains**. Des partisans présumés de l'opposition auraient été tués alors qu'ils étaient aux mains des forces de sécurité. Un étranger détenu par les forces d'opposition est mort, semble-t-il après avoir subi des **actes de torture** et d'autres **mauvais traitements**. Les **tensions interethniques sont envenimées par une propagande xénophobe**. La démobilisation des troupes prévue dans le cadre du processus de paix n'a pas progressé. La **liberté d'expression est constamment menacée** par les deux parties en présence.

En août 2006, un énorme scandale de pollution due à des déchets toxiques provoque de nombreux malaises et sept morts. La population réclame des peines sévères contre les responsables.

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur :

<http://web.amnesty.org/report2006/civ-summary-fra>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ **Introduction aux arts premiers de Côte d'Ivoire**. Consulter le site internet d'Africart, disponible sur :

<<http://perso.orange.fr/africart/pages/etude.htm>>

Vous y trouverez des études de fond sur l'art baoulé, des illustrations, ainsi que des extraits d'Alain-Michel Boyer, *Arts premiers de Côte d'Ivoire*, Sépia, 1997.

■ Comparer le **concept d'Ivoirité** avec d'autres idéologies nationalistes, comme les discours de l'extrême droite en France ou en Belgique. Comment et pourquoi naissent de telles idéologies ?

■ Faire une présentation explicative des **opérations de maintien de la paix des Nations Unies** (le contexte de leur création par le Secrétaire général Dag Hammarskjöld en 1956, leurs missions, les difficultés rencontrées, etc.). Faire une étude de cas sur l'**Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire** (ONUCI). Bibliographie indicative :

- Site Internet des Nations Unies pour le Maintien de la Paix, disponible sur : <www.un.org/french/peace/peace/index.asp>
Très bien réalisé, il contient un diaporama qui pourrait être projeté en classe.

- Jurisclasseur Droit International, fascicules sur les Nations Unies

- Coulon, Jocelyn (sous la direction de), *Guide du maintien de la paix 2006*, Athena, 2005

■ Réaliser un **exposé sur le cacao** (historique, aspects gastronomiques, économiques et sociologiques (pour les cultivateurs et le consommateur)).

☞ Se référer aux sites suivants :

- Brandon Head, *The food of the Gods*, un e-book sur le cacao, disponible sur :

<<http://www.gutenberg.org/files/16035/16035-h/16035-h.htm>>

- Le site internet du cacao ivoirien, disponible sur :

<<http://www.cacao.ci/>>

- Consulter l'ouvrage, Nikita Harwich, *Histoire du Chocolat*, Desjonquères, 1992

- Projeter les films *Le chocolat*, Lasse Hallström (2000) et *Charlie et la Chocolaterie*, de Tim Burton (2005), afin d'illustrer l'imaginaire collectif lié au chocolat.

■ Aborder le thème de la **souveraineté alimentaire** et de la **dépendance des économies des pays pauvres**, surtout en Afrique, **aux cours des matières premières**. Comparez les différentes théories sur cette problématique.

■ Aborder le thème du trafic de déchets toxiques vers les pays du Sud. Voir le dossier du Soir du 19/09/06.

CUBA

Juan Carlos González Leiva, détenu à domicile et harcelé.



Juan Carlos González Leiva, président de la Fondation cubaine des droits de l'Homme (Fundación Cubana de los Derechos Humanos), a été condamné en 2004 à une peine d'assignation à résidence dans la province de Ciego de Ávila. Suite à cette condamnation, il a été victime de nombreuses intimidations et d'actes de harcèlement. Il a déjà été détenu deux ans pour ses activités de défenseur des droits humains.

seur des droits humains.

Des haut-parleurs placés autour des portes et fenêtres de sa maison diffusent de la musique jour et nuit, l'empêchant ainsi de dormir. Mme Tania Maseda Guerra, membre de la Fondation, et M. Luis Esteban Espinosa, journaliste indépendant, venus le rejoindre en signe de soutien, subissent également ces nuisances.

Une centaine de personnes rôdent par ailleurs en permanence autour de sa maison et commettent des actes de vandalisme ou menacent d'entrer dans la maison et de brûler ses occupants.

De plus, de nombreux militants et proches de M. González Leiva, qui tentent régulièrement de lui venir en aide à son domicile, dont Mme Yodalis Calderín Nuñez, sa nièce, M. Luis Esteban Espinosa et le psychologue Antonio Legón Mendoza, ont été bousculés ou frappés par ces individus.

En outre, le gouvernement cubain a empêché M. Agustín González, père de M. González Leiva, de quitter Cuba, bien qu'il ait obtenu un visa pour se rendre aux Etats-Unis.

Source : L'Observatoire de la FIDH et de l'OMCT, Bulletin °37, disponible sur :

<http://www.protectionline.org/article.php?id_article=489>

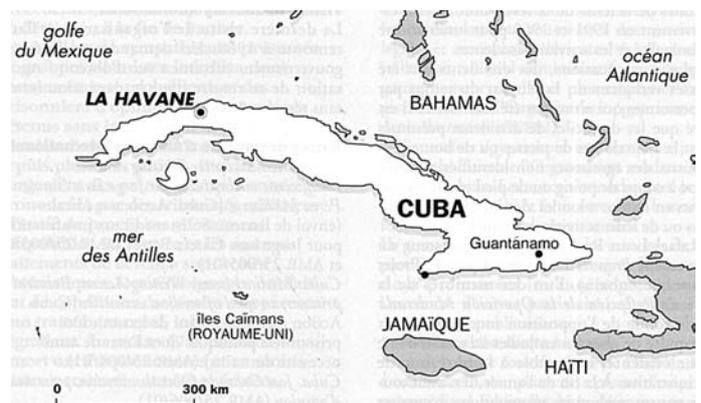
INFORMATIONS GÉNÉRALES

Christophe Colomb découvre Cuba en 1492. Habitée par une centaine de milliers d'indiens, l'île devient officiellement une **colonie espagnole** en 1511. Si les réserves d'or sont rapidement épuisées, les colons prospèrent grâce au commerce de la **canne à sucre** et du **tabac**, et à l'exploitation des populations locales puis des esclaves venus d'Afrique.

Au cours du XIXe siècle, les Cubains, comme leurs voisins d'Amérique Latine, s'opposent de plus en plus fréquemment aux forces de leur métropole dans leur désir d'indépendance. En 1868, Carlos Manuel de Céspedes annonce la libération de ses esclaves et appelle ses compatriotes à se soulever contre les autorités espagnoles. Ainsi commence la longue **lutte pour l'indépendance de Cuba**. Elle s'étale de 1868 à 1902 et comprend **trois guerres**.

La **République de Cuba** est instituée en **1902**, mais l'influence des Etats-Unis reste considérable dans de nombreux domaines. Le texte de l'Amendement Platt est adopté par le Congrès américain et annexé à la Constitution cubaine. Il prévoit l'attribution aux Etats-Unis d'un droit d'ingérence dans les affaires cubaines, en matière de défense, de politique sociale et de politique économique. Il stipule également que Cuba doit leur céder certaines parties de son territoire, afin qu'ils puissent y établir des bases (Guantanamo) ou des dépôts de charbon. De fait, les Etats-Unis contrôlent la plupart des ressources de l'île et les principaux dirigeants politiques, en soutenant systématiquement les dictateurs qui leur sont favorables et protègent leurs intérêts.

L'économie cubaine repose principalement sur l'exportation de produits dérivés de la canne à sucre et du tabac. Cette ouverture à l'international rend l'île particulièrement vulnérable aux fluctuations de l'économie mondiale. Elle est touchée de plein fouet par la crise de 1929. Les mouvements sociaux se multiplient, tout comme le caractère autoritaire et répressif des



régimes en place.

Face à ces troubles, les Etats-Unis se désengagent partiellement de la région et abrogent l'amendement Platt en 1933. Ils parviennent tout de même à conserver leur souveraineté sur la **Baie de Guantanamo** pour une « durée illimitée » et continuent à influencer officieusement sur la politique cubaine.

C'est de cette époque que date l'entrée de **Fidel Castro** dans la vie politique, et avec lui, l'émergence du mouvement révolutionnaire cubain. Exilé au Mexique, il fait la rencontre de l'argentin **Ernesto Che Guevara**, et forme en 1955 le Mouvement du 26 juillet (M-26-7), un mouvement rebelle nationaliste dont l'objectif est de destituer le **dictateur Batista** et mettre un terme à l'ingérence des Etats-Unis dans les affaires cubaines. L'opération est un échec qui entraîne la mort, la torture ou l'emprisonnement de la totalité des assaillants.

En 1956, 82 membres du M-26-7 embarquent sur le yacht *Granma* pour rejoindre les côtes cubaines, lancer un mouvement d'insurrection et destituer le dictateur Batista. À peine arrivés, les rebelles sont surpris par les troupes de l'armée cubaine. Les rares survivants (une ou deux douzaines dont Fidel Castro et Ernesto Che Guevara) se réfugient dans les montagnes, se regroupent et recrutent parmi les paysans auprès desquels ils trouvent un soutien certain contre les troupes du gouvernement. Bien que moins nombreuses et moins bien





équipées, les forces rebelles remportent plusieurs victoires décisives (Bataille de la Plata) contre l'armée.

Batista s'enfuit en 1959, alors que Fidel Castro et Che Guevara prennent la tête du nouveau gouvernement cubain.

Fidel Castro fait nationaliser les raffineries sucrières et pétrolières, lance une réforme agraire consistant à confisquer les terres des grands propriétaires terriens et des compagnies américaines (*United Fruit Company*) et à les redistribuer aux paysans plus démunis. Cette politique accroît les tensions avec les États-Unis, alors en pleine Guerre Froide. Ils décrètent un **embargo commercial sur Cuba en 1960**. En 1961, les deux pays rompent leurs relations diplomatiques suite au débarquement de la **Baie des Cochons**. Décidée par les autorités américaines, l'opération prévoyait l'invasion de Cuba par des troupes anticastristes entraînées par la CIA. Les autorités cubaines ayant été informées du débarquement, les troupes anticastristes ne bénéficièrent pas de l'effet de surprise escompté et l'opération échoue. Cette crise accélère la soviétisation du régime de Castro qui compense la perte des aides et des liens commerciaux américains par une multiplication des échanges et des partenariats avec l'URSS.

Les tensions entre les États-Unis et Cuba atteignent leur paroxysme lors de la crise des missiles de 1962. Suite à la tentative d'invasion des Américains en 1961, la défense de Cuba était devenue un enjeu stratégique pour les Soviétiques, et Castro sut en jouer avec habileté. Il accepte secrètement de faire de Cuba une base avancée de l'URSS lorsqu'il autorise l'installation de missiles balistiques soviétiques à moyenne portée sur le territoire cubain. Les États-Unis en sont informés et mettent en place un blocus naval autour de l'île. Beaucoup s'inquiètent de ce que la crise ne dégénère en conflit nucléaire. Après de longues et difficiles négociations, l'URSS accepte de retirer ses missiles à la condition expresse que les États-Unis s'engagent à ne pas envahir Cuba et à retirer leurs missiles nucléaires de Turquie.

Quoiqu'ils aient officiellement renoncé à envahir Cuba, les États-Unis continuent d'œuvrer à la destitution de Castro, que ce soit par des missions secrètes de la CIA, ou en cherchant à étouffer le régime économiquement. Dans ce contexte, la République Soviétique de Cuba dépend de l'aide et de la protection de l'URSS pour sa survie.

L'effondrement du bloc soviétique en 1991 plonge Cuba dans une période de crise aigue. L'île a perdu son principal client et bailleur de fonds, et se retrouve isolée sur la scène internationale. Cette marginalisation s'accroît encore lorsqu'en 1996 le Congrès américain vote la loi « **Helms-Burton** ». Celle-ci a pour objectif de précipiter la chute du régime castriste en renforçant l'embargo. Très critiquée par l'Union Européenne, elle prévoit des sanctions économiques contre les compagnies non américaines qui commerceraient avec Cuba.

La situation sociale continue de se détériorer, ce qui aboutit à une multiplication des mouvements de contestation et, *in fine*, à un durcissement du régime. Les dissidents sont incarcérés et passés sous silences.

Aujourd'hui très malade, Fidel Castro, 80 ans, a officiellement transmis ses prérogatives présidentielles à son frère, **Raoul Castro**, 75 ans, le 1^{er} août 2006. Cette passation de pouvoir et l'état de santé actuel du Líder Maximo conduit les analystes et les politiciens à s'interroger sur le futur de Cuba, un futur « après Castro ».

DROITS HUMAINS

Au niveau international, la préoccupation suscitée par l'absence de progrès dans le domaine des droits civils et politiques ne cesse de croître. En avril 2005, dans un contexte fortement influencé par des enjeux politiques, la Commission des droits de l'homme [ONU] a une fois encore condamné le bilan cubain en matière de droits humains.

Les autorités maintiennent sous étroite surveillance ceux qui se montrent critiques à l'égard du régime, et elles gardent en détention plusieurs défenseurs des droits humains et opposants politiques. Des militants des droits humains, des opposants politiques et des syndicalistes sont la cible d'actes de harcèlement et d'intimidation souvent imputables aux **Brigades d'in-**

tervention rapide, des groupes quasiment officiels qui agissent en collusion avec des membres des forces de sécurité.

La **liberté d'expression et d'association** est toujours menacée. Tous les médias autorisés sont sous le contrôle des autorités et les médias indépendants demeurent interdits. Les journalistes indépendants qui publient des articles à l'étranger s'exposent à des manœuvres d'intimidation et de harcèlement, et peuvent être emprisonnés.

Malgré ces menaces, en mai 2005, l'*Asamblea para promover la sociedad civil* (Assemblée pour la promotion de la société civile), une coalition de plus de 350 organisations non gouvernementales (ONG) indépendantes, a organisé le plus grand rassemblement d'opposants jamais observé à Cuba.

Plus de 30 prisonniers se trouvaient encore en 2005 dans le quartier des condamnés à mort, même si aucune exécution n'a eu lieu.

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur :

<<http://web.amnesty.org/report2006/cub-summary-fra>>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ Faire une **présentation critique d'Ernesto Che Guevara** et de l'engouement qu'il suscite.

Lire et étudier :

-Ernesto Guevara, *Voyage à motocyclette*, Mille et une nuits, 2001.

-Pierre Kalfon, *Che*, Points, Seuil, 1997.

Projeter et étudier les films (disponibles à la médiathèque) :

- *Carnets de Voyages*, Walter Sallers (2004).

- *Fidel & Che*, David Attwood (2002)

Écouter et étudier : *La mort du Che*, Bernard Lavilliers, in *Carnet de Bord*, Barclay, 2004.

■ Réaliser un exposé sur **l'embargo des États Unis sur Cuba et ses conséquences**.

Bibliographie sommaire : *Les effets de l'embargo des États-Unis contre Cuba et les raisons de l'urgente nécessité de sa levée*, une présentation écrite par Rémy Herrera (CNRS, France) et proposée par le Centre Europe Tiers Monde à la 55e session de Sous-Commission de l'ONU en 2003, disponible sur :

<<http://www.alternatives.ca/article878.html>>

■ Isabelle Vagnoux, *Socialismo o Muerte: Vingt-cinq ans de turbulences entre les États-Unis et Cuba (1968-1993)*, *Revue française d'études américaines*, n°61, 1994, 267-280.

■ Peter Schwab, *Confronting the US Embargo*, St Martin's Press, 1999.

■ **Introduction à la musique cubaine**.

Projeter et étudier, *Buena Vista Social Club*, Wim Wenders (1999).

Consulter l'article de Wikipedia consacré à la salsa, disponible sur :

<<http://fr.wikipedia.org/wiki/Salsa>>

■ **Faites une recherche sur la religion à Cuba** : malgré le régime communiste, l'église catholique est restée assez présente dans le pays et côtoie d'autres rites plus traditionnels.

■ **Cinéma / documentaires** ; *Fraise et chocolat* de Tomás Gutiérrez Alea, Cuba, 1994. Un très beau film qui aborde à la fois le thème de la liberté et le thème de l'homosexualité. *Liste d'attente* de Juan Carlos Tabío (2000) : un beau film sur la débrouille à Cuba. Disponibles à la médiathèque.

ÉQUATEUR



Wilman Adolfo Jiménez Salazar : risque la prison pour avoir défendu des paysans contre une compagnie pétrolière.

Le défenseur des droits humains Wilman Jiménez Salazar a été libéré sous caution le 6 juillet 2006. Il était détenu dans la caserne d'une brigade militaire de la province de Pastaza. Amnesty International est cependant très préoccupée à l'idée que cet homme ne soit jugé par un tribunal militaire, ce qui serait contraire aux normes internationales d'équité.

Wilman Jiménez Salazar a été **arrêté** le 19 juin 2006, alors qu'il **photographiait des policiers et des militaires occupés à réprimer une manifestation de paysans contre les répercussions sur l'environnement des activités d'une compagnie pétrolière** installée à Payamino, dans la province d'Orellana (Est de l'Équateur). La police et l'armée auraient utilisé du gaz lacrymogène et des balles en caoutchouc afin de disperser les manifestants, blessant Wilman Jiménez Salazar et un autre homme.

Selon certaines informations, **la compagnie pétrolière a accusé Wilman Jiménez Salazar de «terrorisme» et de «sabotage»**, et les autorités judiciaires militaires auraient ouvert une enquête sur lui. Il semble que ces investigations aient pour objectif d'**intimider** Wilman Jiménez Salazar, afin que celui-ci **cesse ses activités légitimes de défenseur des droits humains**. Si les autorités militaires retiennent des charges contre cet homme, il sera jugé par un tribunal militaire, ce qui ne garantirait pas un procès équitable.

Pour plus d'informations, se référer à l'action urgente Amnesty du 13/07/06 sur <http://web.amnesty.org/library/Index/FRAAMR280082006?open&of=FRA-ECU>

Pour plus d'informations, se référer à l'action urgente Amnesty du 13/07/06 sur <http://web.amnesty.org/library/Index/FRAAMR280082006?open&of=FRA-ECU>

María Diocelinda Iza Quinatoa, menacée

María Diocelinda Iza Quinatoa, présidente indigène de la section des femmes de l'**Unión de Organizaciones Campesinas del Norte de Cotopaxi** (UNOCANC, Union des organisations paysannes du nord du Cotopaxi), est en butte à une campagne d'**intimidation** et de **menaces** qui ne cesse de s'intensifier et qu'Amnesty International pense liée à ses activités de militante contre la signature d'un accord de libre-échange entre l'Équateur et les États-Unis. L'organisation est inquiète pour la sécurité de cette femme ainsi que pour celle de sa famille et des membres du personnel de l'Unión de Organizaciones Campesinas del Norte de Cotopaxi (UNOCANC, Union des organisations paysannes du nord du Cotopaxi).

María Diocelinda Iza Quinatoa a coordonné la participation des communautés indigènes du Cotopaxi à des **manifestations de masse contre l'accord de libre-échange à Quito**, la capitale, en mars et avril 2006. Les **organisations**

indigènes pensent que cet accord aura un impact négatif sur les producteurs et le commerce locaux. Le 10 avril, après avoir assisté à une réunion avec d'autres leaders indigènes à Quito, María Diocelinda Iza Quinatoa aurait été **menacée à l'arme blanche** par deux inconnues, alors qu'elle marchait dans la rue. L'une des femmes lui aurait demandé : «Tu reviens pour organiser les manifestations ?». Elles auraient volé son sac à dos, qui contenait des documents confidentiels ainsi que ses papiers d'identité.

María Diocelinda Iza Quinatoa a signalé ces faits le jour même à la police judiciaire nationale à Quito. Bien qu'elle ait insisté sur le fait qu'elle avait été victime d'un vol, le policier qui a enregistré sa plainte l'aurait classée dans la catégorie des documents perdus. Le 12 avril, elle a de nouveau signalé les faits à la police judiciaire nationale du Cotopaxi, où, là aussi, le fonctionnaire de service a rempli un formulaire de perte de papiers d'identité. Amnesty International sait qu'aucune enquête n'a été ouverte sur ces événements et est préoccupée à l'idée que la plainte déposée par María Diocelinda Iza Quinatoa n'ait pas été prise au sérieux.

Pour plus d'information, se référer à l'Action Urgente d'Amnesty International, **AU 134/06**, disponible sur : <http://web.amnesty.org/library/Index/FRAAMR280032006?open&of=FRA-ECU>

INFORMATIONS GÉNÉRALES



L'Équateur, le plus petit des pays andins partage avec le Pérou l'héritage inca, qui y a laissé de nombreuses traces. Les vertigineux volcans enneigés et la jungle amazonienne se côtoient à l'intérieur d'un périmètre équivalent à la moitié de la France et 9 fois la Belgique. Au large, dans le Pacifique, les îles **Galápagos** s'éparpillent sur 50 000 km², à quelque 1 000 km de la côte.

La **culture équatorienne** est très diversifiée





puisqu'il fut sur la côte que les **conquistadores** colonisèrent le pays, laissant les **Amérindiens** de la Sierra pratiquer leurs traditions autochtones.

Bénéficiant de **ressources pétrolières**, ce pays est situé comme son nom l'indique sur l'équateur, en Amérique du Sud. Il possède également un potentiel agricole important, et a pu développer l'exportation de bananes. Mais la situation des paysans, notamment des **Indiens des hauts plateaux andins**, n'a cessé de se dégrader, alors que le pays doit faire face à une forte dette extérieure. Les années 1980 ont été marquées par des élections régulières, mais aussi par une lutte contre la production de drogue. En novembre 2002, **Lucio Gutierrez** est élu président grâce au soutien des « descaminados », les « **sans chemises** », ceux qui appartiennent aux classes sociales défavorisées. Ancien colonel de l'armée, Gutierrez a participé en 2000 à un **putsch** (coup d'Etat) avec un mouvement populaire indien, qui renversa le président élu, Jamil Mahuad. Le nouveau président s'est engagé à combattre la corruption administrative et à offrir la gratuité du système de santé aux pauvres (environ 80% de la population). Il suit pourtant les recommandations du FMI, tout en refusant d'intégrer la **Zone de libre-échange des Amériques** (ZLEA) prônée par les USA.

Le pays reste fracturé, dominé par des intérêts des grandes compagnies qui voient d'un mauvais œil la politique du gouvernement. Le 20 avril 2005, le président est destitué par un vote du Congrès et remplacé par le vice-président Alfredo Palacio. En octobre 2005, Gutierrez est arrêté à son retour de Colombie et inculpé de corruption et d'atteinte à la sécurité de l'État.

Comme en Bolivie, les **Indiens s'affirment de plus en plus sur le plan politique**. Leur principale organisation politique, le Pachakutik, a des chances d'emporter les prochaines élections, avec leur candidat Luis Macas, le premier député indigène du pays, qui fut aussi brièvement ministre sous le précédent gouvernement.

L'Équateur entretient des **relations difficiles avec le Pérou**, notamment à cause de **disputes territoriales le long de la frontière**, en pleine forêt amazonienne. Les **réfugiés colombiens** fuyant le conflit armé dans leur pays sont de plus en plus nombreux ; selon certaines informations, 20 000 demandes d'asile ont été déposées entre janvier et octobre 2005. Les forces armées colombiennes et des groupes d'opposition armés auraient pénétré dans les zones frontalières de l'Équateur, de plus en plus militarisées. A l'heure de la rédaction de ce dossier, les résultats des élections présidentielles et législatives d'octobre et novembre 2006 ne sont pas connus.

DROITS HUMAINS

Des **opposants au gouvernement ont été menacés**. Dans les zones d'extraction du pétrole, des **affrontements** ont régulièrement lieu entre les paysans et les forces de l'ordre. L'**état d'urgence** a été proclamé en mars 2006 dans les provinces d'Orellana, de Napo et de Sucumbios, à la suite d'importantes manifestations contre l'impact sur l'environnement des compagnies pétrolières. Au cours de ce mouvement de protestation, de violents affrontements ont opposé les manifestants aux forces de sécurité. L'état d'urgence, toujours en vigueur aujourd'hui, a **suspendu les droits à la liberté d'expression, de mouvement et d'association, et confère aux forces de sécurité le pouvoir de fouiller des lieux de résidence et d'arrêter des personnes sans mandat judiciaire**.

TORTURE ET IMPUNITÉ

Au mois de novembre 2005, le **Comité contre la torture** [ONU] a fait part de sa préoccupation quant au **nombre élevé d'allégations d'actes de torture et de mauvais traitements** infligés en particulier à des indigènes, à des femmes et à des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres. Le Comité s'est aussi dit vivement inquiet devant le fait que les plaintes pour atteintes aux droits humains commises par les forces de sécurité continuaient à être examinées par des tribunaux militaires et de police, qui n'étaient ni indépendants ni impartiaux.

ENFANTS

En juin 2005, le **Comité des droits de l'enfant** [ONU] a relevé avec inquiétude la discrimination dont faisaient toujours l'objet les autochtones et les Afro-Équatoriens, y compris les enfants ; les **restrictions à l'exercice du droit à l'éducation et à la santé par les enfants indigènes pauvres** ; et l'**insuffisance des politiques visant à combattre le problème généralisé de la maltraitance et de la violence au sein de la famille**. Le Comité était également préoccupé par le nombre élevé d'**enfants qui travaillaient ou qui étaient victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales**.

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ Faire une **présentation de la civilisation inca** et de ses apports, notamment dans le domaine de l'astrologie.

voir le site <<http://www.e-equateur.com/histoire.php?p=incas>>

■ Présentation du pays dans ces différents aspects, à partir de contes, d'un documentaire sur la vie des **Amérindiens** : voir le dossier pédagogique « En route pour... l'Équateur » proposé par les Îles de paix. Plus d'infos sur <<http://www.ilesdepaix.org/nord/fiches-outils/d.rp-equateur.html>>

Sur le **rôle des « Indigènes »**, se référer à Michel Faure, *Les Indiens, force émergente en Équateur*, *Le Monde*, 13/07/06.

Sur l'histoire de la **conquête des Amériques** et sur la culture amérindienne, voir « 40 enfants découvrent l'Amérique », une cassette vidéo pour le primaire éditée par Amnesty (accompagnée d'un dossier pédagogique).

Littérature :

☞ Luis Sepúlveda, *Le vieux qui lisait des romans d'amour*, Seuil, 1997 : Roman écologique évoquant la vie des Indiens Shuars dans la forêt amazonienne de l'Équateur, entre l'Équateur et le Pérou. Ce premier roman de l'auteur est dédié à Chico Mendez, dont Sepúlveda a partagé la lutte.

☞ Jorge Icaza, *L'homme de Quito*, Albin Michel, 1993 : raconte les aspirations sociales et les cruelles déconvenues d'un métis (chullo).

ÉRYTHRÉE



Helen Berhane, chanteuse de gospel, prisonnière d'opinion.

Âgée de trente ans, Helen Berhane est une chanteuse de gospel détenue à l'isolement depuis le 13 mai 2004. Cette chanteuse renommée a enregistré plusieurs disques, et sa musique connaît un succès particulier chez les jeunes. Helen Berhane est membre de l'Église Rema, l'une des églises minoritaires qui ne sont pas officiellement reconnues par l'État d'Érythrée. Elle figure parmi les quelque 150 femmes appartenant à des Églises évangéliques interdites qui sont détenues sans inculpation ni procès, au motif de leurs croyances religieuses.

Helen Berhane aurait reçu des promesses de libération conditionnées à l'abjuration de ses croyances et de son chant religieux, mais elle a refusé d'obéir. Elle est détenue au camp militaire de Mai Serwa près d'Asmara, dans un conteneur métallique de transport maritime, peu ventilé, dépourvu de sanitaires, et soumis aux variations extrêmes de température.

Amnesty International fait campagne pour la libération d'Helen Berhane et des nombreux autres prisonniers d'opinion en Érythrée, enfermés sans inculpation ni procès et qui se voient régulièrement refuser tout accès à leur famille, leurs amis ou leurs avocats.

Tewelde Gebremedhin, Minassie Andezion, Habtom Weldemichael, syndicalistes.

TROIS SYNDICALISTES EN DÉTENTION DEPUIS MARS 2005.

Tewelde Gebremedhin, Minassie Andezion et Habtom Weldemichael ont été arrêtés le 30 mars 2005, ou peu après cette date, à Asmara, la capitale de l'Érythrée. Ils sont détenus au secret, une situation qui accroît pour eux le risque d'être torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements. Amnesty considère qu'il pourrait s'agir de prisonniers d'opinion, arrêtés uniquement en raison de leurs activités syndicales légitimes.

Tewelde Gebremedhin est président de la **Fédération des travailleurs de l'alimentation, des entreprises de boissons, de l'hôtellerie, du tourisme, de l'agriculture et du tabac**, qui est affiliée à l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA). Minassie Andezion est secrétaire de la **Fédération des travailleurs du textile et du cuir**. Quant à Habtom Weldemichael, il est président du **Syndicat des travailleurs de Coca Cola** et membre du comité exécutif de la **Fédération des travailleurs de l'alimentation et des entreprises de boissons**. Comme tous les autres syndicats en Érythrée, ces organisations sont contrôlées par le gouvernement et le Front populaire pour la démocratie et la justice (FPDJ), le parti au pouvoir.

Pour plus d'informations, se référer à l'Action Urgente d'Amnesty International AU 114/05, disponible sur :
<<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAAFR640022005?open&of=FRA-ERI>>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'histoire de l'Érythrée se distingue de celle de l'Éthiopie à partir de la colonisation italienne au XIXe siècle. Le Traité d'Ucciali, signé entre les autorités italiennes et le Négus (Empereur-Roi d'Éthiopie) Ménélik II en 1889 attribue le contrôle de l'Érythrée à l'Italie. Toutefois, Ménélik II dénonce le Traité lorsqu'il apprend que la version italienne place l'Éthiopie sous **protectorat italien**.

Les Italiens se servent alors de l'Érythrée comme base arrière lors de leurs campagnes militaires contre l'Éthiopie. Après les



défaites italiennes en Afrique pendant la Seconde Guerre mondiale, elle devient un **protectorat britannique** en 1941. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les





Grandes Puissances ne parvenant pas à trouver un compromis quant au statut à attribuer à l'Érythrée, la question est portée devant l'Assemblée Générale des

Nations-unies. En 1950, celle-ci vote la résolution 190, qui propose que l'Érythrée devienne une **unité autonome, fédérée avec l'Éthiopie, sous la souveraineté de la Couronne d'Éthiopie**. L'Érythrée conserve son autonomie grâce à son gouvernement supposé jouir du pouvoir judiciaire, législatif et exécutif en matière de politique intérieure.

Mais l'absence d'une Cour Fédérale chargée de contrôler le respect par les États Fédérés des textes des Nations Unies et la volonté du Négus Hailé Sélassié d'unifier l'Éthiopie font que l'Érythrée ne dispose, en réalité, que de très **peu d'autonomie**. Par suite des pressions exercées par les autorités éthiopiennes sur son Parlement, elle perd, dès 1961, son statut d'État autonome fédéré pour devenir une province de l'Éthiopie.

Les **Érythréens nationalistes** dénoncent cette annexion et organisent une **résistance armée** contre la présence éthiopienne en Érythrée. Le Mouvement de Libération de l'Érythrée (MLE) est créé en 1958 à l'initiative de la Ligue Musulmane d'Érythrée. Le MLE était principalement soutenu par les États arabes. Il est peu à peu remplacé par le Front de Libération Érythréen (FLE), qui, lui-même, pour cause de dissensions idéologiques internes, aboutit à la création du Front Populaire de Libération de l'Érythrée (FPLE), mouvement d'obédience copte socialiste. La majeure partie du budget du FPLE provient de fonds privés d'érythréen exilés.

La **guerre de libération** s'achève en 1991 lorsque les forces érythréennes, alliées aux forces rebelles éthiopiennes du Tigré, renversèrent le régime Derg d'Addis-Abeba. Suite à un référendum sur l'autodétermination où le oui l'emporta massivement (99,8%), l'**indépendance** de l'Érythrée est proclamée en **1993**.

Le bilan de ces trente années de guerre est lourd : **150 000 morts**, dont 65 000 combattants, et plus d'un million de réfugiés, pour une population totale de 3 millions d'habitants.

Après une brève période de paix, des tensions économico-politiques s'accroissent de nouveau entre les deux pays. L'Éthiopie qui a pourtant un libre accès aux ports d'Assab et de Massawa garanti par une série de protocoles détourne progressivement ses routes commerciales vers Djibouti. L'Érythrée adopte une nouvelle monnaie, remplaçant le birr éthiopien par la **nafka érythréenne**. La liberté des échanges financiers et commerciaux est suspendue. Ces mesures marquant un retour au protectionnisme ne sont que les manifestations d'une **crise nationaliste** sous-jacente.

Alors que l'Éthiopie refuse que les monnaies des deux pays, le nafka et le birr, aient valeur égale, l'Érythrée envahit un village frontalier pour faire pression sur le gouvernement. L'Éthiopie lance une contre-offensive. Un **nouveau conflit** éclate en 1998, sur fond de revendications territoriales. L'Érythrée exige un retour aux frontières coloniales italiennes, alors que l'Éthiopie cherche à obtenir une ouverture maritime.

En 1999, des **négociations de paix** sont engagées sous l'hostipice de l'Organisation de l'Unité Africaine. Elles débouchent sur la signature d'un « **Accord de paix global** » signé à Alger en décembre 2000. Cet accord prévoit entre autres la **délimitation et la démilitarisation de toutes les frontières communes** entre les deux pays et l'envoi d'observateurs militaires.

La résolution 1320 portant sur la création de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée est votée au Conseil de sécurité. La **MINUEE**, forte de ces 4200 hommes et 200 observateurs, est toujours en activité. Son mandat consiste notamment à surveiller le respect du cessez-le-feu. Les tensions entre les deux pays restent vives.

En 2005, l'Érythrée a interdit les survols d'hélicoptères et les autres formes de déplacement de la MINUEE. Les deux pays se sont réarmés et ont déployé des troupes à la frontière. Le Conseil de sécurité a voté la **résolution 1640** qui n'exclut pas la mise en place de sanctions si l'Érythrée continuait d'entraver le bon déroulement des opérations de la MINUEE et si les deux parties en venaient à faire usage de la force.

DROITS HUMAINS

Victimes de la guerre

En 2000, l'ONU estimait que plus de 370000 Érythréens et environ 350000 Éthiopiens avaient été affectés par la guerre. Le bilan est alourdi par la sécheresse et la crise alimentaire qui touchent près de 8 millions de personnes, à la fois en Érythrée et en Éthiopie.

Les deux tiers de la population dépendent de l'aide alimentaire d'urgence apportée par la communauté internationale. Cette assistance concerne notamment les 70 000 personnes qui vivent dans les camps pour personnes déplacées depuis le conflit de 1998-2000 avec l'Éthiopie, ainsi que les réfugiés de retour du Soudan. De nombreux donateurs ont suspendu leurs programmes d'aide au développement en raison de l'inaction du gouvernement en matière de démocratisation et de respect des droits humains.

Défenseurs des droits humains

Les défenseurs des droits humains ne sont pas autorisés à mener leur action. En mai 2005, une nouvelle loi a imposé de sévères restrictions aux organisations non gouvernementales (ONG) en les autorisant à agir uniquement par le biais de structures gouvernementales et dans le cadre de projets de secours et de réadaptation. Les ONG internationales doivent déposer deux millions de dollars (environ 1,7 million d'euros) dans des banques érythréennes et les ONG locales un million de dollars (840 000 euros). Aucune ONG érythréenne n'a pu se faire reconnaître par les autorités.

Prisonniers d'opinion



Ce genre de container sert à enfermer les prisonniers politiques en Érythrée.

Plusieurs milliers de prisonniers d'opinion, dont beaucoup avaient été arrêtés en raison de leurs convictions religieuses et certains du fait de leurs opinions politiques, se trouvaient en détention au secret pour une durée indéterminée sans avoir été jugés ni même inculpés ; certains étaient incarcérés dans des lieux inconnus. De nombreux détenus ont été torturés ou maltraités et un grand nombre d'entre eux étaient maintenus dans des conteneurs en métal ou dans des cellules souterraines.

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur :

<<http://web.amnesty.org/report2006/eri-summary-fra>>

PISTES PÉDAGOGIQUES

- Etude approfondie du **droit à la liberté de pensée**, de conscience et de religion (source du droit en question, ces violations et leurs modalités).
- Projeter et étudier la série de **documentaires** *Erythrée* de Yvan Patri (1986), disponible (commande) à partir de : <<http://www.nfb.ca/trouverunfilm/fichefilm.php?id=4185&vh&lg=fr&exp=12796>>
- Lire et étudier Benjamin Flao, Nicolas Scharff, *Erythrée*, Glénat, 2004, qui se présente comme un **carnet de voyage en Érythrée**.
- Etude de la **colonisation italienne en Érythrée** et de ses conséquences (les italiens d'Érythrée, la politique coloniale fasciste, la délimitation des frontières et la création de la nation érythréenne).
- Étudier la culture et le mode de vie en Érythrée. Voir <<http://www.erythree.com/>>

ÉTATS-UNIS

Cheri HONKALA, militante des droits sociaux.

Cheri Honkala est la présidente du **Kensington Welfare Rights Union** (KWRU, Syndicat de Kensington pour les Droits Sociaux, <<http://www.kwru.org/>>). Situé à Philadelphie, le KWRU est une organisation non-violente, multiraciale et composée de familles pauvres et de sans-abris. Depuis douze ans, cette organisation milite pour le respect des droits fondamentaux des plus démunis aux Etats-Unis. Avec le KWRU, Cheri Honkala a créé plusieurs maisons des droits humains qui servent de bases éducatives et organisationnelles. Ils trouvent des abris pour les familles en difficulté, distribuent de la nourriture et des vêtements et répondent aux besoins des pauvres de la communauté. Plusieurs centres de droits humains ont été créés à Kensington. Ils offrent des formations en leadership, des cours d'alphabétisation, de sciences politiques et prodiguent des conseils en matière d'aide sociale.

Le KWRU loge des sans-abris dans des maisons abandonnées ou édifie des bidonvilles dans des endroits

stratégiques afin de sensibiliser l'opinion américaine aux conditions de vie des plus démunis.

Ces activités ont valu à Cheri Honkala d'être arrêtée plus de quatre-vingts fois et inculpée de crimes passibles de vingt années de prison. Son fils subit également les répercussions de son militantisme en faveur des droits humains. Lors d'une manifestation de sans

abris, alors qu'il n'avait que treize ans, il a été arrêté, déshabillé et soumis à une fouille corporelle.

Pour plus d'informations, se référer au rapport de Front-Line : *Les menaces, les attaques, les arrestations et le harcèlement subis par les Défenseurs des Droits Humains aux Etats-Unis*, disponible sur :

<<http://www.frontlinedefenders.org/francais/publications/1217>>



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis 1991, avec l'effondrement du bloc soviétique, les Etats-Unis se retrouvent **l'unique superpuissance** au monde. Aujourd'hui, c'est le plus puissant des pays de la planète et la plus ancienne des démocraties modernes. Les Etats-Unis se targuent d'être la plus grande « success story » du monde moderne, une nation créée par des personnes ayant peu de choses en commun, si ce n'est le désir de trouver leur propre voie vers le bonheur ou la fortune. Les nobles idéaux de la Constitution et de la déclaration d'Indépendance ont imposé comme valeur sacrée la liberté individuelle.

Beaucoup d'Européens se souviennent de l'engagement américain aux côtés des Alliés durant la seconde guerre mondiale. Les esprits critiques ont beau, à juste titre, invoquer la longue liste des méfaits du pays, en particulier la destruction des cultures indigènes, le racisme, l'impérialisme et les opérations suspectes de la **CIA** (les services secrets), les Etats-Unis restent une référence dans bien des domaines, de la science à la culture en passant par l'informatique. Mais **l'arrogance de ce pays** dans ses relations avec le reste du monde, que cela soit dans les affaires

commerciales, environnementales ou de justice internationale, réveille un sentiment anti-américain déjà fort perceptible dans les pays arabes, en raison du soutien indéfectible des USA à Israël et plus récemment de la guerre contre l'Irak. En 2000, le républicain **George W. Bush** est élu à la présidence à quelques centaines de voix près, après un mois d'imbroglio politico-juridique. Le **11**

septembre 2001, les attaques terroristes contre le World Trade Centre de New York et le Pentagone à Washington frappent de plein fouet la puissance américaine. En riposte contre le réseau terroriste d'Ossama Ben Laden, l'US Army bombarde l'Afghanistan. **La guerre contre l'Irak**, sans mandat de l'ONU, ainsi que celle contre le terrorisme et contre un soi-disant « Axe du Mal » indispose beaucoup d'observateurs, qui ne manquent pas de rappeler le soutien américain à beaucoup de régimes dictatoriaux au cours de son histoire.

Le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, et son prédécesseur, Boutros Boutros Ghali ont tous deux jugé illégale l'intervention américaine en Irak. Pour l'heure, l'armée s'y enlise, de plus en plus seule suite à la démobilisation de l'opinion publique américaine et aux **rappels successifs des troupes alliées**.

Les scandales liés à la guerre en Irak s'enchaînent. Les autorités reconnaissent que la CIA ait pu faire de la « **désinformation** » sur la présence d'arme de destruction massive en Irak, ce qui était pourtant le prétexte de l'intervention armée. Les **exactions des troupes américaines** à Abu Ghraib sont rendues publiques par la diffusion de films amateurs diffusés sur Internet. L'opinion publique américaine critique de plus





en plus l'intervention en Irak, qui lui rappelle les mauvais souvenirs de la guerre du Vietnam.

Dans le contexte récent du conflit israélo-libanais, les États-Unis sont une nouvelle fois accusés d'empêcher l'ONU de mener à bien sa mission de protection de la paix et de la sécurité internationale en faisant systématiquement usage de son droit de veto au Conseil de sécurité.

DROITS HUMAINS

Brutalités policières et peine de mort

Des cas de **brutalités policières** et de recours à une force excessive ont encore été signalés aux États-Unis en 2005. Soixante et une personnes sont mortes après avoir été touchées par des pistolets paralytiques utilisés par la police, ce qui représente une augmentation considérable des décès signalés dans de telles circonstances par rapport aux années précédentes. Soixante personnes ont été exécutées, portant à plus d'un millier le nombre de prisonniers mis à mort depuis la reprise des exécutions, en 1977. Les discriminations et les violences contre les **minorités sexuelles** et raciales restent fréquentes (se référer au rapport d'Amnesty *Après Stonewall, quel horizon ? Violences policières contre les populations gays, lesbiennes, bisexuelles et transgenres*, disponible sur : <<http://web.amnesty.org/library/index/fraamr510012006>>)

Guantánamo Bay

Selon les dernières informations disponibles, environ 500 personnes de quelque 35 nationalités sont toujours **détenues sans inculpation** ni jugement sur la base navale américaine de Guantánamo Bay. La plupart ont été capturées en 2001, durant le conflit armé en Afghanistan, et sont détenues en raison de leurs liens présumés avec Al Qaïda ou avec l'ancien gouvernement des talibans. En novembre 2005, trois **experts en droits humains des Nations Unies** ont décliné l'invitation du gouvernement américain à se rendre à Guantánamo, car elle était assortie de **restrictions incompatibles** avec les normes relatives à ce type de sites.

En février 2006, le rapport de l'ONU *Situation des détenus de Guantanamo* a demandé de « fermer les installations de détention de Guantanamo Bay sans délais supplémentaires » et que « soient jugés rapidement tous les détenus de Guantanamo » ou « libérés immédiatement ». Mais les États-Unis n'en ont pas pris compte, se contentant de remettre en cause la pertinence juridique du rapport. Cependant, en juin 2006, les autorités américaines sont mises en difficulté par la **Cour suprême américaine** qui **déclare illégales les procédures judiciaires d'exception mises en place à Guantanamo**.

De l'aveu même du Président Bush, les États-Unis disposent d'un certain nombre de **prisons secrètes** à travers le monde, en toute illégalité. Des avions ont transféré des prisonniers clandestins vers des pays qui sont connus pour pratiquer la torture, apparemment avec l'approbation de plusieurs pays européens.

Torture et mauvais traitements hors des États-Unis

De nouveaux éléments d'information ont fait état d'**actes de torture** et de **mauvais traitements** infligés à des détenus à Guantánamo, en Afghanistan et en Irak, avant comme après les atteintes aux droits humains commises à la prison d'Abou Ghraïb (Irak) et révélées en avril 2004. De nouvelles publications ont décrit des techniques d'interrogatoire qui ont été approuvées par les autorités américaines à différents moments pour les personnes détenues au titre de la « **guerre contre le terrorisme** ». Ces méthodes incluaient **l'utilisation de chiens pour susciter la terreur, les positions éprouvantes, l'exposition à des températures extrêmes, la privation de sommeil et le maintien à l'isolement**.

En dépit des informations tendant à prouver que le gouvernement avait autorisé des techniques d'interrogatoire constituant des actes de torture ou des mauvais traitements, ainsi que des « disparitions », **aucun haut responsable n'a été amené à rendre de comptes**, pas même les personnes qui pourraient être impliquées dans des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. Inculpés d'atteintes aux droits fondamentaux de détenus,

plusieurs soldats de rang inférieur ont été jugés et, pour la plupart, condamnés à des peines légères.

En décembre, le **Congrès a adopté une loi interdisant les traitements cruels, inhumains ou dégradants à l'égard des personnes détenues sous la responsabilité du gouvernement américain, que ce soit sur le sol des États-Unis ou à l'étranger**. Cependant, Amnesty International demeure préoccupée par le fait que la déclaration annexée par le président Bush lors de la promulgation de la loi réservait dans les faits la possibilité au **pouvoir exécutif de contourner cette disposition pour des raisons de sécurité nationale**.

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur : <http://web.amnesty.org/report2006/usa-summary-fra>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ A partir du cas de Cheri Honkala, organiser un débat sur la **désobéissance civile**. Faut-il approuver ce type d'action illégale mais peut-être pas illégitime ?

Lire et étudier Henry David Thoreau, *La Désobéissance Civile*, 1849, disponible sur : <<http://www.forget-me.net/Thoreau/>>

■ Retracer brièvement l'**histoire des États-Unis**. Se référer à André Kaspi, *Les Américains* (tome 1 et 2), Seuil, 2002. Consulter KidPort Reference Library, disponible sur : <<http://www.kidport.com/REFLIB/UsaHistory/UsaHistoryIndex.htm>>

■ Lire et étudier des ouvrages de **littérature américaine**. Consulter *L'esquisse de la littérature américaine*, publié par la United States Information Agency, disponible sur : <<http://usinfo.state.gov/francais/pdf/lit.pdf>>.

■ Aborder la thématique de la **peine de mort** aux États-Unis (aspects sociaux, politiques et culturels). Consulter le site internet de la Campagne contre la peine de mort d'Amnesty International Belgique, disponible sur : <http://www.amnestyinternational.be/doc/rubrique.php3?id_rubrique=85>

Se référer à :

✉ Amnesty International, rapports sur la peine de mort, disponible sur :

<<http://web.amnesty.org/pages/deathpenalty-info-fra>>

✉ FIDH, *La Peine de Mort aux États-Unis*, Hors-série de la lettre mensuelle de la FIDH, n° 316, 2001, disponible sur : <<http://www.fidh.org/ameriq/rapport/2001pdf/us0510a.pdf>>

■ **Introduction à la sociologie** : lire et étudier Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique* (tomes 1 et 2), Gallimard, 1986. Disponible à partir du site de la bibliothèque numérique de l'Université du Québec à Chicoutimi, <<http://classiques.uqac.ca/classiques/index.php>>.

Ce livre, écrit dans les années 1830, compare la société française (monarchique) et américaine (démocratique). Il s'agit, entre autres, d'une réflexion sur les principes d'**égalité**, de **liberté** et sur les conséquences de leur « incarnation » dans un système social et politique. Il permet de mieux comprendre certains phénomènes sociaux comme l'**individualisme** et le **désengagement politique**.

■ **Cinéma** : projeter et étudier : *Punishment Park*, Peter Watkins (1971), sur un camps de punition imaginaire où sont envoyés des prisonniers politiques et prisonniers d'opinion. *Le Bon, la bête et le truand*, Sergio Leone (1966), une référence incontournable en matière de Western. *Taxi Driver*, Martin Scorsese (1976), sur l'isolement des individus dans les mégapoles américaines. *Docteur Folamour ou : comment j'ai appris à ne plus m'en faire et à aimer la bombe*, Stanley Kubrick (1964), un film cynique sur la politique et la dissuasion nucléaire pendant la Guerre Froide. *Citizen Kane*, Orson Welles (1941), reprend le mythe du « self-made man ». *The road to Guantanamo*, Michael Winterbottom, Mat Whitecross, dénonce l'arbitraire et les méthodes de la guerre contre le terrorisme.

ÉTHIOPIE

MESFIN WOLDEMARIAM, 75 ans, en prison pour ses idées.



75 ans, fondateur et ancien président du **Conseil éthiopien des droits humains**, il est en détention depuis début novembre 2005.

Mesfin Woldemariam a été **incarcéré** à la suite de **manifestations** organisées par l'opposition pour protester **pacifiquement** contre les fraudes qui auraient entaché les élections ayant eu lieu au mois de mai en

Éthiopie.

Il est détenu avec **85 autres personnes**, parmi lesquelles figurent des dirigeants du parti d'opposition «Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD)» – auquel il appartient –, des **journalistes indépendants** et des **militants qui luttent contre la pauvreté**. Ils sont sous le coup de plusieurs inculpations, notamment pour «*haute trahison*», pour avoir «*encouragé et organisé un soulèvement armé*» et pour «*génocide*». Un grand nombre de ces accusations sont passibles de la **peine de mort**.

Amnesty est **préoccupée par l'état de santé** de Mesfin Woldemariam, en particulier à cause de son âge.

Pour en savoir plus, se référer à l'action urgente d'Amnesty International AU 285/05, disponible sur :

<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAAFR250012006?open&of=FRA-ETH>

Taye WOLDESMIATE, militant du droit à l'éducation.



Taye Woldesmiate, Président de l'**Association des Enseignants Éthiopiens (ETA)**, est un **défenseur du droit à l'éducation**. Il se bat pour que tous les enfants éthiopiens aient un accès égal à un enseignement de qualité. Ce combat lui a valu **six années de prison**. En 1991, le régime Derg, la junte militaire au pouvoir depuis 1974, est renversé par les rebelles du

Front Démocratique Révolutionnaire du Peuple Éthiopien. La politique d'éducation change avec le régime.

«Précédemment, les bailleurs de fonds internationaux avaient fait pression sur l'Éthiopie pour qu'elle modifie son programme d'éducation. Mais les enseignants s'y opposaient et le gouvernement de l'époque avait eu l'intelligence de reporter la décision», raconte Taye Woldesmiate. «Mais la

nouvelle équipe décide de détruire ce programme pour mettre en place le sien en accord avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale». Résultat : le système éducatif éthiopien est «démantelé» et «complètement privatisé», explique Taye Woldesmiate. «Au point que beaucoup d'Éthiopiens n'ont plus les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école». Pour Taye Woldesmiate, le gouvernement «avait décidé d'**utiliser le système éducatif pour promouvoir sa politique de découpage ethnique du pays**». Taye Woldesmiate devient le premier prisonnier politique éthiopien adopté par Amnesty International. Il est libéré six ans plus tard, grâce aux pressions de la communauté internationale. Taye Woldesmiate a reçu le Prix des Droits Humains et Syndicaux, qu'il partage avec son camarade Assefa Maru, Secrétaire Général d'ETA, assassiné alors qu'il se rendait à son bureau.

En 2005, les autorités éthiopiennes l'ont **inculpé pour crime de génocide et haute trahison**. Il s'est **réfugié aux États-Unis**.

Pour en savoir plus, se référer à Luc Demaret (BIT), *Portrait de Taye Woldesmiate*, 2002, disponible sur :

<<http://www.ilo.org/public/french/dialogue/actrav/new/291002.htm>>

INFORMATIONS GÉNÉRALES



L'image de l'Éthiopie se réduit souvent à celle d'un **pays pauvre et désertique, ravagé par la famine et la guerre**. Pourtant, cette nation d'Afrique orientale possède une histoire et une culture des plus fascinantes. Seul État d'Afrique (en dehors du Liberia) à n'avoir **jamais connu la colonisation**, mise à part une courte période d'occupation par l'Italie fasciste de 1936 à 1941, l'Éthiopie est forte d'une fière **tradition de lutte pour conserver**





son indépendance. Elle se distingue également par un **riche héritage chrétien orthodoxe** qu'elle a su préserver malgré la conversion des pays voisins à l'islam.

Selon les légendes chrétiennes locales, la **dynastie salomonide** du Royaume d'Aksoum –Akoum, qui est aujourd'hui la métropole religieuse de l'Eglise Copte Ethiopienne- fut fondée par Ménélik, fils de Salomon et de la Reine de Saba. Au XVe siècle, une monarchie absolue dirigée par le **Négus** (empereur-roi éthiopien) est instaurée. Hailé Sélassié, au pouvoir de 1930 à 1936 et de 1941 à 1974, fut le dernier représentant de la dynastie salomonide (rétablie en 1889) et le dernier **Négus**. Il est renversé par le coup d'État de la junte militaire Derg en septembre 1974.

Mengistu Hailé Mariam, surnommé le « **Négus rouge** » en raison de ses vues prosoviétiques puis marxiste-léninistes à partir de 1987, devient Président du Conseil des ministres et du Conseil militaire –les plus hautes instances de l'Etat- en 1977. Ses positions idéologiques lui valent d'être **soutenu par Cuba et l'URSS**, notamment lors des conflits civils avec les provinces sécessionnistes (Erythrée, Oromia et Ogaden), qui, elles, reçoivent l'aide des puissances occidentales. Mais le régime de Mengistu Hailé Mariam est trop dépendant des subsides des pays de l'Est : il s'effondre avec l'URSS en 1991 et le pouvoir passe aux mains d'une coalition de rebelles dirigée par le chef Tigréen Meles Zenawi.

Ce dernier accorde l'**indépendance à l'Érythrée** en 1993, mettant fin à plus de **trente ans de guerre civile**. Toutefois, le conflit reprend en 1998 à cause d'un différent frontalier. Il dure jusqu'en juin 2000, date à laquelle un cessez-le-feu est conclu sous l'égide de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine). Cette guerre a fait entre **50 000 et 100 000 victimes**.

Depuis 2000, le Conseil de sécurité des Nations unies a exhorté l'Éthiopie à respecter l'accord sur le tracé de la frontière, en particulier sur l'attribution à l'Érythrée de la ville de Badme. L'Érythrée a sollicité l'intervention des Nations unies afin de contraindre son voisin à exécuter la décision relative à la frontière.

En octobre 2005, l'Érythrée a interdit les survols d'hélicoptères et les autres formes de déplacement de la **Mission des Nations unies en Éthiopie et en Érythrée** (MINUEE), qui administre une zone tampon le long de la frontière. Les deux pays se sont réarmés et ont déployé des troupes à proximité de la frontière fin 2005. Le Conseil de sécurité a menacé de sanctions les deux parties si elles entamaient une nouvelle guerre.

Bien que **pacifiée** en apparence, l'Éthiopie reste un pays **instable, soumis à de fortes tensions ethnico-régionales**.

DROITS HUMAINS

Pendant la période préélectorale de 2005, **des candidats et des sympathisants de l'opposition ont été arrêtés, battus et victimes d'actes d'intimidation**. À la suite de manifestations dénonçant une **fraude électorale présumée** et au cours desquelles des soldats ont tué au moins 42 personnes, quelque 9 000 sympathisants de l'opposition et manifestants ont été arrêtés en juin 2005 et détenus pendant plusieurs semaines. En novembre 2005, la police a tué plus d'une quarantaine de personnes lorsque des manifestations pacifiques ont dégénéré. Plus de **10 000 partisans de l'opposition ont été arrêtés** à la suite de ces événements. Dix **députés** nouvellement élus, 15 **journalistes** et plusieurs **défenseurs des droits humains** figuraient parmi 86 détenus qui ont par la suite été inculpés de trahison et de génocide, entre autres infractions.

Des civils ont été tués ou arrêtés de manière arbitraire dans le cadre des conflits armés dans la région d'**Oromia** et en territoire **somali** ; des milliers de personnes demeurent en détention sans inculpation ni jugement. Amnesty International considère plusieurs militants de l'ethnie oromo comme des prisonniers d'opinion. Des journalistes et des défenseurs des droits humains ont été incarcérés et menacés de poursuites judiciaires pour avoir critiqué le gouvernement. Des **condamnations à mort** ont été prononcées mais aucune exécution n'a eu lieu.

Une bonne nouvelle malgré tout : les **mutilations génitales féminines** sont désormais reconnues comme une **infraction pénale** punie d'une peine pouvant aller jusqu'à dix années

d'emprisonnement. La pratique traditionnelle consistant à **enlever** une jeune femme afin de l'épouser est devenue passible d'une sanction plus lourde (dix ans de prison au maximum contre trois années auparavant) ; dans la nouvelle version du texte, l'infraction peut être sanctionnée en tant que viol, supprimant ainsi l'impunité dont jouissaient auparavant les auteurs présumés d'un viol qui épousaient leur victime.

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur : <<http://web.amnesty.org/report2006/eth-summary-fra>>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ Rechercher des informations sur le **droit à l'éducation**.

Pour plus d'informations se référer au site de l'Internationale de l'éducation : <<http://www.ei-ie.org/fr/index.php>> ou à celui de l'Unicef : <<http://www.unicef.be>>.

■ Étudier les **conflits ethnico-régionaux d'Éthiopie** (Oromo, Ogaden, Erythrée).

Pour plus d'informations se référer à :

📖 Berhanou Abede, *Histoire de l'Éthiopie d'Axoum à la Révolution*, Maisonneuve & Larose, 1998.

📖 Marc Fontrier, *La chute de la junte militaire éthiopienne*, L'Harmattan, 1999.

📖 Commission française des Affaires Étrangères, *La corne de l'Afrique, nouvel enjeu stratégique*, 2003, disponible sur : <<http://www.senat.fr/rap/r02-200/r02-200.html>>

■ **Introduction à la paléoanthropologie**. Présenter les grandes étapes de l'évolution de l'Homme, en passant par Lucy qui a été découverte en Éthiopie en 1974. Visionner le film *L'Odyssée de l'Espèce* et consulter le site internet qui lui est consacré sur : France 5, <<http://www.france5.fr/odyssée/>> Se référer au site *Ma préhistoire*, disponible sur : <<http://ma.prehistoire.free.fr/accueil.htm>>

■ Faire un exposé sur les **Juifs éthiopiens** (*Falashas* ou *Beta Israël*) et leur retour en Israël dans les années 1970/80. Se référer à : Lisa Anteby-Yemini, *Les Juifs éthiopiens en Israël : les paradoxes du paradis*, CNRS Éditions, 2004. Projeter et étudier le film *Va, Vis et deviens*, de Radu Mihaileanu, 2005.

Littérature : lire et étudier :

📖 Fabienne Le Houerou, *Éthiopie- Érythrée, frères ennemis de la Corne de l'Afrique*, L'Harmattan, 2000 : une série de témoignages éclairants sur un conflit qui oppose les 2 pays depuis plus de 30 ans.

📖 Raymond Depardon et Jean-Claude Guillebaud, *La Porte des larmes, retour vers l'Abyssinie*, Seuil, 1996 : l'Éthiopie vue par l'un des plus grands photographes français.

📖 Jean-Christophe Rufin, *L'Abyssin, relation des extraordinaires voyages de Jean-Baptiste Poncet, ambassadeur du Négus auprès de sa majesté Louis XIV*, Gallimard, 1997 : un roman historique qui a pour toile de fond l'Abyssinie du XVIIe siècle.

FRANCE

BRICE PETIT, en garde à vue pour avoir protesté contre la violence policière.



Il arrive que des simples citoyens se révoltent contre des actes qu'ils trouvent injustes.

Même dans un pays démocratique comme la France, cela peut vous attirer des ennuis...

Tout commence à Montpellier, le 28 avril 2004.

Directeur de la revue de poésie « Moriturus »,

Brice Petit assiste, en compagnie du poète

Cédric Demangeot, à une interpellation policière très musclée d'un homme sans domicile fixe qui implore qu'on arrête de le tabasser. Choqués, les deux poètes demandent aux policiers d'y aller plus « humainement ». Résultat : Brice Petit est embarqué, menotté et fera douze heures de garde à vue pendant lesquelles il ne sera pas ménagé. Au sortir, il écope d'une plainte pour outrage à agent de la force publique en la personne des trois policiers.

Brice Petit, enseignant reconnu dans le milieu littéraire, décide de relater son arrestation dans un message, véritable appel à l'aide, qu'il envoie à ses amis. Il y joint le texte intégral de la plainte déposée contre lui. Une vingtaine de sites littéraires décident de reproduire l'information sur Internet, avec les noms des trois agents tels qu'ils sont écrits sur le procès verbal. Cette réaction citoyenne va provoquer les foudres de la justice qui s'empare de cette affaire. En effet, l'un des trois policiers tombé par « hasard » sur le site du poète et président de la Maison des Écrivains, Jean-Michel Maulpoix, où l'affaire est relatée en mentionnant son nom et celui de ses deux collègues, décide de porter plainte pour diffamation contre Brice Petit et... Jean-Michel Maulpoix. Le 31 août 2005, la sanction tombe : Brice Petit est relaxé au titre de l'outrage. Les nombreux témoignages recueillis ont en effet apporté la certitude qu'il n'avait tenu aucun propos désobligeant contre les policiers. Il n'aurait pas dû subir de garde à vue. Mais la justice condamne en revanche Jean-Michel Maulpoix et Brice Petit à payer 3.000 euros chacun pour diffamation. Dans sa déposition à la barre, qui a été confirmée par un témoin, Brice Petit a affirmé qu'il n'avait pas qualifié les agents de « nazis » ni d'« antisémites », contrairement à ce qui avait été allégué, mais qu'il avait protesté de façon pacifique contre la force « inacceptable » employée pour interpellier une personne non armée à l'origine d'un trouble mineur à l'ordre public.

« Les quelques phrases que je me rappelle avec certitude avoir émises de ma taille d'homme face aux forces de l'ordre furent les suivantes : « Vous n'avez pas le droit de traiter un homme comme cela ! Pourquoi une telle violence ? Est-ce que c'est nécessaire ? Nous sommes dans un pays humaniste ! Cet homme est en sang ! » et, le ton montant : « Je n'accepte pas que dans le pays de Montaigne, de Voltaire, de Rousseau, on traite un homme de cette manière. C'est inacceptable, intolérable. Vous faites preuve d'une brutalité sans nom. »

L'affaire Brice Petit a suscité le soutien de la « République des Lettres » : beaucoup d'écrivains et journalistes ayant relayé cette affaire ont demandé à leur tour à être condamné...

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Plus grand pays d'Europe de l'Ouest en superficie, la France est un noeud de croisement en Europe entre le sud (péninsules ibériques et italiennes) et le nord (îles britanniques et espace germanique). Elle possède aussi des territoires en Amérique du Nord, dans les Antilles, en Amérique du Sud, dans l'océan Indien, dans le nord et le sud de l'océan Pacifique et en Antarctique. La République française s'est construite sur les valeurs universelles des droits de l'homme, avec comme emblème « Liberté, Égalité, Fraternité ». Cela ne l'a pourtant pas empêché de pratiquer une politique parfois très violente dans ses relations avec ses colonies ou territoires annexés, comme lors de la guerre d'Algérie avec le recours à la torture contre les forces indépendantistes.

Co-fondatrice de l'Union Européenne, 6ème puissance économique du monde, la France est la première nation visitée du monde, accueillant au-delà de 75 millions de touristes chaque année (soit plus que sa propre population). La politique étrangère de la France est traditionnellement très active. Cela tient à son histoire d'ancienne puissance coloniale (notamment en Afrique et au Maghreb) et aux choix faits par le **Général de Gaulle** (président de 1958 à 1969) : diplomatie relativement indépendante des blocs, choix de la dissuasion nucléaire, alliance étroite avec l'Allemagne dans la construction européenne. Le président de la République détient des pouvoirs bien



plus importants que dans la plupart des autres pays. Parmi ces pouvoirs, on peut retenir son droit à choisir le Premier ministre ainsi que son autorité en matière de défense et de politique étrangère. Politiquement, la France est divisée entre la gauche et la droite, mais également entre les partisans





d'une plus grande intégration dans une Europe politique et ceux qui au contraire prônent une politique plus nationale. Ces tensions ont abouti au rejet de la Constitution européenne lors d'un référendum. Le climat social a été assez agité ces derniers mois, notamment avec de violentes émeutes dans les banlieues suite aux propos du Ministre de l'Intérieur **Nicolas Sarkozy** qui parlait de nettoyer certains quartiers au « karsher ». Les nombreuses manifestations contre le CPE (Contrat de Première Embauche) ont également suscité beaucoup de tensions, obligeant le gouvernement à retirer ce projet de loi. Enfin, les expulsions de familles avec enfants sans papiers et la politique sévère en matière de régularisation continuent à choquer une partie de l'opinion publique, alors que l'extrême droite surfe sur le sentiment d'insécurité et sur la peur des étrangers.

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ **Littérature et droits humains.** Brice Petit a dit aux policiers : « *Je n'accepte pas que dans le pays de Montaigne, de Voltaire, de Rousseau on traite un homme de cette manière* ». Pourquoi a-t-il cité ces auteurs ? En quoi ces auteurs ont-ils influencé leur époque et notre époque moderne ?

■ **sur la violence policière en France** : Citez des exemples, des témoignages. Voir les rapports d'Amnesty : « France - Mettre fin à l'impunité de fait des agents de la force publique dans des cas de coups de feu, de morts en garde à vue, de torture et autres mauvais traitements », sur <<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAEUR210012005>> et « France - Pour une véritable justice : examen de cas concrets », disponible sur <<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAEUR210072005?open&of=FRA-FRA>>

■ **sur les sans-papiers** : Quelle est la situation des sans papiers en France ? Faites une comparaison avec la politique menée en Espagne, en Italie ou en Allemagne. Voir le dossier « La forteresse France », Libération, 25/07/2006.

Lire à ce sujet :

■ « Dans la peau d'un sans-papiers », d'Ababacar Diop, Éd. du Seuil, 1997 : Porte-parole des « sans-papiers » de l'église Saint-Bernard, l'auteur est bien placé pour raconter, de l'intérieur, un parcours exemplaire.

■ « Bienvenue en France ! » de Anne de Loisy, éd. Le Cheche-Midi.

Après 6 mois d'enquête clandestine au cœur de la zone d'attente de Roissy, l'auteur décrit le sort réservé aux étrangers dès leur arrivée sur le sol français. Pour pouvoir pénétrer dans cette zone, appelée « Zapi 3 », la journaliste a dû travailler comme médiatrice de la Croix-Rouge française.

■ **sur l'enseignement de la période coloniale** : Un projet de loi demandant la reconnaissance par les programmes scolaires du « rôle positif » de la France dans ses ex-colonies a provoqué une levée de boucliers et des manifestations de colère, notamment en Algérie et en Martinique. Suite à ces tensions, Jacques Chirac finit par demander solennellement, le 9 décembre 2005, « que les esprits s'apaisent ». « Ce n'est pas à la loi d'écrire l'histoire », déclare-t-il. Recherche : quelles sont les responsabilités de la France vis-à-vis de l'esclavage et des crimes commis dans ses ex-colonies ? (voir essais suggérés plus bas).

■ **sur la torture en Algérie** : comparez ces deux phrases et débattrez-en : « J'ai dit et reconnu que la torture avait été généralisée en Algérie. (...) Tout cela faisait partie d'une certaine ambiance, à cette époque, à Alger. Non, la torture n'est pas indispensable en temps de guerre. Quand je repense à l'Algérie, on aurait pu faire les choses différemment », Général Massu.

« Pour ma part, je ne me repens pas. », Général Aussaresses. Quelles ont été les réactions des autorités françaises suite à ces déclarations ?

■ **Sur la colonisation et l'esclavage** :

📖 **Codes noirs : De l'esclavage aux abolitions** de André Castaldo (Poche)

📖 **L'esclavage raconté à ma fille**, de Christiane Taubira, éd. Bibliophane (poche)

Peau noire, masques blancs de Frantz Fanon (poche)

■ **Sur le rôle de la France durant la guerre d'Algérie et dans d'autres conflits** :

📖 **D'amour et de haine - Les années algériennes** de René Château, 1991 (disponible en vidéo à la médiathèque) : Cette série de quatre vidéocassettes décrit l'aventure coloniale française en Algérie, des années trente à la fin de la guerre d'indépendance, avec le témoignage des anciennes et des nouvelles générations.

📖 **L'ennemi intime - violences dans la guerre d'Algérie**, 2002 (disponible en DVD à la médiathèque) : En explorant des itinéraires individuels, Patrick Rotman tente de comprendre ce qui s'est passé.

📖 **Escadrons de la mort, l'Ecole française**, 2003 (disponible en DVD à la médiathèque) : ce documentaire révèle l'implication directe de militaires français dans l'histoire des guerres sales d'Amérique du Sud : après la guerre d'Indochine, où naquit la théorie de la « guerre révolutionnaire », puis la Bataille d'Alger, où s'élabora la « doctrine française », la France et son armée ont exporté, en véritables experts, les méthodes de « guerre antisubversive » développées pour lutter contre les combattants algériens du FLN.

■ **Sur les banlieues en France** :

📖 **Dans l'enfer des tournantes**, de Samira Bellil, éd.

Folio. : un témoignage très fort sur les conditions de vie et la violence envers les filles dans les banlieues françaises.

📖 **La raison du plus fort**, de Patric Jean (disponible en DVD à la médiathèque) : documentaire sur la misère en Belgique et en France, où les banlieues de misère sont « invisibles » pour ceux qui n'y vivent pas, où il suffit de venir de ces banlieues pour être fiché comme « un problème ». Les pauvres en général et les jeunes issus de l'immigration en particulier sont l'objet de toutes les peurs.

Films disponibles à la médiathèque

📖 « **La Haine** » de Mathieu Kassovitz : L'histoire de trois copains à la dérive qui ont en commun leur haine pour la société. Un film culte qui parle de la violence des jeunes mais aussi de leur désespoir.

📖 « **Le petit soldat** » de Jean-Luc Godard (1960) : Le film se passe en Algérie, en pleine guerre, et montre les violences commises par les deux parties en conflit. En 1960, la guerre d'Algérie était un sujet tabou et la censure française interdit le film qui ne fut autorisé qu'en 1963.

Bande-dessinée

📖 **Les mauvaises gens** de Etienne Davodeau (éd. Delcourt) : une Bd-reportage sur une époque et une région : les Mauges, des années 50 jusqu'au 10 mai 1981, date de l'arrivée des socialistes au pouvoir. « Les mauvaises gens » témoigne de l'engagement social et religieux de la classe ouvrière, à travers l'histoire de Maurice et Marie-Jo.

GRECE

Giorgos Monastiriotis, objecteur de conscience en prison.



Giorgos Monastiriotis, 26 ans, s'était engagé dans la marine militaire grecque avec un contrat de cinq ans. Il a refusé de suivre son unité quand la frégate sur laquelle il servait a été envoyée dans le golfe Persique, en mai 2003. Il a avancé des **raisons de conscience** et déclaré démissionner de la marine. En septembre 2004, il a été **arrêté et condamné** à quarante mois d'emprisonnement pour **désertion** par le tribunal

maritime du Pirée. Il a été immédiatement transféré à la prison de Corinthe, où il est resté emprisonné 22 jours avant sa libération temporaire, dans l'attente du résultat de son appel. En janvier 2005, il a été de nouveau condamné par le tribunal maritime du Pirée à cinq mois de prison avec sursis pour désertion, parce qu'il n'était pas retourné dans son unité.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Pays touristique, composé de nombreuses îles (23% de la superficie totale du pays), la Grèce est aussi un grand pays agricole (elle produit principalement du blé, du maïs, du tabac, du coton et des betteraves sucrières). La Grèce est héritière d'un important **héritage historique** : **berceau de la démocratie**, des jeux Olympiques, de la tragédie, elle garde de nombreuses traces de ce passé.

L'État grec redevient indépendant en 1830 après 8 ans de **guerre d'indépendance contre l'Empire ottoman**. Le Royaume-Uni, la France et la Russie lui imposent un roi d'origine bavaroise : **Othon Ier**, pour remplacer la courte république qui avait vu le jour et dont **Ioannis Kapodistrias** fut le premier chef d'État. Othon Ier met en place une **monarchie absolue**, mais il est contraint de convoquer une assemblée constituante suite au Coup d'État du 3 septembre 1843.

Georges Ier règne ensuite comme Roi des Hellènes de 1863 à son assassinat en 1913.

Pendant la Seconde Guerre Mondiale, une **guerre civile** oppose les résistants aux troupes nazies et aux gouvernements collaborationnistes grecs. La guerre civile ne s'achève qu'en



1949 avec la répression de la rébellion communiste par des éléments conservateurs ou royalistes. La guerre civile aurait fait **150.000 morts** et des **dizaines de milliers de réfugiés** dans les pays communistes (de 80 à 100 000 selon les estimations), et de nombreuses exactions de part et d'autres. Les gouvernements «légaux» qui se succèdent sont dominés par **l'extrême droite**. Dans l'après-guerre, la Grèce voit se succéder Républiques et restaurations monarchiques jusqu'à **l'abolition de la monarchie en 1974**. Au début des années 1960, la vie politique grecque est très instable, avec une série de gouvernements plus ou moins éphémères entre juillet 1965 et avril 1967. C'est dans ce climat que, le 21 avril 1967, des officiers, emmenés par





le colonel **Georgios Papadopoulos**, déclanchent un **coup d'État** et abolissent la constitution. Leur tâche est facilitée par la désorganisation du monde politique, le discrédit des institutions et l'inertie (proche d'un véritable soutien) du palais royal. Les Colonels installent très vite une **véri- table dictature** : les opposants politiques sont mis en résidence surveillée, emprisonnés, déportés sur des îles désertes de l'Égée mais aussi parfois torturés. La **crise chypriote** met fin au régime des colonels.

Après la **dictature des colonels** (1967-1974), la Grèce a souhaité adhérer à la **Communauté Economique Européenne** (C.E.E.) en 1981, sous le gouvernement de gauche de **Papan- dréou**. Les questions liées aux femmes connaissent un sort meilleur, avec l'abolition du système de dot et la légalisation de l'avortement. Rattrapés par les scandales, Papandréou et son gouvernement sont défaits aux élections de 1989 et remplacés par une coalition improbable entre les conservateurs et les communistes. En 2004, la Grèce organise les jeux Olympiques, renouant avec une tradition ancestrale. La **question de Chypre** envenime régulièrement les relations entre la Grèce et la Tur- quie. L'île de Chypre est encore divisée entre une partie turque et une partie gréco-chypriote indépendante, qui a rejoint l'UE. La Turquie est le seul pays à avoir reconnu l'Etat de Chypre-Nord.

DROITS HUMAINS

Des réfugiés traités comme des marchandises



Ce container a été utilisé pour détenir des immigrés illégaux sur l'île de Chios.

©Refugee Solidarity Committee.

Du fait de son emplacement géographique, à la frontière sud-est de l'Union européenne (UE), la Grèce est la **destina- tion première des migrants et des réfugiés** qui fuient les persécutions et cherchent une protection au sein de l'UE. Mais la plupart de ceux qui arrivent sans papiers sont arrêtés par les autorités grecques, et beaucoup sont **détenus** pendant une période pouvant atteindre trois mois.

La **surpopulation** dans les centres de détention empêche les détenus de faire de l'exercice ou de respecter les règles d'hy- giène; ils sont nombreux à se plaindre de **problèmes de santé**, notamment de la gale, qui est due au manque d'eau chaude disponible pour faire sa toilette. Dans certains centres, les **enfants** sont détenus avec les adultes et aucune disposition particulière n'est prise pour tenir compte de leurs besoins psychologiques spécifiques. L'un des enfants qu'Amnesty International a rencon- trés montrait des signes de stress manifestes (transpiration, tics, pleurs).

Si l'on en croit certains témoignages, des gardiens ont com- mis des **violences sexuelles** sur des détenues. Par ailleurs, la police des frontières aurait frappé des migrants à leur arrivée sur le territoire grec. Un réfugié, Y. S., a affirmé qu'il avait dormi sur du carton pendant le premier mois de sa détention, et que des personnes dans son dortoir avaient des *«insectes»* sur la peau.

Discriminations à l'égard des minorités

Des habitations appartenant à des **Roms** ont été démolies en 2005 au mépris des normes internationales. Les Roms sont par ailleurs la **cible d'actes de discrimination et d'agressions racistes**. En octobre 2005, des parents d'élèves roms ont subi des pressions de la part des autorités locales pour qu'ils mettent leurs enfants dans un établissement réservé aux Roms. Des parents d'élèves non roms avaient manifesté pour exiger que les enfants roms soient retirés de l'établissement. Les autorités ont refusé de délivrer de nouveaux documents de nationalité à des membres de la **population musulmane de Thrace occiden- tale**. Selon des dispositions légales abrogées en 1998, les citoyens *« non ethniquement grecs »* pouvaient être déchés de leur nationa- lité si les autorités croyaient savoir qu'ils avaient émigré dans un autre pays. Des personnes appartenant à cette minorité sont

ainsi devenues des *« non-citoyens »* : certaines ont perdu leur nationa- lité pour avoir quitté le pays à une période donnée de leur vie. Ces personnes se voient refuser l'accès aux prestations sociales et aux pensions de retraite. Pour plus d'informations, voir le *Rap- port 2006 d'Amnesty International*, disponible sur : <<http://web.amnesty.org/report2006/grc-summary-fra>>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ Sur l'objection de conscience

Comment est apparue cette notion et quelles sont les princi- pales raisons de l'objection de conscience ?

Quel était le sort réservé aux objecteurs de conscience sous l'Allemagne nazie ?

Quelle était la situation des objecteurs de conscience en Bel- gique après la seconde guerre mondiale ? Lire à ce sujet **VAN LIERDE Jean**, *Carnets de prisons, Vie ouvrière*, Bruxelles, 1994. Etudier la chanson *Le déserteur* de Boris Vian. Texte et extrait disponible à partir de :

<<http://www.borisvian.fr>>

■ Sur Thessalonique, une ville influente à l'époque de l'Empire Ottoman

Cette ville a été un carrefour des religions chrétienne, juive et musulmane, à la pointe des idées progressistes et a égale- ment vu naître le fondateur de la Turquie moderne, Musta- pha Kemal, dit Atatürk. Elle a été, à partir du XVIIe siècle jus- qu'au rattachement à la Grèce en 1912, le centre du mouvement messianique juif, déclanché par Sabbataï Tsevi. Au XIXe siècle, elle fut la quatrième ville de la Turquie, et un important centre politique. Lire à ce sujet *« Origines »* d'Amin Maalouf, éd. Grasset, 2004.

■ Sur les réfugiés / Littérature de la Grèce antique

Faites une comparaison entre la situation des réfugiés durant la Grèce antique et aujourd'hui.

Voir les écrits d'Isocrate à propos des Platéens qui demandent secours à Athènes (guerres médiques).

Plataïque, § 46-50, in ISOCRATE, *Discours*, T. II, Texte établi et traduit par G. MATTHIEU et G. BREMOND, Paris, Les Belles Lettres (Budé), 1961, pp. 84-85.

■ **Sur la musique et les droits humains** : Faire un por- trait du compositeur grec **Mikis Theodorakis** qui a marqué l'époque contemporaine, tant par sa musique que par son engagement politique (il fut plusieurs fois torturé pour son opposition aux forces contre-révolutionnaires durant la guerre civile et contre la dictature des colonels). Présenter le **rébétiko**, un genre original grec qui a connu son apogée entre 1920 et 1952. Créé par les marginaux grecs, il a donné naissance à la chanson populaire urbaine et peut être considéré comme une sorte de blues hellénique.

Littérature : lire et étudier :

📖 Henry Miller, *Le Colosse de Maroussi*, Livre de poche. Un merveilleux récit écrit par l'écrivain américain après son séjour en Grèce, à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Grèce antique et Grèce moderne se mêlent au travers de ren- contres comme celles avec Katsimbalis, le conteur, et Seféris, le poète.

📖 Jacques Lacarrière, *L'été grec*, Pocket, 2001. Le voyage d'un jeune homme attentif, calme et objectif, qui contemple ce qu'un voyage en solitaire sur les chemins de Grèce dans les années 1950 lui met sous les yeux, raconté comme un journal de bord. On croise des personnages pas- sionnants et qui font réfléchir, encore et encore: un ermite, un vieux moine... Comment réfléchir sur la solitude, la société, l'exil ?

Cinéma : projeter et étudier :

📽 Z de Costa-Gavras (1969) : traite de la période d'instabilité qui précéda la dictature

📽 *Touch of spice* (2003) de Tassos BOULMETIS : un grand-père se souvient de l'époque où Grecs et Turcs cohabitaient en paix à Istanbul.

GUATEMALA



Dominga Vásquez, maire d'un village et militante des droits du peuple maya.

Dominga Vásquez est maire d'une localité de l'ouest du pays et membre de la *Fundación Maya* (FUNDAMAYA, Fondation maya), un groupe de défense des droits des peuples indigènes. Avec son mari Alfonso Guarquez, journaliste, et un

autre membre de l'association, elle a été menacée de mort. Apparemment, le but de ces manœuvres d'intimidation était de les empêcher de s'opposer à l'expansion de l'industrie minière dans leur région.

En mars 2005, Carlos Humberto Guarquez, un des membres de Fundamaya, retrouve sa voiture en feu. Autour du véhicule, on a retrouvé cinq lettres de menaces. L'une d'elle disait : «*Tout ça, M. Carlos Humberto, c'est parce que tu t'es mêlé de ces conneries sociales, demain, ce sera ton tour de disparaître de ce monde. On finit toujours par saigner les porcs, c'est ce qui va arriver à Mme Dominga [Vásquez] et à son mari Alfonso Guarquez.*»

Pour en savoir plus, se référer à l'action urgente du 5 avril 2005 disponible sur

<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAAMR340162005>

La question des peuples indigènes et de la répartition des terres

«**U**n des problèmes fondamentaux que rencontrent les peuples autochtones est celui qui touche au droit à la terre. Privés d'accès à la terre, attendant en vain la résolution des actions qu'ils mènent sur le plan agraire, contraints de constater que les territoires traditionnels, tels que les forêts communales, ne sont pas respectés, déplacés contre leur gré par des projets de développement économique et confrontés aux problèmes causés par la perte de leurs terres à la suite du conflit armé, les autochtones vivent dans un climat de tensions sociales de plus en plus vives. Les femmes, tout particulièrement, connaissent une situation éminemment précaire.»

(Extrait du rapport de la mission effectuée en 2002 au Guatemala par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones).

L'inégalité foncière est criante au Guatemala. En 2000, 1% de la population occupait près des deux tiers des terres. Les familles rurales constituent 93% des personnes considérées comme extrêmement pauvres. Les conflits autour de la terre sont fréquents. Selon l'agence gouvernementale de résolution des conflits fonciers, 1052 cas litigieux étaient en instance dans tout le pays en décembre 2005.

Depuis que le président Óscar Berger est entré en fonction en janvier 2004, des milliers de familles indigènes et de travailleurs agricoles ont été chassés de leurs foyers. La plupart d'entre eux vivaient sur des terres dont la propriété était contestée, et certains avaient occupé des terres pour protester contre les violations de leurs droits. Les membres des forces de sécurité ont, dans bien des cas, fait un usage excessif de la force lors des expulsions : ils ont battu les habitants et les ont maltraités, ont détruit les habitations et les biens, et plu-

sieurs fois tué certains d'entre eux. Amnesty International estime que le fait de ne pas garantir aux populations indigènes et aux travailleurs agricoles un accès équitable et garanti à la terre empêche les communautés rurales d'exercer leur droit à un niveau de vie décent, et notamment à la nourriture et au logement, ce qui les condamne à la pauvreté et les expose à des violences.

RIGOBERTA MENCHU



Rigoberta Menchú est une indienne quiché du Guatemala. Elle a consacré sa vie à la défense des droits des peuples autochtones. Lors de la guerre civile guatémaltèque, malgré les menaces qui pesaient sur elle, Rigoberta Menchú a dénoncé les exactions commises par les

forces armées. Prix Nobel de la Paix en 1992, ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO depuis 1996, elle a participé à l'élaboration de la Déclaration des Droits des Peuples Autochtones adoptée par le Conseil des Droits de l'Homme en juin 2006.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au XVI^e siècle, après les victoires des troupes espagnoles de Cortès sur les Quichés, un groupe ethnique maya, le Guatemala devient une province de la Nouvelle-Espagne. En 1821, il accède à l'indépendance, mais est immédiatement intégré au nouvel Empire Mexicain d'Iturbide. Il fait sécession en 1823 pour former les Provinces Unies d'Amérique Centrale, une république fédérale réunissant le Guatemala, le Honduras, le Salvador et le Costa-Rica. Les dissensions politiques entre les provinces ont raison de leur union et la fédération se démantèle en 1839, donnant naissance aux cinq États d'Amérique centrale que nous connaissons actuellement.

Le Guatemala connaît alors une suite de dictatures. **Justo Rufino Barrios** est au pouvoir de 1873 à 1885, **Manuel Estrada Cabrera** de 1898 à 1920 et **Jorge Ubico Castañeda** de 1931 à 1944. Chacun d'eux ouvre toujours un peu plus le pays aux entreprises américaines et surtout à la *United Fruit Company* (UFCO).





Cette compagnie spécialisée dans la production et le commerce de la banane est fondée en 1899 par un jeune entrepreneur, **Minor Keith**. Présente dans la plupart des pays d'Amérique latine, elle multiplie ses relations avec les régimes dictatoriaux de l'époque et devient de plus en plus puissante. Elle établit son siège au Guatemala et s'impose comme un acteur majeur de la vie politique, économique et sociale guatémaltèque. Au milieu du XXe siècle, elle est le principal employeur du pays, possède les meilleures terres arables et contrôle la quasi-totalité du réseau de transport et de communication local.

Opprimés, exploités par des compagnies agricoles étrangères, les Guatémaltèques se soulèvent en 1944 et renversent le **Général Castañeda**. Un groupe de militaires dissidents, dirigé entre autres par Jacobo Arbenz, assure temporairement le pouvoir et organise les premières élections démocratiques du pays. L'élection de **Juan José Arevalo** en 1945 marque le début d'une période de prospérité et de démocratisation que les historiens appellent « les dix années de printemps ». Arevalo lance plusieurs programmes de réformes sociales et autorise la création de nouveaux partis et de nouveaux syndicats.

En 1951, **Jacobo Arbenz** lui succède démocratiquement. Ce dernier fait adopter une réforme agraire de redistribution des terres en jachère. Cette réforme qui menace les intérêts de l'**UFCO** et les relations qu'entretient Arbenz avec les partisans communistes guatémaltèques inquiètent les États-Unis. La CIA, appuyée par des membres de l'administration Truman, met en place différents plans afin de destituer Arbenz, ou même d'éliminer certains membres de son gouvernement. Arbenz démissionne au profit d'**Armas** qui assoit son autorité en faisant systématiquement supprimer ses opposants. De nouveau, les dictatures militaires se succèdent. C'est dans ce contexte qu'éclate, en 1960, la **guerre civile guatémaltèque**.

Le conflit oppose les troupes gouvernementales et les groupes armés d'extrême droite (la *Mano Blanca*, la Main Blanche) à différents groupes rebelles : les *Fuerzas Armadas Rebeldes* (FAR, Forces armées rebelles), le *Ejército Guerrillero del Pobre* (EGP, Armée de Guérilla des Pauvres) et l'*Organización Revolucionaria del Pueblo Armado* (ORPA, Organisation Révolutionnaire du Peuple en Armes). En 1982, les rebelles s'unissent pour former la *Unión Revolucionaria Nacional Guatemalteca* (URNG, Union Révolutionnaire Nationale Guatémaltèque). Les gouvernements militaires de **Fernando Lucas Garcia** et celui du général **Efraín Ríos Montt** sont considérés comme les plus sanglants du Guatemala. La guerre dure 36 ans et fait environ 200 000 victimes. En 1984, le Général Mejía permet une démocratisation progressive lorsqu'il autorise la création d'une assemblée constituante dont les membres sont élus librement. Une nouvelle Constitution est adoptée en 1985 et le président **Vinicio Cerezo** est élu en 1986.

En 1994, les forces rebelles et les autorités guatémaltèques acceptent le processus de paix négocié par les Nations-unies. En 1994 et 1995, plusieurs accords sur les droits de l'homme, sur les personnes déplacées et sur les droits des minorités autochtones sont signés. Le processus découle sur la signature d'un accord de paix en 1996.

Alors que la Mission de Vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) estime que le cessez-le-feu est respecté, le pays est encore en proie à une grave violence. Ces dernières années, les cas de lynchages, de morts violentes et de tortures se sont multipliés.

DROITS HUMAINS

L'impunité règne encore, même si des efforts ont été déployés par la société civile et, dans une certaine mesure, par le gouvernement. La Commission de Clarification Historique (CCH) prévue lors du processus de paix a été mise en place en 1994 et a rendu son rapport *Guatemala : Mémoire du Silence* en 1999. Selon la Commission, les forces de sécurité guatémaltèques sont responsables de 93% des violations des droits de l'homme commises pendant la guerre civile et 83% des victimes identifiées sont des indiens mayas. Ce constat conduit la Commission à qualifier les

exactions commises par les forces gouvernementales d'actes de génocide. Les responsables de ces crimes n'ont toujours pas été déférés en justice.

Peu des recommandations faites par la CCH ont été mises en œuvre par les autorités. Le gouvernement a toutefois demandé pardon publiquement dans quatre affaires de violations des droits humains commises pendant le conflit armé interne. Dans le cas du massacre de Plan de Sánchez de 1982, au cours duquel plus de 250 indigènes avaient été tués par les forces armées guatémaltèques, ces excuses avaient été exigées par la Cour inter-américaine des droits de l'homme.

Un nombre record de meurtres de femmes a été recensé en 2005. Les mesures prises par les autorités pour répondre à ces violences restent inefficaces et inadaptées, et les poursuites engagées contre les auteurs présumés aboutissent rarement. Les défenseurs des droits humains font l'objet de nombreuses menaces et manœuvres d'intimidation. Plusieurs centaines de litiges entre des communautés rurales et des propriétaires terriens ne sont toujours pas résolus.

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur :

<<http://web.amnesty.org/report2006/gtm-summary-fra>>

Un nouveau rapport d'Amnesty sur les défenseurs des droits humains au Guatemala vient de paraître (en anglais). Voir

<<http://web.amnesty.org/library/index/engamr340162006>>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ Sur le droit à la terre, comparer les situations du Brésil, du Zimbabwe et du Guatemala (voir les autres fiches).

■ Dresser un portrait détaillé de **Rigoberta Menchu**.

Aborder les contestations dont elle fait l'objet.

Se référer aux ouvrages suivants :

☞ David Stoll, *Rigoberta Menchú and the Story of All Poor Guatemalans*, Harper Collins Publisher, 2000.

☞ Rigoberta Menchú, *Moi, Rigoberta Menchú*, Gallimard, 2001. Consulter le dossier pédagogique de la *Markkula School for Applied Ethics* qui est consacré à Rigoberta Menchú, disponible sur :

<<http://scu.edu/ethics/architects-of-peace/Menchu/homepage.html>>

■ **Introduction à la civilisation maya quiché**. Lire et étudier *Popol Vuh : Le Livre des Indiens Mayas Quichés*, la traduction française du manuscrit contenant la genèse du monde selon les mayas quichés.

■ **Réaliser un exposé sur la United Fruit Company** et les conséquences politiques, économiques et sociales de son implantation dans l'Amérique du Sud et dans les Caraïbes.

Se référer aux articles et ouvrages suivants :

☞ Pierre Gilhodès, *La Colombie et l'United Fruit Company*, *Revue Française de Science Politique*, 1967, 17 (2), p. 307-317, disponible en ligne à partir de : <www.persee.fr>

☞ Stephen E. Schlesinger, Stephen Kinzer, *Bitter fruit : The Story of the American Coup in Guatemala*, Rockefeller Center for Latin American Studies, 1999

☞ Alejandra Batres, «*The Experience of the Guatemalan United Fruit Company Workers, 1944-1954: Why Did They Fail?*», *Texas Papers on Latin America*, Paper No. 95-01, disponible sur : <<http://lanic.utexas.edu/project/etext/llilas/tpla/9501.pdf>>

☞ Pablo Neruda, *La United Fruit Co., Canto General*, 1950, disponible sur : <<http://www.mi.unierlangen.de/~plaumann/cancionero/fruit.html>>

■ **Projeter et étudier *Le Pays Hanté***, Mary-ellen Davis (2001), retraçant la rencontre de deux hommes pendant la guerre civile. Consulter le site du Comité contre l'Impunité au Guatemala, disponible sur :

<<http://www.chaotikimage.com/guatemala/frcomite.html>>

HAÏTI

Marie Yolène Gilles, menacée



« Je travaille actuellement pour le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), comme coordinatrice assistante de politique. Mon travail consiste à promouvoir la réglementation légale et les principes de bonne gouvernance, de combattre et condamner la violence, d'aider les victimes et d'informer la population de leurs droits.

Ce travail n'est pas sans obstacle. De façon inévitable, il est difficile pour les militants des droits humains de mener des investigations et de dénoncer les abus, lorsqu'ils sont exercés par toujours les mêmes personnes qui sont censées protéger, respecter, promouvoir et aider ces droits. J'ai moi-même été la cible de plusieurs menaces de mort. En 2003, ma tête a été mise à prix par les supporters du gouvernement qui me voyait comme étant personnellement responsable d'un rapport publié par le RNDDH, et dans lequel était détaillé la façon illégale dont étaient employées les forces armées par l'État. Mon nom apparaissait sur une liste d'individus bons pour la décapitation. Tout au long de ma carrière, des véhicules non immatriculés avec des vitres teintées m'ont filé. Ils savent où je vis, et connaissent mon emploi du temps. A plusieurs occasions, j'ai vu des voitures garées et entendu des coups de feux près de chez moi.

Ces difficultés combinées avec une carrière débutante dans le journalisme, et ponctuée de périodes d'incarcération et d'exil, ont suffi à réaffirmer ma conviction que je suis dans mon bon droit en tant que citoyenne pour aider à l'établissement d'une société qui respectera les lois et les principes, et aidera Haïti à accéder à un tournant de son histoire. »

Témoignage de Marie Yolène Gilles publié par Frontline le 23 février 2006, disponible sur : <<http://www.frontlinedefenders.org/francais/plateforme/2454>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Haïti occupe la partie ouest d'une île autrefois appelée Hispaniola, la République Dominicaine étant installée à l'Est. L'île d'Hispaniola est découverte par Christophe Colomb en 1492. Son frère, Bartolomeo Colomb fonde la colonie espagnole de la Nouvelle-Isabelle en 1496, plus tard renommée Santo-Domingo. Les Français conquièrent la partie occidentale de l'île d'Hispaniola avec l'aide des pirates qui étaient déjà installés sur l'île de la Tortue, et fondent la colonie française de Saint-Domingue, la future Haïti.

Les colons français prospèrent grâce au commerce de la canne à sucre et du café, qu'ils font cultiver par des esclaves. Au XVIIe siècle, Saint-Domingue, la « Perle des Caraïbes » devient l'un des territoires les plus riches du monde, sa production de café et de sucre outrepassant celle de l'ensemble des colonies britanniques. Au lendemain de la Révolution Française, portés par les idéaux révolutionnaires, les Noirs de Saint-Domingue se



révoltent, menés par un ancien esclave, Toussaint L'Ouverture. En 1794, la Convention proclame l'abolition de l'esclavage à Saint-Domingue puis dans toutes

les colonies françaises. Les métropoles des colonies voisines s'inquiètent que la Révolution ne fassent des émules sur leurs territoires et décident de lancer leurs troupes sur la France et ses îles. Toussaint L'Ouverture offre alors son soutien à l'armée française et repousse les attaques espagnoles et britanniques. Pour le récompenser, il est nommé Général de la République et Gouverneur de l'Île de Saint-Domingue. En 1801, il proclame une Constitution autonomiste qui lui attribue les pleins pouvoirs à vie. Sa volonté d'émancipation se heurte au projet de Napoléon de réaffirmer la puissance coloniale française dans les Caraïbes et il reprend alors les armes contre la France. Napoléon réinstalle l'esclavage en 1802, Toussaint L'Ouverture est arrêté, déporté dans un camp au Jura, où il meurt en 1803. L'indépendance de l'île, et la création de la République d'Haïti est proclamée le 1^{er} janvier 1804. Haïti est la deuxième colonie européenne à avoir l'accès à l'indépendance après les Etats-Unis et la première république noire. Tout cela à un prix que l'île paie très cher. Les métropoles des colonies voisines forment un cordon sanitaire autour d'Haïti afin d'éviter que les idéaux d'abolitionnistes et indépendantistes ne se propagent, ce qui a pour effet d'étouffer son économie. Avec la disparition des colons de la scène politique haïtienne, le clivage se déplace et oppose les noirs aux mulâtres. La lutte pour le pouvoir est souvent sanglante et les violences entre les deux culminent sous le règne de Faustin Ier. Au début du XXe siècle, des compagnies américaines commencent à investir massive-





ment à Haïti et cherchent à obtenir des concessions dans les domaines de la production bananière et des chemins de fer. En 1911, des **troubles sociaux** éclatent et, à la satisfaction des banques américaines auprès desquelles Haïti est largement endettée, le gouvernement des **Etats-Unis décide d'intervenir militairement sur l'île** afin de rétablir l'ordre et de sauvegarder les intérêts nationaux. Les troupes américaines font adopter une nouvelle Constitution et occupent Haïti jusqu'en 1934. Les Haïtiens acceptent mal cette incursion étrangère et beaucoup se joignent à la cause des rebelles nationalistes « **cacos** ». Un nouveau gouvernement proaméricain est mis en place et mène une politique répressive rude à l'encontre des insurgés. Le nombre d'Haïtiens tués pendant l'occupation est estimé à **15 000 morts**. En 1934, les Américains retirent leurs troupes. Ce retrait soudain, combiné avec la crise économique qui secoue le pays dans les années trente fragilise le régime. L'armée intervient à plusieurs reprises : en 1946 pour porter Dumarsais Estimé à la présidence et en 1950 quand le général **Paul Magloire** prend le pouvoir. Les positions résolument anti-communistes de Magloire lui valent d'être soutenu par les Etats-Unis. Il stabilise la vie politique pendant quelques temps et relance l'économie en commandant des grands travaux (barrages, routes, etc.) financés grâce aux revenus des ventes du café. De plus en plus contesté, il fuit Haïti alors en proie à une insurrection générale. **François Duvalier**,

« **Papa Doc** », est élu l'année suivante.

Ce dernier ne tarde pas à instaurer une **véritable dictature**. Il interdit les partis d'opposition, puis dissout le parlement (1961) et s'autoproclame président à vie (1964). Sa domination sur Haïti est d'autant plus forte qu'il joue sur les craintes qu'inspire le culte vaudou, se faisant passer pour un *hougan*, voir pour l'incarnation du « Baron Samedi », le *loa* de la mort. Lorsque le Président Kennedy meurt en 1963, Duvalier déclare que son décès est dû à un sort qu'il lui a lancé. Les membres de sa milice, les Volontaires de la Sécurité Nationale, qui sèment la terreur parmi les Haïtiens, sont renommées d'après un autre personnage vaudou, « les **tontons macoutes** ». En 1971, Duvalier sent sa fin proche. Il modifie la Constitution et désigne son fils, **Jean-Claude Duvalier**, comme son successeur. « **Baby Doc** » arrive au pouvoir en 1971, alors qu'il n'a que 19 ans. Il amorce une politique de libéralisation, mais son incompetence, son exubérance et la corruption apparente de son régime, précipitent sa chute en 1986. L'armée s'empare du pouvoir : le Général Henri Namphy (de 1986 à 1988) et le Général Prosper Avril (de 1988 à 1990). En 1990, des élections présidentielles libres sont organisées, sous contrôle international. Le taux de participation est élevé (80% de l'électorat) et **Jean-Bertrand Aristide** est élu à une large majorité des suffrages exprimés (66,7% des suffrages exprimés). Jean-Bertrand Aristide est un ancien prêtre qui s'est rendu populaire au sein de la société haïtienne grâce à ses **prises de positions et ses actions en faveur des plus démunis**. Les réformes sociales qu'il amorce et sa volonté de purger l'armée lui attire l'antipathie de la bourgeoisie locale et de l'armée. Il est renversé par un **coup d'État** en septembre 1991 et s'exile au Venezuela puis aux États-Unis.

La communauté internationale ne reconnaît pas le nouveau gouvernement du Général Cédras et exige le retour d'Aristide. Le **Conseil de sécurité des Nations Unies** décide la mise en place d'un **embargo** (résolution 841), qui devient un **blocus maritime** en 1993 (résolution 875). L'ONU autorise l'**envoi d'une force internationale** placée sous le commandement des États-Unis. Les premières troupes débarquent à Haïti en septembre 1994 et en octobre Aristide est rétabli dans ses fonctions. En 1995, la constitution haïtienne ne permettant pas à un président d'exercer deux mandats consécutifs, **René Préval** lui succède démocratiquement, avant qu'Aristide ne soit réélu en 2000. Les **conditions de cette réélection restent floues**. Beaucoup ont considéré qu'il y a eu des fraudes et des malversations. Le second mandat d'Aristide est donc contesté depuis son commencement. **Au fur et à mesure que les contestations s'accroissent, le Président durcit son régime et les combats politiques entre les partisans du Président et de l'opposition**

sont de plus en plus violents. La **crise** culmine en 2004, lorsque les rebelles du *Front pour la Libération et la Reconstruction Nationales* prennent de force les principales villes d'Haïti. Aristide doit quitter Haïti et se réfugie en Afrique du Sud. Boniface Alexandre est nommé Président par intérim, jusqu'à ce que René Préval soit réélu en février 2006.

DROIT HUMAINS

Les policiers continuent de recourir à une **force excessive** et certaines informations ont fait état d'**exécutions extrajudiciaires**. Aucune enquête digne de ce nom n'a été menée, et le sentiment d'**impunité** s'en est trouvé renforcé. Le nombre d'homocides illégaux et d'enlèvements imputables à des groupes armés clandestins a augmenté en 2005. Les **affrontements opposant les soldats des Nations unies à des groupes armés illégaux se sont poursuivis tout au long de l'année 2005**. Malgré la **persistance des violences contre les femmes**, les autorités n'ont pris aucune mesure satisfaisante pour les prévenir et les sanctionner. Le **fonctionnement de la justice demeure insatisfaisant et de très nombreuses personnes restaient emprisonnées sans inculpation ni jugement**. Des violations des droits humains perpétrées dans le passé restent toujours **impunies**.

<<http://web.amnesty.org/report2006/hti-summary-fra>>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ Réaliser un exposé sur le **vaudou** et son utilisation à des fins politiques par François Duvalier.

Se référer à :

☞ Planson Claude, *Le grand livre du Vaudou, Les secrets du Vaudou et ses explications*, Paris, Librairie de l'inconnu éditions, 1999.

■ Faire un portrait de **Raoul Peck**, cinéaste haïtien engagé.

■ Faire une **présentation biographique de Jean-Bertrand Aristide** et étudier les différentes interprétations de sa démission en 2004. Se référer à :

☞ Mireille Nicolas, *Haïti d'un coup d'Etat à l'autre*, L'Harmattan, 2006.

☞ Paul Farmer, *Who is Aristide ?*, *The Uses of Haïti*, disponible sur :

<http://www.thirdworldtraveler.com/Haiti/Who_Is_Aristide.html>

■ **Pour en savoir plus sur Haïti :**

☞ «Haïti : renoncer à la violence», dossier paru dans *Libertés*, septembre 2005, voir : <www.libertes.be>

☞ «Haïti, ses colères en contre-jour», dossier paru dans *Demain le Monde*, décembre 2003, disponible au CNCND, voir : <www.cncnd.be>

Cinéma : projeter et étudier :

☞ *Haïti : la fin des chimères ?*, Charles Najman (2004). Documentaire sur le régime d'Aristide et ses dérivés.

☞ *L'homme sur les quais*, Raoul Peck (1993) : une fiction sur les débuts du duvaliérisme et la mise en place du processus de terreur à travers les yeux d'une enfant de huit ans.

☞ *Les Comédiens ou l'Enfer d'Haïti*, Peter Glenville (1967). Un réquisitoire contre la dictature en général et la dictature haïtienne en particulier.

☞ *Anita*, Rassoul Labuchin (1980). Anita, 14 ans, est une «restavek», une servante. Son employeur la traite durement. Misère et vaudou en Haïti. Un des plus célèbres «films d'intervention» des années 80, qui dénonce la condition d'esclave à laquelle sont contraints bien des domestiques à travers le monde.

☞ *Les Morts Vivants*, Victor Hugo HALPERIN (1932). Un des premiers films sur le thème des morts vivants. Une jeune new-yorkaise débarque à Haïti où un riche planteur jette sur elle son dévolu. Elle résiste et il fait appel au maître des zombies pour la retenir dans son sinistre château.

INDONÉSIE

Des chefs syndicalistes emprisonnés



Six responsables syndicaux – ROBIN KIMBI, MASRI SEBAYANG, SUYAHMAN, SAFRUDIN, AKHEN PANE et SRUHAS TOWO – ont été condamnés en février et mars 2006 à des peines comprises entre quatorze mois et deux ans d'emprisonnement. Il semble qu'ils aient été inculpés à cause de leurs activités syndicales, pourtant légitimes.

Ces six hommes ont été arrêtés après une grève et une manifestation organisées en septembre 2005 dans une exploitation produisant de l'huile de palme qui appartient à l'entreprise Musim Mas, dans la province de Riau. La grève avait été déclenchée par le refus de cette société de négocier avec le syndicat SP Kahuntindo. Le litige porte notamment sur la mise en œuvre des droits garantis aux salariés par la législation nationale. Au cours de la grève, le portail de l'usine a été enfoncé et deux employés de l'entreprise ont été blessés.

Cinq des six hommes ont été arrêtés le jour de la manifestation, sur la base d'un rapport remis à la police par le directeur du personnel de Musim Mas. Sruhas Towo a été interpellé un mois plus tard, le 18 octobre.

Tous les six ont été inculpés et reconnus coupables d'«avoir commis ouvertement des violences contre des personnes ou des biens», mais rien n'indique qu'ils aient été impliqués dans des violences. Durant le procès, le ministère public n'a jamais tenté de prouver qu'ils avaient touché le portail de l'usine, et les juges ne sont pas non plus parvenus à cette conclusion.

La manifestation avait rassemblé presque un millier de syndicalistes. Le fait que ces six hommes aient été spécifiquement pris pour cible par l'entreprise puis inculpés tend à indiquer qu'ils ont été visés à cause de leur engagement syndical.

Amnesty International craint que les charges retenues n'aient été motivées par des considérations politiques et que les dommages causés pendant la grève n'aient servi d'excuse à Musim Mas et aux autorités locales pour porter un coup au syndicat.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Indonésie est le plus grand pays de la région d'Asie du Sud-Est et le quatrième au monde en termes de population. C'est aussi le pays qui compte le plus de musulmans au monde. L'archipel indonésien est composé d'environ 13 000 îles entre Asie et océan Pacifique. Certaines de ces îles sont encore habitées par des tribus primitives qui vivent de façon traditionnelle, bien loin de la modernité de Djakarta, la capitale.

Dès le Vème siècle, certains royaumes de l'actuelle Indonésie profitent de leur position centrale sur les routes commerciales maritimes pour multiplier les échanges avec l'Inde et la Chine. Les principaux royaumes indonésiens sont des territoires ouverts sur le monde, ce qui explique la rapidité avec laquelle l'Islam s'est implanté dans la région dès le XIIIème siècle.

En 1602, la Compagnie hollandaise des Indes orientales bat les Anglais et les Portugais et s'installe en Indonésie. Les autorités hollandaises ne s'intéressent à l'Indonésie qu'à la faillite de la Compagnie à la fin du XVIIème siècle. La culture et le commerce des épices sont réglementés par la puissance coloniale qui compte en tirer un profit exclusif. Les Indonésiens qui



continuent de vendre leurs épices indépendamment sont sévèrement réprimés.

Pendant la Seconde Guerre Mondiale, l'archipel tombe aux mains des troupes impériales nippones. S'ils sont accueillis en libérateurs, les Japonais exploitent les populations locales. Les indonésiens « romushas » (travailleurs forcés) sont envoyés dans des camps où les conditions de vie sont déplorables. Les femmes deviennent des esclaves sexuelles sur les navires de guerres. Beaucoup y laissent leur vie.

Au lendemain de la capitulation du Japon en 1945, le Général Sukarno et les nationalistes déclarent l'indépendance de l'Indonésie. Les Hollandais n'acceptent pas cette auto-proclamation et tentent de reconquérir l'archipel par la force. Fortement critiqués par la Communauté Interna-





tionale, ils finissent par reconnaître la **souveraineté du Gouvernement indonésien** en 1949.

Afin d'assurer l'unité de la nouvelle république et face aux menaces sécessionnistes, le **Général Sukarno** instaure un régime autoritaire qu'il qualifie de **démocratie dirigée**. Dans le contexte de la Guerre Froide, Sukarno cherche une position médiane et fonde avec entre autres le Président égyptien Nasser, le mouvement des non-alignés. Toutefois, l'**armée indonésienne** est empreinte à des **luttres de pouvoir intestines entre les partisans d'extrême droite et des sympathisants communistes**. La situation se détériore lorsque des Généraux de droite sont assassinés. Les membres du parti communiste indonésien (**PKI**) et leurs sympathisants sont accusés de fomenter un coup d'état et sont éliminés par des factions de l'armée dirigées par **Major Général Suharto** et le Général Nasution. En un an, le conflit fait plus de **500 000 victimes**. En 1966, Sukarno, malade, écrit une lettre dans laquelle il déclare l'**État d'urgence** et la **délégation de la plupart de ses pouvoirs à Suharto**. Ce dernier est formellement élu deux années plus tard.

Pendant près de 30 ans, de 1968 à 1996, **Suharto** a instauré un **régime dictatorial** en Indonésie, en installant des membres de sa famille aux plus hauts postes du pouvoir et en n'hésitant pas à réprimer dans le sang les manifestations appelant à des réformes démocratiques. Il a pu bénéficier notamment du **soutien des États-Unis et de l'Australie**, seul pays à avoir reconnu l'**annexion du Timor oriental**. Depuis la chute de Suharto, l'Indonésie fait face à une série de **mouvements autonomistes** contre le centralisme de la principale île, celle de Java, accusée de confisquer les richesses à son seul profit. A cela s'ajoute des **rébellions à caractère ethnique ou religieux**, comme en **Aceh**, où les conflits entre le Mouvement pour l'Aceh libre et les troupes du gouvernement se sont soldées par des milliers de victimes.

Avec **165 000 victimes**, l'Indonésie a été particulièrement touchée par le **Tsunami** de décembre 2004, qui fit environ 280 000 morts dans l'ensemble des pays riverains de l'océan indien. Malgré l'aide internationale et les efforts de reconstruction, il reste encore beaucoup de personnes hébergées sous des tentes ou dans des baraquements, dans l'attente d'un logement définitif. Mais l'Indonésie est malheureusement habituée aux **catastrophes naturelles en tout genre**, des éruptions volcaniques aux tremblements de terre, sans parler des glissements de terrain et des inondations, très fréquentes, notamment au pic de la saison humide en janvier-février. La **déforestation** est régulièrement accusée de provoquer ces inondations. L'île de Célèbes (également appelée Sulawesi) est rongée par les exploitants forestiers, qui opèrent souvent de façon illégale. Selon des associations écologistes, l'Indonésie perd en surface boisée l'équivalent de quatre à six terrains de football par minute.

Susilo Bambang Yudhoyono est arrivé au pouvoir fin 2004, sur la promesse de **réduire la corruption** et d'**améliorer le niveau de vie** des Indonésiens. Les attentes de la population étaient d'autant plus grandes que le principe d'élections au suffrage universel direct des gouverneurs de région et des maires avait été adopté depuis peu. Pourtant, Yudhoyono s'appuie toujours sur le Golkar, le parti au pouvoir sous l'ancien homme fort de l'archipel, Suharto. Il a dû faire face aux immenses dégâts causés par le tsunami de décembre 2004 et à l'envolée des prix du pétrole, qui a alourdi la facture des importations d'hydrocarbures du pays et, par voie de conséquence, déprimé la monnaie nationale et la Bourse. Comme ailleurs dans la région, **la croissance économique s'est ralentie**.

Trois bombes ont explosé en octobre 2005 sur l'île de Bali, causant la mort d'au moins 23 personnes, dans un **attentat** semblable à celui d'octobre 2002.

DROITS HUMAINS

En 2005, divers **groupes religieux minoritaires** ont été la cible de menaces. Des attaques ont visé des membres de la communauté ahmadie, les poussant parfois à fuir. Le Jaringan Islam Liberal (Réseau de l'islam libéral) a également été visé et plu-

sieurs églises chrétiennes ont dû fermer à Java. Aux Moluques et dans la province de Sulawesi-Centre, les **tensions ethniques et religieuses** continuent d'entraîner des violences.

Bien que la situation se soit améliorée dans la province de l'Aceh (Nanggroe Aceh Darussalam) après la signature d'un accord de paix entre le gouvernement et le *Gerakan Aceh Merdeka* (GAM, Mouvement pour l'Aceh libre), l'**impunité** caractérisant les **graves atteintes aux droits humains** reste un motif de pré-occupation.

Dans la province de Papouasie, des cas de **torture** et de **placements en détention arbitraire** sont courants. Deux personnes, peut-être davantage, ont été passées par les armes et au moins dix autres ont été **condamnées à mort**. La **liberté d'expression demeure extrêmement limitée** et au moins 18 personnes ont été placées en détention pour avoir critiqué le gouvernement.

PISTES PÉDAGOGIQUES

Cinéma

L'année de tous les dangers de Peter Weir (Australie, 1982). Un des rares films sur l'Indonésie. Une vision occidentale du coup d'État anti-communiste de 1965.

Littérature : lecture et étude d'*Amok* de Stephan Zweig, qui se passe à Bornéo.

■ Etude de cas : présentation du **conflit civil en Irian Jaya**. Se référer au rapport du « International Crisis Group », *Ending Repression in Irian Jaya*, disponible sur :

<<http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=1462&l=1>>

Traduction française disponible sur :

<http://eglasie.mepasie.org/2002/avril/indonesie/4_2002/dossier1_1/index.htm>

■ Réaliser un exposé sur la **Guerre Civile Indonésienne** (1965-1968). Se référer :

📄 aux archives déclassifiées de la CIA disponibles sur :

<<http://www.gwu.edu/~nsarchiv/NSAEBB/NSAEBB52/>>

📄 Olivier Sevin, *L'Indonésie, Que sais-je*, PUF, 1993.

■ Initiation au « **Wayang Golek** » théâtre de marionnettes traditionnel (fabrication de marionnettes, écriture d'un scénario s'inspirant de mythes et contes indonésiens). Pour plus d'informations, consulter : <<http://wayang.asurtech.com/>>. Pour des contes indonésiens, se référer à Nathalie Belin-Ridwan, *Contes d'Indonésie*, L'Harmattan 2004.

IRAN

Sayed Ali Akbar Mousavi Khoini, détenu pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et plaidé la cause des femmes.



Sayed Ali Akbar Mousavi Khoini aurait été arrêté en juillet 2006 lors d'une manifestation pacifique organisée à Téhéran, la capitale, en faveur de réformes juridiques visant à

mettre fin aux discriminations dont les femmes font l'objet en Iran. Au moins 69 autres personnes ont été appréhendées, mais Sayed Ali Akbar Mousavi Khoini est le seul à n'avoir pas été libéré. Amnesty craint qu'il ne soit torturé ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

Ancien leader étudiant et membre du Majlis-e Shoura-e Islami (Assemblée consultative islamique, le Parlement iranien), Sayed Ali Akbar Mousavi Khoini est aujourd'hui à la tête de l'**Association des anciens élèves d'Iran** (Sazman-e Danesh Amukhtegan-e Iran-e Eslami [Advar-e Tahkim-e Vahdat]), qu'il a contribué à créer en 2000. Cette organisation, qui rassemble des diplômés d'universités iraniennes, joue un rôle particulièrement actif dans la promotion de la démocratie et du respect des droits humains en Iran. Lors de son mandat au Parlement, Sayed Ali Akbar Mousavi Khoini était un fervent défenseur des droits fondamentaux : il a attiré l'attention sur des étudiants emprisonnés et des prisonniers d'opinion, notamment en inspectant des prisons et des centres de détention illégaux.

Il aurait été battu par des responsables des forces de sécurité, mais aussi pendant sa détention. Quatorze jours après son arrestation, Sayed Ali Akbar Mousavi Khoini aurait été autorisé à recevoir la visite de ses proches et d'un de ses avocats, qui aurait indiqué que son client était notamment inculpé pour une déclaration qu'il aurait faite à l'agence de presse Mehr, à Téhéran. Amnesty International ne dispose pas d'informations complémentaires concernant cette déclaration. D'autres sources indiquent qu'il est accusé d'« avoir diffusé des informations mensongères ».

Avant sa participation à la manifestation en faveur des droits des femmes, des membres des forces de sécurité auraient téléphoné à Sayed Ali Akbar Mousavi Khoini et lui auraient fermement déconseillé de soutenir ce mouvement ou d'y participer.

Pour plus d'informations, se référer à l'Action Urgente d'Amnesty International, AU :181/06, disponible sur : <http://web.amnesty.org/library/Index/FRAMDE130752006?open&of=FRA-316>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Installé entre les mondes arabe, turc, indien et russo-européen, l'Iran est l'héritier de l'Empire perse. Cette vieille civilisation a été l'une des plus puissantes et des plus riches vers 500 ans avant notre ère, s'étendant sur tout le Moyen-Orient. Le pays était connu en Occident sous le nom de Perse —provenant du nom de la province iranienne de Pârse— jusqu'en 1935, date à laquelle Reza Shah, le fondateur de la dynastie Pahlavi, demanda à tous les pays liés diplomatiquement d'utiliser le nom par lequel les Iraniens ont toujours appelé leur pays : Iran.

L'Iran dispose d'une grande richesse pétrolière (11,1% des réserves mondiales) et en gaz (14% des réserves mondiales). Près de la moitié des habitants sont persans, mais l'Iran compte deux fortes minorités non persanes, les **Azeris** et les **Kurdes**, ainsi que des **Arabes**, des **Turkmènes**, des **Baloutches**... La quasi-totalité des Iraniens sont **musulmans chiïtes**, alors que dans le monde, 90 % des musulmans sont sunnites.

Iran veut dire «**le pays des Aryens**», ce qui en sanskrit signifie « noble ». Les Aryens étaient les ancêtres des Perses. Les Iraniens parlent le **Farsi**, une langue persane très différente de



l'arabe. La moitié de la population de l'Iran a moins de 30 ans.

Après la seconde guerre mondiale, le pays est dirigé d'une main de fer par le Shah Mohammad Reza Pahlavi, le fils de Reza Shah. **Le Shah** installe un régime pro-occidental et capitaliste. Le régime du Shah est très strict, avec ses des lois de censure et sa fameuse police secrète, la SAVAC, qui emprisonne des centaines d'opposants politiques. En 1979, deux mouvements s'allient pour chasser le Shah du pouvoir : les islamistes et les marxistes. Cette alliance momentanée est rapidement suivie d'une deuxième révolution, la **Révolution Islamique**, qui voit l'ascension au pouvoir de l'Ayatollah Khomeiny, provoquant la disparition du régime du Chah au profit d'une république islamique.

L'Iran est alors coupé de toutes relations diploma-





tiques avec l'Occident, mais aussi avec ses voisins russes et arabes (hormis la Syrie). Un isolement que la prise en otage de l'ambassade américaine (pendant 404 jours!) et les huit années de guerre avec l'Irak accentuent encore davantage. La consolidation du régime islamique se fait par la terreur et l'élimination des opposants. Les islamistes iraniens cherchent à étendre la révolution, n'hésitant pas à recourir au terrorisme international. Dans le conflit qui a suivi l'invasion du Koweït par l'Irak, l'Iran est resté prudemment neutre. Il a ainsi profité de la défaite de son grand ennemi et rival irakien.

Il faut attendre la disparition de l'Imam Ruhollah **Khomeiny**, le guide de la révolution, en 1989 et la prise du pouvoir par les modérés pragmatiques du président Rafsandjani pour voir le pays sortir un peu du carcan où il s'était enfermé. Durant la présidence de **Khatami**, de 1997 à 2005, une certaine ouverture se fait sentir, avec des hauts et des bas. Mais la situation politique se crispe rapidement entre partisans des réformes et les représentants de la ligne dure... Les manifestations étudiantes de juillet 1999 sont sévèrement réprimées, tout comme les journalistes usant un ton trop critique.

En juin 2005, l'élection à la présidence de **Mahmoud Ahmadinejad**, ancien membre des forces spéciales des gardiens de la révolution, a achevé la marginalisation des réformateurs dans le processus politique et a entraîné la concentration des pouvoirs entre les mains du Guide suprême, l'ayatollah Sayed Ali Khamenei. Mahmoud Ahmadinejad est entré en fonction en août. Il se fait remarquer sur la scène internationale par un durcissement du discours antisioniste, et par son intransigeance sur le dossier du nucléaire. En août 2005, l'Iran annonce la reprise de l'enrichissement de l'uranium à des fins civiles, alors que le pays est soupçonné de fabriquer la bombe nucléaire.

DROITS HUMAINS

Répression des minorités

Les membres des minorités ethniques et religieuses sont souvent victimes de discriminations, notamment dans la distribution des ressources ainsi que dans l'accès au logement, à l'eau et aux réseaux d'assainissement. L'Iran a pratiqué une politique d'assimilation, notamment en imposant des noms perses aux minorités.

Des incidents violents éclatent régulièrement entre les minorités arabes, azéris, kurdes, chrétiennes ou laïques et la police, menant à des vagues d'arrestations et à des tortures à l'encontre de plusieurs manifestants. Les minorités religieuses les plus réprimées sont les Chrétiens, les Juifs et la communauté des Baha'is.

PEINE DE MORT

Au moins 94 personnes ont été exécutées en 2005. Huit d'entre elles – peut-être davantage – étaient âgées de moins de dix-huit ans à l'époque des faits qui leur étaient reprochés. De très nombreux autres prisonniers, dont au moins 11 étaient des mineurs délinquants, ont été condamnés à mort. Les chiffres réels étaient probablement beaucoup plus élevés. Comme les années précédentes, la peine capitale était prononcée pour des infractions formulées en termes vagues, telle la « *corruption sur la terre* ». À la suite de protestations dans le pays et à l'étranger, les sentences capitales de plusieurs femmes ainsi que d'hommes âgés de moins de dix-huit ans à l'époque des faits qui leur étaient reprochés ont été suspendues ou annulées.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET D'ASSOCIATION

La liberté d'expression et d'association reste soumise à des restrictions sévères. Des journalistes et des blogueurs ont été emprisonnés et certains journaux ont été fermés.

DROITS DES FEMMES

Les femmes iraniennes sont toujours victimes de lois discriminatoires, notamment dans le domaine du logement. Elles sont fréquemment victimes de violences, dans la sphère privée et publique, et il n'existe quasiment pas de structures d'accueil pour les aider. Des peines très sévères sont appliquées aux

femmes jugées coupables de déviances : lapidations et coups de fouets en cas d'adultère ou de relations extra-conjugales. La jeunesse féminine est cependant très cultivée et accède de plus en plus à des postes importants.

Pour plus d'information, se référer à :

<<http://web.amnesty.org/report2006/irn-summary-fra>>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ Faire une rapide présentation sur l'histoire de l'Iran (l'Empire Perse, l'islamisation de l'Iran, la période moderne, la Révolution puis la République Islamique). Vous pouvez vous baser sur l'excellente bande-dessinée « **Persepolis** » de **Marjane Sartrapi** (4 tomes, éd. l'Association). L'auteur y raconte la vie de sa famille et son histoire personnelle, entre l'Iran et l'Europe.

■ Introduction à la littérature persane.

-Etude d'un poème de Hafiz, grand poète persan de Shiraz.

Exemple :

Allons ! Faisons jaillir des fleurs, versons du vin délicieux,

Crevons le plafond de l'Univers, entamons de nouveaux desseins.

*Si la tristesse rassemble ses troupes pour verser le sang des amou-
reux,*

*Moi et l'échanson, nous nous allierons et éradiquerons ses
essaïms !*

Extrait disponible sur :

<http://khayyami.free.fr/francais/arts/poesie_iran.htm#moz-TocId800279>

☞ Autre grand personnalité perse : **Omar Khayyam**, mathématicien, astronome, philosophe, médecin, et poète. Il est l'auteur de nombreux quatrains (les Rubayat) dans lesquels il chante son amour pour le vin, sa pensée spirituelle, sa philosophie et ses plaisirs. Lire à ce sujet le très beau roman d'Amin Maalouf, *Samarcande*, Collection Livre de Poche, 1988.

■ Voir et étudier des films iraniens comme :

☞ *Le Cercle*, de Jafar Panahi, sur la condition de la femme dans la société iranienne.

☞ *Bashu*, de Bahram Beizai, qui suit la vie d'un jeune orphelin lors du conflit irako-iranien. Dossiers pédagogiques sur ces deux films disponibles aux Grignoux (<www.grignoux.be>).

☞ *Le Goût de la cerise*, de Abbas Kiarostami (palme d'or à Cannes en 1997).

■ Faire le portrait de Shirin Ebady, prix Nobel de la paix en 2003.

ISRAËL – TERRITOIRES OCCUPÉS

Le sergent Itamar Shapira, objecteur de conscience.



Le sergent **Itamar Shapira**, 26 ans, a été condamné à quatorze jours d'emprisonnement le 8 août pour avoir refusé de servir son pays. Il est l'un des signataires de la Lettre des combattants, publiée pour la première fois en 2002 et signée par des réservistes et des soldats refusant de se battre au-delà des frontières de 1967 «dans le but d'opprimer, d'expulser, d'affamer et d'humilier tout un

peuple [les Palestiniens des territoires occupés]». Itamar Shapira fait également partie de Combatants for Peace, un groupe d'Israéliens et de Palestiniens qui ont pris les armes les uns contre les autres mais qui aujourd'hui travaillent ensemble et s'engagent à n'utiliser que des moyens non violents pour atteindre leurs buts et demandent à leurs sociétés de mettre fin à la violence. Pendant son procès, Itamar Shapira a déclaré qu'il refusait de se battre au Liban pour la sécurité des civils israéliens.

À la suite des hostilités entre Israël et le *Hezbollah* (Parti de Dieu), qui ont causé la mort de centaines de civils, plusieurs dizaines de soldats et de réservistes israéliens évoquent la possibilité de refuser de participer aux combats en raison de leur opposition au conflit. Ces hommes et ces femmes risquent de se retrouver en prison, alors qu'ils n'ont fait qu'exprimer pacifiquement leurs convictions légitimes. Les objecteurs de conscience regroupent généralement les pacifistes et les personnes opposées à la politique israélienne dans les territoires occupés. Cette expression vise aussi ceux qui n'ont pas voulu participer au conflit avec le *Hezbollah* au Liban. Les individus refusant de faire leur service militaire peuvent être emprisonnés plusieurs semaines, voire plusieurs mois, après avoir été jugés par des membres de l'armée. Ils doivent souvent purger de multiples peines d'emprisonnement.

Bonne nouvelle de dernière minute : Itamar a été libéré le 25 août ! Amnesty continue de surveiller la situation des objecteurs de conscience en Israël, comme ailleurs dans le monde.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le conflit qui oppose Israël à différents mouvements palestiniens est un des plus marquants de l'époque contemporaine. Son onde de choc dépasse largement les frontières du Proche-Orient et se répercute dans le monde entier, entraînant des violences antisémites ou islamophobes jusqu'en Belgique ou en France.

Pour bien comprendre le conflit israélo-palestinien, il faut remonter aux sources du sionisme, ce mouvement des Juifs européens qui voulaient établir un État juif pour fuir les persécutions (pogroms). Sans rentrer dans les détails, on peut dire que le **mouvement sioniste** s'est développé dans la deuxième moitié du XIXe siècle, notamment parmi les Juifs d'Europe centrale et d'Europe de l'Est sous la pression des pogroms et de l'antisémitisme chronique de ces régions, mais aussi en Europe occidentale, suite au choc causé par l'affaire Dreyfus.

De 1922 à 1948, la Palestine se trouve sous domination du Royaume-Uni. A cette époque, les premiers sionistes, c'est-à-dire les Juifs venus d'Europe, ont commencé à acheter des terres palestiniennes, avec l'appui des Britanniques dans un premier temps. Les Arabes palestiniens entament alors une résistance de plus en plus violente. A la fin de la deuxième guerre mondiale, de nombreux Juifs survivants du génocide nazi rejoignent la Palestine, renforçant le mouvement sioniste. En juillet 1946, un groupe activiste sioniste clandestin, l'Irgoun, organise un attentat contre l'hôtel King David à Jérusalem, siège de l'état-major britannique, faisant 91 morts. En 1948, l'ONU propose un partage de la Palestine en un État juif et un État arabe. En mai 1948, avec la fin du mandat anglais, **David Ben Gourion** proclame l'indépendance de l'État d'Israël. Les Palestiniens refusent le plan de l'ONU et décident d'en-

trer en guerre avec l'aide des pays arabes. Cette première guerre est gagnée par Israël, qui profite de sa victoire pour rayer de la carte plusieurs villages palestiniens. En 1967 (la guerre des six jours) et en 1973, Israël est attaquée par ses voisins arabes, mais l'État hébreu sort vainqueur et agrandit son territoire jusqu'à occuper toute la Palestine.





En 1993, les **accords d'Oslo** raniment l'espoir de la paix, mais déçoivent ensuite les Palestiniens (voir fiche sur l'Autorité Palestinienne). En 1995, **Yitzhak Rabin**, qui avait négocié les accords de paix, est assassiné par un extrémiste juif. Son successeur, **Benyamin Netanyahu**, mène une politique très dure à l'égard des Palestiniens, mais doit démissionner après une affaire de corruption. Le nouveau Premier ministre israélien, **Barak**, est plus enclin à avancer vers la paix. Il brise un tabou en acceptant un partage de souveraineté de Jérusalem lors des négociations de paix de **Camp David** sous la tutelle de Bill Clinton. Mais Yasser Arafat refuse ces accords qui sont encore trop limités selon lui et qui ne pourraient être acceptés par son peuple. Beaucoup de Juifs israéliens ne font alors plus confiance en Yasser Arafat. En 2001, **Ariel Sharon**, ancien militaire opposé à l'idée même d'un Etat palestinien et partisan de la manière forte, devient Premier ministre. Réélu en 2003, il forme un gouvernement avec des partis d'extrême droite et d'autres partis minoritaires. En juillet 2005, pour la première fois depuis la création d'Israël, il décide de démanteler de façon unilatérale les colonies israéliennes de la bande de Gaza et quatre autres petites colonies dans le nord de la Cisjordanie. Ce plan de désengagement est approuvé par la majorité de la population israélienne, mais provoque une grande division au sein du Likoud, le parti de Sharon. En novembre, ce dernier démissionne du Likoud pour former un nouveau parti (Kadima), ce qui provoque l'annonce d'élections anticipées. Ariel Sharon tombe dans le coma en janvier 2006 et est toujours hospitalisé depuis. C'est **Ehud Olmert** qui lui succède et qui remporte les élections en mars 2006. Il forme alors un gouvernement d'union avec les Travailleurs et poursuit globalement la même politique que celle menée par Ariel Sharon. Il poursuit ainsi le plan de désengagement de certaines colonies israéliennes de Cisjordanie, tout en refusant de négocier avec l'Autorité Palestinienne, surtout depuis l'arrivée au pouvoir du **Hamas**, un mouvement qui a utilisé le terrorisme et qui, jusqu'il y a peu, refusait de reconnaître l'existence d'Israël (voir fiche Autorité Palestinienne). Il poursuit également la construction du mur/barrière d'une longueur de 600 kilomètres sur des terres palestiniennes à l'intérieur de la Cisjordanie occupée.

De violents incidents éclatent fin juin 2006, suite à l'enlèvement d'un soldat israélien par un groupe armé palestinien et à des tirs de roquettes. L'armée israélienne intervient de façon brutale et disproportionnée, en bombardant une centrale électrique, des ponts et des maisons, en enlevant un grand nombre de ministres et fonctionnaires du Hamas, et en soumettant la Bande de Gaza à un blocus économique... La crise s'étend au Liban suite à l'enlèvement de deux soldats israéliens par le Hezbollah, une milice armée chiite soutenue par la Syrie et l'Iran. La riposte israélienne est très violente et touche un grand nombre de civils et de cibles économiques (l'aéroport de Beyrouth, les routes, les immeubles...). De son côté, le Hezbollah envoie des roquettes sur le Nord d'Israël et sur la ville de Haïfa, se rendant également coupable de crimes de guerre. La plupart des étrangers fuient le Liban. Les organisations humanitaires craignent une crise humanitaire majeure, alors que le Liban doit préserver un fragile équilibre entre ses communautés et que l'aide internationale en faveur de l'Autorité palestinienne a été en grande partie bloquée depuis l'accession au pouvoir du Hamas. Après plus d'un mois de guerre, un cessez-le-feu est enfin appliqué le 14 août. Le Liban est à reconstruire. La communauté internationale parvient enfin à obtenir l'accord de plusieurs pays pour renforcer la présence des casques bleus au sein la FINUL, afin de faire respecter le cessez-le-feu. Mais une solution politique n'est toujours pas en vue : la question du désarmement du Hezbollah et le retrait complet des forces israéliennes du Liban restent problématiques. En Israël, le gouvernement traverse une grave crise politique et fait l'objet de nombreuses critiques sur la manière dont il a géré le conflit.

DROITS HUMAINS

Dans ses opérations de représailles aux attentats de groupes armés palestiniens, l'armée israélienne (Tsaahal) a régulièrement

recours à une force excessive et se rend coupable de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité : destructions de maisons, bombardements ou exécutions extra-judiciaires, intimidations et tortures... Par ailleurs, les objecteurs de conscience israéliens qui refusent d'accomplir leur service militaire sont souvent emprisonnés.

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ **Présentation historique** : situez les principaux événements du conflit israélo-palestinien sur une ligne du temps. Faire une recherche sur les nouveaux historiens israéliens et leurs vision de la « fuite des Palestiniens » en 1948.

■ **Jeu de rôle** : simulations de négociations sur la construction du mur.

Attribuez à trois groupes d'élèves le rôle de représentants de l'autorité palestinienne, de la communauté internationale et du gouvernement israélien. Demandez leur de débattre sur la construction du mur, tout en gardant en tête les intérêts qu'ils sont censés représenter.

■ **Projection et étude de films** :

📺 **Kadosh** de Amos Gitai : une critique de la place prépondérante de la religion dans la société israélienne.

📺 **Paradise Now** de Hany Abu-Assad : une réflexion sur le terrorisme palestinien, sur ce qui pousse certains jeunes à devenir kamikazes.

■ **Sur le mouvement pacifiste en Israël**. Faire une recherche sur les « refuzniks ». D'où vient cette expression ? A quelle époque fait-elle référence ? Chercher des témoignages d'objecteurs de conscience. Faire le portrait de mouvements et d'associations oeuvrant pour le dialogue avec les Palestiniens.

■ **Débat** : quelle influence le conflit israélo-palestinien a-t-il sur les relations entre communautés en Belgique et dans le monde ? Vous pouvez commander l'affiche « dazibao » consacrée à ce thème chez Amnesty International.

Romans

Convoi de minuit de S. Yzha : évoque le déplacement des habitants des villages arabes et leur expulsion vers des camps de réfugiés.

Comment guérir un fanatique d'Amos Oz (Poche)

A partir de souvenirs personnels, voire d'anecdotes, Amos Oz engage une réflexion non seulement sur le conflit israélo-palestinien, mais aussi sur la nécessité de comprendre l'autre, de se mettre à sa place, puis sur les vertus du compromis, de l'humour. En écrivain, et non en politicien ou sociologue, Amos Oz réfléchit au pouvoir des mots, du rire, de la fiction, comme remède au fanatisme.

Du même auteur : **Aidez-nous à divorcer ! - Israël Palestine, deux Etats maintenant** : reprend trois conférences qu'Amos Oz a prononcées en Allemagne.

Romans pour les jeunes

De Jérusalem à Név-Shalom, de Florence CADIER, Syros, 2004. Yaël vit à Jérusalem. Pour elle, c'est la plus belle ville du monde... Après un attentat qui touche de près sa famille, ses parents décident de s'installer dans un village qui réunit Juifs et Arabes dans un espoir de paix.

Les tagueurs de Jabalya- Chronique d'un camp de réfugiés palestiniens d'Ouzi Dekel (Syros jeunesse, 2001) : Ouzi Dekel, journaliste israélien né au kibboutz Eilon, évoque ces soldats israéliens du mouvement « Yesh Gvoul » qui refusent de servir dans les territoires occupés.

MAROC

BRAHIM SABBAR ET AHMED SBAI, militants sahraouis, agressés par la police.



Le 17 juin 2006, M. Brahim Sabbar et M. Ahmed Sbai, ainsi que deux sympathisants de l'Association Sahraouie des Victimes des Droits de l'Homme Comises par l'Etat du Maroc (ASVDH, <www.asvdh.net/>),

ont été arrêtés et agressés à l'entrée de la ville de Laâyoune, à un barrage de police. Plusieurs membres des Groupes urbains de sécurité (GUS) les ont alors forcés à sortir de leur véhicule, en les frappant et en les insultant. Tous les cinq revenaient de la ville de Boujdour où ils avaient supervisé la création d'une section de l'ASVDH que les autorités marocaines refusent d'enregistrer légalement.

M. Brahim Sabbar et M. Ahmed Sbai ont ensuite été conduits brièvement au commissariat Hay Almatar où ils auraient fait l'objet de **mauvais traitements**, puis à la wilaya de sécurité de Laâyoune, où ils ont passé la nuit. Le lendemain, ils ont été interrogés par la police judiciaire, puis emmenés de force à la Prison noire de Laâyoune, où ils auraient été une nouvelle fois victimes de mauvais traitements. Pendant ces deux jours, M. Ahmed Sbai a dû être **hospitalisé** à plusieurs reprises à l'hôpital Hassan Bel Mehdi de Laâyoune pour des pertes de connaissance, suite à une crise due à une maladie cardiaque chronique et à des **blesures graves** infligées lors de sa détention.

Le 19 juin 2006, M. Brahim Sabbar et M. Ahmed Sbai ont été **inculpés** d'« association de malfaiteurs », « incitation à la violence », « destruction de biens publics et mise d'obstacles sur la voie publique », « atteinte à fonctionnaire d'État », « participation à des groupements armés » et « adhésion à une association non autorisée ».

Dans la nuit du 30 au 31 octobre 2005, M. Brahim Sabbar avait été **sévèrement battu** par des agents des GUS, à l'extérieur du commissariat central de Laâyoune, où il s'était rendu pour s'informer du sort de M. Mohamed Salem, membre de la même association, qui venait d'être arrêté.

Pour plus d'informations, se référer à l'appel urgent du 23-06-2006 de la FIDH, disponible sur : <http://www.fidh.org/article.php3?id_article=3433>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis l'Antiquité, les **Berbères** de l'Atlas marocains ont résisté contre des puissances occupantes, que ce soient les Phéniciens (VIIe au Ier siècle avant notre ère), les Romains (Ier siècle avant notre ère au Ve siècle de notre ère) ou les Arabes (du Ve au XIe siècle).

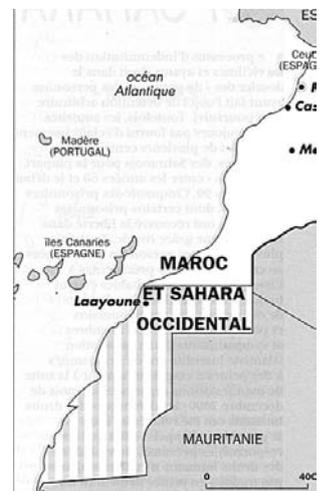
Les conquérants arabes ont finalement réussi, non sans difficultés, à islamiser les Berbères, mais ces derniers ont conservé leurs coutumes traditionnelles. Le Maroc reste une province du Califat Abbasside, jusqu'en 788, lorsque Idris ibn Abdallah, un arabe chi'ite persécuté, fonde la première dynastie marocaine, les Idrissides.

C'est sous les dynasties berbères (987-1547) que le Maroc parvient au sommet de sa puissance, s'étendant sur tout le Maghreb et sur l'Espagne. Mais la **Reconquista**, la reconquête de l'Espagne par les royaumes chrétiens, fragilise les dynasties berbères et lorsqu'elle se termine en 1492, les Espagnols s'approprient les rivages méditerranéens et les Portugais, les côtes atlantiques.

Les **Saadiens**, une dynastie arabe installée aux confins du Sahara, lancent un *Jihad* (Guerre Sainte) contre les Portugais, qu'ils chassent d'Agadir en 1541 et prennent le contrôle du Maroc en 1554. A la mort du Sultan saadien Ahmad II en 1664, Moulay al-Rashid, fils du fondateur de la **dynastie alaouite** du Tafilelt, est proclamé roi. Mohamed VI, l'actuel roi du Maroc, est le 23^{ième} monarque de la dynastie alaouite.

Pendant la **période de colonisation** des puissances occidentales, au XVIII^{ième} siècle, le Maroc devient une zone d'intérêt stratégique convoitée. Dans une déclaration commune signée à Londres en 1904, les autorités françaises et britanniques se mettent d'accord sur leurs zones d'influence respectives dans le Maghreb : le Maroc revient à la France et l'Egypte à la Grande-Bretagne. En 1911, les Berbères se révoltent contre le **Moulay Hafiz** qui fait appel à la France. En 1912, ce dernier se résigne à signer le **Traité de Fez**, qui fait du Maroc un protectorat français et qui attribue le contrôle du Rif marocain aux Espagnols.

Les Berbères s'opposent farouchement à ce que les Occidentaux s'installent sur leurs territoires et résistent aux incursions espagnoles et françaises dans le désert. Un soulèvement a lieu en 1912, mais se solde par un échec probablement dû aux divisions internes des mouvements nationalistes. En 1923, le chef de guerre berbère Mohamed Abd El-Krim proclame la création et l'indépendance de la République du Rif, qui n'aura qu'une courte durée de vie. Les Espagnols et les Français s'allient et envoient un contingent de 500 000 hommes en





1925. La République du Rif tombe en 1926.

Les mouvements nationalistes marocains sortent renforcés des deux guerres mondiales. En 1944, l'**Istiqlal** (le Parti de l'Indépendance) publie un manifeste pour l'indépendance et la réunification nationale. Le **Sultan Mohamed Ben Youssef** soutient l'initiative de l'*Istiqlal*, mais les autorités françaises au Maroc ne veulent rien entendre. Au début des années 50, le Sultan revendique clairement l'indépendance du Maroc, suite à quoi il doit s'exiler à Madagascar en 1953.

La France ne parvenant pas à contenir les mouvements nationalistes et étant déjà en difficulté en Indochine, en Algérie et en Tunisie, s'oriente alors vers une solution plus politique et rappelle le Sultan. Les négociations entre les deux parties aboutissent à l'indépendance du Maroc en mars 1956. Parallèlement, l'Espagne reconnaît le nouvel Etat du Maroc et l'indépendance des territoires sous contrôle espagnol en avril 1956. Le Sultan Mohamed Ben Youssef devient le roi **Mohamed V** en 1957 et son fils, **Hassan II**, lui succède en 1961.

L'année suivante il fait adopter une nouvelle constitution qui assure la séparation des pouvoirs exécutif (attribué au roi et au gouvernement), législatif (exercé par un parlement bicaméral) et judiciaire. Mais, en 1965, suite à des émeutes populaires sévèrement réprimées, le Roi suspend le Parlement, assume les pleins pouvoirs et décrète l'Etat d'Urgence. Celui-ci n'a été levé qu'en 1970. Durant les « **années de plomb** », qui caractérisent le règne d'Hassan II, les opposants au régime sont durement punis tout comme les militants pro-Berbères, le Roi considérant qu'ils menacent l'unité du pays. étroitement lié à la structure féodale de l'Etat marocain... Le pays est alors organisé en une structure pyramidale et hiérarchisée à l'extrême : rien ne se décide sans l'aval du sommet, ce qui entraîne fatalement une paralysie institutionnelle. Par « années de plomb », on entend aussi et surtout le poids de la terreur qui pesait sur la population... une terreur non dissimulée et même officialisée en tant qu'outil de gouvernement pour empêcher toute velléité de critique.

En 1975, Hassan II lance la « **Marche Verte** » sur le **Sahara Occidental**. La région est annexée par le Maroc et la Mauritanie et avec l'accord de l'Espagne, au mépris de la volonté d'auto-détermination des populations locales. La communauté internationale et les **Nations Unies condamnent cette annexion**. Le Conseil de sécurité vote même des résolutions demandant l'organisation d'un référendum sur l'indépendance, mais il n'a jamais eu lieu. Face à la résistance du **Front Polisario**, la résistance armée soutenue par l'Algérie, la Mauritanie se retire du conflit en 1979. Outre les graves violations commises par chacune des parties, ce conflit entraîne aussi un retard économique en raison du très lourd budget militaire que nécessite l'occupation.

En 1999, à la mort d'Hassan II, son fils Sidi Mohamad est couronné roi du Maroc et se fait appeler **Mohamed VI**. De tendance plus libérale, il s'attache à moderniser et démocratiser le Maroc ainsi qu'à multiplier les échanges commerciaux avec l'Union Européenne. Il met en place une **Instance d'Équité et de Réconciliation**, la première du genre au Moyen Orient et en Afrique du Nord. Celle-ci est chargée d'enquêter sur les crimes commis par les autorités marocaines pendant les « années de plomb ».

Toutefois, le problème du statut du Sahara Occidental reste posé. Les protestations de populations locales se multiplient, malgré le renforcement des forces militaires et policières marocaines dans la région. Une autre réforme mise en place par le nouveau roi concerne les droits des femmes, avec la réforme de la « Moudawana », ou code de statut personnel, donnant à la femme un statut égal au mari. Il reste toutefois beaucoup à faire pour changer les mentalités et faire appliquer cette réforme.

DROITS HUMAINS

Disparitions

Un grand nombre d'opposants ont « disparus » sous le régime d'Hassan II. Le cas de Mehdi Ben Barca est révélateur, parmi d'autres cas, toujours non élucidés.

Violences policières

La police a recouru à la force de manière excessive pour disperser les manifestations qui ont secoué le Sahara occidental entre mai et décembre 2005. De très nombreuses personnes, surtout des manifestants mais aussi des policiers, ont été blessées. Plusieurs centaines de personnes ont été arrêtées ; deux hommes seraient morts après avoir été violemment frappés lors de leur interpellation.

Ceuta et Melilla

Des milliers de migrants, dont beaucoup étaient originaires d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, tentent de pénétrer dans des pays de l'Union européenne à partir du Maroc. Un certain nombre d'entre eux sont des réfugiés ou des demandeurs d'asile. Beaucoup se sont regroupés à proximité des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla et ont cherché à s'y introduire par divers moyens, notamment en escaladant les clôtures marquant la frontière. La situation est devenue critique entre la fin d'août et le début d'octobre 2005, car les forces de sécurité marocaines et espagnoles ont alors cherché à repousser les migrants en ayant recours à une force excessive et, dans certains cas, meurtrière. Au moins 13 personnes ont trouvé la mort dans ces circonstances ; certaines ont été abattues alors qu'elles escadaient les barrières sans mettre en danger la vie des membres des forces de sécurité ou de quiconque. Des centaines de migrants et de demandeurs d'asile ont été détenus dans des bases de l'armée sans bénéficier d'une assistance juridique ni d'autres droits garantis par la législation marocaine, comme le droit d'interjeter appel de leur placement en détention. De nombreux migrants ont été renvoyés dans leur pays, tandis que les demandeurs d'asile ont finalement bénéficié d'un examen de leur requête par des représentants du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, après s'être vu refuser pendant plusieurs semaines la possibilité de les rencontrer.

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur :

<<http://web.amnesty.org/report2006/mar-summary-fra>>

PISTES PÉDAGOGIQUES

- Présenter plus précisément la situation dans le **Sahara Occidental**. Retracer l'historique du conflit (« marche verte », négociations avec l'Espagne et la Mauritanie, politique de l'ONU, etc.). A partir de ce cas, faire une recherche sur la notion du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.
- Faire le portrait de Hassan II à partir du livre « Notre ami le roi » de Gilles Perrault (Gallimard, 1990).
- Étudier le rôle qu'a joué le **Général Lyautey** pendant la colonisation du Maroc. Se référer à :
 - 📖 Daniel Rivet, *Lyautey au Maroc, L'Histoire*, décembre 1980, n°29, p. 16-24
 - 📖 Daniel Rivet, *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc 1912-1925*, Thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris XII-Créteil, 1985.
- Faire un exposé sur la **Guerre du Rif**. Se référer à :
 - 📖 Zakya Daoud, *Abdelkrim : une épopée d'or et de sang*, Séguier, 1999
 - 📖 Germain Ayache, *Les origines de la Guerre du Rif*, L'Harmattan, 1996
 - 📖 Germain Ayache, *La Guerre du Rif*, SMER, 1981
- **Littérature** : lire et étudier des ouvrages de **Tahar Ben Jelloun** comme *Moha le fou Moha le sage* (Seuil, 1978), *Harrouda* (Gallimard, 1988), *La nuit sacrée* (Seuil, 1995).
- **Cinéma** : projeter et étudier :
 - 📖 *Casablanca*, Michael Curtiz (1942), avec comme décor le Maroc sous le Gouvernement de Vichy.
 - 📖 *J'ai vu tuer Ben Barka*, Serge Le Péron (2005), sur l'assassinat de Ben Barka, farouche opposant d'Hassan II.
 - 📖 *Milles mois*, Faouzi Bensaïdi (2003).
 - 📖 *Les pierres bleues du désert*, Nabil Ayouch (1993).
 - 📖 *Une porte sur le ciel*, Farida Belyazid (1988), aborde les thèmes de l'immigration, des femmes et de l'islamisme.

MEXIQUE

MARTÍN BARRIOS HERNÁNDEZ , défenseur des droits des travailleurs, menacé de mort.



La vie du défenseur des droits humains **MARTÍN BARRIOS HERNÁNDEZ** est menacée : on l'a averti qu'il serait **tué** s'il continuait de **dénoncer les conditions de travail désastreuses régnant dans les maquilas** (usines d'assemblage) de l'État de Puebla et de défendre les ouvriers du textile qui y travaillent. **Sa famille et ses collègues de la Commission des droits humains et des droits des travailleurs de la vallée de Tehuacán pourraient également**

être en danger.

Martín Barrios a été arrêté et inculpé en décembre 2005 après avoir été accusé de tentative de chantage par le propriétaire d'une *maquila* de la région. **Martín Barrios est le coordinateur de la Commission des droits humains et des droits des travailleurs de la vallée de Tehuacán.** Cette organisation a récemment soutenu des ouvriers de l'usine textile Calidad de Confecciones qui ont mené une action pour obtenir la reconnaissance de leurs droits. Son arrestation semblait avoir pour but de l'empêcher de mener son travail légitime de défense des droits humains.

Martín Barrios a été relâché en janvier, l'homme qui l'avait accusé lui ayant accordé son pardon. Il a cependant déclaré n'avoir jamais demandé à être pardonné puisqu'il était innocent. Il a affirmé que ces manœuvres ne le dissuaderaient pas de poursuivre son travail.

Auparavant, il avait déjà été la **cible de menaces** et d'**actes d'intimidation** en raison de ses activités de défense des droits humains. Ainsi, en décembre 2003, il a été victime d'une grave **agression** devant son domicile. Personne n'a été poursuivi en justice pour cette attaque. Des amis et des parents de Martín Barrios ont été informés du fait qu'un homme proche des milieux de l'industrie textile aurait été payé pour le tuer s'il ne renonçait pas à ses activités.

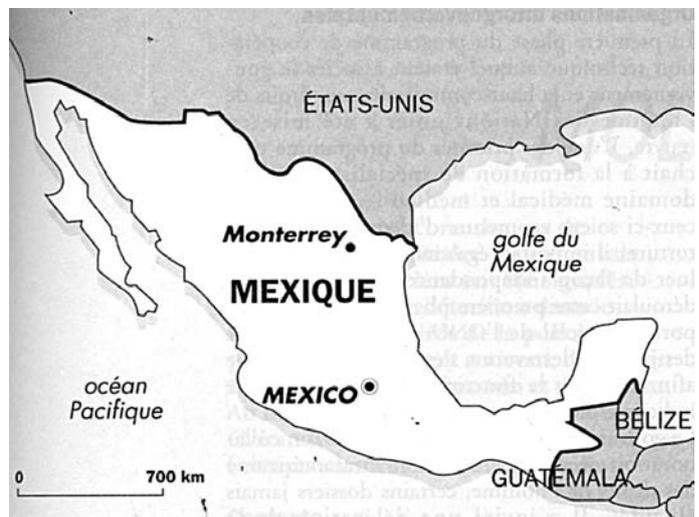
La Commission interaméricaine des droits de l'homme a demandé au Mexique de prendre des mesures pour garantir la sécurité de Martín Barrios, de sa famille et des autres membres de la Commission des droits humains et des droits des travailleurs de la vallée de Tehuacán.

Pour plus d'informations, se référer à l'Appel Mondial d'Amnesty International, disponible sur :
<<http://efai.amnesty.org/appelsmondiaux/0604-mex.html>>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Avec plus de 100 millions d'habitants, dont 20 dans la capitale Mexico, le Mexique est le plus peuplé des pays de langue espagnole. Ce pays connaît de **gros problèmes économiques**, la **surpopulation** et la **pollution dans les grandes villes**. La moitié de la population souffre de **malnutrition**. Trait d'union entre les deux Amériques, il est aussi une terre de déserts arides, de volcans couverts de neige, de forêts et de stations balnéaires élégantes.

Conquis par l'Espagne en 1521, le Mexique devient au XVIIIe siècle l'un des pays les plus riches du monde grâce à l'**exploitation des peuples autochtones** et au **pillage** de leurs richesses par les colons espagnols. Au XIXe siècle, le « réveil des peuples » en Europe fait des émules parmi les Mexicains espagnols (les *criollos*). Beaucoup souhaitent l'indépendance, les uns afin d'implanter la démocratie, les autres afin de réinstaurer la monarchie des Bourbons, destitués en Espagne par Napoléon. Cela



aboutit à la situation paradoxale où des libéraux démocrates s'unissent à des conservateurs royalistes. L'Espagne, fragilisée par les guerres napoléoniennes, se résigne à accepter la déclaration d'autonomie du Mexique en 1808. **L'indépendance du Mexique** ne sera proclamée qu'en 1821, au terme d'une guerre hispano-mexicaine qui fit plus de 600 000 victimes. L'indépendance plonge le Mexique dans le **chaos politique et économique**. Les dictatures militaires et les présidences civiles s'enchaînent périodiquement, laissant le pays toujours plus affaibli économiquement.

Le **Texas mexicain fait sécession** en 1836, au profit des États-Unis. Les conflits frontaliers entre les deux pays se multiplient et aboutissent à l'**invasion américaine** des provinces mexicaines du Nord (Californie, Nouveau-Mexique, Arizona) en 1847. Le **Traité de Guadalupe Hidalgo** signé en 1848 contraint le Mexique à céder plus de la moitié de son territoire aux États-Unis.





Parallèlement, les autorités mexicaines annexent le Chiapas, jusqu'ici province guatémaltèque, en 1842.

En 1858, le pays est ruiné. Son président, **Benito Pablo Juárez**, décide de suspendre les dettes extérieures ce qui lui attire les foudres des puissances européennes. La France, le Royaume-Uni et l'Espagne s'accordent à organiser une **expédition militaire** en 1861. Les Anglais et les Espagnols se retirent très tôt du conflit, laissant le Mexique à l'**ambition coloniale de Napoléon III**. L'Empereur remet la couronne du Mexique à un allié, l'Archiduc d'Autriche Maximilien. Mais les Mexicains n'acceptent pas cette incursion étrangère dans leur vie politique. Ils se soulèvent, alors que la France se désengage du conflit sous la pression des Etats-Unis. Maximilien est fait prisonnier par les troupes de Juárez. Sa femme, l'Impératrice Carlota, parcourt les capitales européennes à la recherche d'un soutien. En vain. Maximilien est exécuté en 1867. Cet évènement a inspiré le célèbre tableau « Exécution de Maximilien » d'Edouard Manet.

Le général **Profirio Díaz** devient président en 1907. Au pouvoir jusqu'en 1911, il met en place une politique économique favorable aux grands propriétaires terriens. Au fur et à mesure que la fracture sociale s'accroît, l'opposition grandit, jusqu'à ce qu'**Emiliano Zapata** lance, en 1910, une révolution pour le partage des terres au nom de « La terre et la liberté ! ». Tué dans une embuscade, il devient une légende. La révolution des « sans terre » est détournée par des politiciens avides de pouvoir qui créent en 1929 le **parti révolutionnaire institutionnel** (PRI).

Durant 70 ans, jusqu'en 2000, le pays a vécu sous la domination du PRI, qui a mis en place un système peu démocratique et corrompu : il contrôle les syndicats, truque les élections, commet de graves violations des droits humains... En 1997, la révolte des **paysans zapatistes du Chiapas**, regroupés au sein de l'**EZLN** (*Ejército Zapatista de Liberación Nacional*, Armée Zapatiste de Libération Nationale) dirigé par le très médiatique **Commandant Marcos**, a entraîné une répression sanglante de la part du pouvoir et des forces paramilitaires. L'arrivée en décembre 2000 d'un nouveau gouvernement dirigé par **Vicente Fox** a relancé l'espoir de paix en promettant une nouvelle loi relative aux droits des indigènes (**loi Cocopa**). Mais ces espoirs furent vite déçus. En 2001, le Sénat modifie le projet de loi avant que celui-ci ne soit adopté par les deux chambres. La nouvelle loi Cocopa ne répond pas aux promesses faites aux indigènes et l'EZLN se retire des négociations. Membre de l'**ALENA** (Accord de Libre Echange Nord Américain) depuis 1994, le Mexique cherche à s'affirmer comme une puissance mondiale et à ce titre mène une politique étrangère très active au sein des institutions internationales.

Le Mexique a ratifié le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale et a résisté aux pressions des États-Unis en refusant de signer avec eux un accord d'immunité bilatéral (contraire aux dispositions du Statut de Rome). Il a également ratifié le Protocole facultatif à la Convention contre la torture [ONU] et présenté – avec beaucoup de retard – plusieurs rapports aux mécanismes thématiques des Nations unies. Le gouvernement a par ailleurs joué un rôle positif en encourageant la réforme des Nations unies visant à renforcer la protection des droits humains.

Depuis les dernières élections présidentielles du 2 juillet 2006, deux candidats se disputent la victoire. L'ancien maire de Mexico, **Andrés Manuel López Obrador** (PRD, gauche) a été déclaré battu, à 0,57 % près, soit 240 822 voix, par son rival du Parti Action nationale (PAN, conservateur), **Felipe Calderón Hinojosa**. Obrador conteste ces résultats. Soutenu par de gigantesques manifestations, il a lancé une campagne de désobéissance civile et envisage de créer un gouvernement parallèle.

DROITS HUMAINS

Le gouvernement du président Fox a réaffirmé son **attachement aux normes et aux traités internationaux relatifs aux droits humains. La lutte contre les violations des droits fondamentaux et l'impunité a cependant peu progressé, notamment au niveau des États.** Un Programme

national en faveur des droits humains a été mis en œuvre, mais sa portée semble limitée. Les propositions de modification de la Constitution et du système judiciaire sont restées au point mort.

De nouveaux cas d'**arrestation arbitraire, de mauvais traitements et de torture** ont été signalés en 2005. Le nombre de meurtres de jeunes femmes à Ciudad Juárez a encore augmenté, et les mesures prises pour lutter contre les violences infligées aux femmes restent insuffisantes. Les violations des droits humains sont essentiellement dues aux dysfonctionnements du système judiciaire, dont l'incapacité à protéger les droits des victimes et des suspects ont un impact disproportionné sur les couches les plus pauvres et les plus défavorisées de la société.

En 2005, plusieurs **journalistes ont été tués ou menacés. Des défenseurs des droits humains travaillant au niveau des communautés locales sont la cible de menaces et d'agressions.** Les tentatives faites pour contraindre les auteurs présumés de violations des droits humains commises dans le passé à rendre compte de leurs actes n'aboutissent pas. Cette année encore, de nombreuses personnes appartenant aux groupes atteints par l'exclusion sociale, en particulier des indigènes, ont été en butte à la discrimination et n'ont eu qu'un accès limité aux droits économiques, sociaux et culturels.

Pour plus d'informations, se référer au Rapport 2006 d'Amnesty International, disponible sur :

<<http://web.amnesty.org/report2006/mex-summary-fra>>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ Introduction à l'archéologie précolombienne.

Présenter les principales civilisations précolombiennes du Mexique : les Mayas et les Aztèques. Illustrer l'exposé de diapositives sur les monuments de ces civilisations.

Consulter les sites suivants :

-Le Mystère des Mayas, disponible sur :

<<http://www.civilization.ca/civil/maya/mmintfra.html>>

☞ The Mayan, contenant des pages remarquables sur l'architecture maya, disponible sur :

<http://www.geocities.com/architecture_aztec_america/america_mayan_1.htm>

☞ Foundation for the Advancement of Mesoamerican studies, disponible sur :

<<http://www.famsi.org/>>

☞ Site de l'équipe pédagogique « Aztechs », disponible sur : <<http://www.mexicolore.co.uk>>

Se référer à :

☞ Michael D. Coe, *Les premiers mexicains : Olmèques, Toltèques, Aztèques*, Armand Colin, 1985

☞ Prescott Williams, *Histoire de la conquête du Mexique*, Pygmalion, 1997

■ Étudier le tableau de Manet, *L'Exécution de Maximilien*. S'inspirer de Rose-Marie & Rainer Hagen, *Les dessous des chefs-d'œuvre*, TASCHEM, 2000.

■ Faire une brève **biographie d'Emiliano Zapata et de Pancho Villa**.

■ **Cinéma** : projeter et étudier les films suivants :

☞ *Frida*, de Julie Taymor (2002) sur la vie de l'artiste peintre mexicaine Frida Kahlo.

☞ *Los Olvidados*, de Luis Buñel (1950), décrit, non sans humour, les conditions de vie des orphelins mexicains de l'époque.

☞ *Viva Zapata*, de Elia Kazan (1952).

■ **Littérature** : Lire et étudier les livres suivants :

☞ Octavio Paz, *Le labyrinthe de la solitude*, Gallimard, 1990.

☞ Carlos Fuentes, *La plus limpide région*, Gallimard, 1982

MYANMAR

Daw Aung San Suu Kyi, opposante à la junte militaire, placée en résidence surveillée.



Les Birmans l'aiment et l'admirent, car elle est leur seul espoir et le moteur de la **révolution birmane**. Mais derrière l'apparente fragilité d'**Aung San Suu Kyi** se cache une volonté de fer, cette même volonté qui la mène sur le devant du front, pour le **combat de la liberté**, sa liberté et celle de son peuple. Du haut de son mètre soixante, cette femme âgée de 58 ans est devenu le pire cauchemar de la junte militaire birmane.

Daw Aung San Suu Kyi est née à Rangoon le 19 juin 1945. L'**assassinat en 1947 de son père**, le Général Aung San, qui fut le dirigeant de la Birmanie et héros vénéré de l'indépendance, fut un des facteurs les plus dominants dans sa lutte pour la paix et la liberté du peuple birman.

A l'âge de 15 ans, elle part étudier en Inde, où sa mère est ambassadrice. Elle y étudie la politique, puis continue son éducation à Oxford où elle suit des études en philosophie, économie et politique. Elle part ensuite travailler à New York, aux **Nations Unies** où elle rencontre le Dr. Michael Aris, qui devient son mari.

C'est par malheur qu'elle retourne pour la première fois en Birmanie, puisqu'elle part assister sa mère sur son lit de mort. Lors de ce séjour, elle est le **témoin de la répression sanglante** du soulèvement populaire du 8 août 1988. Elle décide alors de se joindre au **mouvement pro-démocratique**, la *National League for Democracy* (NLD) (Ligue National pour la Démocratie), et prononce son premier discours public le 25 août 1988. Cette intervention eut un impact énorme. Aung San Suu Kyi devient le chef du NLD, et repré-

sente pour la population l'**opposition à la dictature**.

Ce sont désormais des milliers de gens qui se pressent à travers tout le pays pour l'écouter parler de démocratie, de désobéissance civile non-violente, de justice, de liberté, d'égalité et de lutte, mais la pression militaire augmente, jusqu'en juillet 1989 où elle est placée en **résidence surveillée**. Contre toute attente, le conseil militaire permet une élection générale en 1990. La NLD gagne facilement l'élection parlementaire, mais les militaires refusent de reconnaître les résultats des élections, et Aung San Suu Kyi, ainsi que tous les autres dirigeants de la NLD, sont à nouveau placés en résidence surveillée. Elle consacre les 6 ans de son emprisonnement à écrire de nombreux discours et livres, et reçoit le **Prix Nobel de la Paix** le 14 octobre 1991.

Remise en liberté en juillet 1995, on lui fait comprendre que si elle quitte le Myanmar, elle ne pourrait plus y rentrer. En mars 1999, son mari décède du cancer de la prostate en Angleterre, sans qu'elle puisse lui rendre visite.

Elle est à nouveau placée en résidence surveillée en 2000. Malgré les nombreux appels de la communauté internationale, sa situation ne s'est pas améliorée depuis.

Source : dossier *Visages du Monde*, disponible sur :

http://www.amnesty.be/rubrique.php?id_rubrique=300

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Myanmar est le pays le plus vaste de l'Asie du Sud-Est, (676.577 km²) plus grand que la France, le Benelux et la Suisse réunis. L'Océan Indien, qui le borde au Sud, est sa principale ouverture sur le monde (port de Yangon). L'actuelle « **Union du Myanmar** » regroupe l'état de Birmanie composé des 7 divisions de l'ancienne colonie anglaise : Sagaing, Mandalay, Magwé, Bago, Ayeyarwady, Yangon, Tanintharyi, et 7 États « ethniques » périphériques : Rakhine, Chin, Kachin, Shan, Kayah, Kayin et Mon. La majorité de la population est **bouddhiste** (87%).

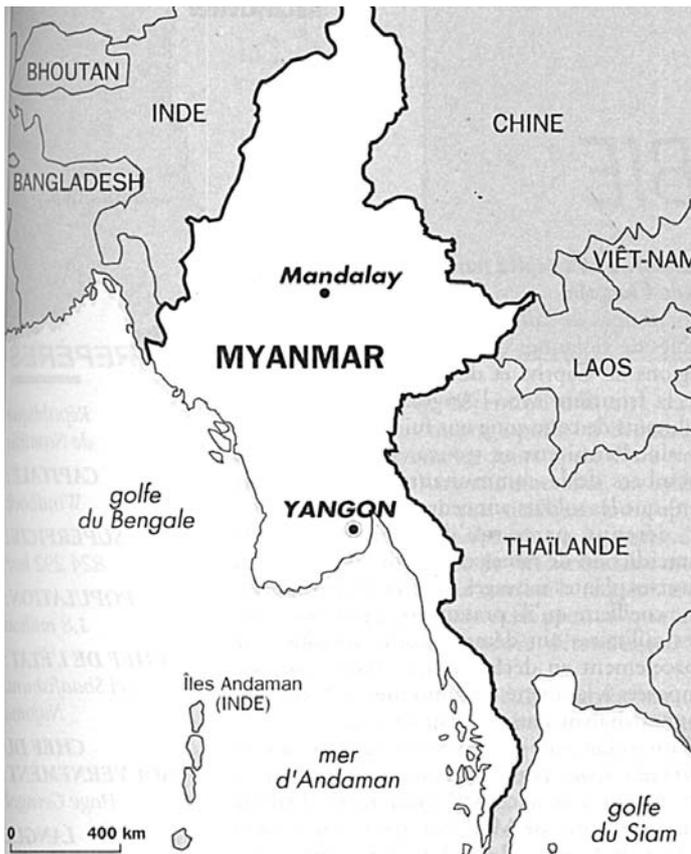
Cette **ancienne colonie britannique** est devenue indépendante en 1948 sous le nom de **Birmanie**. Le principal acteur de l'unité birmane, **Aung San**, aidé par les Japonais puis par les Alliés, a été assassiné, laissant une petite fille âgée de 2 ans : **Aung San Suu Kyi**. La Birmanie est alors menacée d'éclatement du fait de **révoltes communistes** et **nationalistes**. Le **désordre politique et économique** entraîne un **coup d'état** du **général Ne Win** (1962) qui installe une dictature militaire "socialiste". Les manifestations de 1988 pour la démocratie sont réprimées dans le sang. En mai 1989, le pays est rebaptisé « Myanmar ». En 1990, la junte (le S.L.O.R.C.) organise puis refuse des élections, gagnées à 82 % par la **Ligue Nationale pour la Démocratie** menée par Aung-San-Suu-Kyi. En 1997, le S.L.O.R.C. devient S.P.D.C. (State Peace & Democracy Council) et le Myanmar, membre de l'ASEAN (Association des Nations du Sud Est Asiatique).

Des **minorités ethniques** (Karen, Kachin, Shan) entretiennent des mouvements de **guérilla**. **Trois mil-**





ions de personnes ont été déplacées lors des dernières décennies à cause de ces conflits interethniques. Aujourd'hui, le pays est toujours contrôlé par une **dictature militaire** implacable et corrompue, qui -comme les



rébellions qu'elle combat, s'enrichit du **trafic de drogue**. L'**Union Nationale Karen (UNK)**, organisation d'opposition armée, et le gouvernement n'ont pas réussi à s'entendre sur les termes d'un cessez-le-feu. Les combats continuent donc dans l'État kayin. Dans l'État chan, un conflit oppose toujours les forces gouvernementales à l'Armée de l'État chan-Sud. Le S.P.D.C. a exigé de certains groupes de cet État, qui avaient signé des accords de cessez-le-feu, qu'ils rendent leurs armes. De moindre importance, mais également constitués sur des bases ethniques, d'autres groupes d'opposition continuent d'affronter les troupes du S.P.D.C. dans les États chin et kayah.

Les Etats-Unis ont maintenu l'**embargo** de 1997 sur tout nouvel investissement au Myanmar et l'Europe a reconduit la **suspension de son aide**. Selon l'ONU, plus de la **moitié des habitants vivent au-dessous du seuil de pauvreté**. La moitié des enfants terminent leurs études primaires. Le taux d'alphabétisation est en constante régression, alors que les postes santé et éducation ne représentent ensemble que 7% du Produit Intérieur Brut (PIB). Un programme d'urgence serait crucial pour lutter contre l'épidémie de sida, la plus forte de la région.

La Chine communiste est devenue le premier partenaire économique en équipant l'armée birmane forte de 400.000 hommes (budget 50% du PIB) et en construisant des routes stratégiques (facilitant les trafics de drogue et d'armes) ; les Chinois sont les plus riches citoyens de Myanmar et sont parfois perçus par les Birmans comme les « nouveaux colonisateurs ».

DROITS HUMAINS

En février 2003, pour la première fois, Amnesty a été autorisée à mener une mission au Myanmar. Si cette évolution est positive, le pays détient toujours un **profil désastreux en matière de droits humains**. Plus de **1 100 prisonniers politiques** ont été placés ou maintenus en détention. Parmi eux figurent plusieurs centaines de prisonniers d'opinion, incarcérés pour avoir milité de façon non violente dans l'opposition politique. Au moins 250 détenus politiques ont été libérés. En 2005, dans le cadre de ses

opérations anti-insurrectionnelles, l'**armée a encore réprimé les minorités ethniques**, obligeant notamment certains habitants à des **travaux forcés**. Plusieurs agences des Nations Unies, notamment l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et diverses organisations d'aide internationales se heurtent à des difficultés croissantes dans leur action en faveur des populations vulnérables. Au mois d'août 2005, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) a indiqué qu'environ **40 % des enfants du Myanmar souffrent de malnutrition**, malgré les ressources largement suffisantes dont dispose le pays. **Le S.P.D.C. limite fortement les activités des Nations Unies et des organisations d'aide internationales**, leur interdisant de plus en plus l'accès aux populations vulnérables. Il s'est notamment opposé aux actions du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'OIT. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a annoncé en août qu'il mettait un terme à sa présence au Myanmar à la fin de l'année 2005, en partie en raison des difficultés rencontrées.

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur :
<<http://web.amnesty.org/report2006/mmr-summary-fra>>

PISTES PÉDAGOGIQUES

- Faire une **présentation détaillée du bouddhisme**.
- Projeter des diapositives des temples du Myanmar, pour introduire le thème plus vaste **des arts architecturaux**. (images disponibles sur : <<http://www.seasite.niu.edu/Burmese/Culture/WilsonPages/MandalayRegion/MandalayRegion.htm>>)
- Partir de l'exemple du Myanmar pour aborder le phénomène politique que sont les « **narcodictatures** », ces régimes politiques autoritaires qui profitent des rentes du commerce de stupéfiants. Bibliographie sommaire sur la géopolitique de la drogue:
 - ☞ Site internet de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, <www.unodc.org>
 - ☞ UNODC, *The Opium Economy in Afghanistan : An International Problem*, janvier 2003, disponible sur : <http://www.unodc.org/pdf/publications/afg_opium_economy_2003.pdf>
 - ☞ UNODC, *Myanmar Opium Survey 2005*, disponible sur : <http://www.unodc.org/pdf/publications/afg_opium_economy_2003.pdf>
 - ☞ Francis Christophe, *Birmanie, La Dictature du Pavot*, 1997, disponible (commande payante) sur : <<http://www.pachouvy.org/indexouvragesreference.html>>

Littérature : lire et étudier :

Aung San Suu Kyi, *Se libérer de la peur*, Editions des Femmes, 1991: rassemble les textes et discours politiques d'Aung San Suu Kyi durant la période où elle a pris la tête du mouvement démocratique.

Ma Ma Lay, *La Mal-Aimée*, L'Harmattan, 2000: l'œuvre d'une célèbre journaliste, féministe et ardente nationaliste. Seul roman birman traduit en français.

Cinéma : projeter et étudier :

Rangoon (Titre original: *Beyond Rangoon*) de John Boorman (1995) – disponible à la Médiathèque.

Laura Bowman, médecin, a accepté d'accompagner sa soeur, Andy, en voyage dans le Sud-Est asiatique pour tenter d'échapper au traumatisme de la mort de son mari et de son fils, assassinés par un détraqué. A Rangoon, capitale de la Birmanie, Laura découvre un pays sous le joug d'une opprimente dictature militaire. Une nuit, alors qu'elle se joint à des opposants qui manifestent leur soutien à la charismatique Aung San Suu Kyi, elle perd son passeport. Elle est ainsi contrainte de prolonger son séjour dans une Birmanie en état de siège, tandis qu'Andy continue vers Bangkok.

NÉPAL

Bhawani Rana, militante des droits des femmes.



Elle vit à Nepalgunj, au Népal, où elle a fondé l'organisation **Saathi Banke** (<http://www.saathi.org.np>). Elle aide les **femmes** en leur proposant des **formations**, des **micro-financements**, un **soutien psychosocial** et des **conseils pour acquérir une indépendance**.

« Mon pays est en **guerre**. Ce sont les **femmes** qui en souffrent le plus. C'est pourquoi j'ai fondé la section Banque de Saathi. Jusqu'à présent, on a réussi à rester **neutre** dans le conflit. On aide les femmes victimes des maoïstes et de l'Etat. **Des veuves, des réfugiées et des vic-**

times de violence domestique. On essaie de les rendre autonomes. On les forme, on leur offre de l'argent pour monter une entreprise. Une somme de moins de 100 dollars suffit déjà. On offre de l'aide psychosociale au bureau et à l'extérieur. On travaille aussi dans les prisons pour femmes. On essaie de trouver des formations. »

Son témoignage est disponible sur :
<http://web.amnesty.org/actforwomen/Bhawani_Rana-fra>

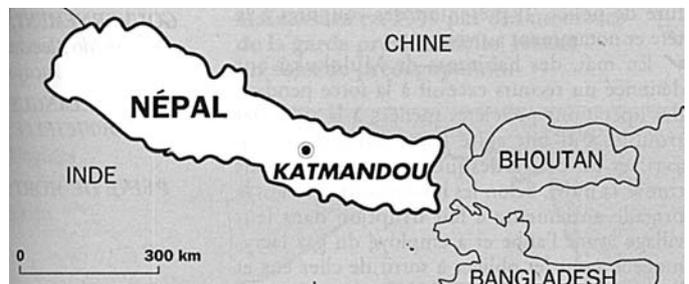


Une combattante de la rébellion maoïste.
© Philip Blenkinsop

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Situé dans l'Himalaya, entre les deux immenses nations que sont l'Inde et la Chine, le Royaume du **Népal** est un **Etat-tampon**. Les partis politiques étaient interdits dans ce petit pays qui est le **dernier royaume hindou** de la planète, mais qui comporte une importante **minorité bouddhiste**. Totalement dépendant de l'Inde sur le plan économique, le Népal est l'**un des pays les plus pauvres de monde**.

En 1990, après des manifestations violemment réprimées, une Constitution est proclamée et les partis autorisés. En 1996 commence une terrible guerre civile entre la rébellion, menée par le **Parti communiste népalais (PCN) maoïste**, et l'armée gouvernementale. La rébellion souhaite l'abolition de la monarchie ainsi que des réformes sociales. Les deux parties commettent de terribles violations, dont la population civile est la principale victime. Une nouvelle crise frappe le pays en 2001, avec l'assassinat du roi, de la reine et de huit autres membres de la famille royale. Les circonstances de cet assassinat ne sont pas très claires, mais il semble que le Prince héritier, Dipendra, soit lié à ce **massacre**... mais il meurt trois jours plus tard. Le frère



de l'ancien roi, le **prince Gyanendra**, lui a succédé au trône, dans un climat de tensions politiques. Fin juillet 2001, un accord entre le gouvernement et la rébellion maoïste met un terme provisoire aux actions violentes au Népal. Mais la guerre reprend en novembre 2001. En septembre 2002, alors que la Belgique s'interroge sur le fait de fournir des armes au Népal, les combats entre la guérilla et l'armée et les forces paramilitaires ne connaissent pas de trêve.

Le roi Gyanendra s'empare des **pleins pouvoirs** le 1er février 2005 en destituant le gouvernement et en déclarant l'**état d'urgence**. Il **suspend alors certains droits fondamentaux**, comme le droit au respect de la vie privée, la liberté d'expression, la liberté de réunion et d'association. Une stricte censure de la presse est imposée. **Des défenseurs des droits humains sont menacés et arrêtés**. Les manifestations en faveur de la démocratie sont réprimées. L'Etat d'urgence est finalement levé fin avril 2005, mais les droits fondamentaux ne sont pas rétablis dans leur intégralité. Des restrictions pèsent encore sur les organisations de défense des droits humains et sur la presse.

Le 3 septembre 2005, le **PCN maoïste décrète un cessez-le-feu unilatéral** pour une durée de trois mois. Cette trêve est ensuite été prolongée jusqu'à la fin de l'an-





née, bien qu'elle n'ait pas été totalement respectée. Les principaux partis politiques constituent alors une alliance pour la démocratie et engagent des pourparlers avec le PCN maoïste. Ces discussions débouchent, en novembre, sur l'annonce d'un accord en 12 points qui vise notamment à la tenue d'élections et au rétablissement de la démocratie. Après d'importantes manifestations, le roi finit par céder et annonce qu'il réinstaura le Parlement dissous en 2002. En mai 2006, la Chambre des représentants du Népal s'autoproclame «entité souveraine suprême du pays». Les pouvoirs du roi sont alors réduits considérablement. Il est notamment dépourvu de son titre de commandeur en chef de l'armée et le pays, désormais officiellement séculaire, n'a plus de «gouvernement royal» mais un «gouvernement népalais»

Prachanda, le chef de la rébellion maoïste au Népal, et Girija Prasad Koirala, le Premier ministre du pays, se rencontrent vendredi 16 juin 2006 à Katmandou pour la première fois dans le cadre du **processus de paix** qui a débuté en avril. Cette série de réunions doit tracer la voie d'une réforme constitutionnelle et de la tenue d'élections. L'espoir est de retour pour l'avenir du Népal, après les dix années de guerre.



Légende Népal : des femmes manifestent pour la paix, Kathmandou, septembre 2004. © Usha Titikshu

DROITS HUMAINS

Cela fait plus de neuf ans qu'un **conflit** opposait les forces de sécurité gouvernementales aux combattants du Parti communiste népalais (PCN) maoïste, avec des **conséquences dévastatrices** pour toute la société népalaise, surtout les femmes et les enfants. Cette guerre civile a coûté la vie à **13000** personnes. De nombreux habitants du pays ne peuvent plus jouir de leurs droits économiques et sociaux, en raison des grèves, de l'insécurité et des phénomènes d'exode que connaissait le Népal. Selon certaines estimations, 200 000 personnes restent déplacées à l'intérieur du Népal. Beaucoup d'entre elles vivent dans une grande pauvreté.

Les forces du PCN maoïste se sont livrées à des **attaques aveugles** ou visant délibérément des civils. Elles se sont également rendues coupables d'**enlèvements**, d'actes de **torture** et d'**homicides** sur la personne de civils, qu'elles accusaient, entre autres, d'être des « espions ». Les soldats faits prisonniers, leurs proches et les anciens combattants maoïstes ayant quitté le PCN étaient tués dans des conditions particulièrement horribles. Des combattants maoïstes ont enlevé plusieurs dizaines de milliers d'enfants à l'école, afin de les soumettre à des séances d'**éducation politique**. De plus en plus d'éléments indiquent que certains de ces enfants ont en fait été recrutés pour des activités armées.

Des enseignants sont torturés et tués, soit parce qu'ils ne se plient pas aux exigences des uns, soit parce qu'ils sont soupçonnés d'aider les autres. Beaucoup sont contraints de prélever une partie de leur salaire pour faire des «dons» et soutenir les activités maoïstes.

De son côté, le gouvernement s'est rendu coupable d'enlèvements de civils, de meurtres et d'actes de torture. Les autorités, aussi bien civiles que militaires, ont souvent fait obstruction au

cours de la justice : ainsi, il n'était pas rare qu'une personne libérée par un tribunal soit immédiatement replacée en détention. Le gouvernement a également contribué à la formation de « **forces de défense villageoises** ». Ces milices civiles n'hésitaient pas à enrôler sous la contrainte les villageois – les uns auraient été frappés, d'autres auraient été accusés de sympathies maoïstes si ils refusaient. Ces forces de défense villageoises ont souvent été accusées de s'en prendre aux femmes lors des perquisitions et des surveillances auxquelles elles se livraient.

Pour plus d'informations, voir le *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur :

<<http://web.amnesty.org/report2006/npl-summary-fra>>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ Présentez la méthode de développement qu'est le **micro-financement**, ses intérêts et les enjeux qu'il soulève.

Consulter les sites :

Pôle Microfinancement, disponible sur : <<http://microfinancement.cirad.fr/present.html>>

Année du Microfinancement, disponible sur : <<http://www.yearofmicrocredit.org>>

Se référer aux articles :

Elizabeth Littlefield et Richard Rosenberg, *Le Microfinancement et les Pauvres, Finances et développement*, juin 2004, disponible sur :

<<http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2004/06/pdf/litlefi.pdf>>

Fond International de développement agricole (FIDA), *Microfinancement Macro avantages*, disponible sur : <<http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2004/06/pdf/litlefi.pdf>>

Consulter

■ Réflexions sur le **rôle de la femme dans la société** : dégagez, avec vos élèves, les raisons pour lesquelles les campagnes pour respect des droits humains et pour la paix, tout comme les campagnes de développement local, s'adressent souvent aux femmes.

■ Projetez et étudiez le témoignage de **Bhawani Rana** (Témoignage disponible sur : <http://web.amnesty.org/actforwomen/Bhawani_Rana-fra>).

■ Vous pouvez aussi visionner un film (en anglais) sur les **enfants soldats** au Népal, disponible à cette adresse :

<http://web.amnesty.org/pages/npl-260705-action-fra>

Autres sites intéressants

http://www.enfantsetdeveloppement.org/kat_activites.htm

Un projet de soutien aux enfants des rues du Népal

http://users.skynet.be/bikas/Pages/fr100_Intro.htm

L'association belge Bikas est spécialisée sur les projets humanitaires et touristiques au Népal.

http://www.unicef.org/french/infobycountry/nepal_nepal_bacground.html

Page de l'UNICEF consacrée au Népal.

Cinéma : Projeter et étudier : *La plainte de Dhawli*. (Le Chemin des écoliers), UNICEF (1989)

Dans un village proche de l'Himalaya, les garçons vont à l'école. Les filles, non, elles ont trop à faire à la maison et dans les champs. Pour les aider et éviter qu'elles ne deviennent illettrées comme leur mère, l'Unicef a mis sur pied un programme spécial d'éducation pour filles. Ce système éducatif est décrit au travers du portrait de Dhawli, petite Népalaise de 12 ans. Des villageois, parents et institutrices témoignent. Disponible à la Médiathèque.

OUZBEKISTAN

AHMADJAN MADMAROV et les membres de sa familles : harcelés et torturés.



L'Ouzbek Ahmadjan Madmarov a reçu le **Prix Frontline** des défenseurs des droits humains en 2006. Il est le Président régional de l'**Organisation Indépendante des Droits Humains en Ouzbékistan** (NOPCHU), l'une des rares organisations des droits humains enregistrée officiellement dans ce pays.

Depuis plus de trente ans, il **condamne les graves violations de droits humains** commises en Ouzbékistan, telles que la **torture**

policière, la détention arbitraire et l'absence de liberté religieuse. Il a payé chèrement son action en faveur des droits humains. Menaces, **restriction** de sa liberté de mouvement et surveillance font partie du quotidien de l'une de ces rares personnes qui ont osé parler contre le régime de Karimov. En Ouzbékistan, les autorités ciblent et **persécutent** fréquemment les **défenseurs des droits humains** dans le but de les voir renoncer à leur action.

En ce qui concerne Ahmadjan, sa famille a également été victime de persécutions : **trois de ses fils et deux de ses neveux purgent de longues peines de prison dans des conditions inhumaines**. Les circonstances de leur incarcération laissent croire qu'ils sont persécutés du fait de l'action d'Ahmadjan en faveur des droits humains. Suite à des procès très injustes, les cinq hommes ont été condamnés pour leur action prétendue au sein de Hikb-Ut-Tahrir, une organisation politique islamique interdite (une tactique fréquemment utilisée par les autorités ouzbeks). Des représentants des autorités ouzbeks auraient dit à Ahmadjan « *arrêtez vos activités en faveur des droits humains, et nous laisserons vos fils tranquilles. Nous arrêterons de les torturer. Nous aiderons peut-être même à les libérer.* »

Source : Front Line,
<<http://www.frontlinedefenders.org/award/2912>>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Ouzbékistan, en tant qu'État-Nation, ne voit le jour qu'en 1923, sous impulsion **soviétique**. Auparavant, les territoires le composant étaient des terres convoitées qui passaient périodiquement, au gré des conquêtes, d'un Empire à l'autre (Empire perse, grec, arabe, mongol, ottoman, russe, soviétique). Le contrôle de ces territoires était en effet d'une **importance stratégique primordiale**, puisque traversés par la **Route de la Soie**. La beauté légendaire des villes de **Samarcande** et de **Boukhara**, a longtemps été célébrée par les poètes et auteurs orientaux.

Toutefois, à partir du XIV^e siècle des émirats (*khanats*) indépendants se formèrent autour des villes principales (Boukhara, Tachkent).

Au 19^{ème} siècle, malgré la résistance farouche des nationalistes ouzbeks, l'**Empire russe** étend sa domination sur toute la région. Les territoires soumis sont regroupés au sein d'une



entité administrative appelée le Gouvernement général du Turkestan.

Les Soviétiques prennent le pouvoir en 1917 et proclament la création de la **République Socialiste Soviétique d'Ouzbékistan** en 1924. S'en suivent de profondes mutations culturelles (laïcisation) et économiques (industrialisation). L'Ouzbékistan n'accède à l'**indépendance** qu'en 1991 avec l'éclatement de l'U.R.S.S.

Depuis 1988, la République d'Ouzbékistan, **régime présidentiel fort**, voire autoritaire, est dirigé par Islam Karimov. Tout parti d'opposition est systématiquement muselé.

La **politique de répression** des autorités ouzbèkes contre les mouvements et organisations politiques islamistes entraîne leur radicalisation et une aggravation des tensions et violences sociales. Première destination touristique d'Asie centrale, pourvu en or, en gaz et en pétrole, deuxième exportateur mondial de coton, le pays a pourtant de nombreux atouts pour se moderniser et s'ouvrir au monde extérieur. Le régime peut compter sur l'appui de la Chine et de la Russie.





LES ÉVÉNEMENTS D'ANDIJAN

En mai 2005, une **émeute** éclate à Andijan, où une prison est prise d'assaut à la suite de l'incarcération de 23 hommes d'affaires accusés d'islamisme. Les rebelles libèrent quelque 2 000 prisonniers et enlèvent des otages pour résister aux forces de l'ordre. Pendant ce temps, des milliers d'habitants se rassemblent sur la place Babour pour les soutenir et réclamer plus de démocratie et de meilleures conditions de vie. **L'armée est envoyée afin de réprimer l'insurrection** et tire à la mitrailleuse dans la foule. Bilan : 187 morts selon le gouvernement, entre **300 et 700** selon les organisations internationales, voire un millier selon certains témoins.

À la suite du **refus de l'Ouzbékistan d'autoriser l'ouverture d'une enquête internationale indépendante sur cette répression**, l'Union européenne (UE) a décrété, en novembre 2005, un **embargo sur ses ventes d'armes** et ses transferts militaires à destination de l'Ouzbékistan. Elle a également **interdit de visa**, pour une durée d'une année, douze ministres d'État et hauts fonctionnaires ouzbeks. Seul le ministre de l'Intérieur a bénéficié d'une dérogation pour raisons humanitaires, afin de recevoir des soins médicaux en Allemagne. De leur côté, les autorités ouzbèkes ont interdit aux membres européens de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) l'utilisation de leur espace aérien et ont demandé à tous ces pays, exception faite de l'Allemagne, de retirer leurs troupes de la base aérienne de Termez. Il faut dire que l'Allemagne est prête à fermer les yeux sur les violences de l'État, car elle compte sur cette base stratégique pour assurer la sécurité des soldats allemands engagés dans des opérations de maintien de la paix en Afghanistan...

Également en novembre 2005, les militaires américains ont achevé leur retrait de la base aérienne de Khanabad, comme l'avaient exigé les autorités ouzbèkes. La base aérienne était louée à bail depuis octobre 2001 dans le cadre de la « *guerre contre le terrorisme* » menée par les États-Unis. Le 14 novembre, le gouvernement ouzbek a signé un accord de défense mutuelle avec la Russie autorisant celle-ci à utiliser les infrastructures militaires de l'Ouzbékistan. Toujours au nom de la lutte contre le terrorisme, les autorités ont mis en place un vaste système de surveillance des islamistes. Les habitants qui logent des étudiants sont même invités à dénoncer les éléments suspects (Voir Courrier International n°805 du 6/04/06).

DROITS HUMAINS

Depuis les événements d'Andijan, des centaines de **manifestants** ont été **interpellés** et, semble-t-il, **maltraités**. Les témoins ont été victimes d'**actes d'intimidation**. Des **journalistes et des défenseurs des droits humains ont été harcelés, battus et placés en détention** ; certains d'entre eux ont été inculpés de graves infractions pénales et sont considérés par Amnesty International comme des prisonniers d'opinion. À l'issue de procès truqués, au moins 73 hommes et femmes ont été reconnus coupables d'infractions relevant de « *terrorisme* » et condamnés à des peines allant de douze à vingt-deux années d'emprisonnement pour leur participation présumée au soulèvement. Les autorités ouzbèkes ont déjà fait plusieurs demandes d'extradition au Kirghizistan et au Kazakhstan. Les personnes concernées ont été placées en détention secrète, et, dans certains cas, **torturées**. Des dizaines de personnes auraient été condamnées à mort et **exécutées**. Aux termes d'un décret présidentiel, **l'Ouzbékistan s'est engagé à abolir la peine capitale en 2008**.

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur :
<<http://web.amnesty.org/report2006/uzb-summary-fra>>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ La **Route de la Soie** est l'un des premiers exemples d'intégration économique, politique et culturelle par l'établissement et le développement d'un « commerce international ». Présenter ce phénomène. Illustrer l'exposé par des cartes et des images des merveilles architecturales de la région (à Samarcande, le Registan ; à Boukhara le Labi-Hauz, etc). Retracer les expéditions de Marco Polo.

Se référer au dossier de l'UNESCO, disponible sur <<http://www.unesco.org/culture/silkroads/>>

Consulter le site <<http://marcopolo.mooldoo.com/>>, entièrement consacré à Marco Polo et à ses expéditions.

■ Aujourd'hui, l'Ouzbékistan est le deuxième pays exportateur de **coton**. A l'heure de la mondialisation, cela entraîne des connections insoupçonnées entre ce pays et le reste du monde. Un écrivain français, Eric Orsenna, a mené son enquête sur cet aspect de la mondialisation, en prenant le coton comme fil conducteur. Dans son récit, on voyage aux États-Unis dans les grandes fermes du Tennessee, dans les plantations démentielles du Brésil et dans leurs laboratoires d'OGM où on crée des plants lumineux en y plaçant des gènes de méduses et des cotons super résistants en y implantant des ADN d'araignées. On arrive en Ouzbékistan où tout un pays se donne au coton comme au temps de Staline, avant de partir en Chine dans la capitale mondiale de la chaussette, et en Egypte pour y retrouver une tradition millénaire et même en France, victime résignée de l'inévitable mondialisation.

Pour en savoir plus : Erik Orsenna, *Voyage au pays du coton, petit précis de mondialisation*, Fayard, 2006.

■ Lire et discuter :

-de l'aventure de Corto Maltese : Hugo Pratt, *La Maison Dorée de Samarcande*, Casterman, 1994 (bande-dessinée).

-d'Amin Maalouf, *Samarcande*, Livre de Poche, 1989, sur l'Orient du XIXe et le libre penseur Omar Khayyâm.

RUSSIE



Imran Ezhiev, torturé, menacé.

Imran Ezhiev est le dirigeant du Centre d'information de la société pour l'amitié russo-tchéchène dans le Nord Caucase, il est le coordinateur du Groupe Helsinki de Moscou et il fait partie d'un groupe de travail sur les droits humains en Tchét-

chénie organisé par la **Commission présidentielle des droits de l'homme. Arrêté au moins une dizaine de fois au cours des cinq dernières années**, il n'a cependant jamais cessé son action en faveur des droits humains. Le 17 septembre 2000 il a été **arrêté** et maintenu en détention au Département régional de l'Intérieur (ROVD) d'Achkoi-Martan ; il aurait été **battu** à plusieurs reprises sur la colonne vertébrale, et, comme il disait qu'il avait mal à une dent, par dérision on les lui a toutes **arrachées**. On lui a également **arraché les ongles** et **menacé** de « disparition ».

Ce qui semble être une campagne d'intimidation contre les membres du Centre d'information de la société pour l'amitié russo-tchéchène s'est poursuivie et intensifiée pendant les mois de juin et juillet 2004. Le 12 juillet, vers 18h30, plus de **40 policiers ont effectué une descente** dans les locaux de la Société dans la ville de Karabulak, en Ingouchie. La plupart des policiers portaient des masques et des tenues de camouflage, ils étaient armés de mitraillettes. Ils ont fouillé les bureaux, sans dire, semble-t-il, qui ils étaient ni montrer de mandat de perquisition. Ils ont apparemment confisqué six bandes vidéo, quatre disques d'ordinateur et des dossiers qui contenaient des témoignages de victimes de violations des droits humains par les forces fédérales russes en Tchétchénie, les noms des auteurs présumés de ces faits et des renseignements concernant des véhicules utilisés pour enlever des civils.

Imran Ezhiev est arrivé pendant la perquisition et a dit aux policiers que, en l'absence de mandat, leur action était illégale. Un des hommes lui aurait crié : **« Ta naissance était illégale; le fait que tu sois tchéchène est illégal. N'aie crainte, nous ferons en sorte de trouver à t'accuser de quelque chose »**.

Pour plus d'informations, se référer au rapport d'Amnesty International, *Russie* :

Il est dangereux de parler : Attaques visant les défenseurs des droits humains dans le contexte du conflit armé en Tchétchénie, disponible sur :

<<http://web.amnesty.org/library/index/fraEUR460592004>>

Source : Rafto, <www.rafto.no/uploads/lida5.jpg>



Portrait : Lida Yusupova

Lida Yusupova est coordonnatrice au bureau de Grozny de l'organisation de défense des droits humains **Memorial**, basée à Moscou. Ce petit groupe est l'une des rares organisations de défense des droits

humains encore active en Tchétchénie ; c'est grâce à elle que parviennent au monde des informations cruciales sur les atteintes aux droits humains perpétrées dans cette république de Russie. Lida **rassemble les témoignages des victimes qui osent se rendre au bureau de Grozny mais va aussi sur le terrain, là où ont eu lieu massacres et disparitions. Elle accompagne les victimes qui portent plainte contre l'armée russe et les services de sécurité et fournit également une assistance juridique dans la limite du système judiciaire encore en place dans cette partie de la Russie.**

En 2001, le bureau de Lida Yusupova a été la cible d'une attaque directe de l'armée.

Lida Yusupova a reçu le Prix de de la Fondation Martin Ennals en 2004 et le Prix de la Fondation Thorolf Rafto en 2005.

Pour plus d'informations, se référer à :

■ Amnesty International, *Le Prix Martin Ennals est attribué à une Tchétchène, pour sa défense des droits humains*, disponible sur : <<http://www.amnestyinternational.be/doc/article3583.html>>.

■ Commission International de Juristes, *Russie - Une femme tchéchène, défenseur des droits de l'homme, lauréate du prix le plus prestigieux du mouvement des droits de l'homme*, disponible sur :

<http://www.icj.org/news.php3?id_article=3200&lang=fr>

Portrait : Natalia Khodyreva



Universitaire de formation, elle est responsable du **Centre de crise pour les femmes de Saint-Petersbourg**. Elle **héberge et défend** dans son Centre de crise les femmes victimes de violence et de trafic. « Nous travaillons pour les femmes violentées, battues... Lorsque j'ai été victime de violences conjugales, il n'existait aucun centre d'aide. Maintenant il en existe 40 mais ce n'est pas assez. **Les associations qui s'en occupent ont besoin d'être soutenues** ».

Pour plus d'informations, contacter Amnesty International France, <www.amnesty.asso.fr>.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Par conquêtes et colonisations, la Russie a connu une expansion territoriale ininterrompue du XVI^e au XIX^e siècle qui en a fait **l'État le plus étendu du monde**.

Le climat y est particulièrement froid. La **vodka** y coule à flot, causant un des pires taux d'alcoolisme au monde.

Depuis 1990, la Fédération de Russie - héritière de **l'Union soviétique** (URSS) - est constituée de 90 Républiques, régions et territoires. En 1994, le Président **Eltsine** envoie ses troupes dans une petite république du Caucase qui avait déclaré son indépendance, la **Tchéchénie**. Les troupes russes y rencontrent une énorme résistance. **Grozny**, la capitale de Tchétchénie, est dévastée. Un accord de paix est négocié en août 1996, après un bilan catastrophique : la première guerre tchéchène aurait provoqué 15 000 morts parmi les soldats russes,





10 000 parmi les soldats indépendantistes tchétchènes et plus de 80 000 civils... En septembre 1999, l'opinion russe est traumatisée par une vague d'attentats attribués aux indépendantistes tchétchènes. **Vladimir Poutine**, devenu depuis Président, utilise cette peur pour déclencher une seconde guerre en Tchétchénie, toujours en cours, provoquant un nouvel exil de la population. Le pouvoir russe organise en mars 2003 un référendum pour montrer que la population refuse l'indépendance et l'autorité de leur président élu Alan Maskhadov, non reconnu par Moscou. 95% des habitants se



seraient prononcés en faveur de la nouvelle Constitution et contre l'indépendance. En fait, ce vote s'apparente plus à une **parodie de démocratie** et vise surtout à faire croire que tout est rentré dans l'ordre en Tchétchénie.

En septembre 2004, à **Beslan**, des terroristes prennent en otage toute une école. Après trois jours de siège, les forces russes donnent l'assaut qui produit un bain de sang. Selon le bilan officiel, il y aurait eu 344 civils tués dont 186 enfants. Les preneurs d'otages étaient des Tchétchènes inspirés par Chamil Bassaïev.

D'importantes **manifestations** ont eu lieu en début d'année 2005 pour **protester contre la réforme du système d'aide sociale**. Au mois de septembre de cette même année, le **Comité des droits de l'enfant** [ONU] a signalé toute une série de problèmes relevés en Russie dans son domaine de compétence.

En Tchétchénie, le **chef séparatiste Aslan Maskhadov** a été tué le 8 mars 2005 à Tolstoï-Iourt, lors d'une opération menée par les forces de sécurité fédérales. De source officielle, Aslan Maskhadov aurait refusé de se rendre alors que les forces fédérales tentaient de l'arrêter. Des **élections législatives** se sont tenues en novembre 2005 en Tchétchénie. Elles ont été remportées par le parti Russie unie, favorable au Kremlin, avec 60 % des voix, mais ces résultats sont contestés par les organisations russes et internationales de défense des droits humains.

DROITS HUMAINS

Les défenseurs des droits humains sont en butte à une **hostilité croissante**. Certains ont été **poursuivis en justice** pour des activités relevant de l'exercice non violent du droit à la **liberté d'expression**. Le nombre de condamnations pour **crimes racistes** a légèrement augmenté en 2005, mais de nouvelles agressions de ce type ont été signalées. Certaines ont entraîné la mort.

La **violence domestique** est un phénomène courant, dont les victimes ne sont pas suffisamment protégées par l'État. Dans des **colonies pénitentiaires**, des détenus ont mené d'importants mouvements de protestation. Le **conflit en Tchétchénie** a, cette année encore, donné lieu à de **graves atteintes aux droits humains** (« disparitions », enlèvements, actes de torture, homicides, détentions arbitraires).

Les auteurs de ces actes jouissent généralement d'une totale **impunité**. Les personnes qui tentent d'obtenir justice sont la cible de manœuvres d'**intimidation** ou de **menaces de mort**. Certaines ont même été **tuées** ou ont « **disparues** ».

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur :-

<<http://web.amnesty.org/report2006/rus-summary-fra>>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ Faire une **présentation historique** de la Russie.

Se référer à :

- Michel Heller, *Histoire de la Russie et de son Empire*, Flammarion, 1999.
- Hélène Carrère d'Encausse, *L'Empire d'Eurasie. Une histoire de l'empire russe de 1552 à nos jours*, Fayard, 2005.
- *L'histoire russe* : <http://www.studyrussian.com/history/histoire.html>

• Le dossier *Russie* de l'Académie de Toulouse : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/histgeo/monog/histimm/russie/russie-2.htm>

■ Réaliser une recherche dans les documents d'Amnesty sur le **racisme envers les étrangers** en Russie.

■ Réaliser une étude sur les **idéologies marxiste et communiste**. En quoi ces idéologies s'opposent-elles/ressemblent-elles au capitalisme? Se référer à

- dossier *Les dérives identitaires : identités et discriminations*, 2005, disponible sur : <<http://www.amnestyinternational.be/doc/article6228.html>>.

• Jean Touchard, Louis Bodin, Pierre Jeannin, et Georges Lavau, *Histoire des idées politiques : Tome 2, Du XVIIIe siècle à nos jours*, PUF, 2006.

• Lire des extraits de textes de Karl Marx et de Friedrich Engels, disponibles sur :

<<http://hypo.ge.ch/www/cliotexte/html/marxisme.html>>

■ Quelle a été l'**attitude du pouvoir soviétique** à l'égard des droits humains? Faire le portrait de **grandes figures de la dissidence** sous l'ère communiste : Sakharov ou Soljenitsine (auteur de «L'Archipel du Goulag»).

■ Faire une recherche sur la **guerre en Tchétchénie** :

• Consulter les rapports d'Amnesty et de Human Rights Watch.

• visionner le film «La maison des fous» d'Andrei KONCHALOVSKY (disponible à la Médiathèque).

• lire «Chiennne de guerre» de Anne Nivat (Fayard) : un témoignage éclairant sur la guerre et ses causes. Contient des cartes utiles pour comprendre ce conflit.

■ Introduction à la **littérature russe** (Dostoïevski, Gogol, Tolstoï, Tchekhov, etc.) . Consulter le site de la littérature russe : <http://www.russie.net/litterature/>

Cinéma : projeter et étudier :

• *Le Cuirassé Potemkine*, Sergueï M. Eisenstein (1925). En 1905, la révolte des marins du Potemkine éclate comme un signe avant-coureur de la Révolution d'octobre. Sorti en 1925, ce film bouleverse le cinéma mondial. Disponible à la médiathèque.

• *Andrei Roublev*, Andreï Tarkovsky (1967). XVème siècle. Le moine Andreï Roublev, peintre d'icônes, participe à la réalisation des grandes fresques de l'église de Vladimir alors que les Tartares envahissent le pays et soumettent les habitants à d'hallucinantes cruautés. Ce spectacle conduit Roublev à une réflexion sur le rôle de l'art et de l'artiste. Refusant les normes esthétiques de la religion officielle, il conteste la valeur d'un «Jugement dernier» apocalyptique présidé par un Dieu vengeur et fait voeu de silence. Il ne sortira de son mutisme que 10 ans plus tard, après avoir rencontré un fondateur de cloches qui prétend posséder le secret d'un alliage découvert par son père. Disponible à la médiathèque.

• *Soleil trompeur*, Nikita Mikhalkov (1994) : A travers l'histoire de Dimitri et de Maroussia, hommage aux victimes et a tous ceux qui ont été brûlés par le soleil trompeur de la révolution. Un bon film pour parler du stalinisme et plus généralement de l'émergence des pouvoirs totalitaires. Voir la fiche pédagogique consacrée à ce film sur <http://www.cinehig.clio-nautes.org/article.php?id_article=120>

RWANDA

Aloys Habimana, un défenseur des droits humains obligé de quitter son pays pour se protéger d'une arrestation



À la fin du génocide, les autorités commencent à former des tribunaux pour juger ceux qui étaient accusés des pires crimes. Habimana offre alors ses services pour aider en tant qu'interprète une délégation d'avocats étrangers chargés d'observer les procès. Comme la délégation est annulée en raison des mauvaises conditions de sécurité, Habimana et ses collègues commencent à faire ce travail eux-mêmes et créent le **Centre de Documentation et**

d'Information sur les procès liés aux génocides, sous la tutelle de la **LIPRODHOR** (Ligue Rwandaise pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme).

Malgré les pressions de l'opinion publique et du gouvernement pour considérer les accusés comme automatiquement coupables, Habimana et les autres observateurs réclament des **procès équitables** pour tous. Mais ce travail se complique à cause de la qualité très variable des personnes formées pour rendre la justice, tant dans les tribunaux classiques que dans le système «**gacaca**», une formule de justice traditionnelle remise au goût du jour par le gouvernement. Certains jugements sont dictés par un désir de vengeance, parfois suite à de fausses accusations.

Avec la **LIPRODHOR**, il publie un rapport critique sur la façon dont la justice est rendue, tant pour les victimes du génocide que pour les accusés. Le plus important, pour Habimana, est de **rendre une justice transparente et juste**, pour aider le pays à repartir sur des bases saines. Pour lui, la vérité peut aider à guérir les traumatismes. Habimana regrette la situation actuelle au Rwanda, où selon lui le gouvernement est en train de commettre de nouveaux abus au nom de la prévention d'un nouveau génocide.

En avril 2004, après la publication d'un **rapport parlementaire** accusant les organisations de défense des droits humains rwandaises de promouvoir une «**idéologie génocidaire**», Habimana et ses collègues sont soumis à des **pressions importantes**. Il préfère alors **fuir à l'étranger pour éviter une arrestation**.

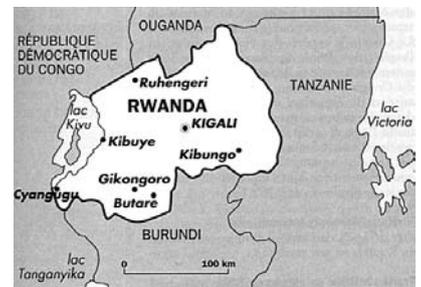
Source : site de l'Université de Wisconsin-Madison (USA), <http://www.news.wisc.edu/10875.html>

Autre témoignage d'Aloys Habimana (en anglais), disponible sur :

<http://www.pbs.org/frontlineworld/fellows/rwanda1103/>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Rwanda a vécu en 1994 un **génocide** parmi les plus importants de l'histoire de l'humanité. Les massacres organisés par les Hutus au pouvoir ont **décimé 80 % de la minorité tutsi** ainsi qu'un grand nombre de Hutus suspectés de sympathie pour les Tutsis ou militants de la société civile. Le génocide a causé **entre 800 000 et un million de morts**, sous les regards passifs de la communauté internationale et de l'ONU, dont les casques bleus censés maintenir la paix se retirent fin avril. Les combats provoquent un gigantesque exode. Par peur des représailles, les populations hutu fuient vers les pays voisins. D'immenses camps de réfugiés sont installés dans l'Est du Congo. A la fin 1996, une grande partie de ces réfugiés retournent au Rwanda, mais beaucoup d'autres (plus de 100 000) meurent durant les combats. Aujourd'hui, le calme est revenu au Rwanda, mais la population est traumatisée. Le pays fait face aux efforts de reconstruction mais a aussi dépensé d'énormes sommes d'argent pour financer **la guerre au Congo**. En effet, au nom de la poursuite des anciens génocidaires réfugiés dans la forêt congolaise, l'armée rwandaise a occupé une partie de l'Est du Congo (le Kivu), où elle a pillé les richesses naturelles de la région (coltan, or...). Les soldats rwandais envoyés au Congo ont aussi tué des civils, commis des actes de torture - notamment des viols - et se sont rendus responsables de «**disparitions**» ; ils ont en outre systématiquement harcelé les défenseurs des droits humains. Bien que l'armée rwandaise se soit à présent retirée du Congo, le Rwanda continuerait selon certaines sources à soutenir des groupes armés d'opposition dans l'Est du Congo (voir fiche Congo-RDC).



DROITS HUMAINS

Le **gouvernement du Rwanda**, de plus en plus **autoritaire**, a arrêté des **adversaires politiques, réprimé des journalistes indépendants, ciblé des défenseurs des droits humains, omis d'enquêter sur des disparitions** et **restreint les marges de manœuvre de la société civile indépendante**. Il existe un lien direct entre l'agression externe du Rwanda en République démocratique du Congo (RDC) et la répression interne des acteurs de société civile et des défenseurs des droits humains accusés de promouvoir une «**idéologie génocidaire**».

Le gouvernement du Rwanda a justifié ces actions afin de prévenir le «**divisionnisme ethnique**» et une éventuelle résurgence du génocide. En avril 2004, une Commission parlementaire a porté des **accusations d'idéologie génocidaire contre de nombreuses ONG de la société civile et ONGs internationales (dont 11.11.11)**. Dans son rapport, la Commission n'a pas défini le terme «**idéologie génocidaire**»





» ; elle a cependant associé l'observation du respect des droits humains, l'éducation civique, le développement fondé sur les droits, ainsi que toute critique contre la politique du gouvernement à l'idéologie génocidaire. En plus de banaliser le génocide, cette attitude du gouvernement sape les **efforts d'une réconciliation** à long terme.

Suite à la publication du rapport du gouvernement, dix défenseurs des droits humains de LIPRODHOR ont fui le pays et le nouveau dirigeant de LIPRODHOR s'est publiquement excusé auprès du gouvernement et du peuple rwandais. Le gouvernement a ordonné au procureur et à la justice d'enquêter sur les individus et les organisations identifiés dans le rapport : depuis, ils vivent sous la **menace d'une arrestation**. Les ONG proches du gouvernement ont établi une plate-forme de la société civile afin de parler d'une seule voix, laquelle est vraisemblablement **pro-gouvernementale**. Le gouvernement a par ailleurs proposé l'adoption d'une nouvelle loi qui limiterait l'indépendance et les activités des ONGs internationales.

Les militants des droits humains qui font entendre leur voix s'exposent à des agressions, physiques et verbales, et certains ont reçu des appels téléphoniques anonymes les accusant de trahison. Ces manœuvres d'intimidation réduisent au silence un nombre croissant de militants.

Pour plus d'informations, voir le rapport de Front Line « Rwanda : Disparitions, arrestations, menaces, intimidation et cooptation des défenseurs des droits humains 2001-2004 » (disponible sur <http://www.frontlinedefenders.org/francais/publications/2289>) ou le rapport annuel Amnesty 2006, disponible sur <http://web.amnesty.org/report2006/rwa-summary-fra>

LA JUSTICE, UN DÉFI DE TAILLE

La tâche du système judiciaire après le génocide s'est avérée trop lourde. Beaucoup d'avocats et de juges ont été tués lors des massacres. Des milliers de personnes ont été arrêtées et mises en prisons sur simple dénonciation, souvent sans la moindre preuve et sans jugement, dans des conditions de détention insalubres. Certains ont été condamnés à mort, lors de jugements inéquitables. Moins de 6% des détenus soupçonnés d'infractions liées au génocide ont été jugés. On comprend dès lors pourquoi les autorités ont décidé de libérer un grand nombre de prisonniers et de mettre en place un nouveau système de justice traditionnel, **la gacaca**, dont le but est à la fois la justice et la réconciliation. Les personnes soupçonnées de génocide sont aussi jugées devant le **Tribunal pénal international pour le Rwanda** (TPIR).

Les conséquences du génocide

Un carnage organisé, qui fait **800 000 morts et un million de réfugiés** en trois mois, sans que la Communauté Internationale ne réagisse. Les tueurs se cachent souvent parmi les réfugiés entassés dans des camps au Congo et en Tanzanie. Selon Amnesty International, le génocide, la guerre et le sida ont contribué à l'apparition au Rwanda d'une **génération d'enfants orphelins** vivant dans la plus grande pauvreté et vulnérables à toutes formes d'abus et d'exploitation.

Dans son rapport *Rwanda : Vouées à la mort, les victimes de viol atteintes par le VIH/SIDA* (index AI : AFR 47/007/2004), Amnesty International décrit à quel point les survivants du génocide et du conflit de 1994 sont restés marqués et traumatisés par ce qui s'est passé ; souvent marginalisés, ils ont peu accès aux soins médicaux. Les femmes ayant été **victimes de viol** restent les plus marquées par le génocide. Les Nations-unies estiment qu'entre **250 000 et 500 000 viols** ont été commis. Beaucoup de femmes vivent aujourd'hui après avoir été **contaminées par des maladies sexuellement transmissibles**, notamment par le virus du sida ; elles n'ont que très peu d'espoir de pouvoir recevoir des soins médicaux ou d'obtenir une quelconque réparation. 80% de ces femmes ayant survécu à des viols souffriraient toujours de **traumatismes graves**. Bien que l'accès aux soins médicaux se soit amélioré, la grande majorité de ces femmes ne peut qu'espérer en la prise en charge de leurs enfants après leur mort. Dans ce rapport, Amnesty International lance un appel au gouvernement rwandais pour qu'avec l'aide de donateurs internationaux, il favorise l'accès aux soins médicaux de toutes les personnes ayant subi des violences sexuelles ou autres.

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ Comparer le **génocide** rwandais et la shoah (génocide contre les Juifs et les Tziganes durant la seconde guerre mondiale) : quelles sont les points communs et les différences ?

■ Ecouter les **chansons** « Seul au monde », « Terre » ou « Parce qu'on vient de loin » de Corneille, lui-même un survivant du génocide rwandais. Inviter les élèves à **prendre la parole** et à commenter ces chansons, en décrivant le message et les sentiments qu'elles veulent faire passer.

Cinéma : projeter et étudier :

- *Hotel Rwanda* de Terry George (2005), raconte l'histoire d'un directeur d'hôtel qui sauve des centaines de Tutsis poursuivis par les génocidaires. Un très beau film qui permet également d'aborder les thèmes de la résistance et de la désobéissance.

- *Shooting dogs*, de Michael Caton-Jones (2005) : un autre film récent pour dire l'horreur du génocide rwandais et pour dénoncer l'attitude passive de la communauté internationale : les forces de l'ONU n'ont pas l'autorisation de défendre les populations civiles massacrées par des extrémistes Hutus, mais tirent sur les chiens qui dévorent les cadavres gisant sur les trottoirs...

Autres films :

- *Sometimes in April* de Raoul Peck, 2005.

- *100 days* de Nick Hughes, 2001.

Théâtre : la pièce *Rwanda 1994* du Groupov, mise en scène par Jacques Delcuvelierie, apporte un éclairage émouvant et interpellant sur le génocide. Voir interview du metteur en scène sur <http://www.peripheries.net/f-rwd.htm>

Documentaires

- *Après, un voyage dans le Rwanda* (2005 - Denis Gheerbrant, France)

- *Loin du Rwanda*, de Hubert Sauper : raconte la fuite par crainte de représailles des réfugiés rwandais hutus au Congo, après le génocide de 1994. Après trois ans d'exode, ils sont retrouvés, par hasard, par les Nations Unies en pleine forêt vierge congolaise. Harassés de fatigue, décimés par la maladie et la famine, cibles des différents groupes armés de la région, parmi lesquels les ex-Forces armées rwandaises, les milices Interahamwe ou banyamulenges.

Livres / témoignages / essais

- Ancien reporter à *Libération*, Jean Hatzfeld a quitté le journalisme pour se pencher sur le génocide rwandais.

Après *Dans le nu de la vie*, dans lequel il rapportait les récits des rescapés tutsis, il sort un nouvel ouvrage consacré cette fois aux tueurs des marais, *Une saison de machettes*, Jean Hatzfeld raconte ses entretiens avec les auteurs du massacre.

- Dans *Histoire d'un génocide*, Emmanuel Goujon écrit le drame du génocide rwandais. A travers de courtes nouvelles, l'auteur explore les sensations humaines, rapporte le récit des victimes et des survivants. Sans manichéisme aucun, il donne aussi un visage et une histoire à ces hommes devenus assassins et tombés dans la folie fratricide. Un livre pour comprendre.

- La bande-dessinée *Deo Gratias* de Jean-Philippe Stassen (Dupuis) : L'auteur a séjourné plusieurs mois au Rwanda en 1997 et au Burundi, dans un camp de réfugié, en 1999. Il en a tiré *Déogratias*, une histoire touchante, mais aussi un cri de colère face l'attitude des Européens par rapport au génocide rwandais.

Pour en savoir plus

- www.amnesty.be
- Sur le site de Résistances :

www.resistances.be/ibuka00.html, vous trouverez un dossier complet sur le génocide du Rwanda.

- Rapport de Human Rights Watch, *Génocide au Rwanda*, disponible sur : <http://www.hrw.org/french/reports/rw94/rwandamai94.htm>

SERBIE

des défenseuses des droits humains victimes d'intimidations

Sonja Biserko
Natasa Kandic
Biljana Kovacevic-Vuco



Biljana Kovacevic-Vuco du Centre pour la décontamination culturelle

En 2005, Amnesty a publié un rapport très critique dénonçant les multiples agressions et intimidations dont sont victimes les défenseurs des droits humains en Serbie.

Ces manœuvres d'intimidation ont pris la forme de menaces publiques – comme des graffitis sur les murs de leurs locaux ; de menaces écrites et verbales ; de soi-disant « cambriolages » et de menaces d'ouverture de poursuites apparemment infondées. Des défenseurs des droits humains et des avocats ont également été victimes d'agressions physiques. Ces faits se sont produits dans un climat d'inquié-

tude croissante concernant l'indépendance des médias et alors que des membres des médias indépendants ont fait l'objet de menaces.

Amnesty International constate que cette campagne de harcèlement et d'intimidation semble concerner principalement les dirigeantes de certaines de ces organisations. En plus d'être confrontées aux mêmes formes d'intimidation que leurs collègues masculins, elles sont aussi victimes de discrimination, de violences sexuelles, et d'accusations désobligeantes liées spécifiquement à leur statut de femmes. Parmi ces accusations, on relève des agressions verbales et écrites décrivant les femmes défenseuses des droits humains comme des « putes », ou des accusations avançant que le groupe « Femmes en Noir » (Zene u crnom) joue un rôle dans l'organisation de la prostitution féminine (voir ci-dessous). Amnesty International constate le rôle important qu'ont joué des femmes telles que **Natasa**



Natasa Kandic du Centre du droit humanitaire

Kandic du Centre du droit humanitaire, (Fond za Humanitarno pravo, HCL), **Sonja Biserko** du Comité d'Helsinki serbe pour les droits de l'homme (Helsinki Odbor za ljudska prava u Srbiji, Helsinki Committee), **Biljana Kovacevic-Vuco** du Centre pour la décontamination culturelle (Centar za kulturnu dekontaminaciju) et **Stasa Zajovic** de Femmes en Noir en s'opposant à la vision officielle des guerres dans les Balkans, en dénonçant les crimes de guerre et en exigeant que leurs auteurs soient appelés à en rendre compte.

Amnesty International remarque que certaines menaces ont été exprimées personnellement par des



Sonja Biserko du Comité d'Helsinki serbe pour les droits de l'homme

membres du gouvernement, ou par des membres de partis politiques qui travaillent en liaison avec le gouvernement. D'autres menaces – en particulier contre des organisations qui ont fait état de manœuvres d'intimidation de témoins au cours de procès pour les crimes de guerre – pourraient provenir de membres des forces de sécurité elles-mêmes.

Amnesty International constate également que ces agressions rappellent étonnamment – de par leur nature, sinon encore par leur intensité – la répression des défenseurs des droits humains, journalistes et militants d'opposition qui a marqué les derniers jours de la présidence de **Slobodan Milosevic**.

Pour plus d'informations, se référer au rapport « Les défenseurs serbes des droits humains sont en danger », <http://web.amnesty.org/library/Index/FRAEUR700162005?open&of=FRA-YUG>

INFORMATIONS GÉNÉRALES



La décennie 1990 fut marquée par la guerre en ex-Yougoslavie : 250 000 morts, plusieurs millions de réfugiés, l'éclatement de l'Etat yougoslave et la fin d'une société multi-ethnique.

La république fédérative de Yougoslavie, formée en 1945 par le régime communiste de Jozip Broz Tito, apparaissait comme une mosaïque de nations, composée de six républiques fédérées, de deux provinces et de nombreuses minorités ethniques. Cette fédération utilisait deux alphabets (cyrillique et latin) et était aussi le carrefour des religions orthodoxe, catholique et musulmane.

Après la mort de Tito en 1980, on observe un regain du nationalisme dans les différentes républiques fédérées.

Slobodan Milosevic, alors numéro deux du régime yougoslave, profite de la montée des tensions au Kosovo pour se faire élire président de la Serbie en mai 1989. Il concentre les pouvoirs en Serbie, en supprimant l'autonomie des provinces autonomes, la Voïvodine et le Kosovo.

Mais c'est en juin 1991 que la Yougoslavie se disloque, après que deux de ses républiques, la Slovanie et la Croatie, eurent proclamé leur indépendance. Il





s'en est suivi un meurtrier cycle de guerres. Affrontements tout d'abord aux frontières slovènes, puis, à plus grande échelle, en Croatie et en Bosnie-Herzégovine.

En Croatie et en Bosnie, dans les régions peuplées de nombreux Serbes, les nationalistes ont demandé le rattachement de leur région à la Serbie. Les dirigeants serbes ont tenté de constituer une « **mini-Yougoslavie** », avec la république du Monténégro, espérant y annexer les micro « républiques serbes » autoproclamées sur certaines portions de territoires de Croatie et de Bosnie. Cependant, après une existence de trois ans, cette fragile république de Serbie-Monténégro finit aussi par se scinder : le **Monténégro devient indépendant** suite à un référendum organisé en mai 2006, où le camp souverainiste l'emporte avec 55,5% des voix.

En Serbie même, le climat politique est toujours tendu. Peut-être parce qu'il tentait de s'attaquer à la criminalité organisée, le premier ministre serbe **Zoran Djindjic est assassiné en mars 2003**. Les criminels de guerre Mladic, Karadzic et Pavkovic n'ont toujours pas été livrés au Tribunal pénal international. Les relations sont donc difficiles avec l'Union Européenne. **La province du Kosovo**, peuplée à 90% d'Albanais, est au cœur de toutes les tensions. Si le Kosovo fait toujours officiellement partie de la Serbie, des institutions internationales (la Minuk des Nations Unies et la KFOR de l'OTAN) y ont été implantées, après l'intervention de l'OTAN en 1999, décidée pour mettre fin au massacre des Albanais par l'armée serbe. Le statut final du Kosovo n'est toujours pas tranché, la population albanaise ayant déjà opté pour l'indépendance, ce que refusent les 10% de Serbes, qui préfèrent un redécoupage des frontières qui leur permettrait de rattacher à la Serbie les régions où ils sont majoritaires.

DROITS HUMAINS

La coopération de la Serbie avec le Tribunal pénal international s'est améliorée au cours du premier semestre de 2005, en réaction aux vives pressions exercées par la communauté internationale. Onze suspects mis en accusation par le Tribunal se sont constitués prisonniers, apparemment de leur plein gré. La procureure du Tribunal a toutefois signalé en décembre 2005 une détérioration de cette coopération. Le Premier ministre du Kosovo, qui a fait l'objet d'un acte d'accusation, s'est mis à la disposition du Tribunal en mars. Les tribunaux de Serbie-et-Monténégro ont continué de juger ou de rejurer des Serbes et des Albanais du Kosovo inculpés de crimes de guerre. En Serbie, les procès d'un certain nombre d'anciens responsables, inculpés de complicité dans des crimes à caractère politique, se poursuivaient. Des cas de torture et de mauvais traitements policiers ont encore été signalés cette année. Les membres de la communauté rom étaient privés de nombre des droits les plus fondamentaux de la personne humaine. La traite de femmes et de jeunes filles à des fins d'exploitation sexuelle restait un problème très préoccupant.

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur :

<http://web.amnesty.org/report2006/yug-summary-fra>

PISTES PÉDAGOGIQUES

Histoire

Faites une ligne du temps de la guerre en ex-Yougoslavie.

Géographie

Situez sur une carte les différentes régions impliquées dans la guerre de l'ex-Yougoslavie. Détaillez les différents peuples et religions qui composent cette mosaïque ethnique.

Livres / Témoignages

Le journal de Zlata de de Zlata Filipovic (Poche) : Ce texte d'une jeune fille (née en 1980) peut être considéré à la fois comme une oeuvre littéraire (un journal intime écrit en une langue de bonne qualité) et comme un témoignage sur la guerre en Bosnie-Herzégovine. Entre septembre 1991 et octobre 1993, Zlata, qui vit à Sarajevo avec ses parents, raconte les événements de sa vie quotidienne, évoque ses états d'âme, rapporte des épisodes de la guerre, décrit les misères causées par cette guerre.

L'Air de la guerre de Jean Hatzfeld (Poche)

Jelena est Serbe. Mariana, Croate. Cela fait maintenant deux mois qu'elles vivent dans ce couloir, sur un tas de couvertures. Dehors, le bombardement de Vukovar fait rage. Sur la ligne de front, un bouilleur de cru a installé son alambic. Au milieu du vacarme, il surveille du coin de l'oeil la fabrication de l'alcool. Est-il fou ou simplement indifférent ? Jean Hatzfeld s'interroge. Pendant deux ans, il a sillonné l'ex-Yougoslavie en guerre, avant d'être touché par une rafale de Kalachnikov, un jour de juin 92. Grièvement blessé, il a été rapatrié en France. Il écrit alors ces récits de guerre, admirables de précision et de lucidité.

Débat

Slobodan Milosevic est mort le 11 mars 2006 en détention au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) de La Haye, avant d'avoir été jugé. Est-ce une bonne nouvelle pour les victimes de ses crimes de guerre ? Qu'en pensent les victimes selon vous ?

Faire une recherche sur le viol comme arme de guerre

Des milliers de femmes ont été violées dans ce conflit. Pourquoi les forces armées utilisent-elles cette technique ? Quels sont les autres conflits récents où le viol a été massivement pratiqué. Pour en savoir plus, voir le dossier «Papiers Libres 2004 - les violences contre les femmes» sur <http://www.amnestyinternational.be/doc/article4304.html>

Voir aussi le rapport d'Amnesty sur la traite des femmes et des jeunes filles prostituées de force au Kosovo : «Mais alors, on a des droits ?», sur le site <http://web.amnesty.org/library/Index/FRAEUR700102004?open&of=FRA-YUG>

Films disponibles à la Médiathèque

Le cercle parfait, d'Ademir KENOVIC, 1997

No man's land de Danis TANOVIC, 2000

Before the rain (Avant l'orage) de Milcho MANCHEVSKI, 1994

Welcome to Sarajevo de Michael Winterbottom, adapté du roman « Natasha's Story » de Michael Nicholson, 1997.

SOUDAN

Dr. Mudawi, prix Frontline 2005.

Le Dr. Mudawi a décrit les « **maisons fantômes** » dans lesquelles les prisonniers, et notamment les **défenseurs des droits humains**, sont **détenus illégalement et torturés**. En octobre 2005, il n'avait pu venir chercher le prix de l'ONG Frontline remis par Mary Mc Aleese, Présidente de la République d'Irlande, car il avait été **arrêté au Soudan**, son pays d'origine, quelques heures seulement avant son



départ pour l'Irlande. Il a été libéré le 16 mai 2006.

Il est le Président de l'**Organisation pour le Développement Social du Soudan (SUDO)**, <<http://www.sudosudan.org/>>. SUDO est une organisation bénévole créée pour **promouvoir un développement durable et le respect des droits humains**. Cette organisation est engagée dans des activités humanitaires parmi lesquelles des secours d'urgence dans le nord, le sud et l'ouest du Darfour tout comme l'enseignement des droits humains et

des projets de développement dans l'ensemble du pays. Le docteur Mudawi est un ingénieur de 49 ans qui a participé au design et à la fabrication de systèmes d'alimentation en eau. Il est aussi un maître de conférence à la Faculté d'ingénierie et d'architecture de Khartoum.

Pour plus d'informations, se référer à l'Action d'Amnesty International du 17 mai 2005, disponible sur : <http://www.amnestyinternational.be/doc/article5404.html>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Situé en Afrique du Nord-Est, le **Soudan** est le **plus grand pays du continent**. Le Nil Blanc et le Nil Bleu qui se rencontrent à Khartoum constituent les véritables axes du pays et assurent la continuité entre les zones tropicales du Sud et le désert du Nord. Les principales exportations du pays sont le coton, la gomme arabique et l'arachide.

La **première guerre civile** au Soudan oppose, entre 1955 et 1972, le **gouvernement** à des rebelles sudistes de l'ethnie **dinka** réclamant l'indépendance de leur région. Les **accords de paix de 1972** mettent fin à cette première guerre civile en offrant une large autonomie aux provinces du Sud. Mais les rivalités ethniques, territoriales et religieuses qui fragmentent profondément le Soudan ne s'apaisent pas pour autant.

Au début des années 1980, le président Nemeiry, à la tête d'une dictature militaire à tendance islamiste, reprend le contrôle de régions du Sud où sont découverts des gisements de pétrole. Dans le même temps, l'**établissement de lois islamistes entraîne le regroupement de combattants chrétiens**. En juillet 1983, des officiers déserteurs, dont le colonel dinka John Garang, fondent l'Armée de Libération du Peuple Soudanais (SPLA). Le Soudan replonge dans la guerre. En 1989, le groupe de militaires islamistes qui a pris le pou-

voir a instauré la charia (code pénal islamique).

Cette **guerre, d'origine religieuse** s'est déplacée aujourd'hui sur le terrain de la course au pétrole. En juillet 2002, un accord de paix entre le gouvernement de Khartoum et la rébellion du SPLA est signé à Nairobi, sous les auspices des Etats-Unis. Mais les combats reprennent dès septembre.

Un **Accord de paix global** a été signé le 9 janvier 2005, mettant fin à des décennies de guerre civile entre le nord et le sud. La paix a généralement été respectée, même si certaines milices du sud exclues de l'accord ont continué à se battre. Le groupe politique armé ougandais **Lord's Resistance Army (LRA, Armée de résistance du Seigneur)** a renforcé sa présence dans le sud du Soudan et multiplié les **attaques contre les civils et, parfois, le personnel des organisations humanitaires**. On s'attendait à ce que plus de trois millions de personnes déplacées et 500 000 réfugiés rentrent dans le sud.

La mort, fin juillet, de **John Garang de Mabior**, chef du gouvernement du sud du Soudan et premier vice-président du nouveau gouvernement d'union nationale, auquel a succédé Salva Kiir, a déclenché des émeutes de grande ampleur à Khartoum et à Juba. Quelque 130 personnes ont été tuées pendant ces violences et plus de 1 500 autres ont été arrêtées à Khartoum.

La crise du Darfour : la plus grave crise humanitaire du moment

La crise aiguë qui perdure au Darfour ne peut laisser personne indifférent. **Des crimes contre l'humanité y sont perpétrés en toute impunité**. Dans cette région de l'Ouest du Soudan, frontalière avec le Tchad, un terrible conflit oppose les **milices arabes « Janjawid »**, soutenues par le gouver-

nement soudanais, aux **groupes rebelles** issus de la population locale. Les combats ont provoqué le **départ de plus de deux millions de personnes**, tandis qu'entre **200 000 et 300 000 sont mortes au cours des trois dernières années**. Cette **catastrophe humanitaire**, qui s'apparente à un **véritable «nettoyage ethnique»**, est éclipsée par les pourparlers de paix en vue de régler le conflit qui oppose le nord et le sud du pays.

Amnesty International a recolté les témoignages de dizaines de villageois décrivant l'horreur des attaques perpétrées par les **Janjawids**. Ces combattants sans pitié et très mobiles qui terrorisent le Darfour sèment aussi la désolation dans tout l'est du Tchad, vidant les villages de leurs habitants.

Les Janjawids volent le bétail, qui représente la principale richesse, chassent les gens de leur habitation et tuent ou dispersent la population. Ils attaquent en masse, avec acharnement. Pour obliger les villageois à quitter leur habitation et leur terre, ils ne cessent de revenir, jusqu'à ce qu'il ne reste plus personne à tuer et plus rien à piller. Ils s'en prennent à des ethnies bien précises, souvent les plus nombreuses et les plus riches.

Quelles sont les causes du conflit au Darfour ?

Plusieurs raisons sont évoquées pour comprendre le drame de la guerre civile au Darfour. Pour le gouvernement soudanais, ce sont les **rivalités tribales** exacerbées par les sécheresses des dernières années, entre pasteurs nomades et cultivateurs sédentaires des montagnes du Djebel Marra qui





expliquent les déchirements de la région. A cela, se greffe la **soi-disante opposition ethnico-religieuse** entre Arabes et Africains (bien que cette vision soit réductrice). En réalité, tout le monde pâtit de conditions climatiques dramatiques, et l'ensemble des habitants de la contrée sont musulmans. Les raisons brandies par le pouvoir central de Khartoum ne sont pas suffisantes. Des accusations d'**ingérence** ont été formulées envers le Tchad et la Libye qui, fournissant des armes aux groupes ethniques, alimentaient les tensions régionales... Mais là encore, ces raisons ne sont pas déterminantes. En revanche, il semble que la **situation politique interne du pays** éclaire davantage les causes de la guerre. En effet, le Darfour fut pendant longtemps, la base populaire qui soutenait le pouvoir de Khartoum lui fournissant les cadres intermédiaires de l'armée, ainsi que les permanents du Congrès National, parti unique jusqu'en 1990. Depuis, le Darfour a été **marginalisé économiquement et politiquement** par la réforme constitutionnelle de 1994, qui a divisé la région en trois provinces, provoquant la perte d'influence des leaders locaux.

Ce ressentiment agite la région à partir de 2000, un Front de Libération du Darfour s'organise, et en février 2003, **une insurrection ayant la faveur du peuple** éclate dans la ville principale du Darfour. A Khartoum, le gouvernement ne peut supporter un tel camouflet et il lâche les milices arabes locales, les Jenjawid, qui équipées d'armes sophistiquées, ont **carte blanche** pour pratiquer des actions de razzias, incendier les villages, pratiquer des exécutions sommaires sur les populations «africaines» de la région.

Un accord de paix avec la principale faction rebelle au Darfour, le Mouvement/Armée de libération du Soudan (SLM), est signé en mai 2006 mais les combats n'ont pas cessé et des violations incessantes du cessez-le-feu sont signalées.

Mobilisation et urgence pour le Darfour

Les agences des Nations Unies ont commencé à dénoncer ouvertement le «**nettoyage ethnique**» à partir de mars 2004. En début d'année 2005, la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, a dénoncé les **crimes contre l'humanité** et les **crimes de guerre** commis dans la région. Enfin, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la **résolution 1593** menaçant de poursuites devant la Cour Pénale Internationale les responsables d'exactions. L'afflux d'aide d'ONG a certes évité une catastrophe de plus grande ampleur, mais l'aide humanitaire ne suffit pas à protéger les civils.

L'Union Africaine a envoyé au Darfour une **force armée de maintien de la paix** de 7 600 hommes. Il est prévu que cette force africaine cède la place à une force plus importante des Nations-unies d'ici la fin de l'année 2006, ce que refuse pour l'instant le gouvernement du Soudan.

La **Cour pénale internationale (CPI)** a commencé ses investigations sur les crimes commis au Darfour, mais elle n'a pas encore été autorisée à se rendre au Soudan. Le gouvernement soudanais a mis en place un tribunal national pour juger les crimes commis au Darfour dans le cadre du conflit et affirmé que la création de cette juridiction rendait la CPI superflue. Or, les autorités se sont contentées d'ouvrir des enquêtes ou d'engager des poursuites contre quelques-unes seulement des personnes soupçonnées de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre au Darfour.

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International* et à la fiche pédagogique LICRA, disponibles sur : http://www.licra.org/story/pdf/paragraph_68_2.pdf et <http://web.amnesty.org/pages/sdn-index-fra>.

DROITS HUMAINS

Le nouveau gouvernement d'union nationale, formé en juillet 2005 à la suite de la conclusion de l'Accord de paix global en janvier, a **levé l'état d'urgence** qui était en vigueur depuis 1989, hormis dans l'Est du Soudan et au Darfour.

La nouvelle Constitution intérimaire entrée en application en juillet 2005 contient de **nombreuses avancées en matière de droits humains**, mais la **peine de mort est maintenue**, y

compris pour les mineurs délinquants, et les hauts fonctionnaires responsables de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité continuent de bénéficier d'une immunité de poursuites. **Plusieurs centaines de prisonniers politiques sont maintenus en détention arbitraire** à Khartoum. Les arrestations arbitraires, la **détention au secret**, les **actes de torture** et les **restrictions à la liberté d'expression** persistent ; les principales victimes de ces pratiques sont les **défenseurs des droits humains**, les militants étudiants et les personnes déplacées vivant à Khartoum et dans la banlieue de la capitale.

Le gouvernement a engagé une procédure judiciaire contre l'**Organisation soudanaise contre la torture**, l'un des principaux groupes locaux de défense des droits humains, manifestement pour la réduire au silence. À la fin du mois d'août 2005, le Bureau des crimes contre l'État aurait engagé des poursuites contre cette organisation pour diffusion de fausses informations, sans toutefois l'en informer. Ses membres, accusés de divulgation de renseignements militaires, de diffusion de fausses nouvelles et de trouble à l'ordre public, sont passibles de peines d'au moins cinq ans d'emprisonnement.

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur :

<http://web.amnesty.org/report2006/sdn-summary-fra>

PISTES PÉDAGOGIQUES

PISTES PEDAGOGIQUES

■ **Réalisation d'exposés sur la crise humanitaire du Darfour.** Pour plus d'informations, consultez :

📖 le dossier *Crise Soudan* d'Amnesty International, disponible sur :

<http://web.amnesty.org/pages/sdn-index-fra>

Pour être au courant des actions prévues par la section belge d'Amnesty, voir aussi

<http://www.amnestyinternational.be/doc/article8727.html>

📖 le dossier *Crisis In Darfur*, du International Crisis Group, disponible sur :

<http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=3060&l=1>

■ **Introduction au Droit Pénal International.** Expliquer les enjeux soulevés par la création d'une Cour Pénale Internationale et par les lois de compétence universelle.

📖 voir le Dossier thématique de la FIDH, disponible sur :

<http://www.fidh.org/80/doc80fr.html>

📖 site internet de la Cour Pénale Internationale, <http://www.icc-cpi.int/>

📖 site internet de l'ONG ICC-NOW, <http://www.iccnw.org/>

📖 Amnesty International, *La Cour pénale internationale: la lutte contre l'impunité ne faiblit pas*, disponible sur :

<http://web.amnesty.org/pages/385-170706-feature-fra>

■ **Introduction à l'ethnologie des peuples du Soudan.**

Lecture et étude d'Evans Pritchard, *Les Nuer : Description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilote*, Gallimard, 1994. Bien plus qu'une simple description des modes de vie nuer, ce livre propose, entre autres, une réflexion sur la formation des identités par des dynamiques d'opposition.

■ **Projection et étude** du film-documentaire *Lost Boys of Sudan*, de Megan Mylan et Jon Shenk. Ce film retrace le parcours de deux orphelins soudanais, de leur village aux Etats-Unis où ils sont accueillis, en passant par un camp de réfugiés pour enfants au Kenya. Film et outils pédagogiques disponibles (commande) sur : <http://www.lostboysfilm.com/>

■ du documentaire *Closed District*, de Pierre-Yves Vandeweerdt, sur la guerre civile au Sud-Soudan et le rôle du pétrole dans ce conflit. Film disponible (commande) au GSARA : voir <http://mail.gsara.be/catalogue.htm>

Analyse d'une chanson

Alain Souchon - « C'est déjà ça » : une chanson qui évoque l'histoire d'un réfugié soudanais à Paris.

SYRIE

Aktham Naisse, harcelé par les autorités pour sa lutte en faveur des droits humains.

Créateur de la publication "Sawt al-Dimokratiyyah" (la Voix de la Démocratie), il a écrit plusieurs articles et **pris courageusement la parole dans des conférences nationales, régionales et internationales en matière des droits humains**. Il a été **arrêté à six reprises** pour avoir demandé publiquement le respect des droits fondamentaux. Ces dernières années, il a été accusé « d'opposition aux objectifs de la révolution » et de « dissémination de fausses informations dans le but d'affaiblir l'Etat », risquant une peine d'emprisonnement de 15 ans. Grâce à la pression internationale, il fut finalement acquitté par la Cour suprême de sûreté de l'Etat. Quelques jours avant le procès, Aktham Naisse s'adressait à la Fondation Martin Ennals dans ces termes : *"Je me sens davantage motivé et heureux parce qu'il existe des personnes qui s'intéressent à notre problème, des gens qui se soucient de nous et nous soutiennent dans notre lutte pour la liberté humaine. Je suis particulièrement touché parce que je sais que nous ne sommes pas seuls à combattre les violations des droits de l'homme."*

Aktham Naisse et les CDF avaient publié un rapport annuel sur les violations des droits humains perpétrées en Syrie et mené une campagne nationale en faveur de la levée de l'état d'urgence. En mars et avril 2004, ils avaient **dénoncé les atteintes commises contre les droits fondamentaux de la population kurde** du pays et ils avaient été le fer de lance d'une campagne appelant à la fin de l'état d'urgence. Aktham Naisse a exprimé à maintes reprises sa préoccupation au sujet des nombreux Libanais qui ont **«disparu»** en Syrie. Un très grand nombre de Libanais et de personnes d'autres nationalités ont en effet «disparu» après avoir été arrêtés ou enlevés par les autorités syriennes, ou livrés par des groupes armés ; pour beaucoup cela s'est passé au cours de la guerre civile libanaise (1975-1990) ou pendant le conflit qui a opposé la Syrie à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) dans les années 1980.

Pour plus d'informations, se référer à l'article de la FIDH *Un défenseur des droits de l'homme syrien reçoit le Prix Martin Ennals 2005*, disponible sur :

http://www.fidh.org/article.php?id_article=2745



Fateh Jamus, détenu depuis mai 2006.

Le défenseur des droits humains **Fateh Jamus** a été **arrêté** le 1er mai 2006 par les services de la Sûreté de l'État. Sa famille n'a pas été autorisée à lui rendre visite et n'a reçu aucune information le concernant. **Amnesty International craint que cet homme ne soit torturé** et le considère comme un prisonnier d'opi-

nion.

Fateh Jamus a été appréhendé à l'aéroport de Damas à son retour d'Europe, où il a pris la parole lors d'une conférence d'Amnesty International, en Suède, au sujet des droits humains

et de l'asile. Selon sa famille, un mandat d'arrêt a été émis à son encontre le 15 avril, alors qu'il se trouvait à Londres.

Pendant son séjour en Europe, Fateh Jamus s'est également entretenu avec le groupe chargé de la question des droits humains au sein du Parlement suédois. Au Royaume-Uni, il a notamment participé à une émission de radio promouvant le dialogue arabo-kurde et la réforme pacifique en Syrie.

Fateh Muhammad Jamus, ingénieur mécanicien et membre du *Hizb al Amal al Shuyui* (Parti d'action communiste, PAC), a déjà été arrêté en février 1982 et jugé avec d'autres membres du PAC par la *Mahkamat Amn al Dawla al Aliya* (Cour suprême de sûreté de l'État). Le 11 janvier 1994, il a finalement été **condamné à quinze ans d'emprisonnement**, à l'issue d'une **procédure inéquitable**. Fateh Jamus n'a été libéré qu'en 2000, après avoir passé dix-huit ans en prison !

Le 23 août 2003, il a de nouveau été interpellé, avec 13 autres personnes, alors qu'il participait à une conférence marquant le quarantième anniversaire de la proclamation de l'état d'urgence en Syrie. Fateh Jamus a été inculpé d'*«affiliation à une organisation secrète et [de] perpétration d'actes pouvant mener à des luttes intestines au sein de la nation»* et condamné à un an de prison. Les charges retenues contre lui ont été abandonnées à la faveur d'une amnistie présidentielle en 2003. Pour plus d'informations, se référer à l'Action Urgente d'Amnesty, *AU 113/06*, disponible sur :

<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAMDE240342006?open&of=FRA-SYR>

MICHEL KILO, détenu depuis mai 2006.

Selon l'OMCT, Michel Kilo, activiste prodémocratique et président de l'**Organisation pour la défense de la liberté d'expression et la liberté de la presse**, a été appréhendé par les services de renseignement syrien le 14 mai 2006 et risque d'être mal traité. A la mi-juillet 2006, il n'a toujours pas été libéré.



M. Kilo, qui a déjà été détenu pendant deux ans au début des années 1980, est **un des leaders de groupes de discussion entre ONG débattant régulièrement des réformes politiques**, de la démocratie et des droits humains en Syrie. Il est également journaliste au *Al-Quds*, un quotidien de langue arabe publié à Londres.

M. Kilo aurait été arrêté suite à la diffusion d'une pétition lancée par des intellectuels et défenseurs des droits humains syriens et libanais. Cette pétition appelait à une amélioration des relations entre les deux pays. Elle a été signée par 500 personnes, y compris par M.Kilo. Cependant l'**OMCT craint que son arrestation soit essentiellement liée à ses activités de défenseur des droits humains et des libertés fondamentales en Syrie**.

Pour plus d'informations, se référer au communiqué de l'OMCT, disponible sur

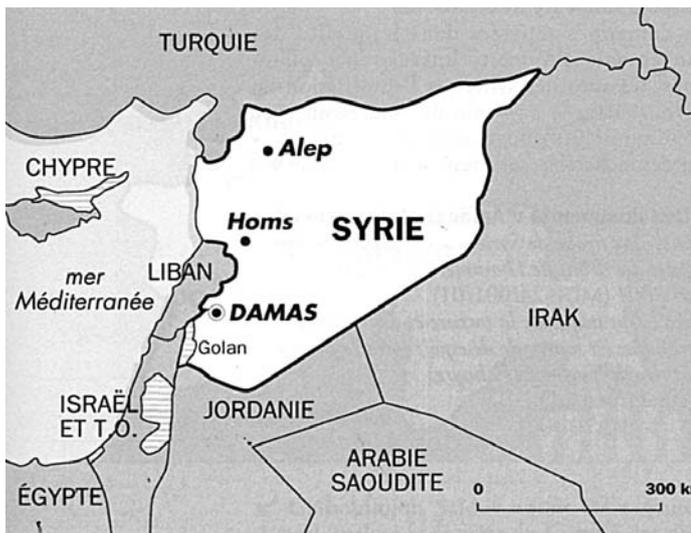
<http://www.omct.org/base.cfm?page=article&num=6055&console=close&kwrd=&rows=5&cfid=3785301&cftoken=25792288>





INFORMATIONS GÉNÉRALES

De 1510 au XIXe siècle, la Syrie est **occupée par des Turcs Ottomans**, mais la plus grande partie des régions désertiques du pays restent aux mains **des tribus bédouines**. En 1914-1918, pendant la Première Guerre mondiale, la Syrie est le théâtre de combats entre les Turcs soutenus par les Allemands et les Syriens soutenus par les Britanniques. En 1920 des Syriens nationalistes proclament **Faysal**, roi de la Grande Syrie (qui inclut la Palestine et le Liban), mais la même année la Syrie est placée sous mandat français par la Société des Nations. En 1946, la Syrie obtient son indépendance, mais souffre de 1949 à 1954 d'une série de coups d'état. En 1958, la Syrie fusionne avec l'Égypte sous la présidence de **Nasser** et devient la province septentrionale de la République arabe unie. Cette expérience politique ne dure guère longtemps, car en 1961 l'indépendance syrienne est restaurée à la suite d'un coup d'état militaire. En 1963, le **parti Baas** arrive au pouvoir et en juin 1967 **la Guerre des Six-Jours** éclate. Suite au conflit, le **Plateau du Golan** est annexé par Israël. En 1970, **Hafez el-Assad** prend le pouvoir. En 1973, **la Guerre du Kippour** : le 6 octobre, la Syrie mène avec l'Égypte une offensive surprise contre Israël. Les pertes humaines et les conséquences économiques sont considérables pour la Syrie. La guerre civile au Liban éclate en 1975. Occupant militairement l'est du Liban (plaine de la Bekaa et Beyrouth-Ouest) depuis 1976, l'armée syrienne investit le reste du Liban



en 1990 et le pays du Cèdre deviendra un Etat sous tutelle syrienne jusqu'en 2005. En 2000, Hafez el-Assad meurt et son fils **Bachar el-Assad**, lui succède. Après le « printemps syrien », période marquée par un climat de liberté d'expression et par la libération de centaines de prisonniers d'opinion, le régime renoue avec la ligne dure, ne tolérant aucune critique et jetant en prison les opposants.

La Syrie est de plus en plus isolée à la suite de l'assassinat de l'ancien Premier ministre libanais **Rafic Hariri**, perpétré à Beyrouth le 14 février 2005 et généralement attribué aux services secrets syriens. D'autres figures de l'opposition libanaise à la présence syrienne ont été ciblées par Damas, dont le journaliste et essayiste **Samir Kassir** assassiné à Beyrouth le 2 juin 2005 (voir sa dernière interview dans Libertés ! de juin 2005 : <<http://www.amnestyinternational.be/doc/article5614.html>>).

En mai 2005, les Nations unies ont confirmé que la Syrie avait retiré ses troupes du Liban. L'état d'urgence proclamé en 1962 est resté en vigueur. L'accord d'association entre la Syrie et l'Union européenne, signé en octobre 2004 et contenant une clause relative aux droits humains, n'avait toujours pas été approuvé fin 2005.

La Syrie a été montrée du doigt pour son soutien au Hezbol-

lah, et donc pour son implication dans l'enlèvement des deux soldats israéliens qui provoqua une des plus graves crises entre le Liban et Israël en juillet 2006 (voir fiches Israël et Autorité palestinienne).

DROITS HUMAINS

Amnesty International n'a pas été autorisée à envoyer une délégation dans le pays depuis 1997. **Des restrictions sévères pèsent toujours sur la liberté d'expression et d'association. De très nombreuses personnes sont arrêtées et plusieurs centaines sont maintenues en détention pour des motifs politiques à l'issue de procès inéquitables.** Quelque 500 prisonniers politiques ont toutefois recouvré la liberté à la faveur de deux amnisties en 2005. La torture et les mauvais traitements restent très répandus. Les femmes et les membres de la minorité kurde sont toujours victimes de discrimination. En juin 2006, 17 employés de l'État travaillant dans divers ministères syriens ont été licenciés sans explication ; leur renvoi semble toutefois lié à la signature d'une pétition, la Déclaration Beyrouth-Damas. Les 17 personnes ont signé la Déclaration qui demande la normalisation des relations entre la Syrie et le Liban ainsi qu'un appel en faveur de la remise en liberté de dix signataires de la Déclaration arrêtés à la mi-mai (voir communiqué Amnesty du 20/06/06).

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur <<http://web.amnesty.org/report2006/syr-summary-fra>>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ **Présentation de l'Histoire récente de la Syrie** (sous le mandat français, l'indépendance, la République Arabe Unie, la Guerre des Six Jours).

Se référer à

Cinéma et documentaires: projeter et étudier :

■ *Kippur*, d'Amos Gitaï (2000), sur la Guerre des Six Jours-*Un Orient de rêve, Les ruines du palais de la reine Zénobie à Palmyre* de Michaël Gaumnitz (2000).

Littérature : lire et étudier :

■ Myriam Antaki, *Les Caravanes du soleil*, Gallimard, 1992 : merveilleux voyage dans le royaume d'Ebla.

■ Salim Barakat, *Le Criquet de fer*, Actes-Sud, 1993 : raconte les quatre cents coups d'un enfant kurde dans une petite ville au nord de la Syrie. Suite du roman : *Sonne au cor !*

Extrait de *Le Criquet de fer*, disponible sur : <<http://tahin-party.org/textes/impp86-87.pdf>>

■ Marie-Cécile de Taillac, *La Comtesse de Palmyre*, Belfond, 1995 : brosse, sous une forme romancée, l'incroyable destin de la comtesse d'Andurain qui défraya dans les années 20-30, la chronique mondaine et judiciaire.

TUNISIE

Mohammed Abbou, en détention arbitraire depuis avril 2005.



Mohammed Abbou, avocat et défenseur des droits humains, a été condamné en avril 2005 à trois ans et demi d'emprisonnement, principalement pour avoir publié sur Internet deux articles critiques visant les autorités tunisiennes et dénonçant la torture dans son pays. Sa condamnation a été confirmée en appel en juin 2005 et il est

actuellement incarcéré à El Kef, à environ deux cent kilomètres de Tunis où réside sa famille, ce qui rend les visites de ses proches difficiles.

Du 11 mars 2006 au 15 avril 2006, il a observé une grève de la faim, afin de protester contre sa détention prolongée et le harcèlement dont il est victime de la part des autorités pénitentiaires de la prison d'El Kef.

Selon ses dires, des gardiens de la prison l'ont, plus d'une fois, réveillé au milieu de la nuit pour fouiller sa cellule. Il a confié à sa femme qu'après avoir exprimé sa volonté de ne pas partager sa cellule avec des prisonniers de droit commun, les gardiens de la prison l'ont **roué de coups** de pied et de coups de poing. Son matelas lui a, par ailleurs, été confisqué, si bien qu'il doit désormais **dormir sur un lit en fer**.

En novembre 2005, le **Groupe de travail sur les détentions arbitraires des Nations unies** avait conclu que la détention de Mohammed Abbou était effectivement arbitraire et constituait une violation de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que de l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le Groupe a également engagé le gouvernement tunisien à respecter les normes internationales concernant le cas de Mohammed Abbou.

Pour plus d'informations, se référer à l'action urgente AU 75/06 d'Amnesty International, disponible sur : <http://web.amnesty.org/library/Index/FRAMDE300102006?open&of=FRA-TUN>

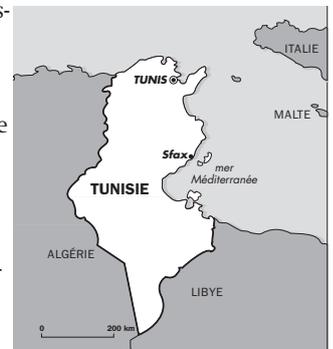
INFORMATIONS GÉNÉRALES

Pendant l'Antiquité, la Tunisie a fait partie de la **province romaine Africa** et a servi de « grenier » de l'Empire Romain. Elle n'a été arabisée qu'au VIIe siècle, avec l'arrivée des conquérants arabo-musulmans. Malgré les insurrections périodiques des Berbères, les courtes périodes d'invasion des Siciliens (1134-1148) et la tentative d'invasion des Français en 1270, la Tunisie reste sous le contrôle des dynasties arabes jusqu'au XVIe siècle.

Elle est rattachée à l'**empire Ottoman** en 1574. Le pouvoir impérial est alors exercé par des administrateurs locaux (Deys de Tunis jusqu'en 1705, puis Beys), ce qui permet aux autorités tunisiennes de rester relativement autonomes vis à vis du pouvoir central ottoman. La Tunisie multiplie les traités commerciaux avec les Européens, au prix d'une dépendance économique croissante. Ruiné à la fin du XVIIIe siècle, le pays doit accepter une tutelle occidentale. Le **protectorat français** sur la Tunisie est officialisé par la signature du Traité de Brado en 1881, au désarroi des nationalistes. Ceux-ci s'organisent autour de groupes comme les Jeunes Tunisiens ou le Destour. En 1932, Habib Bourguiba, membre du Destour et futur fondateur du Neo-Destour, crée le journal « l'Action Tunisienne », qui prône à la fois l'indépendance et la laïcisation de la société tunisienne. Il est arrêté et emprisonné pour conspiration contre la sûreté de l'Etat en 1938.

À la fin de la Seconde Guerre Mondiale, la lutte pour l'indépendance s'intensifie, ce qui contraint la France à promettre l'autonomie interne de la Tunisie en 1952. **L'indépendance est proclamée en 1956**. En 1957, **Habib Bourguiba**, alors Premier ministre, abolit la monarchie constitutionnelle et instaure un Etat laïque fort autour d'un parti unique, le Neo-Destour. Habib Bourguiba dirige la Tunisie pendant trente ans, jusqu'à ce que son Premier ministre, Zine el-Abidine **Ben Ali**, le destitue en 1987 sous prétexte que son âge avancé le rendait incapable de gouverner le pays plus longtemps. Il autorise le multipartisme et accepte que des partis islamiques, comme Al Al-Nahda, se présentent aux élections législatives et municipales de 1989 et 1990. Mais très vite, Ben-Ali met un terme à cette démocratisation et interdit les partis islamiques. La répression est extrêmement sévère à l'encontre des islamistes, avec peines de prison très longues, torture, procès inéquitables, bien qu'ils n'aient commis aucune violence, contrairement à l'Algérie. Cette répression s'est ensuite progressivement étendue à l'ensemble de l'opposition, aux communistes et aux défenseurs des droits humains.

Il contrôle Ben Ali a réussi à contrôler l'ensemble du pouvoir, notamment en plaçant des proches de sa famille à tous les niveaux de décision. Il est réélu en octobre 2004 pour un nouveau mandat de cinq ans, pour la quatrième





fois consécutive.

En novembre 2005, la Tunisie accueille le **Sommet mondial sur la société de l'information** (SMSI), qui réunit des représentants des gouvernements, des organisations internationales et de la société civile sous les auspices des Nations unies. Le choix de la Tunisie comme pays hôte a été critiqué par les organisations locales et internationales de défense des droits humains à cause des sévères restrictions de la liberté d'expression et d'association. En septembre 2005, l'Union européenne (UE) et 11 États ont publié une déclaration commune pour déplorer les restrictions imposées par les autorités tunisiennes à la participation de groupes de la société civile au SMSI. Des défenseurs des droits humains ont fait l'objet d'actes d'intimidation et un journaliste français a été agressé à coups de couteau. Des agents de sécurité tunisiens ont empêché les délégués d'Amnesty International de rencontrer les représentants du Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT) au bureau de cet organisme à Tunis.

DROITS HUMAINS

Plusieurs dizaines de personnes poursuivies pour activités terroristes ont été condamnées à de lourdes peines d'emprisonnement à l'issue de **procès inéquitables**. De nouveaux **cas de torture** et de mauvais traitements ont été signalés. Des centaines de prisonniers politiques, dont certains étaient des **prisonniers d'opinion**, restent incarcérés. Un grand nombre d'entre eux sont détenus depuis plus de dix ans. Bien que le gouvernement ait promis de mettre un terme aux **placements prolongés à l'isolement**, cette pratique est toujours en cours ainsi que de la privation de soins médicaux. La **liberté d'expression et d'association** demeure soumise à de **sévères restrictions**. Des internautes ont été placés en détention pour avoir publié sur leur site des critiques du gouvernement.

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur :

<<http://web.amnesty.org/report2006/tun-summary-fra>>

Plusieurs dizaines de personnes poursuivies pour activités terroristes ont été condamnées à de lourdes peines d'emprisonnement à l'issue de procès inéquitables. De nouveaux cas de torture et de mauvais traitements ont été signalés. Des centaines de prisonniers politiques, dont certains étaient des prisonniers d'opinion, restent incarcérés. Un grand nombre d'entre eux sont détenus depuis plus de dix ans. Bien que le gouvernement ait promis de mettre un terme aux placements prolongés à l'isolement, cette pratique est toujours en cours ainsi que de la privation de soins médicaux. La liberté d'expression et d'association demeure soumise à de sévères restrictions. Des internautes ont été placés en détention pour avoir publié sur leur site des critiques du gouvernement.

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur :

<http://web.amnesty.org/report2006/tun-summary-fra>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ La Tunisie est l'une des premières destinations touristiques de la région. Faites un exposé sur les **enjeux économiques, culturels et sociaux du tourisme**. Présenter à la fois les impacts positifs et négatifs du phénomène touristique.

■ **Droits humains et nouvelles technologies de l'information**. Présenter les problèmes de droits humains que posent les nouvelles technologies de l'information (gestion des informations à caractère privé sur Internet, restriction de la liberté d'expression, sites portant atteinte à la dignité humaine, propagation de messages d'incitation à la haine et d'information pouvant compromettre la sécurité de l'Etat et de ses citoyens).

📖 Consulter : -le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, disponible sur : <<http://www.cnil.fr/>>



L'avocate Radhia Nasraoui et sa fille Nadia. Cette avocate de renommée internationale est régulièrement harcelée par le pouvoir en raison de son travail en faveur des prisonniers d'opinion. Elle a mené plusieurs grèves de la faim afin de protester contre les menaces à l'encontre de sa famille.

-le dossier *Haine.com*, du Human Rights Network International, disponible sur :

<http://www.hrni.org/FR/default.html>

■ Projeter le spot avec le témoignage de la journaliste tunisienne Sihem Bensédrine sur la cassette « **Paroles de femmes** », disponible chez Amnesty. Plus d'infos sur : <http://www.amnesty.fr/index.php/amnesty/agir/campagnes/femmes/campagne_halte_a_la_violence_contre_les_femmes/pa_roles_de_femmes/spot_4>

Cinéma : projeter et étudier « *Tunisiennes* » de Nouri BOUZID : Trois citadines cultivées partagent le même désir d'émancipation. Fatiha a fui l'Algérie et attend en Tunisie un visa pour l'Europe. Aïda assume son divorce et la vie indépendante et économiquement dure qui en résulte. Amina a accepté un mariage confortable avec piscine, voiture, domestique, enfants et mari volage...(disponible à la médiathèque).

Littérature : lire et étudier : A. Manaï, *Supplice Tunisien, le jardin secret du général Ben Ali*, La Découverte, 1995 : Le régime de Ben Ali dénoncé par une de ses victimes. L'auteur est un ancien expert international auprès de l'ONU. En 1989, il a été arrêté et torturé durant plus de 15 jours consécutifs par les services spéciaux tunisiens. Il est depuis réfugié politique en France.

ESSAIS / ROMANS

Nicolas Beau, *Notre ami Ben Ali : L'Envers du miracle tunisien*, éd. La Découverte, 2002.

Taoufik Ben Brik, *Une si douce dictature. Chroniques tunisiennes 1991-2000*, éd. La Découverte, 2001.

Voir aussi « **Tunisie, le livre noir** » (éditions La Découverte), une compilation de rapports de différentes ONGs, disponible chez Amnesty International.

TURKMENISTAN

OGOULSAPAR MOURADOVA, arrêtée arbitrairement par la police.



Ogoulsapar Mouradova est cofondatrice de la **Fondation Helsinki du Turkménistan**, un groupe de défense des droits humains, et correspondante de **Radio Liberty**, une station de radio financée par les Etats-Unis. Elle a été **arrêtée** chez elle le 18 juin 2006 par deux policiers qui n'ont pas présenté de mandat d'arrêt. Ils ont dit à sa famille qu'ils l'emmenaient « pour discuter avec elle ».

Lorsque ses filles, Sana et Maral, se sont rendues au ministère de l'Intérieur pour essayer d'obtenir des informations, on leur a ordonné de revenir avec l'ordinateur et le fax de leur mère. Elles ont refusé. Elles ont parlé à leur mère au téléphone, mais celle-ci

avait apparemment du mal à s'exprimer et ses propos étaient complètement incohérents. Il semble qu'on lui ait administré des **substances psychotropes**. Ses filles ont répété qu'elles ne voulaient pas coopérer et sont rentrées chez elles. Le 19 juin, elles ont été arrêtées avec leur frère Berdy, et relâchées le 1^{er} juillet.

Les groupes de la société civile indépendants ne parviennent pas à fonctionner au grand jour au Turkménistan et il n'existe aucun parti politique indépendant. La Fondation Helsinki du Turkménistan, dont le directeur travaille depuis la Bulgarie, où il s'est exilé, réunit des informations sur les atteintes aux droits humains depuis 2003. Ces dernières années, un grand nombre de ses membres et de leurs proches, ainsi que beaucoup de journalistes indépendants et d'autres personnes critiques à l'égard du gouvernement, ont été victimes de violations des droits humains telles que des détentions arbitraires, des tortures ou d'autres mauvais traitements, ou ont été contraints à l'exil.

Amnesty International craint qu'Ogoulsapar Mouradova ainsi qu'**ANNAKOURBAN AMANKLYTCHEV** et **SAPAR-DOURDY KHADJIEV**, deux autres membres de la Fondation arrêtés à peu près en même temps qu'elle, ne soient **torturés** ou **maltraités**. Les médias ont récemment rapporté plusieurs déclarations de hauts responsables du gouvernement les accusant tous les trois de « trahison », crime passible de la détention à perpétuité. Le président turkmène a déclaré à leur propos : « Je ne m'explique pas que [ces détenus] puissent être impliqués dans de telles activités au Turkménistan, un pays paisible où règne la justice et où personne n'est déconsidéré [...] Laissez le peuple condamner les traîtres. L'ensemble de la population est fier de sa patrie, alors qu'eux essaient de lui nuire. Poursuivez votre lutte contre de tels individus. »

Amnesty International les considère comme des prison-

niers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression, et demande leur libération sans condition dans les meilleurs délais.

Pour plus d'informations, se référer à l'Appel Mondial d'Amnesty International disponible sur :

<<http://efai.amnesty.org/appelsmondiaux/0608-tkm.html>>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Turkménistan est un pays d'Asie centrale. 80% de son territoire est occupée par le désert du Karakoum. La plupart des montagnes du Turkménistan sont inaccessibles. L'économie turkmène est surtout dépendante de son **gaz naturel** (le pays dispose de la cinquième plus importante réserve au monde) ainsi que de son **pétrole**, qui représente 60 % de ses



exportations. Dans le domaine de l'agriculture, la moitié des terres irriguées est utilisée pour cultiver le coton, faisant du pays le dixième plus important producteur au monde.

La République du Turkménistan est devenue indépendante après l'effondrement de l'URSS en 1991. Déjà président de la République socialiste soviétique turkmène, **Saparmurat Niyazov** conserve le contrôle de son pays après la chute de l'Union Soviétique. Il devient le premier président turkmène. Le 22 octobre 1993, il change officiellement de nom et devient **Türkmenbaşly**, c'est à dire « Chef des Turkmènes », à l'instar de Mustafa Kemal devenu Kemal Atatürk, « Père des Turcs ». En décembre 1999, il est proclamé président à vie par le corps législatif fantoche du pays, le **Majlis**, décision confirmée en 2002 par le Conseil du peuple, qui est censé se réunir une fois par an mais qui ne l'avait plus fait depuis trois ans.





Saparmurat Niyazov a mis en place un très important **culte de sa personnalité** : on trouve son visage presque partout dans le pays, des billets de banque jusqu'aux bouteilles de vodka. La fête nationale correspond à l'anniversaire du président, le 19 février. Une statue de lui, dorée à l'or fin, tourne sur elle-même dans la capitale Achgabat.

Le Turkménistan représente un cas presque unique au monde de régression sociale programmée par le gouvernement. Saparmurat Niyazov y a réduit l'éducation obligatoire à neuf années ; une part significative des programmes scolaires est consacrée désormais à l'étude de la *Ruhmana*, ce nouveau « livre saint » écrit par le « président prophète ». *«Celui qui lira mon livre sera intelligent, comprendra la nature, les lois et les valeurs humaines. Mon œuvre est une charte de bonne conduite et de conseils et c'est aussi un code moral à l'attention de tous les Turkmènes. Naturellement, celui qui lira mon ouvrage ira au paradis»*, a déclaré sans rire M. Niyazov dans son allocution au peuple à l'occasion du nouvel an musulman, Nowrouz.

Les étudiants du supérieur sont envoyés aux champs ou en usine durant deux années de leur cursus universitaire, qui s'en voit ainsi sérieusement écorné. Le nouveau « prophète » a fait fermer nombre d'institutions de renom qui ne convenaient plus à son bon plaisir : l'Académie des sciences et l'Académie de médecine, par exemple, ainsi que toutes les bibliothèques rurales. Il interdit également l'opéra, le cirque, la musique philharmonique. Le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur, de 30 000 dans la dernière décennie soviétique, est tombé à 3 000. Les médias sont soumis à la **censure**, Internet est contrôlé, et sortir du pays ou y entrer devient difficile.

La **répression brutale** de la dissidence a atteint un niveau inégalé après la tentative d'assassinat contre M. Niyazov, en 2002. La direction turkmène repousse toute critique des organisations internationales, considérée comme ingérence dans les affaires internes du pays. En même temps, plus d'une douzaine de diplomates turkmènes ont demandé l'asile avec leurs familles au cours des dernières années.

Mais le Turkménistan dispose d'importantes réserves de gaz, ce qui lui donne une grande autonomie. Le géant énergétique russe Gazprom lui achète un gaz bon marché qui est ensuite pompé dans les gazoducs vers l'Europe et revendu dans l'UE aux prix du marché.

(sources : Le Monde Diplomatique de mars 2005, Le Monde du 29/06/06 et Le Courrier International du 6 avril 2006)

DROITS HUMAINS

Le Turkménistan a pris des mesures pour répondre aux critiques suscitées à l'échelle internationale par son bilan en matière de droits humains, sans toutefois mettre un terme aux violations. Ainsi, les restrictions juridiques imposées aux groupes religieux ont été assouplies et plusieurs Églises minoritaires ont pu obtenir un agrément officiel. Mais **les minorités religieuses, les militants de la société civile et les proches de dissidents continuent cependant à subir des actes de harcèlement**. Certains ont été arrêtés, d'autres ont été contraints de s'exiler pour avoir voulu exercer leur droit à la liberté d'expression. Une soixantaine de personnes au moins étaient toujours **détenues au secret** en 2005. Elles purgeaient des peines d'emprisonnement auxquelles elles avaient été condamnées pour leur participation présumée à une tentative d'assassinat dont aurait été victime le chef de l'État en 2002. Plusieurs procès ont eu lieu, en secret et au mépris des règles d'équité les plus élémentaires, depuis les événements de 2002.

Au vu de prétendus signes de progrès dans la gestion du pays, l'Union Européenne a proposé au Turkménistan un accord de coopération intermédiaire.

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ **Débat** :

Trouvez-vous normal que l'Union Européenne s'approvisionne en gaz auprès de la dictature du Turkménistan ? Que pensez-vous de l'arme économique du boycott pour lutter contre les dictateurs ? Quels sont les risques du recours à une telle mesure (voir l'exemple de l'Irak sous Saddam Hussein).

Recherches :

■ **Sur le culte de la personnalité** :

Quels sont les moyens utilisés par le président turkmène pour entretenir le culte de sa personnalité ? Pourquoi les dictateurs entretiennent-ils souvent le culte de leur personnalité ? Trouvez d'autres exemples dans le monde (Irak, Roumanie, Corée du Nord, Cuba, Lybie, Zaïre...).

■ **Sur le droit à l'éducation** : Le Turkménistan affiche un taux d'alphabétisation de 98%. Pensez-vous pour autant que le droit à l'éducation est respecté au Turkménistan ? Quels sont les liens entre éducation et droits humains ?

■ **Histoire** : Nisea, la capitale de l'Empire parthe, se situe sur le territoire actuel du Turkménistan. Faites une recherche sur cet empire et sur sa culture.

Pour en savoir plus sur la culture du Turkménistan, consulter :

<<http://www.asie-centrale.com/turkmenistan/index.htm>>

Voir également le documentaire *Karakoum, la civilisation des oasis* de Marc Jampolsky (2002). Disponible à la Médiathèque.

TURQUIE

Ridvan Kizgin, harcelé pour avoir «dénigré l'État turc».



Comme de nombreux autres défenseurs des droits humains, Ridvan Kizgin, Président de la section locale de l'Association turque pour la défense des droits de l'homme (Insan Haklari Dernegi ou IHD, <<http://www.ihd.org.tr/eindex.html>>) à Bingöl, une ville située dans l'est du pays, est toujours **inculpé pour avoir «dénigré l'État Turc»**. Cette inculpation est liée à l'Article 301 du Code pénal, qui permet toutes les dérives (voir plus bas). Depuis 2001, plus de 47 actions en justice ont été intentées contre Ridvan Kizgin. Aujourd'hui, il se voit reprocher d'avoir adressé aux autorités une lettre contenant le mot Cewlik, qui est le nom kurde de sa ville, Bingöl.

Par ailleurs, Ridvan Kizgin est **sans cesse la cible d'actes de harcèlement et de menaces** de la part de groupes ultra-nationalistes qui visent à **entraver ses activités de défenseur des droits humains**.

Pour plus d'informations, se référer à l'Action Urgente d'Amnesty International 205/03, disponible sur : <<http://news.amnesty.org/library/Index/FRAEUR440192003?open&of=FRA-TUR>>

et à l'article *Ridvan Kizgin fait l'objet d'un harcèlement permanent*, disponible sur :

<http://www.amnestyinternational.be/act/article.php3?id_article=630>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Mi-orientale, mi-occidentale, la Turquie abrite une grande diversité de cultures (turque, slave, latine). Berceau de l'Empire ottoman (un Empire qui s'étendra sur le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et en Europe jusqu'aux portes de Vienne), le pays voudrait devenir membre de l'Union Européenne. Il fait déjà partie de l'OTAN. Son vaste territoire détient les sources de deux fleuves indispensables à ses voisins du Proche et du Moyen-Orient, le Tigre et l'Euphrate. Durant la première guerre mondiale, le gouvernement Jeunes-Turcs de l'Empire Ottoman, allié de l'Allemagne, organise de 1915 à 1917 un **génocide contre les Arméniens**. Ce génocide, non reconnu par les autorités turques actuelles, a rayé de la carte près de **1 500 000 Arméniens**, sur une population totale d'environ 2 millions de personnes. Le pays change considérablement avec l'arrivée au pouvoir de **Mustapha Kemal, surnommé Atatürk**, en 1923, qui en fait un Etat laïc, sur le modèle occidental.



La Turquie a connu, depuis la Seconde Guerre mondiale, une succession de régimes civils et militaires. À partir de 1968, des difficultés économiques croissantes touchent les ouvriers, notamment kurdes et arméniens, qui s'organisent en mouvements d'opposition. Sévèrement réprimée par l'armée, cette contestation dégénère en une vague d'actions terroristes se réclamant du communisme comme du nationalisme.

À partir de 1983, des éléments de **démocratisation** sont apparus. Cette évolution s'est confirmée par la suite. Mais les attentats organisés par les séparatistes du **Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK)** ont créé à nouveau une vive tension.

Le pays est toujours **très instable** car divisé entre des courants difficilement conciliables : les laïcs contre les religieux, les pro-européens contre les nationalistes, les partisans d'un seul courant de l'Islam contrôlé par l'Etat (le Sunnisme) contre les défenseurs d'un Islam pluriel et respectueux de toutes les tendances, dont celle des musulmans Alévis,





longtemps réprimée par l'Etat...

LA QUESTION KURDE

Les Kurdes forment 20% de la population et sont nettement majoritaires dans le Sud-Est anatolien, c'est-à-dire dans le Kurdistan (nom interdit par l'Etat turc), une des régions les plus pauvres du pays. Face aux **revendications des Kurdes pour une reconnaissance de leurs droits culturels et politiques**, la principale réponse de l'Etat turc, dominé par l'armée, est la violence. **Le conflit contre les Kurdes** a fait, en moins d'un siècle, plus de **20 000 morts et des millions de réfugiés**. La guérilla kurde, menée par le **Parti de travailleurs du Kurdistan (PKK)**, et les **forces armées turques** se sont rendues **coupables de graves violations des droits humains**. Les membres des partis politiques kurdes modérés (ne prônant pas la lutte armée) sont systématiquement victimes de pressions, d'intimidations, voire de violences et de détention arbitraire.

En 1999, le chef du PKK, **Abdullah Ocalan**, est capturé au Kenya et extradé vers la Turquie. A l'issue de son procès, il est condamné à mort, condamnation qui ne sera pas appliquée, la Turquie ayant aboli la peine de mort. Depuis la candidature de la Turquie à l'Union Européenne, l'Etat a accordé aux Kurdes **quelques concessions**, dont la diffusion sur une chaîne nationale d'une émission en kurde, mais il reste encore beaucoup de domaines où la langue et la culture kurdes sont interdites. Après une trêve, le PKK a relancé sa lutte armée, bien qu'elle soit beaucoup moins intense que dans les années 1980 et 1990.

LE COURANT ISLAMISTE

En 1998, la **cour constitutionnelle interdit le Parti islamique** de Necmettin Erbakan, de plus en plus **populaire**. Le premier ministre actuel, **Recep Tayyip Erdogan**, appartient à un parti islamique modéré et pro-européen, l'AKP, qui a fait de la question du voile un enjeu politique important (le voile avait été interdit par Atatürk, mais il est aujourd'hui défendu par le parti islamiste comme symbole religieux). Parallèlement à ce débat autour du voile, c'est toute la question de la **laïcité de l'Etat turc** qui est en jeu, une laïcité **farouchement défendue par l'Armée**. On peut dire que le pays se fracture entre les défenseurs d'une laïcité totale, et ceux qui réclament une plus grande liberté d'affirmer sa religion ou son appartenance culturelle.

LA MARCHÉ VERS L'EUROPE

La Turquie se tourne aujourd'hui de plus en plus vers l'Europe, et espère rejoindre l'Union Européenne. Pour que sa candidature soit acceptée, elle a dû adopter une série de réformes, notamment en faveur du respect des droits des minorités, mais également dans la lutte contre la torture et autres formes de mauvais traitements. Si certaines de ces réformes ont porté leurs fruits, il reste encore beaucoup d'efforts à faire pour faire respecter les droits humains en Turquie, notamment en diminuant le pouvoir de l'armée mais aussi en supprimant certaines lois, comme le fameux article 301 (voir plus bas).

DROITS HUMAINS

La législation comporte toujours des entraves à l'exercice des droits fondamentaux. Après l'adoption du nouveau Code pénal turc, l'**expression pacifique d'une opinion divergente** sur certains sujets est devenue un **délit passible de poursuites et de sanctions pénales** (article 301). En 2005, des cas de **torture** et autres **mauvais traitements** ont encore été signalés, les individus les plus exposés étant les détenus de droit commun. Les responsables du maintien de l'ordre continuent de faire un **usage excessif de la force** pour encadrer les manifestations ; quatre manifestants ont été abattus en novembre 2005. Les **enquêtes** sur ce type d'incidents sont **insuffisantes** et les agents de la force publique coupables de ces violations rarement traduits en justice. Dans les départements de l'est et du sud-est, la situation des droits humains s'est détériorée, sur fond d'affrontements armés entre les services de sécurité turcs et le parti d'opposition armée *Partiya Karkeren Kurdistan* (PKK, Parti des tra-

vailleurs du Kurdistan).

VIOLENCES CONTRE LES FEMMES

De nouvelles dispositions positives figurent dans le code pénal, offrant aux femmes une **meilleure protection contre les violences familiales et contre les crimes d'honneur**. En vertu de la nouvelle Loi sur les municipalités, les communes de plus de 50 000 habitants sont tenues d'ouvrir des **centres d'accueil pour femmes en détresse**. Mais il reste à dégager les moyens et à faire appliquer ces nouvelles mesures.

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur :

<<http://web.amnesty.org/report2006/tur-summary-fra>>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ Faire une brève présentation de l'**Histoire moderne de la Turquie** (Empire Ottoman, Modernisation sous Mustafa Kemal « Atatürk », les coups d'Etat militaires des années 70 et 80). Se référer à : Jean-Paul Roux, *Histoire des Turcs*, Fayard, 2000.

■ Organiser un **débat sur l'entrée ou non de la Turquie dans l'Union Européenne**, puis présenter les principaux arguments avancés dans les médias

pour : une Europe plus puissante car plus vaste et plus peuplée, extension de l'état de droit européen reposant sur la dignité humaine et le respect des droits humains, diffusion de valeurs pacifiques, une Turquie déjà occidentale, etc.

contre : choc des cultures, instabilité de la région et proximité de zone de conflits, non-reconnaissance par la Turquie du génocide arménien, violations des droits humains, etc.

Remarque : Amnesty International n'a pas de position sur l'entrée ou non de la Turquie au sein de l'UE.

Littérature : lire et étudier :

Yashar Kemal, la trilogie de Salman le Solitaire chez Gallimard : *Salman le solitaire*, 1984 ; *La Grotte*, 1992 ; *La Voix du sang*, 1995. Une trilogie consacrée aux aventures d'une famille turque réfugiée dans le sud du pays.

Du même auteur : *Tu écraseras le serpent*, Gallimard, 1995. C'est l'histoire d'un adolescent poussé par sa grand-mère paternelle à tuer sa propre mère pour laver l'honneur de son père assassiné. Un roman qui décrit très bien le phénomène des crimes d'honneur.

Fethiyé Cetin, *Le livre de ma grand-mère*, L'Aube, 2006 : un très beau récit sur la découverte par l'auteur de la véritable identité de sa grand-mère, qui était arménienne.

Orhan Pamuk, *Le livre noir*, Gallimard, 1995. Un très beau roman qui a permis à son auteur d'acquérir une réputation internationale.

Du même auteur : *Neige*, Gallimard, 2005 : un journaliste en reportage assiste aux luttes entre laïques et islamistes. Un tableau de la Turquie d'aujourd'hui entre Orient et Occident.

Thérèse Bittar, *Soliman*, Gallimard, 1994. Un récit passionnant sur l'âge d'or d'une civilisation ; l'auteur livre mille détails sur la vie politique, intellectuelle et culturelle de l'Empire ottoman.

Cinéma : Projeter et étudier :

Yol (*La permission*), Yilmaz GÜNEY (1982), disponible à la Médiathèque.

Palme d'Or au Festival de Cannes en 1982, *Yol* est un film singulier. Opposant de gauche au régime turc, Güney est accusé du meurtre d'un juge et condamné à 19 ans de prison, quand il réalise son film. Il dicte la marche à suivre à son ami cinéaste Serif Gören qui tourne effectivement cette histoire de prisonniers bénéficiant d'une brève permission. Güney en surveille le montage. Un tableau terrible de la réalité turque.

ZIMBABWE



Jenni Williams et Magodonga Mahlangu, responsables du mouvement Women of Zimbabwe Arise (WOZA, Femmes du Zimbabwe, debout !).

La défenseuse zimbabwéenne **Magodonga Mahlangu** a été arrêtée à la suite d'une protestation pacifique, s'est vue refuser avocat, nourriture et accès à une salle d'eau, et a été contrainte de dormir par terre dans une minuscule cellule à côté de la dépouille d'un animal.

Le 31 mars 2005 au soir, environ 260 femmes, dont les responsables de **WOZA Jenni Williams** et **Magodonga Mahlangu**, ont été appréhendées lors d'un rassemblement de prière pacifique sur l'Africa Unity Square (place de l'Unité africaine), dans la capitale, et placées en **détention** au poste de police central de Harare. Il semble néanmoins que certaines personnes arrêtées ne participaient pas à la manifestation. Plusieurs femmes auraient été **battues** pendant et après ces interpellations. Certaines ont été frappées par des policiers sur les fesses, après avoir été contraintes de se coucher sur le sol, d'autres ont été battues alors qu'elles tentaient de descendre des véhicules de police. Selon certaines informations, plusieurs femmes ont été blessées, dont au moins trois grièvement, mais aucune n'a bénéficié de soins médicaux appropriés lors de sa détention.

La police de Bulawayo avait déjà arrêté plusieurs dirigeantes de **WOZA**, dont **Magodonga Mahlangu** et **Jenni Williams**, le 7 mars 2004, alors qu'elles quittaient une réunion. Leur garde à vue a été prolongée jusqu'au 9 mars afin de les empêcher, de toute évidence, d'organiser **une manifestation à l'occasion de la journée internationale de la femme**, le 8 mars. Lors de leur comparution devant le tribunal, le 23 mars, le procureur a refusé d'engager des poursuites contre elles.

Pour plus d'informations, consulter l'action urgente d'Amnesty International AU 77/05, disponible sur : <http://web.amnesty.org/library/Index/FRAAFR460052005?open&of=FRA-ZWE>



Craintes pour la sécurité d'Arnold Tsunga.

Arnold Tsunga est président de la **Zimbabwe Human Rights Association** (*ZimRights*, Association zimbabwéenne pour les droits humains) et administrateur de la station de radio *Voice of the People* (VOP, la voix du peuple), dont l'émetteur à ondes courtes situé à Madagascar diffuse des émissions critiques envers le

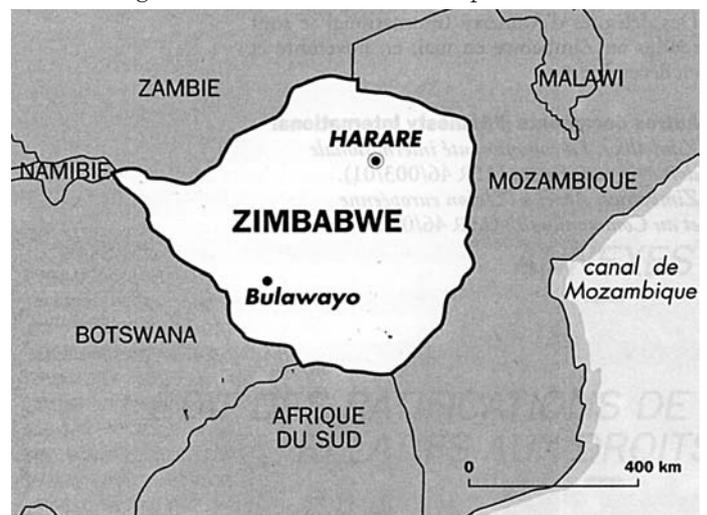
gouvernement de Robert Mugabe, qui passent au Zimbabwe. Cet avocat renommé a reçu en 2006 le prestigieux **Prix Martin Ennals** pour les Défenseurs des Droits humains, qu'il partage avec **Akbar Ganji** (Iran).

Arnold Tsunga a été averti que les services de renseignements de l'**armée du Zimbabwe** avaient reçu l'**ordre de le tuer**. Cette information semble crédible et Amnesty International estime que sa vie est gravement menacée.

Pour plus d'informations, se référer à l'action urgente d'Amnesty International AU 21/06, disponible sur : <http://www.amnestyinternational.be/doc/article6994.html>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ancienne colonie britannique, ce pays voisin de l'Afrique du Sud s'appelle toujours la **Rhodésie du Sud** en 1964. Cette année-là, grâce à un mode de scrutin censitaire combinant différents facteurs dont le niveau d'éducation et la propriété foncière ou immobilière, **Ian Smith** arrive à la tête d'un gouvernement composé uniquement de blancs, alors que le pays compte 90% de citoyens noirs ! Il refuse de céder aux pressions de la Grande Bretagne qui lui demandent de partager le pouvoir avec la majorité noire. En 1965, Ian Smith déclare unilatéralement l'**indépendance de la Rhodésie du sud** par le gouvernement blanc. Cet acte entraîne une **condamnation internationale** et un embargo. L'ONU et la Grande Bretagne ne reconnaissent pas la Rhodésie indépendante. De 1970 à 1979, un régime minoritaire blanc corrompu et raciste est mis



en place. Les meilleures terres agricoles sont confiées aux Blancs. En septembre 1979, le gouvernement britannique persuade le gouvernement rhodésien de céder le pouvoir à la majorité noire. Les lois raciales sont abolies et des élections multiraciales ont lieu en février 1980. Elles sont remportées de manière absolue par le ZANU, un parti radical noir. Le 18 avril 1980, le pays accède à l'indépendance, cette





fois reconnue par la communauté internationale. Il change de nom et devient le **Zimbabwe**.

Robert Mugabe, le dirigeant du ZANU, prend la tête du pays. De 1980 à 1988, une guerre civile oppose les grandes formations politiques noires, le ZANU et le ZAPU. Le pouvoir tente en vain de former un parti unique. En 1990, le pays change sa politique économique (privatisation d'entreprises d'État, réduction du nombre des fonctionnaires) et devient plus autoritaire. En 2003, une **grave crise agricole et politique** survient suite à l'expropriation par Mugabe des fermiers blancs (voir le rapport d'Amnesty : « Zimbabwe, Pouvoir et famine, Les violations du droit à l'alimentation »).

En mars 2005 ont lieu des élections législatives. Elles sont remportées frauduleusement par le parti du président Mugabe, le ZANU-PF. Cette formation dispose ainsi d'une majorité des deux tiers au Parlement, où 30 autres sièges sont attribués à des personnes non élues, notamment des chefs traditionnels proches de la ZANU-PF et des personnes nommées directement par le chef de l'État. Le plus grand parti d'opposition, le MDC, conteste les résultats. Ses membres sont sévèrement réprimés. Le Zimbabwe se coupe des bailleurs de fonds internationaux et du Commonwealth. Quelque 80 % des 13 millions d'habitants du Zimbabwe vivent au-dessous du seuil de pauvreté (1 dollar par jour).

LA CRISE ALIMENTAIRE

Une des grandes causes de la tension actuelle au Zimbabwe est la question de la **redistribution de la terre**. En 2000, le gouvernement décide de lancer une « réforme agricole accélérée », qui consiste à exproprier les fermiers blancs, descendants pour la plupart des anciens colons britanniques. Il faut dire que la situation était assez injuste : **les blancs possédaient 70% des terres cultivables** alors qu'ils représentent moins de 1% de la population. L'ensemble du pays est rapidement touché par des violences, qui augmentent à l'approche des élections et à l'occasion d'occupations de fermes par les « **vétérans** » (anciens combattants de la guerre d'indépendance) armés et soutenus par la police et l'armée. Ces nouveaux propriétaires terriens ne sont pas expérimentés et ne disposent pas des outils nécessaires pour cultiver. Résultat : pour la première fois, le Zimbabwe doit importer du maïs, la base de l'alimentation locale, tandis que la famine menace certaines régions. Les violences poussent la plupart des blancs à quitter le pays, emportant avec eux les capitaux qui contribuaient à faire tourner l'économie du pays. L'instrumentalisation de l'aide alimentaire distribuée par un organisme d'État, le Grain Marketing Board (GMB) crée de nouvelles tensions et fait fuir les ONGs internationales. En 2005, malgré la pénurie, le gouvernement a une nouvelle fois décidé de ne pas faire appel à l'aide alimentaire.

DROITS HUMAINS

Dans sa poursuite du **pouvoir absolu**, Robert Mugabe fait arrêter certains opposants politiques ainsi que des journalistes de façon **arbitraire**. Les **passages à tabac**, les **actes de torture** et les **assassinats politiques** ne sont pas rares. Robert Mugabe s'est aussi souvent illustré par ses **attaques répétées contre les homosexuels**. Dans son dernier rapport annuel, Amnesty International dénonce les **violations systématiques et généralisées des droits au logement**, à l'**alimentation**, à la **liberté de mouvement** et de **résidence**, et à la **protection de la loi**. Des centaines de milliers de personnes ont été chassées de chez elles pendant l'hiver et ont vu leur habitation détruite dans le cadre de l'**opération Murambatsvina** (Restaurer l'ordre). Des dizaines de milliers de vendeurs et de commerçants ne disposant pas d'une licence ont ainsi perdu leur source de revenus et n'étaient plus en mesure de subvenir aux besoins de leur famille. Malgré le besoin flagrant d'aide humanitaire, les autorités n'ont pas cessé d'**entraver les initiatives lancées par les Nations Unies** et par des groupes de la société civile. La menace constante de fermeture des ONG de défense des droits humains crée un climat de peur.

Pour plus d'informations, se référer au *Rapport 2006 d'Amnesty International*, disponible sur :

<<http://web.amnesty.org/report2006/zwe-summary-fra>>

PISTES PÉDAGOGIQUES

■ Étude de cas : expliciter et discuter des enjeux de la **réforme agricole** et de l'**opération Murambatsvina**, ainsi que des violations de droits humains qui en découlent.

Se référer aux rapports suivants :

Sur la **crise alimentaire** :

📄 International Crisis Group sur les réformes agricoles au Zimbabwe et en Afrique du Sud, *Blood and Soil : land, politics and conflict prevention in Zimbabwe and South Africa*, in *Africa Report n°85*, 2004, disponible sur :

<http://www.crisisgroup.org/library/documents/africa/southern_africa/land_reform/blood_and_soil_complete.pdf>

📄 Amnesty International, *Zimbabwe : pouvoir et famine, les violations du droit à l'alimentation*, 2004, disponible sur :

<<http://web.amnesty.org/library/index/fraafr460262004>>

Sur l'**opération Murambatsvina** :

📄 du International Crisis Group sur l'opération *Murambatsvina*, *Zimbabwe's Operation Murambatsvina: The Tipping Point?*, in *Africa Report n°97*, 2005, disponible sur :

<<http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=3618&l=2>>

📄 Amnesty International sur les violations des droits humains à Porta Farm, *Zimbabwe. Des vies brisées : le cas de Porta Farm*, 2006, disponible sur :

<<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAAfr460042006>>

■ **Cinéma** : Projeter et étudier les films suivants :

📄 *Neria*, de Godwin Mawuru, 1993, sur les conditions de vie des veuves au Zimbabwe.

📄 *Everyone's Child*, de Tsitsi Dangarembga, 1996, qui relate la lutte pour leur survie de deux enfants livrés à eux-mêmes après la mort de leurs parents, atteints du sida.

■ **Introduction à la Civilisation Bantu des Shona.**

Exposé sur les ruines du « **Grand Zimbabwe** » et leurs légendes (elles seraient les ruines d'une cité construite par le Roi Salomon et la Reine Sheba).

Se référer au : Conseil International des Monuments et des Sites, *World Heritage List n°364*, 1985, disponible à partir de :

<<http://whc.unesco.org/fr/list/364/>>

Littérature : lire et étudier :

Charles Mungoshi, *Et ainsi passent les jours – roman de mœurs du Zimbabwe*, L'Harmattan, 2002.

Charles Mungoshi est l'un des premiers écrivains noirs du Zimbabwe à jouir d'une reconnaissance internationale. Il décrit dans ce roman la vie quotidienne dans une société déchirée par le conflit entre tradition et modernité, où ce sont des femmes, souvent, par leur honnêteté et leur droiture, qui indiquent le chemin. Il se montre un critique lucide et moderne de la société shona et, au-delà, de tant d'autres sociétés fracturées du tiers monde.

Doris Lessing, *Nouvelles africaines - la Madone noire*, Albin Michel, 2005.

Cet écrivain majeur de la littérature mondiale décrit l'enchevêtrement des comportements raciaux en Rhodésie.